LES

VOYAGEURS EN ORIENT

V.

LES ILES-IONIENNES.

I. Dépêches de sir John Young, publiées par le *Daily News*. — II. *Parliamentary papers*, 1850. Ionian Islands. — III. *Quarterly Review*, 1823-1852. — IV. *A Short Visit*, by Edward Giffard. 1839. — V. *Les Sept Iles-Ioniennes et les Traités qui les concernent*, par Tom. Bulgari, de Corfou, Leipzig, Brockhaus, 1839.

On se souvient peut-être de l'émotion qu'a causée, il y a quatre ou cinq mois, en Europe la publication des dépêches de sir John Young, gouverneur des Iles-Ioniennes. Le gouvernement anglais a désavoué cette publication, et la personne qui avait eu communication de ces dépêches au ministère des affaires étrangères et qui les avait transmises au *Daily News* a été traduite devant le jury, comme coupable d'avoir dérobé des dépêches appartenant à l'état. Le jury a acquitté l'accusé par cette raison bonne ou mauvaise, mais en tout cas très démocratique, qu'il n'y a point vol de papiers d'état, quand ces papiers ne sont pris que pour être communiqués au public. Le jury anglais a semblé croire que, le public après tout étant l'état, il n'y avait pas de volé et par conséquent pas de voleur, puisque celui à qui on prenait était en même temps celui à qui on rendait.

Quoi qu'il en soit, le procès a prouvé que sir John Young, gouverneur des Iles-Ioniennes, avait écrit ces dépêches, que le ministère anglais s'en était occupé, qu'il les avait même fait imprimer dans son imprimerie particulière pour les communiquer plus com-

modément aux divers membres du cabinet; et s'il les communiquait de cette façon, c'était vraisemblablement pour que les membres du cabinet pussent réfléchir sur les idées contenues dans ces dépêches et en causer (je ne dis pas en délibérer) entre eux. Les événemens ne mettaient pas jusqu'ici la question des Iles-Ioniennes à l'ordre du jour, et le cabinet anglais a pu regretter, il y a quatre ou cinq mois, qu'une indiscrétion l'y mît avant le temps qu'il s'était fixé; mais en même temps le gouvernement anglais croyait que les idées contenues dans les dépêches de sir John Young méritaient, toutes hardies et toutes neuves qu'elles semblaient, une sérieuse attention, que ce n'était pas là une vaine utopie ou une concession débonnaire aux vœux des populations ioniennes, qu'il pouvait enfin y avoir là le commencement d'une conduite nouvelle à tenir pour l'Angleterre en Orient.

Je demande pardon aux Iles-Ioniennes si je ne crois pas que ce soient leurs réclamations patriotiques qui aient décidé sir John Young à proposer leur annexion au royaume de Grèce. Je demande aussi pardon à mes amis d'Athènes si je ne crois pas davantage que ce soit par affection pour la Grèce que le gouverneur des Iles-Ioniennes ait exprimé cette idée. On pourrait attendre cette libéralité d'un philhellène français. Sir John Young a eu, si je ne me trompe, une autre pensée. Quelle est cette pensée?

Ici je suis réduit aux conjectures, et peut-être me reprochera-t-on d'attribuer au cabinet anglais plus de sagesse et plus de libéralisme qu'il ne s'en attribue lui-même; mais, quelles que soient les intentions du cabinet anglais, je le défie de pouvoir retirer désormais de la circulation des idées en Angleterre et en Europe les deux grands principes que contiennent les dépêches de sir John Young. J'ai tort de dire que je l'en défie; je ne le soupçonne même pas de le vouloir. Ces deux grands principes sont : 1° il est temps que l'Angleterre en Orient quitte l'ornière de sa vieille politique, cette politique est devenue une véritable impasse; 2° le principe de la nationalité doit en Orient servir de règle aux décisions de la diplomatie.

Reprenons rapidement ces deux principes, et voyons l'importance qu'ils ont dans l'état actuel de l'Orient.

I.

Sir John Young à Corfou est dans un des meilleurs observatoires du monde pour surveiller en Orient ou plutôt dans l'Europe orientale l'état des choses et des esprits. Dans l'état des choses, il y a un point qu'il signale à l'attention du gouvernement anglais : ce sont les progrès et les projets de l'Autriche dans l'Adriatique. Par Trieste,

l'Autriche étend chaque jour sa puissance maritime en Orient; ce n'est encore qu'une marine de commerce, mais active, intelligente, ambitieuse. A Vienne, l'Autriche est une grande puissance continentale; à Trieste, elle devient chaque jour une puissance maritime. Héritière de Venise qu'elle n'a pas tuée (1), elle se souvient que Venise a régné sur l'Adriatique et dominé dans l'Archipel. Elle voudrait faire de l'Adriatique un lac autrichien, et voilà pourquoi elle ne veut pas que rien s'y crée d'indépendant. L'inertie turque sur la côte orientale de cette mer l'accommode, car elle n'en craint rien, et elle en profite. Partout elle se substitue aux Turcs par ses marins de Trieste, de l'Istrie et de la Dalmatie, qui sont les plus actifs et les plus entreprenans du monde. Elle n'a pas voulu que le Montenegro obtînt un port sur l'Adriatique, non qu'elle craigne le Montenegro, mais ce port monténégrin serait une exception à la souveraineté qu'elle se prépare. Ce sont ces préparatifs ambitieux que sir John Young voit de son observatoire de Corfou et qu'il signale à l'Angleterre. Il lui propose de céder les Iles-Ioniennes à la Grèce, mais de garder Corfou afin d'être toujours en mesure d'empêcher la souveraineté maritime de l'Autriche dans l'Adriatique.

La mauvaise humeur que sir John Young témoigne dans ses dépêches contre l'Autriche ne tient pas seulement, j'en suis persuadé, aux progrès et aux projets de cette puissance dans l'Adriatique. Ce n'en est que la moindre cause. La vraie cause, c'est qu'à Corfou sir John Young voit très-bien que la politique que l'Angleterre suit en Orient profite à l'Autriche seulement et point du tout à l'Angleterre. L'Autriche, se servant habilement des anciennes maximes de la politique anglaise en Orient, fait croire à l'Angleterre qu'elle a toujours le même intérêt qu'autrefois au *statu quo* de l'Orient. Lord Chatam disait qu'il ne faisait pas l'honneur de cinq minutes seulement de conversation à quiconque ne comprenait pas que le maintien de l'empire ottoman était indispensable à l'équilibre européen. Lord Chatam avait raison de son temps, et c'était alors aussi la maxime du gouvernement français avant 1789. Au temps de lord Chatam et avant 89, la Turquie, quoique déjà en décadence, avait encore une certaine force; elle pouvait soutenir et défendre elle-même son *statu quo*. La Turquie aujourd'hui est un état qu'il faut défendre contre ses voisins quand elle en a d'ambitieux, et qui bientôt peut-être demandera qu'on le défende contre ses sujets. Dans cette condition, sert-elle à conserver l'équilibre européen ou à l'ébranler par les embarras de son agonie? A quoi surtout sert-elle à

(1) C'est au traité de Campo-Formio, à la république française et au général Bonaparte, qu'il faut s'en prendre de la mort de Venise.

l'Angleterre? Elle lui est un souci perpétuel ou une cause de dépenses excessives. Que peut désirer l'Angleterre, si la Turquie venait tout à fait à succomber? La Valachie ou la Moldavie? la Bosnie et l'Albanie? Non. Elle peut tout au plus désirer une guérite maritime de plus, un Gibraltar dans l'Archipel ou dans le Bosphore. Le jour de la chute de l'empire ottoman, elle n'a besoin de la permission de personne pour prendre cela; mais elle peut penser que si ce jour-là elle a devant elle des puissances qui, dans le démembrement de l'empire ottoman, se soient créé une position et une force maritimes, si l'Autriche, par exemple, avait toutes les côtes orientales de l'Adriatique et les rives septentrionales de l'Archipel, depuis la Thessalie jusqu'à l'entrée de l'Hellespont, elle peut penser que ce jour-là elle aurait laissé se faire en Orient une puissance bien supérieure à la Turquie. Le *statu quo* actuel, je le reconnais, est commode pour les Anglais; mais peut-il se prolonger? L'impuissance de la Turquie est peut-être pour l'Angleterre la meilleure carte de son jeu; mais cette impuissance peut-elle durer? et surtout sa durée, si elle est possible, ménage-t-elle à l'Angleterre de bonnes ou de médiocres chances? Elle en ménage d'excellentes à l'Autriche et peut-être aussi à la Russie. Pour le reste de l'Europe, elle ne crée que des embarras dans le présent et des dangers dans l'avenir.

Non-seulement l'amitié de l'Autriche et le parti-pris de soutenir l'empire ottoman contre la force des choses peuvent en Orient être pour l'Angleterre une grande duperie à venir; cette conduite a d'autres inconvéniens qui doivent se voir très bien de Corfou. L'Angleterre n'est pas populaire en Orient, et cette impopularité tient en grande partie à son amitié pour la Turquie et pour l'Autriche. S'il éclate de grands événemens, cette impopularité sera un embarras et peut-être même une cause de faiblesse pour l'Angleterre. Assurément le gouvernement anglais a une juste et légitime confiance dans sa force; cependant il aime mieux en général avoir pour soi l'opinion des populations, surtout quand il peut croire que cette opinion trouvera quelque écho dans la presse et dans le parlement anglais. Or il y a, grâce à Dieu, en Angleterre beaucoup de pensées et de voix généreuses qui demandent jusques à quand l'Angleterre fera fi des vœux et des prières des populations orientales pour plaire à un empire décrépit et à un voisin ambitieux. Quelle est cette politique sans issue condamnée à la stérilité si la Turquie dure, ou à la duperie si la Turquie meurt, ayant l'Autriche pour principale héritière? Qu'est-ce que l'Angleterre peut avoir à craindre de la vitalité des populations chrétiennes de l'Orient? Qu'est-ce qu'elle aurait à redouter de l'entrée de ces populations dans le cercle des états européens? Et quand au lieu d'un état mourant il y aurait en

Orient plusieurs états naissans, quel danger ou quelle rivalité ces états pourraient-ils créer à l'Angleterre? Ce qui, politiquement parlant, peut le mieux ressembler à l'impuissance de l'Orient turc en train de mourir, ce sera la faiblesse de l'Orient chrétien en train de naître. Pourquoi donc jalouser cette naissance? De plus, l'Angleterre croit-elle qu'il soit bien sage de laisser les autres puissances européennes avoir en Orient le mérite des bons sentimens? Pourquoi laisser les populations orientales se tourner toujours vers la Russie ou vers la France comme vers leurs seuls protecteurs? Pourquoi ne pas les habituer à se tourner aussi vers l'Angleterre? Pourquoi ne pas se préparer la faveur de l'avenir?

Peut-être vais-je beaucoup plus loin dans mes conjectures que sir John Young dans ses réflexions; cependant, quand je vois le gouverneur des Iles-Ioniennes proposer de garder Corfou pour surveiller l'Autriche dans la mer Adriatique et de céder les autres îles au royaume de Grèce, comment ne pas trouver là l'indice et le principe d'une politique moins autrichienne et plus libérale, ou plus favorable aux chrétiens d'Orient? Or c'est là, selon moi, ce qui est une grande et heureuse innovation de l'Angleterre en Orient. Elle sort par cette initiative de la vieille impasse de cette politique qui, après Navarin, se croyait obligée de renier et de maudire sa gloire.

Je me suis à dessein étendu sur le premier principe que je trouve contenu dans les dépêches de sir John Young : il est temps que l'Angleterre change de politique en Orient. Le second principe de ces dépêches, c'est-à-dire le respect des nationalités en Orient et la proposition d'unir les Iles-Ioniennes au royaume de Grèce, n'est pas un principe qui ait moins de portée. De plus, il indique dans quel sens la politique de l'Angleterre doit changer. Je dirais même volontiers que ce principe des nationalités est en Orient un principe essentiellement révolutionnaire, si ce mot de révolutionnaire ne devait pas effrayer mal à propos beaucoup de nos amis, qui ne se souviennent pas assez qu'il y a des révolutions qui sont bonnes.

Le principe de la nationalité, qui fait que sir John Young propose l'union des Iles-Ioniennes avec la Grèce, n'est pas, chez lui, je le répète, une inspiration du philhellénisme. L'Angleterre n'est pas en général suspecte de philhellénisme, quoiqu'elle ait dans ces derniers temps puissamment contribué à la consolidation du royaume hellénique, car c'est sans le vouloir. Les épreuves que le peuple grec et le roi Othon ont subies ensemble, avec le même sentiment, soit pendant la triste et grotesque affaire de don Pacifico, soit pendant l'occupation du Pirée, ces épreuves que la Grèce a, non sans quelque raison, attribuées à la malveillance de lord Palmerston, ont rapproché tous les Grecs, et il y a désormais non plus seulement un

royaume, mais un roi des Grecs. Cette consolidation patriotique du trône hellénique a été un événement en Orient.

La Grèce peut donc gagner beaucoup à la proclamation du principe de la nationalité en Orient; mais la Grèce doit moins y gagner que la Turquie n'y doit perdre. Ne nous y trompons pas : le principe de la nationalité en Orient est le principe destructif de l'empire ottoman, qui n'est fondé que sur l'oppression des nationalités chrétiennes. Les Turcs sont partout le petit nombre commandant au grand, et un petit nombre qui n'est pas une élite, de telle sorte qu'il n'y a là aucune des causes du pouvoir ou de la force ici-bas, ni la quantité ni la qualité. Pressée de tous côtés par les Roumains, par les Serbes, par les Bulgares, par les Albanais, par les Grecs, en Europe et dans une grande partie de l'Asie-Mineure, que voulez-vous que devienne la race turque, quand l'Angleterre elle-même ou ses agens principaux déclarent que les états en Orient doivent se faire et se défaire selon les sympathies nationales et non plus selon le droit d'une vieille conquête changée en oppression, et par conséquent devenant chaque jour moins légitime? Si les Grecs des Iles-Ioniennes ont droit, de l'aveu même de l'Angleterre, à se réunir au royaume hellénique, pourquoi les Grecs de la Crète, de Rhodes, de Samos, de Chio, n'auraient-ils pas le même droit? pourquoi ceux de la Thessalie, de l'Épire, de la Macédoine, seraient-ils exclus de cette fédération du royaume hellénique?

Tes pourquoi, dit le dieu, ne finiront jamais.

Eh non! il y en a un pour chaque village chrétien opprimé par les Turcs; mais ici encore ne dites pas que ce sont les lettrés qui mettent partout des points d'interrogation, qui soulèvent partout le doute et la difficulté. Je suis persuadé que sir John Young, comme tous les Anglais distingués, est très lettré; cependant ce n'est pas à titre de lettré qu'il propose à l'Angleterre de céder les Iles-Ioniennes au royaume hellénique, c'est comme gouverneur de ces îles, et ce n'est pas non plus dans une correspondance littéraire et archéologique qu'il fait cette proposition; c'est dans des dépêches d'état. Ne vous en prenez donc pas aux lettrés du nouveau point d'interrogation qui vient d'être mis au maintien de l'empire ottoman et à sa laborieuse intégrité; prenez-vous-en aux dépêches de sir John Young. — Il ne les a pas publiées. — C'est vrai; mais qu'importe, s'il les a écrites? Ses dépêches ne vous appartiennent que par une indiscrétion. — Soit; mais sa pensée nous appartient et fortifie notre cause. Nous aimons mille fois mieux pour notre cause que sir John Young ait pensé ainsi, sans vouloir le dire au public, que si,

sans le penser, il l'avait dit au public par je ne sais quel calcul de charlatanisme.

Les dépêches de sir John Young n'ont pas seulement proclamé un changement possible de la politique de l'Angleterre en Orient et le droit des nationalités, elles ont aussi appelé l'attention sur les Iles-Ioniennes. C'était jusque-là une question que la discussion n'osait guère traiter, et je dois dire franchement pourquoi. Personne n'aime à se faire de querelle avec l'Angleterre, ni les rois ni les journalistes. Le roi Louis-Philippe s'est brouillé avec l'Angleterre à la fin de son règne au sujet des mariages espagnols; il avait raison, et l'Angleterre avait tort : les lettres publiées par la *Revue rétrospective* l'ont bien prouvé. Il n'en est pas moins arrivé que sa chute a suivi de près sa brouillerie avec l'Angleterre, et notez que je ne veux pas dire le moins du monde que l'Angleterre ait contribué à la révolution de février 1848 : ce serait donner une cause à la révolution de février; elle n'en a pas plus de ce côté-là que de tous les autres. Il n'en est pas moins vrai pourtant qu'il s'est fait une sorte de superstition sur ce point, comme si tout prince qui vient à se brouiller avec l'Angleterre ne devait pas régner longtemps. Cette superstition atteint aussi les journalistes, les gens les moins superstitieux de la terre. Ils ne craignent pas d'être détrônés, mais ils se disent tout bas que la presse anglaise est le plus grand rempart de la liberté dans le monde, que personne, si obscur qu'il soit, ne peut savoir s'il ne viendra pas un moment où il lui faudra se retirer derrière ce rempart, et voilà pourquoi, toutes les fois que la question des Iles-Ioniennes arrivait à l'ordre du jour, elle n'était traitée, même dans la presse, qu'avec toute sorte de ménagemens et de brièveté. Tout le monde savait bien que l'Angleterre n'avait sur les Iles-Ioniennes qu'un simple droit de protectorat, et non de souveraineté; tout le monde savait bien que depuis qu'il y avait en Orient une Grèce indépendante et libre, les Iles-Ioniennes pensaient que c'était à cette Grèce indépendante qu'elles devaient être réunies, en vertu du principe de la nationalité. Tout cela se savait et même se disait dans la presse continentale, mais sans vivacité et sans persévérance. On pensait sans doute que, pour avoir tout leur effet, ces incontestables vérités devaient d'abord être dites par l'Angleterre. C'était à l'Angleterre qu'il seyait d'ouvrir la discussion sur les Iles-Ioniennes. Elle l'a fait par la publication plus ou moins indiscrète des dépêches de sir John Young, et dès ce moment tout le monde est à son aise pour traiter cette question, parce que personne, en la traitant, n'a plus l'air d'être un ennemi de l'Angleterre.

Examinons donc quel est, aux termes du traité de Paris du 5 novembre 1815, le droit que l'Angleterre exerce sur les Iles-Ioniennes.

II.

Nous ne voulons dire qu'un mot sur la naissance des Iles-Ioniennes comme état européen. Sa naissance date de nos jours, et c'est en Orient le premier des états chrétiens appelés successivement, dans le passé, dans le présent et dans l'avenir, à remplacer l'empire ottoman : non que je veuille dire que les Iles-Ioniennes aient jamais fait partie de l'empire ottoman; elles faisaient partie des états de Venise, et c'est sur Venise qu'elles s'étaient appuyées pour résister aux Turcs. Venise, Gênes et Malte ont été au midi les boulevards de l'Europe contre les Turcs. Venise, il est vrai, à la fin du dernier siècle, n'avait plus la Morée ni les grandes îles de l'Archipel; mais comme la Turquie s'était affaiblie en même temps que Venise et Gênes, l'Europe, quand Venise, Gênes et Malte furent supprimées par les jeux de la guerre et les calculs de la diplomatie, n'eut point lieu de s'apercevoir, par ses dangers, de la chute de ses grands boulevards méridionaux. C'est une loi instinctive de la politique européenne de ne jamais abandonner complétement à des rivaux de race, de religion et de fortune, ce que j'appelle l'Orient européen, et l'Europe n'a jamais eu et ne peut jamais avoir d'ascendant en ce monde qu'à la condition d'avoir en sa possession les vieux domiciles de la civilisation, l'Égypte, la Syrie, l'Asie-Mineure, l'Archipel, la Grèce, la Macédoine, la Thrace. Il s'est donc trouvé qu'au commencement de notre siècle, au moment où l'Europe perdait ses postes avancés du côté de l'Orient, Venise, Malte et même la république de Raguse, de nouveaux états chrétiens ont commencé à naître en Orient : en 1800 les Iles-Ioniennes, en 1821 la Grèce, en 1829 la Valachie, la Moldavie et la Servie, reconnues déjà quasi-indépendantes par le traité d'Andrinople. Ces nouveaux états qui naissaient ainsi peu à peu en Orient avaient pour effet de rétablir l'équilibre entre l'Orient et l'Occident, puisque l'équilibre ne s'est jamais fait et ne peut jamais se faire qu'à la condition pour l'Occident d'avoir une partie de l'Orient entre ses mains.

On sait comment les vicissitudes de la guerre créèrent, comme par hasard, les Iles-Ioniennes. Après la destruction de Venise, ce qui de la part de la France ne fut pas seulement un crime, mais une faute en Italie, les troupes françaises en 1797 occupèrent les Iles-Ioniennes. En 1799, les Russes et les Turcs remplacèrent les Français; une lettre du patriarche grec de Constantinople avait engagé les habitans des îles à concourir par leurs efforts à l'expulsion des Français, leur promettant en retour qu'ils formeraient un état indépendant. La convention du 21 mars 1800 entre la Russie et la

Turquie accomplit cette promesse, et les sept îles furent érigées en république, à l'instar de celle de Raguse, sous la suzeraineté de la Porte-Ottomane. L'empereur de Russie se porta garant de l'intégrité du nouvel état et des priviléges qui lui étaient accordés.

N'oublions pas que Venise possédait sur la côte orientale de l'Adriatique quelques villes, Butrinto, Parga, Prevesa, Vonitza, qui furent cédées à la Porte; mais la convention du 21 mars 1800 stipulait que les chrétiens de ces pays cédés à la Porte-Ottomane auraient tous les priviléges et toutes les immunités des principautés de Moldavie et de Valachie : maintien du culte chrétien, exemption de la justice turque, défense aux musulmans d'acquérir des propriétés dans ces villes et dans leur territoire, liberté de réparer les églises et de sonner les cloches. Ces priviléges n'ont été abolis par aucun traité; mais la Porte les a violés effrontément et impunément.

En 1802, le traité d'Amiens reconnut l'existence du nouvel état, et l'Angleterre se déclara garante de la république des Sept-Iles unies, qui envoya et reçut des agens diplomatiques. George III accrédita auprès d'elle un chargé d'affaires.

En 1807, après la paix de Tilsitt, la France occupa de nouveau les Iles-Ioniennes: l'empereur Alexandre les céda à l'empereur Napoléon; mais il ne semble pas que celui-ci ait voulu les incorporer à son vaste empire, car le général César Berthier, après l'occupation des Iles-Ioniennes, ayant déclaré qu'elles étaient réunies à l'empire français, Napoléon écrivit à son frère le roi Joseph le 6 octobre 1807 : « ..... Je n'ai pas chargé le général César Berthier de déclarer que Corfou faisait partie de l'empire, et puisque je m'étais tu, il devait bien aussi se taire. Témoignez-lui mon mécontentement. Il devait déclarer que la constitution était conservée sur le pied où elle se trouve. Ordonnez-lui d'agir avec plus de circonspection et de prudence... Je ne conçois pas comment il peut proposer de rendre Parga à Ali-Pacha; il y a dans cette proposition de la folie. Écrivez-lui fréquemment pour lui refroidir la tête. Faites-lui comprendre qu'il ne sait pas, que personne ne sait ce qu'il fera demain, et qu'ainsi il doit constamment se maintenir dans un grand système de prudence envers tout le monde. Le général César Berthier a eu très grand tort d'arborer le drapeau français (1). »

Je ne veux pas dire que Napoléon, qui avait détruit sans scrupule la vieille république de Venise, aurait respecté toujours la très jeune république des Sept-Iles. Il semblait cependant vouloir en être le protecteur plutôt que le maître, et sa politique de ce côté ne s'opposait pas, en apparence du moins, à la création de petits états

(1) *Correspondance politique et militaire du roi Joseph*, t. IV.

chrétiens en Orient. Comme protecteur, il ne leur aurait pas, je pense, laissé beaucoup d'indépendance; mais les petits états ne pouvaient pas de ce côté demander plus que les grands états eux-mêmes.

En 1809, la Porte-Ottomane céda à la France les droits qu'elle avait sur les Iles-Ioniennes; comme elle n'avait sur ces îles qu'un droit de suzeraineté, elle ne put céder que ce qu'elle avait. Les Sept-Iles changeaient de suzerain et de protecteur; mais elles continuaient de faire un état indépendant, et en février 1809 l'ambassadeur d'Angleterre près la Porte-Ottomane déclarait officiellement « qu'aux yeux du gouvernement britannique, qui avait refusé de reconnaître les transactions de Tilsitt, la convention du 21 mars 1800, » par conséquent l'indépendance de la république des Sept-Iles « n'avait jamais cessé d'être en vigueur. »

Dès 1809 et 1810, les flottes britanniques avaient attaqué les garnisons françaises qui occupaient les îles, et les avaient expulsées, ou plutôt elles avaient délivré les Iles-Ioniennes du joug des Français. C'est ainsi que s'exprimait le général Oswald dans la proclamation qu'il adressait au mois d'octobre 1809 aux habitans de Zante et de Céphalonie : « Des avis réitérés parvenus aux commandans des forces de mer et de terre de sa majesté britannique dans la Méditerranée leur ayant donné l'assurance que les habitans de ces îles voulaient secouer le joug oppressif du gouvernement français, le vice-amiral lord Collingwood et le lieutenant-général sir John Stuart ont été autorisés par sa majesté à leur offrir les secours nécessaires pour chasser leurs oppresseurs, et afin de rétablir chez eux un gouvernement libre et indépendant... Les Anglais, disait encore la proclamation, ne se présentent pas comme des conquérans, mais comme des alliés qui viennent apporter aux Ioniens les avantages de la protection britannique et relever leur liberté et leur commerce. »

Voilà avant 1814 l'histoire des Iles-Ioniennes. Nées en 1800 du contre-coup de nos conquêtes en Italie, reconnues en 1802 par le traité d'Amiens, c'est-à-dire par le traité qui, en essayant l'alliance de la France et de l'Angleterre, inaugurait la nouvelle et la vraie politique de notre siècle, gardant leur drapeau par l'expresse volonté de Napoléon, proclamées indépendantes le jour même où elles sont délivrées par les Anglais, les Iles-Ioniennes arrivaient devant le congrès de Vienne comme un des nombreux états européens laissés sans maître par la chute de Napoléon, comme la Hollande, comme la Hesse, comme la Savoie, comme le Piémont; mais la Savoie, la Hollande, la Hesse et tant d'autres petits états de l'Allemagne retrouvaient leurs anciens maîtres, qui venaient les revendiquer, et cette revendication faisait à l'instant même leur indépendance. Les Iles-Ioniennes ne retrouvaient pas Venise pour les

revendiquer, puisque dans cette restauration presque universelle de l'ancienne Europe, dont la défaite de Napoléon donnait le signal, Venise fut oubliée, comme Gênes, comme Malte. Si nous en croyons les détails que donne M. Bulgari dans son écrit intitulé *les Iles-Ioniennes et les traités qui les concernent*, l'Angleterre à cette époque était fort tentée de garder les Iles-Ioniennes comme une conquête britannique. Le sénat ionien ayant adressé au congrès européen une note pour réclamer l'indépendance des Sept-Iles, le général anglais Campbell déclara à cette assemblée qu'il ne reconnaissait ni l'état ni le sénat ionien, et que les Iles-Ioniennes étaient une conquête de l'Angleterre. On était loin alors des expressions de l'amiral Collingwood en 1809 et des instructions qu'il donnait à ses officiers : « En vous emparant de quelque port de mer des Sept-Iles, vous aurez soin de faire arborer le drapeau septinsulaire et non le drapeau anglais. Cette manifestation et tous vos procédés en général devront faire comprendre aux populations que vous ne visez pas à une conquête, mais à l'expulsion des Français, pour arracher les habitans à la servitude. »

Nous n'attachons pas grande importance aux querelles qui s'élevèrent alors entre le général anglais Campbell et le sénat ionien. Ces querelles cependant témoignent du dissentiment instinctif qui existait dès ce moment entre les Ioniens et l'Angleterre. Sans viser à l'indépendance complète qu'ils sentaient leur être impossible, les Ioniens voulaient au moins choisir leurs protecteurs, et ils ne semblaient pas disposés à choisir l'Angleterre. Ils auraient pris plus volontiers la Russie. De là pour l'Angleterre, quand plus tard elle fut reconnue comme protectrice des Iles-Ioniennes, une secrète défiance des sentimens de ses protégés et une disposition manifeste à changer son protectorat en domination presque absolue. Ce dissentiment originel a eu une grande et fâcheuse influence sur l'histoire des Iles-Ioniennes depuis 1814 jusqu'à nos jours.

En 1814 et en 1815, au congrès de Vienne, la Russie ne demandait pas le protectorat des Iles-Ioniennes; mais elle voulait que ces îles eussent une quasi-indépendance. L'Autriche s'y opposait, et comme elle avait hérité de Venise, elle prétendait que les Iles-Ioniennes et les villes de l'Albanie, Butrinto, Parga, Prevesa et Vonitza, ayant fait partie des états de Venise, devaient naturellement lui appartenir. De cette façon, l'Autriche aurait tourné et enveloppé du même coup l'Italie et la Grèce. L'Angleterre en 1814 consentait à cette prétention; en 1815, après Waterloo, l'Angleterre, mieux avisée pour elle-même et peut-être aussi pour l'Europe, de plus élevant ses prétentions avec ses victoires, pensa qu'elle pouvait prendre pour elle les Iles-Ioniennes et anéantir le protectorat russe et autrichien au profit du sien. Elle demanda la souveraineté

pleine et entière des îles; la Russie résista. Deux projets de traité luttèrent l'un contre l'autre, le projet russe et le projet anglais : le projet russe, qui faisait des Iles-Ioniennes « avec leurs dépendances, soit sur mer, soit sur la côte adjacente, un état libre et indépendant, sous la dénomination de république des Sept-Iles unies, » qui plaçait cette république nouvelle, « quant à ses relations extérieures, sous la protection exclusive et immédiate de l'Angleterre et sous la garantie des trois autres puissances contractantes, la Russie, l'Autriche et la Prusse; » le projet anglais enfin, qui, sans s'inquiéter des engagemens passés et de la reconnaissance que les traités antérieurs avaient faite de l'indépendance du nouvel état, faisait des Iles-Ioniennes une possession pure et simple de l'Angleterre. La contradiction des deux projets révélait la lutte qui commençait dès ce moment entre la Russie et l'Angleterre; mais cette lutte ne pouvait pas dès 1815 aboutir à la guerre, et surtout pour les Iles-Ioniennes. La question ne valait pas une bataille. Il suffisait, pour la discuter et pour la décider, d'un débat diplomatique : le débat eut lieu et finit, comme tous les débats diplomatiques, par une transaction, qui fut le traité du 5 novembre 1815.

Le traité du 5 novembre 1815 est l'acte fondamental des Iles-Ioniennes. Les Ioniens ont droit à tout ce que leur accorde ce traité; ils n'ont droit, selon la loi internationale, à rien de plus. Tout ce que les Ioniens demandent au nom de ce traité, ils le demandent au nom des obligations que l'Angleterre a contractées envers eux et envers l'Europe; tout ce qu'ils demandent en dehors de ce traité, ils le demandent à la bienveillance et à l'équité de l'Angleterre au nom du droit naturel seulement. Examinons donc rapidement quels sont, aux termes du traité du 5 novembre 1815, les droits de l'Angleterre sur les Iles-Ioniennes, les droits des Iles-Ioniennes envers l'Angleterre.

L'article 1er déclare que les Iles-Ioniennes « formeront un seul état libre et indépendant, sous la dénomination des états unis des Iles-Ioniennes. » Ainsi les Iles-Ioniennes sont un état libre et indépendant; seulement elles ne prennent plus le titre de république. En 1815, ce mot commençait à sonner mal aux oreilles de la diplomatie européenne. Les Iles-Ioniennes perdent aussi par cet article leurs dépendances en Albanie, qui sont cédées à la Porte-Ottomane. On peut voir poindre dans cet article le système des complaisances de l'Europe envers la Turquie, complaisances toutes gratuites, puisque l'Europe ne cède certes point à la peur, complaisances cruelles, puisqu'elle sacrifie des populations chrétiennes à la tyrannie musulmane.

L'article 2 du traité place les Iles-Ioniennes sous la protection immédiate et exclusive de l'Angleterre. Ainsi il s'agit d'une protec-

tion et non d'une souveraineté pleine et entière, comme le demandait le projet anglais; mais cette protection n'est pas bornée aux relations extérieures, comme le voulait le projet russe, et le nouvel état n'est pas placé non plus « sous la garantie des puissances européennes. » Il y a donc eu entre les deux systèmes, celui qui voulait une indépendance quasi-absolue et celui qui voulait une subordination pleine et entière, une transaction dont le trait fondamental est que les Iles-Ioniennes forment en Europe un nouvel état, non pas un état vassal de l'Angleterre et lui payant tribut, comme à la Porte-Ottomane en 1800, mais un état placé sous sa protection exclusive, et qu'elle doit défendre de toute attaque extérieure. Comme le nouvel état n'est plus garanti par les puissances européennes, l'Angleterre n'est responsable qu'envers elle-même de l'exercice de son protectorat. Elle ne doit pourtant le confondre ni avec la souveraineté ni même avec la suzeraineté. Les Ioniens ne sont ni les sujets ni les vassaux de l'Angleterre; ils sont seulement ses protégés.

Le traité du 5 novembre 1815 donne à l'Angleterre le droit de tenir garnison à Corfou et dans les autres îles : la force militaire des Iles-Ioniennes est placée sous les ordres d'un commandant anglais; mais ce sont les Iles-Ioniennes qui paient l'entretien des forteresses et de la force militaire. On peut dire, je le sais, qu'en mettant à la charge des Iles-Ioniennes l'entretien des garnisons anglaises, des forteresses occupées par les soldats anglais et de la force militaire ionienne commandée par un officier anglais, l'Angleterre, qui sait compter, a voulu seulement faire une économie; mais on peut dire aussi d'un autre côté que, si les Iles-Ioniennes paient l'entretien de leurs forteresses et de leur armée, c'est parce que ces forteresses et ces armées leur appartiennent. Le paiement est une charge, mais c'est aussi un titre. Il y a partout aux Iles-Ioniennes le noyau et l'intention d'un état libre et indépendant. Les rapports mêmes qui doivent avoir lieu entre la force armée britannique et le gouvernement ionien sont, aux termes de l'article 6 du traité du 5 novembre 1815, réglés par une convention particulière : preuve évidente que les Iles-Ioniennes ne sont pas incorporées à l'Angleterre, qu'elles forment un état à part que l'Angleterre protége, mais qu'elle ne gouverne pas comme elle gouverne Malte et Gibraltar.

Non-seulement on peut prétendre que les Iles-Ioniennes possèdent les forteresses qu'elles entretiennent, et qui ne sont qu'*occupées* par l'Angleterre, c'est le mot de l'article 5 du traité : les Iles-Ioniennes ont de plus un pavillon marchand, reconnu par les puissances européennes comme pavillon d'un état libre et indépendant. Enfin leurs ports sont mis, il est vrai, sous la juridiction britannique (art. 7), mais seulement quant aux droits honorifiques et militaires,

ce qui, selon les Ioniens, laisse au gouvernement ionien le droit de nommer les fonctionnaires chargés de la police des ports, et de faire les règlemens de santé et de douane. L'Angleterre n'a pas cru devoir restreindre sa juridiction dans les ports à ces droits honorifiques et militaires; elle y a exercé pleinement son autorité, et comme, encore un coup, elle n'est responsable qu'envers elle-même et envers sa conscience de l'exercice de son protectorat, quand elle se trompe, il n'y a pas de recours contre ses erreurs, sinon à elle-même.

Nous ne voulons pas commenter plus longuement le traité du 5 novembre 1815. Ce traité procède, comme on le voit, de deux principes différens et contraires, le principe de l'indépendance des Iles-Ioniennes et le principe du protectorat britannique. Comment concilier ces deux principes? Comment, par exemple, ont-ils vécu ensemble depuis 1814? Ils ont vécu assez mal, il faut le reconnaître.

III.

Un des écrivains du *Quarterly Review* a publié en 1823 et en 1852, à trente ans de distance, deux articles sur les Iles-Ioniennes, qui en font l'histoire depuis 1814, et l'histoire racontée avec des sentimens tout anglais. C'est dans cette histoire tout anglaise que je cherche le tableau des Iles-Ioniennes sous le protectorat anglais.

Quand on lit cette histoire, il y a deux choses qu'il est impossible, je crois, de contester : la première, c'est que, sous le protectorat anglais, le bien-être des Iles-Ioniennes s'est singulièrement accru; la seconde, c'est que le protectorat anglais a été une véritable domination, tout à fait contraire à la lettre et à l'esprit du traité du 5 novembre 1815. Peut-être les deux choses tiennent-elles de près l'une à l'autre, peut-être ne fallait-il rien moins que l'autorité presque absolue que s'était attribuée le premier lord haut-commissaire, sir Thomas Maitland, pour donner aux Iles-Ioniennes, presque malgré elles, une prospérité et une sécurité inconnues ailleurs dans l'Europe orientale; mais, chose singulière, cette prospérité et cette sécurité ne semblent pas avoir beaucoup touché le cœur des Ioniens, et d'un autre côté ils ne semblent point non plus avoir attaché une grande importance aux infractions que le haut-commissaire faisait au traité du 5 novembre 1815. Ils s'en plaignent plutôt pour avoir une cause de griefs contre l'Angleterre que pour défendre leur liberté parlementaire. La question d'indépendance prime chez eux la question de liberté. Ils ne disent pas qu'on les gouverne, tandis qu'on devrait seulement les protéger; ils disent qu'ils ne doivent pas être gouvernés par un Anglais. Le roi Tom, c'est le nom qu'on

donnait dans la Méditerranée à sir Thomas Maitland, ne leur aurait pas paru être trop roi, s'il n'eût pas été Anglais. Ils réclament moins contre le maître que contre l'étranger.

La prospérité des Iles-Ioniennes, et surtout de Corfou, sous la domination anglaise, telle que la montre le *Quarterly Review*, est incontestable. J'ai lu beaucoup de voyages à Corfou; tous les voyageurs s'accordent à dire que l'aspect de Corfou et de la campagne est ravissant. J'y ai passé un jour en revenant de Grèce, et j'ai été enchanté comme tout le monde. Partout de belles routes, une campagne bien cultivée, des paysages charmans dont la mer forme l'horizon, un air d'aisance et de prospérité : l'Angleterre enfin avec du soleil. « Si j'étais un jour forcé de quitter mon pays, me disais-je en remontant sur mon bateau à vapeur, c'est à Corfou que je voudrais être à l'auberge. » A ces biens de la nature et de la civilisation ajoutez, selon le *Quarterly Review*, les avantages d'une bonne administration, la justice rendue sans corruption, les impôts perçus sans péculat, la vie et la propriété de chacun assurées, le commerce et l'agriculture florissans, l'instruction partout répandue et encouragée. D'où vient donc que les Ioniens sont insensibles à tant d'avantages? Ils ne sont pas le seul peuple à qui le regret de l'indépendance ôte le goût de tous les autres biens de la vie. Le royaume lombard-vénitien est assurément bien administré; d'où vient donc le malaise des Lombards et des Vénitiens? Ils sont Italiens, et leurs maîtres sont Autrichiens. Les Ioniens sont Grecs, et leurs maîtres sont Anglais. De plus, le *Quarterly Review* reconnaît que les officiers anglais sont « rarement remarquables par le talent de la conciliation. » Les Anglais sont à la fois le peuple le plus voyageur et le moins communicatif. Ils sont partout, et partout ils sont à part. De ce côté, ils ressemblent aux Juifs : ils sont, comme eux, très cosmopolites et très particuliers.

Cette faculté qu'ont les Anglais de n'avoir point besoin d'inspirer la sympathie, faculté qui est peut-être une force, explique comment ils sont depuis trente-cinq ans à Corfou, et toujours étrangers. Un voyageur anglais, sir Edward Giffard, dans son récit d'une excursion faite en 1836 aux Iles-Ioniennes et en Morée, raconte qu'à Corfou il assista au dîner d'adieu que le gouverneur donnait aux sénateurs ioniens après la session. « Il faut peut-être, dit-il, s'en prendre à notre ignorance de leur langue et de leurs habitudes si, d'après ce que nous vîmes de ces sénateurs, nous ne nous fîmes pas une haute idée de l'aristocratie ionienne. Ils étaient silencieux, gênés et maladroits. Peut-être, après tout, ne se faisaient-ils pas de nous une meilleure opinion. Ceux d'entre nous qui leur adressèrent la parole en italien, la seule langue qui nous fût commune avec eux, eurent grand'peine à leur arracher une réponse. Bref, *ils ne*

semblaient pas à leur place, et immédiatement après que nous nous fûmes levés de table, ils firent leur révérence et partirent. Je ne puis pas m'imaginer qu'il y ait jamais une union réelle entre une administration anglaise et un sénat ionien. » L'union est difficile en effet avec des gens si prompts à croire, quand ils sont chez nous et dans notre pays, que c'est nous qui *ne sommes pas à notre place*. Le mot respire un esprit de dédain tout aristocratique et tout anglais, et un esprit d'appropriation tout anglais aussi.

Ainsi, malgré les incontestables bienfaits de leur administration dans les Iles-Ioniennes, les Anglais ne se sont pas concilié la faveur des Ioniens. Il est vrai de dire aussi que toutes les améliorations qu'a faites l'administration anglaise, elle les a faites, comme nous l'avons déjà dit, à l'aide de l'autorité qu'elle s'était attribuée, autorité toute souveraine, et non plus seulement *protectrice*, comme le voulait le traité du 5 novembre 1815. Il y avait deux principes contradictoires dans le traité de 1815, le principe de l'indépendance et le principe du protectorat. Comme le principe de l'indépendance ne se prêtait à aucun genre de gouvernement raisonnable, il fallut bien, dit le *Quarterly Review* de 1852, que le principe du protectorat l'emportât et se confondît avec la vraie souveraineté. Tel fut le but et le résultat de la constitution que sir Thomas Maitland fit voter en 1817 par les Iles-Ioniennes, et qui a duré jusqu'en 1848. Encore un coup, ce n'est pas tant l'allure quasi-despotique de l'administration que son origine étrangère qui déplaisait aux Ioniens. En 1821, l'insurrection de la Grèce vint enflammer encore le sentiment de la nationalité. Il y eut alors un évêque de Céphalonie qui exhorta les Céphaloniens à se joindre à l'insurrection de leurs frères de Morée, et qui fit réciter des prières pour la destruction de l'empire ottoman. Cet évêque fut révoqué, ce qu'approuve fort le *Quarterly Review* de 1823; mais cette révocation n'empêcha pas les Ioniens de donner aux insurgés grecs tous les secours qu'ils pouvaient. Sir Thomas Maitland proclama la neutralité des Iles-Ioniennes, et déclara qu'aucun vaisseau de guerre des parties belligérantes ne serait reçu dans les ports des Sept-Iles. Il ne voulut pourtant pas rompre trop durement en visière avec le patriotisme grec des Ioniens et avec la pitié européenne, en repoussant ceux des insurgés grecs qui pendant les vicissitudes de la guerre furent plusieurs fois forcés de se réfugier dans les Iles-Ioniennes, et surtout d'y chercher un asile pour leurs femmes, leurs enfans et leurs vieillards. Le successeur de sir Thomas Maitland fit de même, et tous deux firent bien; mais comme les gouverneurs anglais, tout en cédant à leurs sentimens d'humanité, semblaient cependant pencher par politique du côté des Turcs, tandis que les Ioniens étaient pleins d'enthousiasme et de dévouement pour leurs frères grecs, la guerre de l'indépendance

grecque augmenta et aigrit le dissentiment national qui séparait les Iles-Ioniennes de l'Angleterre (1).

J'ai indiqué combien en 1823 les sentimens du *Quarterly Review* étaient contraires à la nationalité grecque. En 1852, ces sentimens se sont fort amendés, et je suis très frappé de ce changement. L'écrivain anglais reconnaît que l'existence d'une Grèce indépendante doit avoir excité dans toutes les populations de race grecque en Orient le désir de former un grand état grec indépendant, et que ce désir est vivement ressenti dans les Iles-Ioniennes; mais ici l'écrivain fait une distinction entre la masse de la population ionienne et le parti démagogique, qui depuis trois ans (1852) se sert de ce sentiment populaire pour détruire le protectorat anglais dans les Iles-Ioniennes. « Nous devons soigneusement distinguer, dit-il, l'espérance naturelle et louable qu'ont les Grecs de l'Orient et des Iles-Ioniennes de former un jour un grand état grec de l'impatience maladive de ceux qui veulent immédiatement annexer les Iles-Ioniennes au royaume hellénique. Ce dernier sentiment est le cri d'une faction; le premier au contraire est l'instinct inévitable de la nationalité. » Paroles curieuses et qui montrent le chemin qu'ont fait ces idées de nationalité qu'on rebutait en 1823, et qui dès 1852, en Angleterre même, semblaient devoir devenir les principes du droit nouveau de l'Orient.

Ce n'est pas seulement depuis 1852 que je trouve en Angleterre le sentiment que tôt ou tard les Iles-Ioniennes, étant grecques de race et de langue, se réuniront un jour aux autres Grecs, et même au royaume hellénique. Ce touriste anglais qui en 1836 trouvait que les sénateurs ioniens dînant chez le lord haut-commissaire étaient gênés et maladroits, comme des gens qui ne sont pas à leur place, sir Edward Giffard, raconte qu'assistant à la séance de clôture des chambres ioniennes, il entendit le lord haut-commissaire faire le résumé des lois votées pendant la session et se féliciter surtout de

(1) J'ai suivi, dans ce que je viens de dire de l'influence de la révolution hellénique sur les Iles-Ioniennes, le récit du *Quarterly Review* de 1823. L'écrivain anglais a l'air de croire que la neutralité n'a été appliquée qu'aux Turcs, et il s'en plaint; mais il ne dit pas que la neutralité a été bien plus durement appliquée aux Ioniens. Voyez, dans l'excellente *Histoire de la Révolution grecque* par M. Tricoupi, les proclamations sévères des gouverneurs anglais contre les Ioniens de Zante et de Céphalonie qui prenaient les armes pour aller secourir leurs concitoyens de la Morée. Il ne les menace pas seulement de dénationalisation, c'est-à-dire de leur refuser, s'ils tombent entre les mains des Turcs, la protection du gouvernement anglais : cela n'était que juste; c'était la condition générale de tous les philhellènes européens. Les proclamations anglaises menacent les Ioniens qui vont porter les armes en Morée de peines sévères, s'ils reviennent dans les îles, et de confiscation de leurs biens, s'ils ne reviennent pas. (*Histoire de la Révolution grecque*, t. Ier, chap. 18.)

l'adoption de la loi qui substituait le grec moderne à l'italien comme langue officielle. Il ne sera plus nécessaire, disait-il, d'envoyer les jeunes gens en Italie, où ils prenaient de mauvais principes. « Cela me sembla, continue sir Edward Giffard, indiquer le projet ou tout au moins l'idée que ces îles pourraient bien un jour faire partie de la Grèce, et si le royaume grec prospère, cela en vérité est inévitable. »

A mesure qu'on étudie la question ionienne dans les documens anglais, on arrive à croire que ce qu'on a pris pour un coup de tête ou pour une opinion hardie de la part de sir John Young, pour une grave indiscrétion de la part du *Daily News*, est une idée déjà ancienne en Angleterre et souvent débattue. Le *Quarterly Review* de 1852 pose la question comme l'a posée sir John Young : « A quoi sert à l'Angleterre le protectorat des Iles-Ioniennes? » Déjà lord Grey en 1849, dans une dépêche à sir H. Ward, disait fort nettement que « les Ioniens ne devaient pas oublier que le protectorat avait été établi dans l'intérêt des Iles-Ioniennes plutôt que dans celui de l'Angleterre, et qu'il fallait que cette protection fût estimée et soutenue, si on voulait qu'elle fût maintenue. » — « L'Angleterre n'a, ajoute le *Quarterly Review*, aucun besoin des îles méridionales qui bordent la côte occidentale et méridionale de la Morée. Elle ne doit tenir qu'à Corfou, parce que Corfou est la clé de la mer Adriatique et de la route des Indes vers Trieste, comme Malte est la clé aussi de cette route vers Marseille. L'Angleterre ne peut donc pas abandonner Corfou et Paxo, qui dépend de Corfou. L'intérêt de Corfou est d'être incorporé à l'empire britannique et d'être une colonie anglaise, tandis que Céphalonie, Zante, Sainte-Maure, Ithaque et Cerigo seraient annexées au royaume de Grèce avec la même garantie, c'est-à-dire sous le protectorat collectif de la France, de la Russie et de l'Angleterre. Cette protection est nécessaire pour sauver les Iles-Ioniennes du danger de tomber aux mains de quelque autre puissance. » Puis le *Quarterly Review*, continuant à énumérer les raisons qu'a l'Angleterre d'abandonner les îles méridionales et de garder Corfou, faisant, pour ainsi dire, d'avance et mot à mot les dépêches de sir John Young, explique quelles différences de race, de sentiment et de situation géographique il y a entre Corfou et les cinq îles méridionales; l'écrivain anglais conclut enfin en faisant valoir un motif important pour l'abandon des Iles-Ioniennes, motif qui a dû aussi avoir sa part dans les dépêches de sir John Young. « Tant que nous gardons les Iles-Ioniennes, dit-il, les journaux ioniens jouissant de la liberté de la presse, écrits en grec et lus dans tout l'Orient, ne cessent d'y discréditer l'Angleterre. Ils déclament avec violence contre l'Angleterre et contre les Anglais, et comme ils ne sont pas punis, les Orientaux, qui ne croient qu'à la

force et qui regardent la modération comme un signe de faiblesse, s'habituent à ne plus croire à notre puissance : ils ne nous aiment pas, puisque la presse nous représente sous les plus noires couleurs; ils ne nous craignent pas, puisque nous ne réprimons pas de pareilles attaques. C'est ainsi que le prestige de notre force et de notre grandeur s'évanouit peu à peu. »

Cette dernière réflexion du *Quarterly Review* sur l'influence de la presse en Orient est pleine de sagacité et de justesse. L'Orient autrefois ne lisait pas, n'écrivait pas, n'imprimait pas. L'Orient aujourd'hui lit, écrit, imprime. Il y a à Athènes une université où viennent des jeunes gens de toutes les parties de la Turquie d'Europe et de l'Asie-Mineure. Ils y viennent parce qu'ils sont Grecs de race, de religion et de langue. Ils retournent dans leurs pays plus Grecs que jamais, Grecs de cœur, d'esprit et d'avenir. Les journaux d'Athènes, de Syra, de Patras, de Corfou, de Zante, de Céphalonie, circulent dans tout l'Orient; ils y sont lus avec avidité; ils y font ou plutôt ils y fortifient l'opinion de toutes les populations chrétiennes de l'Orient, c'est-à-dire l'espoir de la délivrance et de l'indépendance des chrétiens. Partout où il y a des Grecs pour parler et pour écrire, cette idée s'éveille dans toutes les âmes. Ce qu'on sentait d'instinct autrefois et ce qu'on cachait par peur, on le dit aujourd'hui, on l'espère, on l'attend. On sait jusque dans les plus obscurs endroits de la Roumélie et de l'Asie-Mineure, on sait quelles sont en Europe les puissances qui sont amies des chrétiens d'Orient, quelles sont celles qui leur sont ennemies. On sait même, et nous en avons de touchans témoignages, le nom des plus humbles écrivains qui se sont voués à la défense longtemps inutile des chrétiens d'Orient, et qui ne se sont pas lassés, croyant que la cause était bonne et que Dieu était juste. Avec cette continuelle circulation des journaux grecs d'Athènes et de Corfou, si les Anglais continuent en Orient à vouloir l'impossible résurrection de l'empire ottoman et le maintien plus impossible encore de la servitude civile, religieuse et politique des chrétiens, quelle idée voulez-vous que l'Orient ait de l'Angleterre et des Anglais! N'est-il donc pas temps d'abandonner une politique qui n'a ni utilité, ni grandeur, ni charité? Et comment l'Angleterre peut-elle mieux prouver qu'elle abandonne cette politique mesquine et dangereuse qu'en proclamant en Orient le respect du principe de la nationalité, et en laissant les Iles-Ioniennes du midi s'annexer, si elles le veulent, au royaume de la Grèce?

Nous avons tenu à montrer la singulière conformité de l'article du *Quarterly Review* de 1852 avec les dépêches de sir John Young de 1858, afin de prouver une fois de plus, s'il en était besoin, que les idées justes ont toujours une chance d'arriver tôt ou tard à être des

faits et des événemens, pourvu qu'elles ne se découragent pas trop vite d'elles-mêmes :

Et nunc historia est quod ratio ante fuit,

a dit Ovide. Oui, l'histoire commence souvent par être une idée. Un rêveur s'avise d'une pensée, il l'exprime, on se moque de lui; utopie et chimère! disent les hommes d'état. Le rêveur recommence à exprimer son idée : monomanie! dit-on. Puis il arrive un jour que l'idée ayant cheminé par je ne sais quelles voies secrètes, elle devient une opinion puissante; l'opinion devient bientôt un fait, le fait devient une loi, et tout le monde alors, direz-vous, s'incline devant le rêveur et le proclame comme un des législateurs du genre humain. Gardez-vous de le croire, et surtout que le rêveur, s'il a quelque bon sens, se garde bien de dire : C'est moi qui ai trouvé tout cela! Qu'il n'aille pas demander un brevet d'invention, sinon il est perdu; tout le monde le bafouera, tout le monde lui prouvera que ce qu'il a été seul à dire pendant longtemps, tout le monde le sentait et le pensait depuis longtemps. Il y a du vrai dans cette opinion; le rêveur n'a fait que découvrir une idée juste dans la conscience ou dans l'instinct d'un peuple; son mérite est d'avoir exprimé et soutenu cette idée avec une obstination salutaire. Sa vertu ne va pas plus loin, et sa gloire non plus. S'il veut la pousser au-delà, c'est vanité, et elle sera punie. D'ailleurs le public est ainsi fait qu'il n'aime pas que les rêveurs se donnent des airs de législateurs. Qu'ils trouvent les idées qui plus tard deviennent des lois, soit; mais qu'ils ne s'en vantent pas, qu'ils gardent l'anonyme; c'est même la meilleure manière de faire réussir leurs idées. Comme elles n'ont pas de père authentique, tout le monde s'y intéresse, tout le monde s'en fait le parrain et croit être pour quelque chose dans leur fortune. Les théories qui ont un auteur patent et manifeste réussissent rarement.

Autre observation qui revient aux dépêches de sir John Young et à l'article du *Quarterly Review :* sir John Young n'a fait qu'exprimer ce qu'avait dit avant lui, en 1852, le *Quarterly Review*. Savait-il ce qu'avait écrit cette *revue?* Il est possible que oui; il est possible aussi que non, et que cette idée lui soit arrivée par je ne sais combien d'intermédiaires. Soyez sûr cependant que la théorie de l'abandon volontaire des Iles-Ioniennes portera désormais le nom de sir John Young, quoique le *Quarterly Review* puisse réclamer la priorité. Le public en effet est encore ainsi fait que lorsqu'une théorie a passé du cercle de la discussion dans le cercle de la législation ou de la diplomatie, il prend volontiers l'introducteur pour l'auteur, et lui en attribue le mérite. Peut-être n'a-t-il pas tout à fait tort. Le rôle

de chambellan, et surtout de chambellan d'une idée nouvelle, exige un talent particulier. Le monde officiel, je parle toujours du monde des idées, est guindé, cérémonieux, exclusif. Quand une idée nouvelle y arrive, elle risque d'y paraître ce que paraissaient à sir Edward Giffard les sénateurs ioniens au dîner du lord haut-commissaire, c'est-à-dire de n'y pas sembler à sa place. — Mais, direz-vous, les idées nouvelles n'entrent dans ce monde-là qu'en forçant la porte. — Non, ne croyez pas cela, à moins que vous ne vouliez passer pour être tout à fait un rêveur et même un homme de mauvaise compagnie. Les idées ont besoin d'un introducteur titré, d'un diplomate, d'un ministre, d'un ambassadeur; le savoir-vivre pour elles est donc de laisser leur père à la porte, d'entrer avec leur parrain, de le remercier et de le présenter au public, qui le bénira. Si le père gronde et murmure, encore un coup c'est un sot vaniteux qui aime mieux le succès de sa personne que de son idée, et qui ne comprend rien au public, lequel même de nos jours a gardé encore une des vertus les plus conservatrices de ce monde, la foi aux enseignes.

IV.

La théorie de l'abandon volontaire des Iles-Ioniennes sera-t-elle un jour adoptée et pratiquée par l'Angleterre? Quand, après la publication indiscrète des dépêches de sir John Young, M. Gladstone accepta la mission que lui confiait le ministère anglais et qu'il arriva à Corfou, beaucoup de personnes crurent qu'il allait traiter avec les Ioniens de la question de l'annexion des îles au royaume de Grèce. Les choses en ce monde ne vont pas si vite. L'Angleterre n'est pas encore persuadée qu'il soit de son intérêt d'abandonner à la Grèce les Iles-Ioniennes. M. Gladstone n'était donc point chargé de traiter avec les Iles-Ioniennes la question nationale, mais la question libérale, qui est toute différente de la question nationale, et dont nous devons dire un mot. On sait que le premier lord haut-commissaire anglais, sir Thomas Maitland, fit voter en 1817, par une assemblée composée de quarante notables des Sept-Iles, une constitution que nous ne voulons pas examiner en détail, mais dont le caractère général est que l'autorité du lord haut-commissaire est décisive et presque illimitée. Il y a bien, il est vrai, à côté du lord haut-commissaire une assemblée législative et un sénat exécutif; mais aucun acte du sénat exécutif n'est valable qu'avec l'approbation du haut-commissaire, aucune loi non plus ne peut être exécutée qu'après avoir été sanctionnée par le gouvernement anglais : d'où il résulte, si je ne me trompe, qu'entre le régime des colonies anglaises ayant des chambres délibératives, mais subordonnées en dernier ressort à la souveraineté du gouvernement ou du parle-

ment anglais, et le régime des Iles-Ioniennes, il n'y a pas grande différence. Nous n'avons pas le droit en France d'être difficiles en fait de gouvernement libéral, et nous pourrions peut-être accepter très volontiers, sinon la constitution de sir Thomas Maitland, du moins les propositions de réforme qu'apportait M. Gladstone, deux chambres délibérant publiquement, un conseil de ministres responsables, le maintien de la liberté de la presse, etc.; mais nous devons faire remarquer que la question aux Iles-Ioniennes n'est pas du tout de savoir si la constitution sera plus ou moins libérale, quelque important que soit ce point, à notre sens. La question est toute différente sous deux rapports : 1° si nous considérons le sentiment national, 2° si nous considérons le traité du 5 novembre 1815.

Si nous considérons le sentiment national des Ioniens, ils ne s'inquiètent pas en ce moment s'ils seront plus ou moins libres, mais s'ils seront plus ou moins Grecs. Tel est l'état des esprits. Nous ne voulons pas revenir sur ce point.

Si nous considérons le traité du 5 novembre 1815, nous devons reconnaître que le régime politique des Iles-Ioniennes, tel qu'il est établi, soit par la constitution de sir Thomas Maitland, soit par celle de lord Seaton en 1848, soit par les réformes bienveillantes et libérales proposées par M. Gladstone en 1859, s'éloigne beaucoup du gouvernement que le traité du 5 octobre 1815 semblait vouloir établir dans les Iles-Ioniennes. Ce traité en effet accordait aux Iles-Ioniennes les prérogatives d'un état libre et indépendant, et par conséquent l'autonomie. Or la constitution de sir Thomas Maitland consacre la souveraineté et non plus le protectorat de l'Angleterre, puisque aucun acte du sénat exécutif n'est valable qu'avec l'agrément du lord haut-commissaire, puisque aucune loi votée par l'assemblée législative ne peut être exécutée qu'après l'approbation du gouvernement anglais. La constitution de lord Seaton en 1849 est plus libérale, et le *Quarterly Review* de 1852 l'attaque vivement. Il est d'autant plus sévère pour lord Seaton, que celui-ci était un tory, et qu'on devait attendre qu'il tiendrait tête aux factieux des Iles-Ioniennes. Brave sur les champs de bataille, lord Seaton n'a pas eu le courage civil, c'est-à-dire le courage qui sait, selon les momens, résister aux despotes comme aux factieux.

Nous ne voulons pas défendre lord Seaton contre le *Quarterly Review;* cependant nous avons bien de la peine à croire que ce soit seulement par faiblesse morale que lord Seaton ait fait aux Ioniens toutes les concessions qui lui sont reprochées. Ainsi le *Quarterly Review* l'accuse d'avoir accordé aux Ioniens une liberté presque illimitée de la presse. Reconnaissons pourtant que ce n'est pas à l'influence de la révolution parisienne de 1848 qu'il faut attribuer cette concession; nous pouvons croire qu'en la faisant lord Seaton obéis-

sait seulement aux maximes libérales de l'Angleterre. Nous trouvons en effet dans les papiers parlementaires déposés en 1850 sur le bureau des deux chambres du parlement une dépêche de lord Seaton, du 21 février 1848, qui expose que les restrictions imposées à la presse ionienne sont odieuses, sans être utiles, et font détester l'administration qui les applique, sans la défendre, parce que la presse étant libre en Grèce et la circulation des journaux grecs dans les Iles-Ioniennes ne pouvant pas être empêchée, tout s'imprime pour l'attaque et tout est accueilli par l'opinion populaire, tandis que ce qui s'imprime pour la défense est discrédité d'avance comme n'étant pas l'expression d'une pensée libre. Mieux vaut donc avoir la liberté de la presse à la condition de s'en servir que d'avoir son silence à la condition de n'en pas profiter. Où le *Quarterly Review* trouve-t-il que ces idées soient empreintes de faiblesse et de timidité? Il est possible que lord Seaton ait un peu lâché la bride aux passions populaires : 1848 n'était pas le moment le mieux choisi pour serrer le frein. Quoi qu'il en soit, les concessions de lord Seaton, et c'est là le point capital, n'ont rien ôté à la souveraineté de l'Angleterre dans les Iles-Ioniennes; elles n'ont pas ramené cette souveraineté à n'être plus que le protectorat extérieur que voulait le traité du 5 novembre 1815. La presse a été plus libre, les élections municipales ont été plus indépendantes; mais l'état ionien n'a pas été plus indépendant qu'il l'était sous Thomas Maitland, il n'a pas eu plus d'autonomie.

Lord Seaton croyait évidemment qu'en donnant beaucoup à la liberté, il empêcherait la nationalité de prendre son essor. C'est là sans doute ce qui lui inspirait ses concessions. Il n'en a rien été. Le mouvement national a profité des ressources que lui donnait la liberté, et, se sentant plus libres, les Ioniens en ont profité pour demander à être plus Grecs. Le *Quarterly Review* cite à ce sujet des traits curieux et qu'il signale comme des résultats de la faiblesse de lord Seaton. Ainsi un officier municipal électif, mais *fonctionnaire salarié du protectorat britannique*, inspectant les écoles à Céphalonie et voulant vérifier si les élèves savaient écrire correctement, leur a dicté comme composition d'orthographe les phrases que voici : « Tous les maîtres étrangers doivent être expulsés promptement du sol de la Grèce; les Turcs doivent être chassés des provinces grecques du continent, et les Anglais des Iles-Ioniennes par les efforts réunis de toute la race grecque. »

Ce mouvement national fut si vif, que lord Seaton, dans les derniers temps de son séjour à Corfou, crut ne pouvoir pas faire autrement que de s'y associer, et le *Quarterly Review* lui reproche encore amèrement d'avoir fait rédiger en grec moderne ses lettres d'invitation de bal ou de dîner. Ces politesses faites au parti hellé-

nique ne lui inspirèrent aucune reconnaissance. Les journaux ioniens, affranchis par lord Seaton, attribuaient leur liberté non au libéralisme du haut-commissaire, mais à la peur qu'il avait eue, comme tant de princes de ce temps, de la révolution de 1848. Un de ces journaux disait par exemple : « Les autres lords-commissaires ne représentaient que la brutalité des Anglais; lord Seaton a représenté à la fois la brutalité et la perfidie anglaises (1). » Pendant que le lord haut-commissaire était remercié de cette façon de ses réformes, « comment, dit toujours le *Quarterly Review* de 1852, était traitée dans les mêmes journaux la reine d'Angleterre, qui avait bien voulu approuver toutes ces réformes? La reine d'Angleterre était représentée d'un côté et la Grèce de l'autre sous la figure du démon tentateur et du Dieu tenté au désert, la reine Victoria demandant à la Grèce de s'incliner devant elle et de l'adorer, et la Grèce lui répondant : Retire-toi, Satan! »

A Dieu ne plaise que nous songions un instant à excuser ces intempérances de la presse ionienne! Il n'y a rien là, après tout, qui doive étonner les habitués de la presse anglaise; nous voulons seulement remarquer que les réformes de lord Seaton, quelque excessives qu'elles paraissent au *Quarterly Review* de 1852, n'ont pas, encore un coup, changé l'état de la question. Le traité du 5 novembre 1815 n'a reconnu à l'Angleterre dans les Iles-Ioniennes que le droit de protectorat; mais il a dit aussi (art. 3) que « les états unis des Iles-Ioniennes régleraient, avec l'approbation de la puissance protectrice, leur organisation intérieure. » C'est ce règlement d'organisation intérieure, c'est-à-dire la constitution de sir Thomas Maitland en 1817, qui a changé le protectorat anglais en souveraineté, en attribuant au gouvernement anglais le droit d'approuver ou de rejeter les lois votées par l'assemblée législative ionienne, en attribuant au lord haut-commissaire le droit de valider ou d'invalider les actes du sénat exécutif. C'est ce jour-là seulement que les Iles-Ioniennes ont abdiqué l'autonomie que le traité de 1815 leur avait conservée. Or ce qu'elles ont abdiqué par un acte de leur volonté législative, elles peuvent évidemment le reprendre par un autre acte de leur volonté législative. Elles ont pour défaire le même droit qu'elles ont eu pour faire. Elles ont réglé, avec l'approbation de la puissance protectrice, leur organisation d'une certaine manière; elles peuvent, avec la même approbation, la régler d'une autre manière; elles peuvent redemander leur autonomie, de même qu'elles ont pu la céder. Cependant nous ne voyons ni dans les réformes de lord Seaton, ni dans les propositions de M. Gladstone, rien qui touche à cette restauration de l'autonomie des Iles-Ioniennes. Le droit

(1) Θηριωδία καὶ δολιότης.

qu'a le gouvernement anglais d'approuver ou de rejeter les lois que votent les Iles-Ioniennes est partout conservé; la confusion faite par la constitution de Thomas Maitland entre le droit du protectorat, qui émane du traité de 1815, et le droit de souveraineté, qui n'émane que de la volonté législative du peuple ionien, cette confusion, qui est grave, n'est nulle part corrigée.

Il y a plus : il ne semble pas que les Ioniens veuillent mettre la question sur ce point. Ils demandent l'abolition du protectorat anglais et par conséquent la réforme du traité de 1815; ils demandent leur réunion au royaume de Grèce, mais ils ne paraissent pas, quelque justement épris qu'ils soient de leur nationalité hellénique, vouloir la retrouver par l'autonomie de leur état tel qu'il est constitué par le traité du 5 novembre 1815. Ils mettent, par l'abolition du protectorat, la question entre eux, l'Angleterre et l'Europe, au lieu de la concentrer, par la revendication de leur autonomie, entre eux et l'Angleterre.

Tant que rien ne se fera dans le parlement ionien qui ne doive être approuvé par le gouvernement, c'est-à-dire par le parlement anglais, les Iles-Ioniennes sont une colonie anglaise : voilà ce qui est évident à nos yeux; mais ce qui n'est pas moins évident, c'est que ce n'est pas le traité du 5 novembre 1815 qui a constitué cet état de choses, c'est la constitution de sir Thomas Maitland, c'est un acte de la volonté législative des Ioniens. La question de nationalité n'est donc pas seulement, à nos yeux, dans l'annexion au royaume de Grèce, elle est dans la revendication de l'indépendance du parlement ionien. Elle n'est pas dans l'abolition du protectorat anglais créé par le traité de 1815, elle est dans le retour à ce protectorat, limité en même temps que créé par le traité. Ce sont les Ioniens eux-mêmes qui ont étendu et agrandi ce protectorat, qui en ont fait une souveraineté; c'est à eux de le restreindre et de le ramener à sa nature primitive. En demandant à l'Angleterre de demander à l'Europe la réforme du traité de 1815, les Ioniens se préparent contre eux une fin de non-recevoir qui peut durer longtemps. L'Angleterre peut leur dire longtemps ce qu'elle leur dit aujourd'hui : « Je ne puis pas faire seule ce que vous me demandez, et je ne veux demander à personne la faculté de le faire. » En réclamant au contraire de l'Angleterre la réforme de la souveraineté établie par la constitution de sir Thomas Maitland et le retour au protectorat de 1815, les Ioniens demandent à l'Angleterre ce qu'elle a le droit de faire. La question n'est plus qu'entre les Anglais et eux : l'Europe n'y est plus pour rien.

C'est avec une grande défiance de moi-même que je pose la question de nationalité autrement qu'elle n'est posée en ce moment aux

Iles-Ioniennes, et que j'y introduis deux degrés, le premier qui est la revendication de l'autonomie de l'état européen reconnu par le traité du 5 novembre 1815 sous le titre *des états unis des Iles-Ioniennes*, le second qui est l'abolition du protectorat anglais. Les Ioniens me semblent avoir franchi le premier degré sans s'y arrêter, et les Anglais ne me semblent pas avoir beaucoup regretté cette précipitation. Les Ioniens disent : « Nous voulons l'abolition du protectorat anglais et l'annexion au royaume de Grèce; nous voulons cela, et point autre chose. Jusqu'à ce que nous l'obtenions, nous refuserons toutes les propositions que vous nous ferez. » C'est ainsi qu'ils ont refusé les propositions de M. Gladstone. L'Angleterre répond : « Le protectorat ne sera point aboli, et si vous refusez obstinément de délibérer sur les propositions que je vous fais, le haut-commissaire se passera de votre concours et administrera sans vous, sinon contre vous. »

Voilà où en est le débat aujourd'hui entre l'Angleterre et les Iles-Ioniennes, débat sans issue, si nous nous arrêtons aux faits tels qu'ils se présentent en ce moment. Si au contraire, laissant un instant de côté les faits et les difficultés, nous regardons aux doctrines, l'aspect change, et le débat devient intéressant et plein d'avenir. La doctrine qui est débattue en effet n'est rien moins que la doctrine de la nationalité, qui doit ébranler et renouveler l'Orient. Cette doctrine est proclamée avec persévérance par les actes du parlement ionien, peut-être même le parlement et la presse des Iles-Ioniennes ne se sont attachés à proclamer obstinément cette doctrine et à en demander l'application immédiate que pour témoigner qu'elle est l'instinct et le sentiment universel et incontestable de la race hellénique. De ce côté, la persévérance des Ioniens est une bonne politique, quoiqu'elle soit plus de l'avenir que du présent. En effet, loin de reculer, la doctrine de la nationalité fait chaque jour des progrès en Orient. Les dépêches de sir John Young l'admettent; le *Quarterly Review* de 1852 s'y rattache, comme à la règle nécessaire de l'avenir; M. Gladstone ne la conteste pas. Que lui reste-t-il donc à trouver? L'à-propos et la pratique : l'à-propos, qui se compose de deux choses, du hasard propice des événemens, et du soin qu'il faut mettre à ne point se créer soi-même d'obstacles, à ne point bâtir de mur pour aller s'y heurter le front; la pratique, qui se compose aussi de deux choses : du temps d'abord, et de plus de l'habileté à marcher pas à pas, sans jamais perdre de vue le but, et sans vouloir non plus y atteindre du premier coup.

SAINT-MARC GIRARDIN.

PHILOSOPHIE

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

Traité théorique et pratique d'Économie politique, par M. Courcelle-Seneuil.

Il y a pour les sciences des momens critiques : ce sont ceux où leurs langues et leurs procédés se vulgarisent, où il devient facile, même à des esprits faussés ou médiocres, de prendre une certaine importance aux yeux du public. On voit alors se multiplier les travaux sans méthode et sans portée; les bases posées par les maîtres disparaissent sous le fatras des détails. J'ai peur que l'économie politique n'en soit là : elle présente dans son état actuel des contrastes étranges. La langue d'Adam Smith, de Say, de Bastiat, de Stuart Mill, est comprise, acceptée partout : il se fait un grand remuement d'idées sous l'enseigne économique; mais ce labeur manque d'ensemble et d'autorité. La science n'a pas su encore constater sa légitimité en se résumant d'une manière intelligible pour tous. Quand elle rend des services, ceux qui en profitent en ont à peine conscience; il semble au contraire que le nombre de ses adversaires augmente à mesure qu'elle devient utile. Elle est repoussée par les classes qui aiment à se retrancher dans les traditions du passé, et suspecte aux multitudes où l'on rêve un meilleur avenir. Parmi les hommes d'état qui dirigent l'Europe en ce moment, on en compterait une dizaine qui s'honorent d'être rangés parmi les économistes; mais on en cite beaucoup d'autres, et même des hommes très spirituels, qui trouvent plus simple de nier absolument que l'activité humaine ait

des lois. Cette divergence de sentimens et d'opinions n'est sans doute pas un effet sans cause; je m'étais promis depuis longtemps d'en rechercher l'explication. Il aurait fallu pour cela remonter au principe générateur de l'économie politique, dire où elle va, par quels chemins et comment elle s'est parfois fourvoyée, — montrer, aux lumières qu'elle projette sur l'ensemble de l'histoire, la nature des services qu'elle peut rendre et la cause des résistances qui ralentissent ses progrès. Malheureusement la tâche est difficile, et j'ai dû m'avouer que les travaux antérieurs ne fournissaient pas encore tous les élémens d'une bonne solution.

Après avoir lu et étudié un nouveau traité dont je vais rendre compte, la tentative devant laquelle j'avais reculé m'a semblé plus facile; c'est un devoir pour moi de rendre ce témoignage à M. Courcelle-Seneuil. Son livre n'est pas, à proprement parler, une philosophie de la science. Appelé par le gouvernement du Chili pour professer l'économie politique dans ce pays, c'est le résumé de son enseignement qu'il publie aujourd'hui; mais la méthode rationnelle adoptée par l'auteur, la liaison solide de ses argumens, la nouveauté de plusieurs démonstrations, font sortir de son œuvre une synthèse très satisfaisante. Il y a là évidemment des élémens progressifs, puisque j'y ai trouvé plus de secours qu'ailleurs pour résumer philosophiquement la pensée de l'économie politique. A ce titre, le livre de M. Courcelle-Seneuil mérite d'être analysé attentivement.

I.

On a écrit et disserté de tout temps sur l'administration des peuples; cependant l'économie politique n'a existé à l'état de science que du jour où il a été dit que la création des richesses est un de ces phénomènes naturels auxquels président des lois invariables, et que les nations prospèrent ou s'appauvrissent fatalement, selon qu'elles se rapprochent ou s'éloignent de ces lois. Il n'y a pas plus d'un siècle que cette affirmation est partie d'un groupe de penseurs inspirés par le docteur Quesnay. Frappés par ce trait de génie, des esprits vigilans et sagaces se mirent à la tâche en divers pays, et on n'a pas tardé à dégager un bon nombre de faits et d'observations au moyen desquels on a essayé de constituer un corps de doctrine.

Il était impossible dans l'origine qu'un pareil travail se fît avec une complète indépendance d'esprit. Le désir de porter remède aux abus qu'on observe est si naturel que, même en faisant de la science pure, chacun fut influencé à son insu par les besoins de son pays et de son époque. En France, les préoccupations dominantes avant 1789 se rapportaient aux progrès de l'agriculture, gênée surtout

par les barrières intérieures, aux abus occasionnés par les jurandes et les maîtrises, et avec les physiocrates la science se résume dans ces quatre petits mots : laisser faire, laisser passer. En Angleterre, où grandit une classe industrielle à côté d'une agriculture privilégiée, Smith et ses disciples s'appliquent à prouver que l'industrie manufacturière est aussi productive de richesses. En Italie, où l'on aime à se rappeler la glorieuse indépendance politique conquise autrefois par le commerce, on accorde une importance suprême aux questions monétaires. L'Allemagne, tourmentée par le rêve de son unité nationale, voudrait inventer une économie politique allemande, ce qui serait aussi ingénieux qu'une chimie prussienne ou une physique bavaroise. Après les guerres de la révolution, l'industrie profitant du développement des arts pacifiques et gagnant chaque jour en importance, on se préoccupe des échanges internationaux, si bien que le libre échange devient aux yeux du public l'essence même de la science. En ces derniers temps enfin, l'économie politique, appelée comme auxiliaire par les classes qui se sentent menacées, prend bravement à partie les sectes socialistes, au risque de délayer ses théories dans une polémique de circonstance.

A toutes ces époques, je le répète, les tentatives faites pour constituer scientifiquement l'inspiration de Quesnay ont été diversement influencées par les tendances du moment. Certes je suis loin de méconnaître l'immensité du travail accompli depuis un siècle et les services rendus. Il y a eu une foule de traités généraux et de monographies de la plus haute valeur. Chez les maîtres, la perspicacité devient souvent du génie. L'école, prise dans son ensemble et sous ses drapeaux divers, a dissipé nombre de préjugés : elle a lancé en menue monnaie tout un trésor d'idées utiles; mais le temps aussi fait son œuvre éternelle : il élargit sans cesse la scène des événemens, et provoque ainsi des besoins intellectuels nouveaux. Les sociétés européennes, en faisant à l'industrie une place de plus en plus large, préparent pour l'économie politique une phase nouvelle. Il serait aussi déraisonnable, aussi dangereux de surexciter l'énergie industrielle sans corriger les mauvaises lois économiques qu'il serait difficile de fabriquer beaucoup avec des moteurs défectueux. Nous marchons donc probablement vers un temps où il faudra que la science, mieux comprise et suffisamment vulgarisée, cesse d'être une curiosité d'école pour devenir un principe social, une force active.

L'économie politique, dans son état actuel, répond-elle aux exigences de la situation? Elle a conquis beaucoup de vérités, mais est-elle en mesure de les produire avec cette netteté d'affirmation

et de preuves, cette splendeur du vrai nécessaire pour subjuguer les esprits indifférens ou prévenus? Non malheureusement. Rossi écrivait, il y a vingt ans, en tête de son cours : « Dût-il rougir pour la science, l'économiste doit avouer que la première question à examiner est encore celle-ci : qu'est-ce que l'économie politique? quels en sont l'objet, l'étendue, les limites? » Depuis Rossi, on a cependant fait quelques pas : entre une vingtaine de définitions proposées, on est à peu près tombé d'accord sur les formules qui marquent le mieux le caractère et la portée de la science (1); mais ce qu'il fallait pour maîtriser l'opinion, c'était une synthèse résumant les travaux accomplis en les rattachant aux données principales de la philosophie et de l'histoire, exacte et forte pour les gens instruits, assez lumineuse pour les intelligences réduites aux simples lumières du bon sens.

Je ne sais pas si M. Courcelle-Seneuil, en commençant son livre, était placé au point de vue que je signale. Son exposé, d'une gravité et d'une réserve qui ne se démentent jamais, sans un seul mot ressemblant à une critique pour ses devanciers, n'annonce guère un auteur tourmenté du besoin de redresser les torts. C'est peut-être à cette disposition de son esprit que nous serons redevables du mérite et de l'opportunité de son livre. Sans s'inquiéter des controverses d'école ni des préjugés du public, ne songeant qu'à coordonner les élémens qui l'encombraient, il a appliqué la méthode sévère recommandée par les plus grands philosophes pour la recherche des vérités naturelles ou abstraites. Ce qu'il a essayé, c'est précisément ce qu'il faut accomplir, quand une science, envahie par la confusion, a besoin de dégager ses principes; c'est, à mon avis, ce qu'il y avait de plus pressé à faire pour l'économie politique.

Supposons une assemblée où beaucoup d'idées seraient agitées tumultueusement. Le moyen de parvenir à s'entendre serait de discerner d'abord un fait si simple, si éblouissant d'évidence, qu'il fût nécessairement adopté comme vrai par tout le monde; puis on attacherait à ce point solide un second, un troisième fait de même nature, et toujours ainsi jusqu'à ce qu'on épuisât l'enchaînement des points incontestables. Enfin, de toutes ces vérités confirmées par l'assentiment général, on tâcherait de faire sortir la conclusion utile, la synthèse. La méthode qui féconde les sciences et assure leur autorité suit un procédé semblable. M. Courcelle-Seneuil a donc commencé par poser comme fait indiscutable ce qui suit :

(1) On consultera avec fruit à ce sujet le travail d'un économiste zélé et judicieux, M. Joseph Garnier. Il est intitulé : *But et Limites de l'Économie politique*, et se trouve dans un recueil d'opuscules du même auteur, publié récemment sous ce titre : *Élémens de Finances, de Statistique*, etc.

« chacun tend à satisfaire ses besoins avec le moindre travail possible. » L'axiome semblera naïf à force d'évidence : on en trouve de pareils au point de départ de chaque étude. Celui-ci est pour l'économie politique un principe générateur, comme la fameuse phrase dont Descartes a fait sortir sa méthode, ou, si l'on veut, comme la théorie du levier en mécanique. N'est-ce pas à ce désir instinctif et général d'augmenter ses jouissances et de diminuer sa peine que l'industrie doit ses progrès incessans?

La première condition d'une bonne méthode est de limiter exactement le champ qu'on veut explorer. Pour M. Courcelle-Seneuil, l'économie politique n'est qu'une branche de la science sociale : elle se borne à étudier les services industriels comme productifs de richesses. Cette limitation est presque généralement adoptée. Il y a cependant des personnes disposées à croire qu'on matérialise l'enseignement, qu'on le déshonore en le renfermant strictement dans l'étude des phénomènes de production matérielle. Cette tendance est particulièrement remarquable dans une petite et respectable école où Bastiat a laissé des traditions de sentimentalité. L'homme, dit-on, l'agent producteur, étant constitué par l'union du physique et du moral, l'âme étant le moteur de la machine, comment négliger les influences morales dans les phénomènes qui déterminent la prospérité ou la décadence des nations? Cet argument n'est pas fait pour embarrasser. L'enseignement économique n'a de valeur qu'en raison de sa certitude : il ne peut arriver à la certitude que dans l'ordre des faits naturels, permanens, invariables. Sans méconnaître la double essence de l'homme, il s'occupe avant tout et particulièrement de sa portion mécanique pour ainsi dire, de ses instincts immuables dans leurs rapports avec la fécondation des ressources de la nature. Mettre en relief des faits certains et universels, si peu nombreux qu'ils soient, c'est sa vraie grandeur, sa noblesse scientifique. On l'affaiblirait si, pour en faire une sorte d'encyclopédie sociale, on prenait en considération l'autre élément constitutif de l'homme, le sentiment avec sa spontanéité et ses caprices. A mesure que la certitude irait en s'amoindrissant, on glisserait dans l'empirisme. Je suis loin toutefois de méconnaître l'influence des causes morales, même dans la production des biens matériels; mais, quand ce genre de force intervient, l'économiste sort du domaine restreint de la science pure pour passer dans celui de l'art. Ceci demande explication.

Les meilleurs esprits entre ceux que l'économie politique reconnaît pour ses maîtres ont senti la nécessité de faire cesser la confusion de la science et de l'art, de la théorie et de l'empirisme. Rossi notamment est revenu sur ce point dans plusieurs de ses le-

çons. Un homme que les lecteurs de la *Revue* n'ont certainement pas oublié, Charles Coquelin, a interprété le vœu de ses devanciers en écrivant dans la vaste encyclopédie dont il a dirigé la publication : « Dans l'ordre économique, il faut bien le reconnaître, les travaux d'art et les études scientifiques demeurent encore, sinon entièrement mêlés, au moins confondus sous une dénomination commune. On a essayé quelquefois, à ce qu'il semble, d'en faire la séparation; mais ces tentatives, mal dirigées et faites le plus souvent sans une vue bien nette du résultat à obtenir, n'ont pas abouti jusqu'à présent (1). »

Le fait qui saisit tout d'abord dans le traité de M. Courcelle-Seneuil est cette séparation de la science et de l'art tentée méthodiquement pour la première fois, et je dois ajouter accomplie d'une main vigoureuse. Pour marquer plus nettement la différence, il propose deux noms nouveaux : l'un, correspondant à la théorie, *ploutologie* ou science de la richesse; l'autre, applicable à la pratique, *ergonomie* ou arrangement du travail. Le nom primitif et consacré par l'usage, celui d'*économie politique*, ne reste plus que comme une dénomination générale rattachant deux spécialités distinctes, de même que le mot *médecine* implique la synthèse de toutes les études médicales. Voici d'ailleurs comment l'auteur justifie cette innovation.

La condition d'existence pour l'homme est d'approprier sans cesse à son usage le monde extérieur. Ce qui est évident pour les individus est applicable aux sociétés. Les nations sont plus ou moins favorisées par les circonstances naturelles, influencées plus ou moins heureusement par les institutions qui les régissent : c'est pourquoi elles n'arrivent pas toutes à un même degré de richesse. Néanmoins, quelles que soient les conditions dans lesquelles leur activité productrice s'exerce, on y peut distinguer certains phénomènes qui se reproduisent d'une manière constante, universelle, et certains résultats incessamment diversifiés, en raison des accidens de localité ou des règlemens arbitraires. Dégager la loi permanente du fait accidentel, vérifier l'existence de ces phénomènes qui se manifestent toujours et partout, parce qu'ils dérivent des instincts de l'humanité, en montrer la raison d'être, la nécessité providentielle, c'est faire de la science abstraite et désintéressée, et tel est le programme de la ploutologie. Si l'on va plus loin, si l'on recherche par l'analyse comment les phénomènes essentiels sont modifiés par les arrangemens arbitraires des sociétés; si l'on se demande par quelles combinaisons on pourrait élever un pays à un

(1) Article *Économie politique*, dans le *Dictionnaire de l'Économie politique*.

plus haut degré de richesse, on passe sur le terrain de l'ergonomie, on devient un artiste en politique. La science arrive ou du moins se flatte d'arriver à la certitude, en ce sens qu'elle réside en un petit nombre de formules exprimant des faits positifs, indépendamment de toute application. L'art au contraire n'est qu'une pratique incertaine, puisque son caractère est d'être diversifié à l'infini par la dextérité ou les fantaisies de ceux qui l'exercent. M. Courcelle-Seneuil fait à cette occasion une remarque judicieuse et finement exprimée : « Les sciences, dit-il, doivent être définies par les faits qu'elles étudient, c'est-à-dire par leur objet, tandis que les arts doivent être définis par l'usage auquel ils sont destinés, c'est-à-dire par leur but. » Cette remarque explique pourquoi on a échoué jusqu'ici dans la définition de l'économie politique : la science et l'art y étant confondus, une seule et même définition n'y pouvait suffire.

Le volume que M. Courcelle-Seneuil a livré d'abord au public ne comprend que la ploutologie. Il vaut mieux qu'il en soit ainsi malgré la juste impatience qu'on peut avoir de connaître les études et les solutions positives d'un penseur qui a fait ses preuves comme homme d'expérience en publiant des traités spéciaux très estimés. Le besoin communément senti étant d'isoler la théorie, d'arriver à constituer un corps de doctrines à la manière des sciences exactes par l'enchaînement méthodique des lois absolues et à l'abri du doute, une pareille entreprise exige toute la lucidité des meilleures intelligences, et il est avantageux de la simplifier en écartant momentanément les détails de l'application.

Cette manière d'aborder l'économie politique aura pour effet d'en faciliter l'étude. En définitive, les lois générales, les principes avérés dont la déduction rigoureuse constitue la science proprement dite, sont en petit nombre. Trois ou quatre pages me suffiraient pour exposer toute la substance de la ploutologie, si je ne devais pas m'arrêter dans le cours de mon analyse pour signaler des différences essentielles entre les solutions de M. Courcelle-Seneuil et celles qui étaient admises avant lui.

Le travail industriel s'opère de trois manières : en transformant les objets dont l'homme sent la nécessité, en les transportant d'un lieu à un autre, ou en les conservant. Ici, remarquons-le bien, l'auteur de la ploutologie introduit une formule nouvelle qui restera dans la science, parce qu'elle est juste et féconde. Pour la première fois il considère comme un travail l'action de conserver, la capitalisation. Si l'épargne est un travail, une rémunération lui est due. De là découle la légitimité de l'intérêt accordé au capital. Nous verrons plus loin comme déduction de ce même axiome que la propriété y trouve une base.

A l'individu qui gagne son pain à force d'activité et de fatigue, il paraîtra d'abord étrange que l'épargne, fonction négative et inerte en apparence, soit classée au rang du travail actif et récompensée au même titre. C'est que, dans l'esprit du vulgaire, l'idée de capitalisation se confond toujours avec celle de richesse. Pour l'observateur attentif, il n'en est pas ainsi. Les gens assez riches pour que l'économie ne leur coûte aucun effort n'existent qu'à l'état d'exception, et quant à ces grands capitalistes qui font tant d'envieux, ils ne sont pas autre chose que des industriels ayant l'agréable et lucrative spécialité d'utiliser les petites réserves. En réalité, les nations s'enrichissent et se perfectionnent bien moins par la thésaurisation de quelques familles opulentes que par les imperceptibles épargnes de la multitude. Le paysan qui amasse pour défricher un coin de terre, l'ouvrier qui parvient à acheter des outils pour s'établir, le bourgeois qui limite ses dépenses personnelles pour faire de son fils un citoyen instruit et utile, l'humble employé qui fait des placemens pour que sa vieillesse ne soit pas sans dignité, voilà, sans qu'ils s'en doutent, les vrais créateurs de la puissance sociale. Mais ce service rendu à la communauté, croit-on qu'il s'accomplisse sans effort et qu'il soit sans mérite? Certes dans cette résistance à la tentation de dépenser, dans cette persévérance à lutter contre la fantaisie, quelquefois même contre un désir légitime, il y a un travail moral souvent plus pénible que le travail des bras, et quand c'est au sein d'une famille pauvre qu'on se prive ainsi en vue de l'avenir, on pourrait bien répéter ce que Montaigne a dit de la continence: « Je ne connais pas de faire plus actif ni plus vaillant que ce non-faire. »

Tout travail industriel opéré avec continuité, même celui qui consiste à économiser, exige un effort, une peine, une certaine violence faite aux entraînemens de la fantaisie : ce fait sera généralement admis, à moins qu'il n'existe encore quelques-uns de ces utopistes qui avaient rêvé le travail attrayant. L'homme est donc sollicité en sens contraires par deux forces divergentes, le besoin qui le pousse au travail et le désir d'échapper à cette peine que le travail occasionne. Le balancement de ces deux forces dans la machine humaine y joue le rôle du pendule qui imprime et règle le mouvement. Il en résulte une disposition naturelle exprimée par la formule dont M. Courcelle-Seneuil a fait son principe générateur.

Il y a eu dans les écoles de longues controverses au sujet des *agens naturels* ou *forces productives*. Quelques théoriciens ramènent tout au travail. M. Courcelle-Seneuil reconnaît seulement deux forces : la terre, considérée comme foyer naturel d'élaboration (*vis naturæ*), et le travail humain appliqué à la transformation, au trans-

fert ou à la conservation des produits. Si l'on se décide à considérer la terre comme un agent, il serait plus juste de dire que les forces productives sont au nombre de trois, et je m'étonne que M. Courcelle-Seneuil n'ait pas introduit cette division, car elle ressort exactement de son analyse. En décomposant le travail humain, il y distingue un effort corporel et un effort intellectuel. Le premier, soumis aux lois de la matière, ne pouvant se développer sur deux points à la fois, est limité dans ses effets par la puissance de celui qui l'exerce; c'est la main-d'œuvre proprement dite. La dextérité et la vigueur d'un ouvrier ne servent de rien à un autre ouvrier, et quand le labeur cesse, l'utilité s'évanouit. Dans l'effort intellectuel au contraire, il y a un résultat qui survit à celui qui l'a produit, et dont les imitateurs profitent indéfiniment et sans sacrifice. Ces acquisitions successives constituent au sein de chaque groupe humain un fonds commun d'expérience, un idéal d'exécution que l'auteur de la ploutologie appelle *l'art industriel* (1). Or cette puissance impersonnelle et collective, cette aptitude diffuse au sein d'un peuple me paraît être une troisième force productive, puisqu'elle est tout à fait distincte de la fécondité terrestre et du labeur individualisé.

Sous ce nom d'art industriel, l'auteur comprend non-seulement les inventions tendant à dominer la matière, comme celles qui procèdent de la mécanique ou de la chimie, mais aussi les combinaisons d'ateliers plus ou moins ingénieuses, la pratique commerciale plus ou moins perfectionnée, la législation et même la discipline morale dans leurs rapports avec la production. De même que l'aptitude industrielle est inégale entre les individus, il y a aussi des degrés nombreux, quant à l'éducation industrielle, entre les divers groupes humains, soit que l'on compare entre eux des peuples divers, soit que l'on considère un même peuple, ou même l'humanité prise dans son ensemble, à des âges différens de leur existence. Ce degré d'avancement dans l'art industriel constitue un fait dont il faut tenir compte dans les spéculations de l'économie politique, de même qu'en physique, avant d'opérer, on doit constater la température générale par laquelle les corps sont influencés. M. Courcelle-Seneuil n'y manque jamais : il a poussé loin l'analyse des forces productives, et les formules qu'il introduit deviendront des instrumens fort utiles pour mesurer la place qu'occupe une société dans l'ordre industriel, comme pour aviser aux moyens d'enrichissement.

Un autre avantage de cette nomenclature est de simplifier beau-

(1) La dénomination n'est peut-être pas fort heureuse; j'aimerais mieux : *l'idéal industriel*, ou tout simplement *l'éducation*. Toutefois, comme la pensée de l'auteur est juste, il n'est pas difficile de la saisir, malgré le vague de l'expression.

coup, ce me semble, un problème sur lequel les économistes ont longtemps disserté sans parvenir à se mettre d'accord. Les auteurs primitifs, et beaucoup de modernes à leur exemple, n'attribuaient le nom de *richesses* qu'aux produits matériels ou aux services matérialisés et ayant une valeur échangeable. D'autres auteurs, à l'exemple de J.-B. Say, se sont laissé éblouir par cette considération, que certaines aptitudes, celles de l'avocat, du médecin, du savant, du prêtre, certaines qualités physiques ou morales acquises par le travailleur ont une utilité, une valeur, et contribuent évidemment à l'enrichissement des sociétés : comme il leur répugnait de négliger ces élémens, ils ont admis une classe de *richesses immatérielles* qu'ils portent à l'actif, pour ainsi dire, dans l'inventaire de la communauté. Si le tort des premiers théoriciens est de ne voir que l'effet produit, le tort des seconds est de confondre l'effet avec la cause. Je crois qu'avec la nomenclature des forces productives proposée par l'auteur de la ploutologie, il n'y aurait plus à discuter à propos des richesses immatérielles. Le savoir, l'intelligence, la dextérité ingénieuse et autres utilités de ce genre se classeraient au nombre des élémens producteurs compris sous le titre d'art industriel, et on réserverait le nom de richesses pour les produits matériels susceptibles d'être appropriés et échangés.

M. Courcelle-Seneuil n'a pas envisagé la consommation comme une branche spéciale de l'économie politique. A ses yeux, les faits de cet ordre se confondent avec les phénomènes de production et de distribution; il est d'accord en cela avec M. Rossi et M. John Stuart Mill. Ce chapitre d'ailleurs ne me paraît offrir aucun point de vue particulier. A propos de la population au contraire, l'auteur de la ploutologie se sépare nettement de l'école et prend une position distincte.

Il est incontestable que le nombre des hommes réunis en société a pour mesure l'étendue des ressources créées par l'industrie. Le mystérieux rapport qui existe entre l'ensemble des travaux producteurs et le mouvement en plus ou en moins des populations est sans doute déterminé par une loi générale : s'il en est ainsi, il y aurait un intérêt suprême à constater cette loi. Malheureusement, la question, abordée d'une manière incidente par Malthus, n'a pas été bien posée dès l'origine (1) : d'une controverse faussée par les passions politiques, il est sorti une doctrine vraiment désolante : tout le monde la connaît, car elle a le mérite de la clarté, et peut être enfermée tout entière en peu de mots. L'espèce humaine a une tendance organique

(1) Nous avons eu occasion de raconter dans une étude déjà ancienne sur *Malthus* comment le philosophe anglais avait été dominé par ses relations de famille et par les préoccupations de son époque. — Voyez la livraison du 1er avril 1846.

et virtuelle à s'accroître beaucoup plus rapidement que les moyens d'existence à son usage. La loi naturelle étant que le nombre des êtres humains venus au monde soit disproportionné avec les ressources que le travail peut fournir, il en résulte que beaucoup de malheureux « sont de trop sur la terre, et qu'au grand banquet de la nature il n'y a pas de couvert mis pour eux; » je transcris l'expression du philosophe anglais, tranchante comme le glaive du bourreau. Comment s'opère cette élimination nécessaire pour rétablir l'équilibre entre le nombre des bouches et la quantité des subsistances? Par l'incessante et inévitable destruction de ceux qui sont de trop, de ceux qui sont le plus exposés aux vices, aux maladies, aux défaillances qu'engendre la misère. Essayer de supprimer la misère est une entreprise chimérique : elle est en permanence dans les bas degrés de l'échelle sociale en raison de la surabondante fécondité départie à l'espèce humaine. Le seul moyen, s'il en est, de réagir contre cette fatalité est d'observer la prudence dans le mariage, de ne pas donner l'existence à des enfans pour lesquels on n'entrevoit pas un sort décent et tolérable.

Malthus est le théoricien de la misère : il a proclamé pour ainsi dire la légitimité de son règne. Triste mission et triste succès! Sa doctrine heureusement est fort ébranlée; mais il ne s'agit pas de la réfuter ici. Je m'en tiendrai à une observation qui va me ramener au livre de M. Courcelle-Seneuil. Ce prétendu principe de la population formulé par Malthus, et dont les économistes ont si complaisamment accepté la solidarité, est pourtant en dehors de l'économie politique : il soulève des problèmes de physiologie et de morale, mais il ne rattache en aucune façon le mouvement de la population au mouvement industriel. A quoi bon sonder les mystères de la production et de la distribution des richesses? Ils sont sans influence sur le sort des classes nécessiteuses, s'il est vrai, comme le dit Malthus, que la misère provient d'une pullulation presque inévitable parmi les peuples, et que pour une ration produite il se présentera toujours deux consommateurs, dont un doit périr. M. Courcelle-Seneuil écarte les considérations de physiologie, assez incertaines d'ailleurs, sur la fécondité de l'espèce humaine. Le mérite de ses formules est d'être uniquement ramenées aux faits économiques. Voyons comment il raisonne.

Après avoir admis, suivant l'évidence, que le nombre des hommes dans une société est en rapport avec les ressources créées par le travail, on doit remarquer que ce mot *ressources* est applicable non-seulement aux denrées alimentaires, mais à tous les produits échangeables. Un peuple qui produirait spécialement du charbon, du fer, des étoffes, et qui pourrait les offrir à des prix séduisans, ne manquerait pas plus de pain qu'un peuple producteur de blé, pourvu

toutefois que sa liberté commerciale ne fût point paralysée par de stupides règlemens. Cette observation si simple est importante : elle renverse tout d'abord la fameuse proposition sur laquelle Malthus a échafaudé son système (1), car en supposant que la multiplication des hommes fût toujours plus rapide que celle des subsistances, ce qui n'est aucunement démontré, il n'y a pas de limite assignable à la fabrication des marchandises avec lesquelles les alimens peuvent être achetés.

Dans toute société, quelle qu'elle soit, la quantité de ressources créées est la résultante nécessaire de son état économique : exprimons cette quantité par 1,000. Il y a pour chaque individu un minimum de consommation, au-dessous duquel il ne lui serait pas possible de descendre sans que son existence fût compromise : représentons ce minimum par une moyenne dont l'expression sera 10. Il est évident que, dans une société ainsi ordonnée, le plus haut chiffre auquel la population pourra s'élever ne dépassera pas 100; mais dans toutes les sociétés connues le partage des objets consommables est très inégal entre les parties prenantes : il est nécessaire, comme moyen d'émulation, qu'il en soit ainsi. Il y a des individus qui absorbent à leur profit beaucoup plus de choses utiles que certains autres : il y a aussi des consommations improductives qui ne profitent à personne. Plaçons-nous donc dans ce milieu imaginaire que nous venons de prendre pour exemple, et admettons que 20 consommateurs absorbent le double de ce qui a été considéré comme le minimum, soit une quantité égale à 400; l'excédant à partager sera réduit à 600, et cet excédant ne pourra pas faire subsister plus de 60 individus. Dans cette hypothèse, le chiffre de la population totale tomberait forcément à 80. Supposons encore que dans cette même société on détruisît en consommations inutiles des ressources dont la quotité pourrait être exprimée par le chiffre 100: voilà encore dix existences devenues impossibles, et le chiffre de la population va tomber nécessairement à 70. Cette déduction est d'une telle évidence qu'elle ne comporte aucune contradiction : il suffit de l'énoncer pour qu'elle soit acceptée. M. Courcelle-Seneuil, qui aime les formules précises, mais qui ne se défie pas assez de sa tendance à employer le langage algébrique, énonce de la manière suivante la loi qu'il propose d'introduire dans la science : « Le chiffre nécessaire de la population est égal à la somme des revenus de la société, diminué de la somme des inégalités de consommation, et divisé par le minimum de consommation. »

Je préfère de beaucoup cette formule à celle de Malthus : sans

(1) « Les hommes, dit Malthus, se multiplient suivant une progression géométrique, comme 2, 4, 8, 16, tandis que les subsistances ne peuvent être multipliées que suivant la progression arithmétique 1, 2, 3, 4. »

contredire en rien ce qu'il y a de vrai dans les assertions de celui-ci, elle n'implique pas la fatalité de la misère : elle rattache et subordonne le mouvement de la population au mouvement industriel. Suivant le philosophe anglais au contraire, la population serait toujours et nécessairement exubérante et affamée, quels que fussent les effets et les résultats de l'industrie, de sorte que l'homme d'état, en présence d'une misère inévitable, n'aurait qu'à se croiser les bras et à gémir. On serait tenté de reprocher à M. Courcelle de n'avoir pas assez insisté sur cette différence. J'essaierai de la faire ressortir un peu plus loin, en montrant les rapports de la théorie à l'application.

Des discussions très animées ont eu lieu en ces dernières années à propos de ce qu'on appelle la *loi de la rente*. En mettant le problème au concours, l'Académie des sciences morales et politiques l'a énoncé de manière à faire sentir qu'elle adoptait la théorie à laquelle est attaché le nom de Ricardo, et qu'elle demandait moins une recherche nouvelle et indépendante qu'une démonstration définitive en faveur de la théorie la plus ordinairement adoptée. Après un premier concours sans résultat, l'Académie a reçu seulement deux mémoires à la seconde épreuve, et elle a décerné le prix à l'un des concurrens sans témoigner bien nettement que les doutes avaient été éclaircis. D'où vient cette irrésolution? C'est, je crois, qu'en étudiant cette question, il est arrivé ce qui est si fréquent sur le terrain de l'économie politique. Au lieu de dégager d'un phénomène très complexe le fait évident, incontestable, et de l'élever à la hauteur d'un axiome scientifique, on s'est préoccupé des conséquences; on a disserté sur les effets de la mise en valeur des terres, et les solutions ont varié autant que les points de vue politiques.

En vertu d'une analyse trop connue pour qu'il soit nécessaire de la reproduire ici, Ricardo avait prétendu démontrer que la terre donne une rente représentative de sa fécondité naturelle et indépendante du fermage destiné à rémunérer le capital incorporé au fonds, que cette rente n'augmente pas le prix des denrées, et que le propriétaire peut la toucher en sûreté de conscience. Dès qu'on s'empare de cette proposition pour y puiser des argumens pour ou contre le droit des propriétaires fonciers, ainsi qu'on l'a fait en Angleterre à propos de la libre introduction des céréales, ou en France pendant la fièvre socialiste de 1848, on sort du cadre de la science exacte pour se lancer dans les vagues régions de l'hypothèse. Veut-on opérer selon la rigueur scientifique? Il faut s'en tenir à énoncer dogmatiquement le fait avéré, sans s'inquiéter de l'usage que les praticiens en peuvent faire. Il est incontestable, en thèse générale, que les terres les plus fécondes et les plus favori-

sées sont utilisées les premières, et qu'à défaut des sols de premier choix, on met en culture des terrains dont la richesse naturelle est moindre. Il est de la même évidence que si l'on veut augmenter les ressources alimentaires, non par l'extension des cultures, mais en y appliquant plus de soins et de dépenses, les récoltes n'augmenteront pas dans la proportion du capital engagé : la progression sera décroissante; il arrivera même un moment où la multiplication du capital ne multiplierait pas le produit (1). Or les derniers venus, produisant plus chèrement que par le passé, sont obligés de vendre plus cher. Les anciens producteurs profitent de la plus-value. Ce résultat est tellement nécessaire, qu'il se reproduit dans l'industrie manufacturière. Cent fabriques qui fournissaient une marchandise sont devenues insuffisantes par l'effet d'une population croissante : il y a place pour dix fabriques nouvelles. Si les conditions d'établissement pour celles-ci sont telles qu'elles ne peuvent produire au même prix que les autres, et si néanmoins leur fabrication trouve des acheteurs, il y aura une hausse de prix correspondante sur toutes les marchandises de même espèce, car, la demande balançant l'offre, aucun marchand ne donne pour 10 ce que son voisin peut vendre 12.

Voilà les faits tels qu'ils ressortent de la subtile et rigoureuse analyse de Ricardo, et je ne crois pas qu'il soit possible de les contester. Dans cette fameuse loi de la rente, le fait essentiel et de nature à frapper l'observateur par son évidence est donc un phénomène agissant sur la formation des prix, et qui pourrait être ainsi formulé : « Tant que l'offre d'un produit ne dépasse pas les besoins, le prix de cet article est réglé par la dépense du producteur qui travaille le plus chèrement. »

La loi de la rente (je lui conserve ce nom malencontreux pour me conformer à l'usage) est d'ailleurs en corrélation avec une autre loi, celle des *débouchés* (2), qui agit en sens contraire et tend à en amoindrir les mauvais effets. Si l'une détermine la progression inévitable des prix sous l'influence d'une population croissante, l'autre montre les débouchés devenant plus nombreux au sein d'une population qui s'agglomère. A mesure que les produits trouvent plus d'acheteurs, la division du travail s'opère naturellement. Chacun se restreint à la spécialité la plus conforme à ses aptitudes, s'y ap-

(1) Supposons une terre sur laquelle on dépense ordinairement 100 francs pour obtenir 10 mesures de blé. Si vous y appliquez 200, 300, 400 francs, vous n'obtiendrez pas 20, 30, 40 mesures. A chaque avance plus forte, la proportion de la récolte faiblira. Elle sera peut-être de 15, de 18, de 20 mesures, et dans cette hypothèse la mesure de blé, qui coûtait 10 francs à l'origine, aura pour prix de revient 13, 16 et 20 francs.

(2) Encore un mauvais nom qui ne correspond pas à l'ampleur de l'idée. On s'entendra un jour, je l'espère, pour changer les dénominations.

plique, y acquiert une dextérité supérieure, y introduit des économies par des inventions successives. Les transports sont plus faciles et moins coûteux en raison de la densité de la population qui fraie les chemins et rapproche les distances. Ainsi la tendance à l'enchérissement, inévitable à mesure qu'augmente le nombre des consommateurs, se trouve atténuée par ce progrès industriel que détermine l'élargissement des débouchés.

En ce qui concerne la loi de la rente et la loi du débouché, M. Courcelle-Seneuil n'a pas précisément innové, si ce n'est qu'il les classe parmi les phénomènes de production, tandis que dans les traités ordinaires elles sont considérées comme des faits de distribution. Cette différence tient à son plan et à sa manière de procéder. Appliqué à dégager le fait qui lui semble incontestable pour l'élever à la puissance d'une loi scientifique, il n'a reconnu les caractères d'une loi générale qu'au double fait que je viens d'exposer, l'influence corrélative des mouvemens de la population sur la propriété territoriale et sur l'industrie. Ces phénomènes ne se rapportent en effet qu'à la production des richesses. Certes ce n'est pas un médiocre mérite que cette dextérité à dégager la formule scientifique, à dissiper la confusion qui existe dans tant d'autres livres par le mélange incessant de la théorie et de l'application.

Le second livre de la ploutologie est destiné à exposer comment les choses produites et appropriées aux besoins de l'homme arrivent jusqu'aux consommateurs : c'est là, à mon avis, la partie originale et caractéristique de l'œuvre.

Le phénomène de la production des richesses est, comme on vient de le voir, dominé par certaines lois simples, essentielles, invariables, auxquelles l'humanité ne peut se soustraire, quel que soit d'ailleurs le milieu social où l'on opère; il n'en est pas de même quant à la dissémination des richesses produites; ce second ordre de phénomènes est incessamment diversifié par toute sorte de causes fortuites, d'arrangemens systématiques et arbitraires. En considérant les diverses sociétés passées ou présentes, il serait peut-être impossible de signaler deux peuples où la distribution eût été effectuée suivant des lois absolument semblables. Faut-il conclure de là que les accidens de distribution sont des jeux du hasard échappant à toute coordination scientifique? Ce serait aller beaucoup trop loin. Observateur calme et attentif, M. Courcelle-Seneuil constate que les divers phénomènes de cet ordre peuvent être ramenés à deux modes élémentaires, — distribution par voie d'autorité, — distribution suivant la liberté. Il est important d'insister sur cette distinction.

Au premier de ces deux modes se rapportent les innombrables cas où le pouvoir suprême intervient et influence par ses règlemens

la pondération naturelle des services et des récompenses. Par exemple, lorsqu'on prélève au moyen de l'impôt une partie des richesses créées pour rémunérer les fonctionnaires publics, lorsque l'on constitue un monopole au profit d'une classe et au détriment des autres, lorsque des mesures administratives faussent le cours normal des marchandises et des salaires, dans ces cas divers comme dans mille autres l'influence du pouvoir souverain se fait sentir et modifie par voie d'autorité le partage des richesses acquises.

Le second mode de distribution, celui qui procède de la liberté, implique un état de choses dans lequel, en l'absence de règlemens arbitraires, l'individu dispose souverainement de son travail et de la portion de capitaux qu'il a réalisée. Dans l'idéal de ce système, les prix des objets matériels comme la solde des différens labeurs s'établiraient en vertu d'une loi unique et toujours respectée, celle de l'offre et de la demande; les produits ne parviendraient aux consommateurs qu'au moyen d'échanges librement consentis, et de cette manière chacun serait rémunéré exactement dans la proportion des besoins que la société aurait des produits dont il dispose et des services qu'il peut rendre.

Ce rôle simultané de l'autorité et de la liberté dans l'expansion des fruits du travail ne peut pas être mis en doute : il faut classer le fait au rang de ces axiomes scientifiques si simples et si évidens qu'en les entendant énoncer chacun se figure les avoir connus de tout temps, et qu'on est étonné de voir un écrivain prendre la peine de les démontrer. Il n'y a que les profonds penseurs qui savent combien il faut de puissance philosophique pour formuler et vulgariser ces vérités primordiales qui existent à l'état latent dans tous les esprits. On a écrit des montagnes de livres sur l'économie politique, et cependant je ne connais pas un seul traité antérieur à celui de M. Courcelle-Seneuil où cette distinction entre les deux modes élémentaires de distribution soit établie d'une manière saisissante. En analysant le phénomène dont il s'agit, les théoriciens ont opéré dans le vide, pour ainsi dire. Sans prévenir leurs lecteurs, ils ont raisonné dans l'hypothèse d'une société idéale où les transactions se régleraient sous l'empire de la concurrence, par contrats librement débattus et consentis. Écoutez-les lorsqu'ils exposent comment les produits du travail collectif arrivent par parties inégales à la disposition des consommateurs, comment se pondèrent, en vertu de l'offre et de la demande, l'intérêt du capital, les profits de l'intelligence, les salaires du travail manuel, de sorte qu'à les entendre il semblerait que la distribution rémunératrice a lieu infailliblement de la manière la plus équitable, la plus conforme aux intérêts généraux. Le malheur de ces démonstrations, je le répète, est qu'elles s'ap-

pliquent non pas à l'état actuel des sociétés civilisées, mais à un état idéal, où régnerait d'une manière absolue la liberté économique. Or un pareil régime n'a jamais existé nulle part. Dans presque toutes les sociétés passées ou présentes, la distribution s'est effectuée ou s'effectue en vertu de systèmes mixtes (1) où prédomine, suivant les milieux politiques, tantôt un principe, tantôt l'autre.

Par cela même que cette combinaison de l'autorité et de la liberté est un de ces gros faits qui sautent aux yeux dès qu'on prend la peine d'y regarder, les économistes ont négligé de le constater scientifiquement : c'est une regrettable inadvertance. Il en est résulté que leurs théories ne s'harmonisent pas avec les réalités. L'érudit n'y trouve rien qui soit en rapport avec la constitution des peuples anciens. Les hommes engagés dans les luttes politiques, surtout ceux qui cherchent leur clientèle au sein des classes souffrantes, veulent-ils prendre conseil des économistes : ils trouvent dans leurs livres ces considérations idéales applicables à un régime de liberté parfaite qui n'a jamais existé, et comme ces livres ne disent pas comment il se fait que cette prétendue harmonie naturelle est si souvent faussée dans la pratique, comme ils ne montrent jamais la différence existant entre une liberté économique sincère et parfaite et le régime de liberté menteuse des sociétés actuelles, les avocats des classes souffrantes ne trouvent pas dans l'enseignement économique les solutions qu'ils y cherchent; ils le dédaignent comme un bavardage inutile et captieux à l'usage des endormeurs politiques. Ce malentendu a eu pour effet de rendre la science saine et désintéressée de Smith et de Bastiat suspecte aux classes populaires, et de les repousser vers les utopistes, qui n'hésitent jamais à offrir des remèdes pour tous les maux.

Lorsque la distribution des richesses sociales est effectuée ou fortement influencée par le pouvoir souverain, elle n'offre pas matière aux déductions scientifiques. Le propre de la science étant de fournir aux hommes les moyens de connaître et de prévoir, elle doit limiter ses opérations aux faits qui se rattachent à quelque grande loi naturelle et se reproduisent constamment. Si les actes des législateurs sont arbitraires, comment les coordonner? comment appliquer l'analyse et la synthèse à ces myriades de combinaisons po-

(1) On peut citer par exception des régimes où le principe d'autorité prévaut sans partage : telles ont dû être l'Inde et l'Égypte anciennes sous la loi des castes; tel a été l'empire des jésuites au Paraguay; telle serait nécessairement une organisation franchement communiste. L'autre mode admet des exceptions : même sous un système de liberté économique absolue, il y aurait certaines parties de la fortune publique qui devraient être réservées et distribuées en vertu d'actes émanant de l'autorité supérieure. La rémunération des services publics au moyen de l'impôt est nécessairement un fait de distribution par autorité.

litiques, religieuses, administratives, policières, imaginées depuis qu'il y a des sociétés humaines pour que celui-ci profite plus ou moins du travail de celui-là? Au contraire, dans l'hypothèse d'une distribution où rien ne gênerait la liberté des contractans, tout devient normal et rationnel; les aptitudes et les efforts s'enchaînent, s'équilibrent, s'harmonisent comme par enchantement.

Qu'on admette, comme une vérité incontestable, que toute créature humaine apporte en naissant le désir du bien-être et la crainte du mal physique, et que chacun cherche à satisfaire ses besoins réels ou factices au prix du moindre travail possible : avec cet axiome, on possédera le moteur qui va mettre en mouvement les rouages si compliqués de l'industrie humaine. Deux hommes, appliquant leur activité à des travaux différens, ne tarderont pas à échanger leurs produits, parce qu'ils obtiendront plus de jouissance avec moins d'efforts au moyen de cette division instinctive du travail. De nouveaux producteurs, apportant des objets similaires sur le marché, y provoquent la concurrence. A mesure que le nombre des concurrens augmente, la lutte entre les échangistes devient moins fatale, moins influencée par les instincts égoïstes; elle se rapproche davantage de la stricte justice : l'individu enclin à abuser de sa supériorité rencontre plus d'obstacles pour faire la loi.

On pourrait dire à la rigueur que tout dans le monde aboutit à des produits commerciaux : une marchandise n'est pas autre chose qu'une collection de services matérialisés et passés à l'état d'objet vendable. L'échange des produits contre les services présens ou futurs est donc subordonné aux mêmes lois que l'échange direct (autrement dit achat-vente) des marchandises matérielles. Bref, comme l'oscillation du pendule qui organise toute la vie en mesurant le temps, cette étoffe dont la vie est faite, le simple balancement de l'offre et de la demande est destiné à régler, pour le bien de tous, les transactions si prodigieusement diversifiées auxquelles peuvent donner lieu la spéculation commerciale, le crédit, le placement des capitaux, la solde des fonctions utiles, depuis celles qui exigent une haute intelligence jusqu'à l'humble labeur du manœuvre. Ce même instinct qui pousse chacun à se procurer le plus de bien-être possible avec le moins de travail engendre aussi le progrès industriel. L'individu qui ne se trouve pas suffisamment rémunéré par l'offre qui lui est faite s'applique à perfectionner ses moyens de fabrication, ou à se classer dans une industrie plus lucrative, ou bien encore il tâche d'échapper à la concurrence en inventant des articles nouveaux. La société, prise dans son ensemble, profite de cette émulation et s'épanouit dans la jouissance des besoins satisfaits. Considéré à ce point de vue, le monde apparaît comme une

vaste maison d'enchères publiques où les labeurs de toute sorte sont incessamment vendus et achetés, c'est-à-dire échangés, et en définitive rémunérés équitablement.

Il est bien entendu que ceci s'applique par hypothèse, non pas aux sociétés industrielles telles que nous les avons sous les yeux, mais à un milieu idéal où régnerait une liberté économique absolue et parfaite. Il faudrait, pour réagir contre les préjugés existans, que les économistes eussent le soin de rappeler cette observation dans chacune de leurs pages : je serais tenté de faire à M. Courcelle-Seneuil lui-même le reproche de n'avoir pas assez insisté sur ce point, et de donner parfois matière au malentendu causé par l'inadvertance de ses devanciers. En ce qui concerne, par exemple, le paiement des services industriels, l'usage a consacré une distinction entre l'intérêt du capital, les profits de l'entrepreneur et les salaires de la main-d'œuvre. M. Courcelle-Seneuil supprime le mot *profit* et applique le nom de *salaire* au contingent des entrepreneurs comme à celui des ouvriers, sous prétexte que la rémunération des uns et des autres est soumise aux mêmes vicissitudes, réglée par les mêmes lois. Cela peut être exact en supposant un milieu industriel où rien ne ferait obstacle à l'initiative de l'individu, à la liberté des contrats; malheureusement il n'en est pas encore ainsi dans l'état actuel des nations. Les lois sur le crédit, sur les sociétés industrielles et d'autres encore, un subtil réseau de petits règlemens, font obstacle à cette bienheureuse harmonie des besoins et des aptitudes rêvée par les économistes. Telle est, hélas! la cause des agitations d'atelier, de cet antagonisme que bien des gens supposent éteint quand il n'est pas flagrant, mais qui subsiste néanmoins et réagit d'une façon plus ou moins distincte dans toutes les évolutions de la politique contemporaine.

Je crois que la distinction si heureusement introduite par M. Courcelle-Seneuil entre le rôle de l'autorité et les effets de la liberté a été suffisamment comprise. Est-il nécessaire de mettre en parallèle ces deux principes, et de se demander, comme l'a fait l'auteur de la ploutologie, lequel est préférable? En écrivant ce chapitre, il s'est évidemment fait une loi de la plus rigoureuse impartialité. On sent chez lui la velléité de réagir contre les doctrines trop absolues de l'école qui n'a pas fait la part de l'autorité dans les résultats économiques. Peut-être aussi a-t-il été influencé à son insu par le milieu où son œuvre a été composée. Il écrivait au Chili, dans une société en voie de développement, qui doit beaucoup à la vigilance de son gouvernement éclairé, et pour qui cette tutelle sera longtemps encore un bienfait. Quoi qu'il en soit, la liberté n'a pas à se plaindre du parallèle. L'impression qu'on y puise, c'est que les na-

tions dont l'économie industrielle est le moins faussée par des arrangemens arbitraires développent en elles une force de production supérieure, et acquièrent une richesse qui leur donne la prépondérance dans l'ordre politique. Le principe d'autorité, appliqué sans les correctifs que lui oppose la force des choses, conduirait les peuples au communisme. L'autre système a des tendances contraires, puisque la propriété personnelle, impliquant le droit d'échanger librement ce que l'on possède, est l'essence même de la liberté économique.

Il faut insister enfin sur un genre de preuve qui frappera certainement les esprits philosophiques. J'ai dit plus haut que les actes de l'autorité, accidentels et arbitraires de leur nature, ne comportent pas une nomenclature scientifique, tandis que les faits économiques accomplis sous l'empire d'une franche liberté s'ordonnent systématiquement, d'une manière invariable et rationnelle. N'y a-t-il pas dans ce contraste un grand enseignement? Dans le commun des esprits, les idées d'ordre se trouvent ordinairement associées à l'idée d'autorité, et le mot de liberté, il faut bien l'avouer, provoque instinctivement on ne sait quelle appréhension de désordre. Cela tient à ce que les coups d'autorité, de quelque main qu'ils viennent, ont pour but d'affermir le fait existant, et de procurer une quiétude momentanée à la foule imprévoyante. La liberté, droit aussi vieux que l'homme, mais fait nouveau dans le monde, n'y peut tracer les sillons qui seront fécondés plus tard sans quelques-uns de ces coups de collier qui ébranlent le sol. Ces impressions, que nous puisons dans la sphère de la politique, nous les rapportons, sans y réfléchir, dans la vie industrielle. Contrairement à nos préjugés, l'autorité en matière économique, c'est l'expédient modifiant la règle. L'ordre véritable, le plan providentiel destiné à mettre en équilibre le besoin et l'effort, le service et la récompense, c'est la liberté.

Pour faire voir en quoi M. Courcelle-Seneuil diffère de ses devanciers, j'ai dû revenir sur les généralités de la science économique. Cette partie abstraite et dogmatique, pour laquelle on nous propose le nom de *ploutologie*, se réduit, comme on a pu le voir, à un assez petit nombre de notions, et les lois naturelles mises en évidence paraissent si simples, si élémentaires, qu'on a peine à s'expliquer l'importance que les théoriciens y attachent. Il en est de même pour la plupart des autres sciences. En géométrie, en mécanique, en chimie, les applications découlent aussi d'un petit nombre d'axiomes; mais, quand un esprit alerte et lucide possède ces notions primordiales, il en tire des combinaisons infinies. L'ignorant, voyant les résultats, ne pourra jamais comprendre qu'ils étaient renfermés dans la petite formule, comme l'arbre immense dans le germe imperceptible.

Transportons-nous par l'imagination aux plus belles années du siècle de Louis XIV, vers 1672. Nous sommes, non point parmi les gens vulgaires de l'époque, mais dans un salon, au milieu de cette société si élégante et si curieuse de toutes les choses spirituelles ou instructives. On annonce un savant : c'est le physicien Mariotte. On remarque en lui une émotion inaccoutumée, et celui-ci, dans le naïf orgueil d'un succès récent, annonce qu'il vient de constater une loi naturelle qui ne sera sans doute pas inutile pour le bien de l'humanité. A ce mot, les causeries intimes cessent, et il se forme autour du savant un cercle d'hommes éclairés, de femmes spirituelles, palpitant dans l'attente de quelque sublime révélation. Le savant exprime alors cette loi à laquelle son nom est resté attaché : « Un corps à l'état gazeux est doué d'une force élastique qui varie en raison inverse du volume qu'elle occupe. » On s'attendait à une découverte éclatante, d'un résultat immédiat et palpable, et il ne s'agit au contraire que d'une formule de laboratoire qu'on saisit vaguement, et dont on ne soupçonne pas même les applications. On se figure qu'on a été dupe d'une vanité pédantesque : le cercle formé autour du savant s'éclaircit, et on revient à cet échange de propos aimables et d'ingénieuses frivolités dont tous ces gens d'esprit font leurs délices.

Tout le monde conviendra que les choses se seraient passées comme je viens de le supposer, si l'habile physicien avait fait la première confidence de sa découverte dans ce milieu de gens fort distingués sans doute, mais peu préparés à le comprendre par leurs études spéciales. Poussons la fiction plus loin, et complétons la scène. Sous les complimens que des gens polis ne lui refusent pas, le pauvre Mariotte sent une incrédulité ironique. Piqué au vif, il défend sa thèse avec passion : il affirme que les corps gazéiformes portent en eux-mêmes le principe d'un moteur nouveau, plus puissant que les anciens, et plus docile à la volonté de l'homme : s'oubliant dans une sorte d'extase prophétique, il va jusqu'à dire que, si l'on parvient à discipliner ce moteur dont il a mesuré la force, un pays pourra effectuer cent fois, mille fois plus de travail que ne le comporterait la population réduite au travail des bras, que les vaisseaux traceront leurs routes sur les mers en dépit des vents, que les gens du commun, voiturés par milliers à la fois, feront plus de chemin en une heure qu'aucun des seigneurs qui l'écoutent n'en saurait faire en un jour. Alors ce n'est plus de l'incrédulité qui accueille le pauvre savant, c'est de l'inquiétude et de la pitié : on se demande s'il n'est pas fou. Mais peut-être y a-t-il dans un coin du salon un auditeur attentif et sérieux, familiarisé avec ce genre d'études, et doué du génie de l'application, Denis Papin par exem-

ple. Celui-ci, dans un éclair d'intelligence, comprendra qu'il est possible d'employer la force élastique de l'eau vaporisée ou d'un gaz quelconque à soulever un piston dans un tube. Que cette idée soit matérialisée par un premier essai, les hommes capables de la féconder, les Watt, les Fulton, les Dallery, ne lui manqueront pas, et un moteur, multipliant à l'infini les forces humaines, renouvellera la face du monde.

Il est bien entendu que je ne prétends pas faire une part à Mariotte dans l'invention de la machine à vapeur; cela n'est point de ma compétence. J'ai risqué un exemple fictif qui m'a paru propre à caractériser l'importance de ces formules générales dont les gens inattentifs font si peu de cas, dont les auteurs eux-mêmes soupçonnent rarement toute la portée. Les mécaniciens n'auraient sans doute pas inventé la locomotive, si des savans n'avaient pas mesuré préalablement l'élasticité des gaz et des vapeurs. Les hommes d'état seraient impuissans à perfectionner la mécanique sociale, si des penseurs n'avaient pas divulgué les lois naturelles qui régissent le travail humain. Je vais montrer au surplus la place que l'économie politique occupe dans le monde, et l'emploi qu'on en peut faire.

II.

Le travail incessant de l'homme n'étant pas moins nécessaire à la perpétuité du monde que l'équilibre des corps célestes, n'est-il pas raisonnable d'admettre qu'il y a aussi certaines conditions d'équilibre pour l'activité humaine? Il faut s'attendre à cette objection : si tout est prédisposé pour que l'harmonie existe dans l'ordre industriel, et que le bien-être se propage indéfiniment, pourquoi cet heureux phénomène ne s'est-il jamais réalisé? D'où vient que l'immense majorité des hommes qui ont vécu, qui vivent encore sur la terre, y traînent une existence honteuse et misérable? La réponse est facile.

L'homme n'obéit pas au même genre d'attraction que les corps inertes. Aux yeux de l'économiste, il apparaît tel que nous le présentent la religion et la philosophie : une force intelligente et libre, moralement responsable de ses actes. Quoique subordonné à une loi générale, atome dans un grand ensemble, il conserve néanmoins la faculté d'osciller entre deux limites extrêmes, le mal et le bien, l'égoïsme ou l'abnégation. Nous venons de voir, à propos de l'expansion des richesses, qu'elle ne pouvait être opérée que de deux manières : ou arbitrairement, en vertu de règlemens factices, ou naturellement, avec une entière liberté de transaction, ce qui serait l'idéal du progrès. Eh bien! par une fatalité aisément explicable,

jamais l'industrie n'a été livrée à ses propres tendances. En tous pays et en tous temps, les gouvernemens ont pris à tâche de l'organiser, de la réglementer, de la protéger, de la diriger, conformément au principe social dont ils étaient les émanations.

Ce n'est point un paradoxe que j'émets; l'histoire tout entière est la confirmation du fait que je formule. Où donc l'industrie humaine a-t-elle été libre? Est-ce dans l'antiquité orientale, sous la loi des castes, ou sous l'esclavage plus brutal, plus désespérant encore du monde gréco-romain? Serait-ce sous la servitude féodale, ou quand existaient les corporations d'arts et métiers? Mais 1789! Nombre de gens se figurent en effet que les temps postérieurs à cette date n'ont plus rien de la barbarie du passé, qu'aujourd'hui l'industrie est libre, et que chacun peut développer ses aptitudes sans entraves. Cette erreur presque générale provient de la confusion qu'il est si facile de faire entre la liberté politique et la liberté économique. Les assemblées de 1789 à 1801 ont posé les principes de la liberté dans l'ordre politique et de l'égalité dans les relations civiles; mais, en ce qui concerne l'économie proprement dite, leur œuvre a été faussée : il s'est produit alors, à l'insu des révolutionnaires, un phénomène dont l'histoire offrait déjà plusieurs exemples, et qu'il importe de caractériser.

On sait comment se forment, à l'origine des nations, les aristocraties de race. Un pareil régime peut s'affermir à une condition : c'est que le troupeau, convenablement muselé, sera tenu à distance respectueuse de ses maîtres. Le reste sera l'œuvre du temps. Des types distincts se constitueront à la longue. Les différences d'esprit, d'instinct, d'aspect, de moralité, deviendront si frappantes, si réelles, que la supériorité des privilégiés resplendira, et que la loi politique ne semblera plus qu'une constatation de la loi naturelle. Il y eut un temps, nous l'oublions trop aujourd'hui, où la distance fut aussi grande en France entre le noble et le vilain qu'elle peut l'être encore de nos jours entre le serf et le boyard russes.

Qu'un mouvement quelconque rapproche la distance et que la paralysie des intelligences vienne à cesser, la foule sans nom commence à regarder ses meurtrissures et à en rougir. Les causes de son infériorité et de ses misères ne sont pas pour elle un problème à résoudre. Étant le principe même de la société, elles sont consignées en tête de la loi; elles sautent à tous les yeux : ce sont les priviléges de caste, la répartition arbitraire des charges, la dose inégale de liberté. La foule, qui ne semble vivre que lorsqu'elle possède une formule pour résumer ses doléances, demande alors la *liberté*, et par ce mot elle entend la suppression des faveurs attribuées au seul fait de la naissance, et l'égalité devant la loi dans

l'ordre des relations civiles. Il est à peu près impossible de résister à la multitude quand elle sait nettement ce qu'elle veut, et qu'il n'y a plus moyen de lui faire prendre le change sur l'objet de ses désirs. Rarement aussi une aristocratie attaquée lutte jusqu'au point de succomber. Quand la brèche est trop largement ouverte, elle se sauve en se transformant; elle tend la main aux plus influens de ses adversaires : elle fusionne avec la finance, l'industrie, l'éloquence, le savoir et même le savoir-faire. Ainsi surgit une aristocratie de seconde main, dont la tendance est de rattraper dans l'ordre économique autant qu'elle est obligée d'abandonner dans l'ordre politique. Aux avantages résultant de la race succèdent à petit bruit les faveurs fiscales, les monopoles industriels, les arrangemens administratifs, une discipline factice régentant toutes les professions. De personnel qu'il était, le privilége devint impersonnel, en ce sens que tous les gens habiles peuvent prétendre aux profits qu'il assure. En fin de compte, les anciens privilégiés s'amoindrissent quelque peu dans cette évolution; la grosse masse du prolétariat y gagne quelque petite chose. Le plus net du bénéfice reste à cet élément nouveau qu'on a appelé chez les Romains l'ordre équestre, et de nos jours la bourgeoisie, en détournant ce dernier mot de son sens littéral et primitif : classe dont les limites sont incertaines et flottantes, ouverte à tous et cependant peu accessible; démocratie par son besoin d'indépendance et ses habitudes frondeuses, aristocratie par des priviléges dont elle profite sans s'en rendre compte.

On irait bien au-delà de ma pensée, si l'on supposait que, dans cette période sociale où les priviléges économiques succèdent aux priviléges de naissance, il y a toujours artifice et mauvais vouloir de la part de ceux qui provoquent ce changement et qui en profitent. La préméditation est rare en politique. Le trait saillant, le résultat définitif d'une évolution ne se dégage qu'à la longue, et il n'est compris que lorsque les historiens l'ont mis en évidence. Quand un peuple est averti par des convulsions intérieures qu'un ordre ancien va s'écrouler, chacun cherche à se prémunir, chacun tire à soi pour se faire un lit nouveau et assurer le lendemain : cela est dans les instincts de la nature humaine; mais, dans cette espèce de sauve-qui-peut, les classes supérieures ont nécessairement plus de lumières, plus de dextérité pour faire prévaloir leurs intérêts, et il se trouve qu'après la crise beaucoup de mesures disciplinaires, beaucoup d'incidens imprévus ont tourné à leur avantage. En possession du fait, elles ne tardent pas à invoquer le respect protecteur des droits acquis. Le maintien de certains monopoles devient un moyen de gouvernement. Il faut aussi faire la part de l'ignorance.

Nombre d'abus qui ont fait le plus grand mal en faussant la constitution économique des divers pays y ont été introduits avec les meilleures intentions : c'est ce que prouverait particulièrement l'histoire administrative de la France.

J'avais à faire comprendre comment et pourquoi la liberté industrielle n'a jamais existé franchement jusqu'à ce jour. Exploitation directe et avouée chez les peuples dans la première phase de leur développement, réglementation plus ou moins désintéressée, plus ou moins intelligente dans les temps policés, action énervante des préjugés et de l'habitude, telles sont les causes qui ont altéré l'ordre de la nature et fait prévaloir diverses organisations où la spontanéité individuelle a presque toujours été contrariée. Il n'est donc pas surprenant que les nations n'aient pas encore connu cette heureuse expansion, ce sentiment du bien-être résultant du libre essor des facultés, et que, si bien drapées qu'elles soient dans leur luxe, la plaie des membres inférieurs, la misère, leur ait toujours fait ressentir on ne sait quel agacement maladif qui les prive du repos.

La liberté politique se rapporte à l'état des personnes; c'est l'égalité des individus au sein d'une constitution consacrant les grands principes du droit naturel. Plus humble dans ses prétentions, plus efficace peut-être dans ses effets, la liberté économique ne concerne que le mouvement industriel; elle implique, au profit de tout individu, le droit d'utiliser ses aptitudes dans un milieu où ses efforts ne seront pas amoindris par des combinaisons arbitraires. Je n'ai point à rechercher ici jusqu'à quel point ces deux natures de liberté sont solidaires, et si l'une pourrait exister sans l'autre. Je constate seulement qu'elles sont distinctes, quoique le vulgaire n'en fasse pas la différence. L'obscurité où toutes ces notions sont restées jusqu'au milieu du XVIIIe siècle a été un malheur pour le genre humain. C'est pour cela que toutes les révolutions anciennes et modernes ont abouti à des avortemens. Arrivée à ce point où les priviléges de caste sont renversés et où il ne reste plus qu'un subtil agencement de priviléges économiques, la plèbe qui a prêté les mains aux révolutions sans profit marqué pour elle-même se désenchante des théories qui l'ont déçue; son dernier rêve est celui d'une dictature spécialement dévouée à ses intérêts. Triste spectacle qui a inspiré une doctrine tristement célèbre, celle de Vico! Dans cette prétendue philosophie de l'histoire, on nous montre les sociétés condamnées, comme les individus, à parcourir la série des âges depuis la naissance jusqu'à l'anéantissement, et passant ainsi par la théocratie qui les a créées, par la féodalité qui fait leur éducation virile, par la démocratie monarchique ou républicaine qui est leur période de noble maturité, mais qui dure peu et conduit fatalement au despotisme, la dernière étape avant la mort des peuples.

On n'avait pas encore discerné au temps de Vico que si les démocraties n'ont jamais réussi à se constituer d'une manière durable, c'est qu'elles n'avaient pas même la notion de la vraie liberté économique, qui est leur élément naturel, leur raison d'être. Les révolutionnaires de 1789 commençaient à avoir de vagues lumières sur ces points. Ils adhéraient sympathiquement à la nouvelle doctrine du laisser-faire; mais comme la polémique de leur temps avait été spécialement dirigée contre les corporations industrielles, ils crurent avoir suffisamment émancipé l'industrie en proclamant d'une manière générale que chacun serait libre dans le choix de sa profession. Les grandes manufactures, le grand négoce n'existaient à cette époque qu'à l'état d'exception; comment les législateurs auraient-ils pu prévoir les froissemens et les débats occasionnés par les prodigieux développemens de la spéculation industrielle? Aujourd'hui même la masse du public n'est guère plus avancée ni plus curieuse à propos des banques, de la législation commerciale, des échanges internationaux, des exploitations monopolisées et de tous ces arrangemens économiques dont son bien-être dépend. Les études sur ces matières, poussées très loin dans le petit cercle des initiés, n'ont pourtant pas encore acquis cette simplicité, cette splendeur de l'évidence, indispensables pour la vulgarisation des idées.

De même que l'autorité paternelle est nécessaire pour l'éducation des enfans, on conçoit une certaine enfance des sociétés pendant laquelle le principe d'autorité en matière économique peut avoir sa raison d'être; mais il faudrait qu'on prît modèle sur le père de famille qui rend l'essor à ses enfans à mesure qu'il est averti par la tendresse de son cœur que sa vigilance devient moins utile. Malheureusement les princes de la terre n'ont pas l'usage d'en agir ainsi. A part quelques exceptions rares et sublimes, ils se font un métier et presque un honneur de perpétuer, d'accroître leur droit de tutelle. Ici se présente l'occasion d'expliquer comment il s'est fait que le principe d'autorité en matière économique a prévalu jusqu'à nos jours, et comment aussi une dose plus ou moins forte de liberté économique s'est infiltrée dans tous les types de sociétés connus, en dépit des résistances et pour ainsi dire sous la pression de la nécessité. J'emprunterai beaucoup à un chapitre très remarquable de la ploutologie, celui qui commence le livre où l'auteur traite de la distribution des richesses.

C'est l'autorité qui organise les sociétés primitives. Il est naturel que ces êtres prédestinés, en qui rayonnent des qualités supérieures, soient les lumières de la foule. Sous le régime patriarcal comme dans les monarchies de la haute antiquité, remarquons-le bien, la notion de la propriété industrielle n'existe pas. Un nombre plus ou

moins grand de travailleurs accomplissent l'œuvre de production. La distribution des biens acquis se fait par un pouvoir supérieur qui assigne à chacun son contingent. Ce régime doit être assez tolérable à l'origine, parce que la tutelle du chef y est ordinairement tempérée par un sentiment religieux ou paternel, et puis l'espace est vaste pour ces familles peu nombreuses; les richesses naturelles sont surabondantes, les besoins peu développés. Cependant le propre du régime d'autorité est de paralyser une grande partie des forces et des ressources sociales. La population augmente en même temps que les appétits grandissent. Le malaise se fait sentir. On constate que le régime en vigueur est insuffisant pour donner satisfaction aux besoins de la communauté. On commence à avoir idée d'un autre mode de distribution, plus rationnel et plus équitable, où chacun, travaillant selon son intelligence et ses forces, resterait maître et dispensateur des produits de son travail et aurait le droit de les échanger contre les fruits du labeur d'autrui. Alors seulement l'idée et le sentiment de la propriété individuelle, base des sociétés modernes, s'insinuent dans les esprits.

Placez-vous à ce point de vue pour embrasser l'histoire du monde, et vous verrez toujours et partout se produire l'antithèse que je signale. Premièrement, l'autorité, c'est-à-dire le groupe des révélateurs religieux ou des dominateurs civils, organise le travail et règle la distribution des produits de la manière qui correspond le mieux au genre de protectorat personnifié en eux. Secondement, le régime artificiel imposé par le pouvoir directeur laissant bientôt des besoins en souffrance, il se fait au sein des peuples un remuement instinctif, une sourde et mystérieuse élaboration pour amener un régime plus ou moins conforme à cette justice distributive, dont la vague idée existe dans les esprits. Ce mouvement libérateur s'accomplit comme un combat dans les ténèbres, où l'on ne sait pas la portée des coups. Les résultats en sont diversifiés de mille manières, selon les besoins du moment ou le génie des peuples. Que le vieux moule des castes soit brisé par un nouveau principe religieux, que l'esclavage gréco-romain fasse place au colonat servile, et celui-ci au fermage libre; que l'industrie des villes s'émancipe à l'abri des chartes communales, qu'un péage soit supprimé, un monopole renversé, un progrès accompli dans les contrats d'échange, tout cela contribue à l'affranchissement nécessaire. A vrai dire, la lutte pour la liberté politique n'a jamais été au fond qu'une revendication instinctive et confuse de la liberté vraie dans l'ordre économique. Si l'une est le moyen visible, l'autre est le but, aperçu seulement par les gens éclairés.

Cette transformation du principe de distribution arbitraire pour aboutir à la propriété personnelle et à l'échange libre est donc une

œuvre commencée depuis les temps les plus anciens, poursuivie sans relâche à travers toute sorte de vicissitudes et de révolutions, et cependant qu'elle est peu avancée! La lumière s'est faite si lentement dans les esprits, que ce droit de propriété, tel qu'il est consacré par notre code civil, n'a été formulé qu'en 1793 par la convention nationale, et que la liberté des échanges internationaux vient seulement d'être admise par l'Angleterre à l'état de maxime gouvernementale. Ajoutons que chez ces deux peuples précurseurs la théorie n'est pas toujours d'accord avec les faits. En ce moment même, une expérience des plus périlleuses s'accomplit en Europe: si elle échoue, la plus nombreuse des familles chrétiennes, un empire de premier ordre par sa richesse et sa puissance, s'affaissera sans doute sur lui-même en proie à de terribles convulsions. De quoi s'agit-il donc? Est-ce qu'un novateur imprudent prétend réaliser des idées incomprises, quelque utopie suspecte? Non. On s'est aperçu en Russie que la population esclave faiblissait au détriment de la vitalité nationale. On veut lui rendre du ton au moyen d'un peu de liberté. Les paysans russes vont rentrer dans la propriété de leurs personnes, et prétendre, s'ils travaillent utilement, à la propriété de ce qu'ils auront gagné. Voilà ce qui cause tant d'admiration sympathique et aussi tant d'appréhensions! L'Europe chrétienne en est encore là!

Résumons en peu de mots ces données de l'histoire, pour arriver à définir nettement le rôle et la portée de l'économie politique.

L'activité humaine, appliquée à la création des produits matériels nécessaires à l'existence des sociétés, présente dans son développement historique quatre phases bien distinctes :

1° L'âge primitif des castes ou du patriarcat, durant lequel une autorité souvent tutélaire ordonne souverainement le travail;

2° L'esclavage gréco-romain, où l'homme fort asservit l'homme faible pour le faire travailler à son profit : régime plus violent que le précédent, et cependant progressif, parce qu'il est plus fécond, en raison de la faculté d'initiative restituée aux individus libres;

3° L'âge féodal, où le travailleur appartient non plus à un autre homme, mais au domaine qu'il s'agit de féconder, à la fonction qui doit être accomplie dans un intérêt social. Ici le progrès est encore plus marqué, car l'homme de corvée, étant d'ordinaire libéré envers son maître au moyen de certaines redevances, commence à être intéressé à l'augmentation du produit. C'est d'ailleurs pendant cette phase que l'ouvrier des fabriques échappe aux liens de la servitude.

4° L'âge moderne, où les peuples, dans leurs efforts tumultueux pour conquérir la liberté politique, brisent les principales entraves qui comprimaient l'activité industrielle. On est ainsi conduit à une

sorte de liberté économique, imparfaite et faussée, illusoire peut-être pour un certain nombre de producteurs, mais très efficace déjà pour l'enrichissement collectif des nations.

Dans les quatre types sociaux que je viens d'énumérer, le principe d'autorité est le point de départ, et il se manifeste à des degrés différens selon les pays, dans le grand phénomène de la distribution des produits. Cependant le principe contraire, je veux dire l'initiative des individus en matière d'industrie, la propriété particulière, l'échange volontaire des produits et des services, se sont introduits plus ou moins dans les organisations successives, parce que le besoin de liberté se fait sentir tôt ou tard pour raviver les forces sociales quand l'arbitraire les a paralysées. Ainsi s'explique ce mélange d'autorité et de liberté que l'on peut presque toujours discerner dans les arrangemens économiques des peuples. Ce travail plein de douleurs et de mystères qui s'opère au sein des nations, et qu'on appelle vaguement le progrès, semble avoir pour but de rétablir l'homme social dans la plénitude de son activité comme aussi de sa responsabilité personnelle; en effet, si liberté enfante richesse, la richesse, comme moyen d'éducation publique, devient une garantie de moralité, et il se trouve en définitive que le degré de liberté industrielle indique assez exactement la place occupée par les peuples dans l'échelle de la civilisation.

Cette nouvelle synthèse de l'histoire, œuvre de l'économie politique, est pour ainsi dire le dernier mot de son enseignement. Il y a donc dans cette science une doctrine et une méthode. Comme philosophie sociale, ses affirmations viennent aboutir à cet axiome bien simple : liberté dans l'ordre industriel sans autre limite que la loi morale. Comme méthode, elle offre à ceux qui s'intéressent au mouvement des sociétés un recueil d'observations et des procédés d'analyse au moyen desquels ils se rendront compte de la plupart des phénomènes. Sa prétention va rarement jusqu'à indiquer le remède, mais elle aide beaucoup la sagesse de l'administrateur en lui montrant les causes du mal. Si vraiment enfin dans les évolutions historiques le secret mobile a été la revendication instinctive et confuse jusqu'ici de la liberté dans le travail, l'heure semble venue, grâce à l'économie politique, de régulariser ce mouvement, d'en amoindrir les froissemens douloureux, d'accroître pacifiquement la puissance collective des nations en même temps que le bien-être des producteurs.

De ce que l'enseignement économique présente la liberté absolue comme le bien idéal, les gens irréfléchis ou secrètement hostiles à cette doctrine pourraient croire qu'elle implique la négation de tout gouvernement, et qu'il suffirait, selon les économistes, de lais-

ser aller toutes choses au hasard pour faire le bonheur de l'humanité. Il est clair que, si les peuples marchaient rapidement vers une perfection idéale, l'action des gouvernemens deviendrait de moins en moins nécessaire : leur autorité s'évanouirait doucement, comme à la longue celle des chefs de famille, laissant après elle comme un parfum de respectueuse reconnaissance. Les sociétés humaines n'en sont pas là, et dans l'œuvre qui reste à accomplir, on conçoit encore pour l'autorité une tâche active. Nous le voyons par ce qui se passe en Russie : n'est-ce pas elle qui va donner la liberté?

La brusque émancipation de l'industrie ne serait pas sans danger dans nos sociétés, où l'inégalité d'instruction et de prévoyance est si grande. Dans les premiers momens, on verrait les masses abattues par la misère, trop ignorantes pour utiliser leur affranchissement économique, égarées, exploitées indignement en raison même du principe inauguré à leur profit. Le préservatif contre ce danger, c'est l'instruction franchement popularisée, et à cet égard les gouvernemens auraient à rendre des services inappréciables. La tâche à laquelle on a déjà consacré beaucoup d'intelligence et d'efforts semble à peine commencée, tant il reste à faire. A part l'Angleterre, les classes éclairées de l'Europe ont à peine l'idée du bien qu'elles feraient aux autres et à elles-mêmes en vulgarisant l'enseignement économique, ce grand art de lire dans la complication des intérêts; le riche et le pauvre y apprendraient que, même dans l'ordre des intérêts matériels, l'utile et le juste sont une seule et même chose pour chacun et pour tous. Rapport admirable et touchant! Imaginez un homme d'état aussi grand par le cœur que par la pensée, imbu d'études et de traditions, réunissant en lui tout ce qu'il y a de plus avancé et de plus fécond dans la théorie du gouvernement, et toute sa science le conduira à faire pour les peuples ce que fait tout simplement le père pour le fils, le frère pour le frère : donner l'instruction, et puis la liberté.

On trouvera peut-être que j'exagère la portée d'une doctrine qui se réduit au très petit nombre d'axiomes énoncés plus haut. Tel est le caractère des sciences exactes appliquées à la constatation des lois naturelles. Leurs cadres n'admettent que peu de faits, parce que la nature, simple dans son incessante action, n'a pas des procédés multipliés. L'habileté, fruit d'une longue expérience, consiste à voir la relation des lois primordiales avec les phénomènes complexes dont nous cherchons l'explication. Dans l'ordre économique, il serait curieux de montrer la solution des problèmes les plus importans découlant sans effort de quelques principes généraux; mais cela entraînerait à des développemens, à des justifications dont la place n'est pas ici. Je voudrais cependant indiquer, au moins par

un exemple, comment les notions abstraites de l'économie peuvent devenir des instrumens à l'usage des hommes d'état.

Le plus grand intérêt comme le premier devoir de ceux qui gouvernent est d'être éclairés sur le sort des masses populaires. A propos de population, j'ai signalé dans le livre de M. Courcelle-Seneuil une formule qui n'est peut-être pas complète, mais qui énonce un fait incontestable, et mérite à ce titre d'avoir place dans le cadre de la science. — En supposant, dit-il, un revenu, une ration d'entretien au-dessous de laquelle l'existence deviendrait impossible, le nombre de ces rations disponibles dans un pays indiquera le plus haut chiffre auquel la population pourrait atteindre; mais dans tous les pays fort heureusement, la majorité des habitans consomme au-delà du minimum indispensable : la population se trouve donc réduite proportionnellement à l'importance des inégalités, c'est-à-dire que lorsqu'un individu aura consommé dix de ces rations qui suffisent pour empêcher un misérable de mourir, le chiffre de la population restera au-dessous du total auquel il aurait pu parvenir par la non-existence de neuf individus. — Cette donnée première est incontestable : mesurons l'horizon qu'elle va ouvrir aux yeux de l'administrateur.

Les mouvemens de la population peuvent être diversifiés dans leurs causes et dans leurs effets. L'accroissement du nombre n'est pas toujours un signe de prospérité, de même que la diminution n'indique pas nécessairement la décadence : il faut tenir compte de la qualité dans la composition des peuples. Une population pourrait augmenter en nombre et en qualité à la fois, ou en qualité avec diminution de quantité. Ce seraient là des symptômes de bien-être résultant, soit d'un accroissement de la production, soit d'une inégalité moins marquée dans la répartition des produits. Des combinaisons en sens inverse, signes d'affaiblissement national, pourraient avoir lieu. Il est à coup sûr d'une extrême importance de savoir à quoi s'en tenir sur l'état réel des choses. Pour arriver à une juste appréciation, il y a trois points à dégager : le chiffre de la population, la somme totale des revenus et le minimum de consommation individuelle.

Les revenus d'une nation ne peuvent sortir que de ce qu'elle produit. Ainsi dans tout pays le total des revenus particuliers (rentes, profits, appointemens, salaires) correspond nécessairement au total du prix vénal des produits fabriqués, échangés ou consommés directement par le producteur. Dans les cinq centimes que paie le mendiant pour l'achat d'un petit pain, il n'y a pas seulement les bénéfices du cultivateur, du meunier, du voiturier, du boulanger; il faut qu'on y retrouve aussi par parcelles imperceptibles les ré-

munérations de tous les autres agens utiles à la société. En ce qui concerne la France, c'est admettre une estimation très large assurément que d'évaluer à 16 milliards de francs le produit brut des industries agricoles et manufacturières (1). Les revenus et salaires qui font vivre les Français, depuis les plus riches jusqu'aux plus pauvres, donneraient donc, si on pouvait les additionner, un total de 16 milliards. Cette somme de revenus, partagée par tête entre les 36 millions de Français, procurerait à chacun un contingent annuel de 444 francs, soit 1 fr. 22 c. par jour.

Ici intervient cette notion de l'inégalité de consommation introduite dans la formule de M. Courcelle-Seneuil. On sait à quel point le partage des produits est inégal, chez nous comme partout ailleurs. En procédant par grandes masses, on constate que la population peut être classée en deux catégories: l'une, celle des gens aisés (propriétaires, fonctionnaires, chefs d'industrie, hommes d'art et de loisir), forme un tiers de l'ensemble, 12 millions d'âmes; on y arrive à un revenu individuel de 907 francs ou 2 francs 48 centimes par jour. Le second groupe comprend les nécessiteux et les misérables, c'est-à-dire 24 millions d'âmes, et on y est réduit à un revenu moyen de 213 francs par tête, soit environ 58 centimes par jour : maigre pitance assurément, d'autant plus qu'elle est encore rognée par l'impôt! Mais ce n'est pas tout. De même que parmi ces heureux du siècle qui ont à dépenser en moyenne 2 fr. 48 cent. se trouvent les sommités sociales en tous genres, tous ceux qui vivent dans l'opulence et la prodigalité, de même aussi, dans cette classe qui forme le prolétariat, on trouverait une multitude d'ouvriers habiles, de serviteurs bien rétribués, de petits boutiquiers, de paysans possédant un coin de terre, dont les profits ou les salaires dépassent de beaucoup cette moyenne misérable de 58 cent. Quand la portion de ceux-ci est prélevée, à quel chiffre tombe le contingent des autres? A quel degré s'abaisse pour un nombre incalculable de nos concitoyens ce minimum d'existence qui les soutient flottans entre la vie et la mort? Je ne saurais le dire : il est effrayant d'y penser! En jetant un regard furtif sur l'abîme, on entrevoit qu'il y a plusieurs millions de Français réduits à vivre avec une dépense de 20 à 30 centimes par jour (2).

(1) Les évaluations essayées dans la première partie du siècle flottent entre 8 et 10 milliards. Dans une étude qui remonte à 1851, je suis arrivé à 13 milliards et demi. En l'estimant aujourd'hui à 16 milliards, je tiens compte par approximation de l'accroissement de la production depuis quelques années et de l'augmentation survenue dans le prix des marchandises et des services.

(2) Il faut considérer que ces chiffres s'appliquent aux femmes, aux enfans, aux vieillards, dont la dépense est très modique, ce qui augmente en réalité la part des mâles

Si j'ai appliqué ce genre d'analyse à notre pays, c'est uniquement parce qu'il m'a fourni les indications statistiques nécessaires. Si tristes que soient les résultats, je suis porté à croire que l'état de la France est encore préférable à celui des autres nations européennes, à l'exception de l'Angleterre, dont le régime intérieur a été évidemment amélioré depuis l'adoption du libre échange par l'accroissement de la production industrielle et par l'abaissement du prix des objets les plus nécessaires à la vie. Le bilan des ressources de la France étant présenté ici seulement comme un spécimen du plan économique de l'Europe, supposons qu'un homme de gouvernement se sente étonné, inquiété à la révélation d'un tel état de choses, et qu'il soit amené à reconnaître qu'un abaissement extrême du minimum de subsistance deviendra préjudiciable à la puissance du pays, en démoralisant, en affaiblissant le prolétariat, le grand réservoir de la vitalité nationale. Le voici qui prend à tâche d'améliorer la situation. Il faut qu'il étudie le mal dans ses causes et le remède possible dans ses rapports avec les besoins en souffrance, avec les nécessités de la politique générale. C'est alors qu'il sentira la valeur et la portée de ces principes généraux, de ces formules trop souvent dédaignées qui constituent la science pure. Les notions abstraites sur les forces productives, le travail d'épargne, l'art industriel, les modes divers de distribution, vont agir instinctivement dans son esprit, et viendront à son aide, de même que chez l'ingénieur les élémens des sciences qui ont les nombres et les corps pour objets deviennent, sans qu'il y songe, les instrumens des plus grandes œuvres.

Il y a plus d'une manière de résoudre le problème indiqué ici; mais pour tout réformateur doué du sens politique, la question finira par se poser de la manière suivante : diminuer la somme des inégalités sans amoindrir le bien-être acquis par les classes supérieures. Dans cette voie, on aboutira à une grande et belle démonstration qui est pour ainsi dire le couronnement de la science économique : à savoir qu'il n'est pas nécessaire d'acheter le progrès pour les pauvres aux dépens des riches, que ceux-ci au contraire y trouveront peut-être, indépendamment de l'inappréciable avantage de la sécurité, un profit matériel pour eux-mêmes, un accroissement de leurs moyens de jouissance.

Un des malheurs de notre temps est en effet cette croyance erronée que la somme totale des biens dont se compose le revenu collectif d'une nation est une quantité fixe, invariable, et que le

adultes. Supposez une famille d'ouvriers comprenant, outre le père et la mère, un ascendant et deux enfans, le revenu moyen de 58 centimes correspondrait à une dépense collective de 1,040 franc

contingent des uns ne peut être augmenté qu'au détriment des autres. Aux clartés que répand l'économie politique, ces appréhensions s'évanouissent comme des fantômes au grand jour. On voit que la somme des richesses produites et partageables est la résultante nécessaire, non pas des ressources naturelles du pays, mais des lois qui y régissent le travail, soit directement, soit d'une manière indirecte. On constate qu'en une foule de circonstances, l'activité féconde des individus est entravée, amoindrie par des arrangemens restrictifs, et qu'il en résulte une déperdition de forces si étrange qu'on s'en ferait difficilement une idée sans l'habitude de ce genre d'analyse. On acquiert cette conviction rassurante, que, sous l'influence de la liberté économique aidée par une bonne éducation populaire, la richesse produite se mettrait en équilibre avec les besoins, et qu'enfin, par un phénomène merveilleux, quoique facile à expliquer, les inégalités trop choquantes se réduiraient, sans que le bien-être des classes dominatrices fût amoindri (1). Sans doute la misère ne disparaîtra jamais de ce monde, il restera des détresses occasionnées par les infirmités physiques ou l'immoralité de certains individus; mais, le mal ne découlant plus que de ces deux causes, la charité, si impuissante aujourd'hui, suffirait à le soulager, et la misère serait réduite à des proportions telles qu'elle cesserait d'être une inquiétude pour les classes satisfaites, un scandale et une provocation pour les esprits aigris et irritables.

Je reviens au livre de M. Courcelle-Seneuil. Son caractère ressort de tout ce qui précède, comme son opportunité. Au moment où on pouvait craindre que la confusion ne s'introduisît dans l'économie politique, l'auteur de la ploutologie a fait un retour vers la théorie pure, en y adaptant la méthode des sciences exactes avec plus de précision qu'on ne l'avait fait avant lui. La vulgaire ambition d'agrandir la science en l'encombrant de détails ne l'a pas fourvoyé. Il s'est appliqué au contraire à éliminer les phénomènes accidentels ou transitoires, et n'a admis dans son cadre que les faits généraux, essentiels, dont l'énoncé synthétique peut exprimer une grande loi naturelle. Ses formules, élargies par ce procédé, ne sont plus seulement applicables au milieu industriel que nous connaissons; elles peuvent éclairer les différens âges historiques. Grâce à cette mé-

(1) Exprimons par 100 le revenu collectif d'une nation, et supposons que le contingent des classes nécessiteuses prises dans leur ensemble est de 32, tandis que la part de ce revenu afférente aux classes supérieures est de 68. Telle est la proportion observée dans les calculs résumés plus haut. Eh bien! si par des réformes intelligentes la multitude vivant de son labeur arrivait à percevoir un revenu collectif égal à 45, la production totale s'élèverait indubitablement, et si elle atteignait 120 par exemple, il resterait aux classes supérieures 75 au lieu de 68.

thode rationnelle, les faits et les déductions s'enchaînent dans une trame solide, et la lumière semble tomber naturellement de l'idée générale sur plusieurs des points douteux et controversés aujourd'hui. Des démonstrations nouvelles ont été introduites dans le domaine de la science, et plusieurs y laisseront leur trace : par exemple la séparation de la science et de l'art, que les maîtres avaient conseillée, mais non exécutée; l'art industriel, c'est-à-dire le milieu où s'exerce l'industrie considéré comme un des élémens de la force productive; l'épargne présentée comme une des formes du travail humain, et digne à ce titre de rémunération. La donnée relative à la population, incomplète peut-être, me semble le point de départ d'une doctrine destinée à effacer les paradoxes de Malthus. Je ne crois pas qu'on puisse publier à l'avenir un traité théorique sans y spécifier les deux modes possibles de la distribution des richesses, suivant l'autorité et suivant la liberté. Il faut recommander enfin aux philosophes et aux jurisconsultes la théorie nouvelle du droit de propriété, que l'auteur de la ploutologie confirme si heureusement en le présentant comme le germe de cette activité industrielle qui assure la puissance des nations.

Quelles qu'aient pu être jusqu'à présent l'insuffisance de sa méthode générale et l'indécision de ses tendances, la science économique a rendu aux sociétés d'innombrables services. Que d'erreurs dissipées depuis un siècle seulement! que de vérités mises en lumière! Il y a des notions tellement simples et évidentes, qu'on les croirait aussi vieilles que le monde, et cependant elles ne datent que de notre âge; on ne soupçonne pas ce qu'il a fallu d'étude, de controverse subtile, quelquefois même de courage personnel, pour les faire prévaloir. Des illusions de la prétendue balance du commerce, de la réglementation des procédés d'atelier, des erreurs sur la nature et le rôle de la monnaie, des obstacles à la circulation des denrées, et de cent autres hérésies économiques qui n'existent plus, ont découlé pendant des siècles, avec des torrens de sang, spoliations, persécutions, misère et révoltes! Les monopoles sont généralement décriés; on les tolère comme faits, mais il faudrait une sorte de courage pour les défendre en principe. La révision des tarifs douaniers est à l'ordre du jour, même dans les pays systématiquement hostiles aux innovations. Les lois pénales contre l'usure ont été partout mises en question sous l'influence de la dernière crise commerciale, et sont restées très ébranlées.

On verra lever et fructifier encore bien d'autres semences jetées au vent, et qu'on pouvait croire perdues. Au commencement de ce siècle, un économiste éminent, Henri Storch, est appelé à faire l'éducation gouvernementale d'un enfant qui devait être plus tard l'em-

pereur Nicolas. Dans le traité publié à cette occasion et qui est resté classé parmi les meilleurs, Storch, soulevant la question de l'esclavage, montre avec insistance la honte et les dangers de cette infirmité sociale. N'est-ce pas ce courageux enseignement qui porte ses fruits aujourd'hui? En ce moment même, l'Autriche, placée par la tradition au rang des grandes puissances, sent qu'elle ne peut s'y maintenir qu'en augmentant la fortune publique. Malgré les répugnances d'un gouvernement absolutiste, on est obligé de se servir d'un économiste expérimenté, M. de Bruck, pour abolir les priviléges des métiers et des corporations, faciliter les échanges, en un mot pour retremper la nation dans les sources vives des libertés industrielles. Et cette question des nationalités qui devient si brûlante! sondez-la dans ses mystérieuses réalités. A la place de cette vieille politique pleine de violences et de perfidies, où chacun se fait un mérite du mal qu'il inflige à ses voisins, vous trouvez dans la conscience des peuples le désir sincère de voir chaque nation maîtresse d'elle-même, et appliquée en toute liberté au déploiement de ses ressources. Rappelez-vous maintenant qu'au commencement du siècle un homme d'une sagacité pénétrante, J.-B. Say, développait au Collége de France une idée si simple qu'elle semblait innée dans les esprits, et pourtant si neuve et si féconde, qu'elle a laissé dans la science une trace lumineuse. Partant de cette incontestable formule que *les produits ne se paient qu'avec des produits*, Say arrivait à conclure que les peuples se blessent avec les armes dont ils frappent leurs ennemis, parce qu'il y a solidarité entre eux, que l'amoindrissement de la production sur un seul point réduit la somme des échanges universels, et qu'au contraire chacune des grandes familles humaines a intérêt à la prospérité des autres groupes avec lesquels elle est en commerce de marchandises ou d'idées. A coup sûr, s'il était possible de remonter à la source des sentimens et des opinions, on aurait à faire une large part à l'influence de Say dans ce noble et fécond mouvement qui se produit aujourd'hui en faveur des nationalités.

Je l'ai dit en commençant avec une conviction profonde : nous touchons à une époque où les enseignemens de l'économie politique vont devenir de plus en plus nécessaires et recherchés. Ce genre de progrès est dans la force des choses. Nos traditions économiques remontent à des époques où l'industrie existait à peine, et alors ces enseignemens suffisaient tant bien que mal à la situation. Les temps sont déjà bien changés, et nous avons en perspective des changemens plus étonnans encore. L'industrie est lancée à toute vapeur, et il semble que l'idéal des sociétés européennes soit de pousser au maximum leur puissance de production. Il faut produire pour les ap-

pétits sensuels, qui sont très vifs, produire pour combler les déficits du passé, produire pour développer la vitalité militaire, produire encore pour les grands et nobles travaux d'avenir. Ce nouvel état de choses est incompatible avec les principes d'autrefois : voilà pourquoi on verra les pièces diverses des vieux systèmes restrictifs éclater une à une, comme des machines usées et chétives à qui on demanderait un travail dépassant leur puissance.

Les économistes auront des services à rendre au milieu de ce mouvement. Leur intervention y serait d'une efficacité souveraine, s'ils avisaient aux moyens d'agir avec plus d'ensemble et d'autorité. Que manque-t-il pour cela? Ce n'est ni le zèle, ni le talent, ni ce que je pourrais appeler, en employant leur langue, la capitalisation des faits et des idées : il n'y a pas entre eux de dissentimens essentiels, de schismes caractérisés. Ne serait-il donc pas possible de faire, avec la précision et l'autorité de l'expérience collective, ce que M. Courcelle Seneuil a essayé isolément? S'accorder sur une méthode rigoureusement scientifique, arrêter un certain nombre de définitions essentielles, afin que tous les penseurs du monde civilisé pussent faire converger leurs travaux vers un même but; rattacher les solutions aux faits saillans et avérés de l'histoire. Et s'il est vrai que les peuples, constitués économiquement par l'autorité, tendent à faire prévaloir de plus en plus le système de distribution qui repose sur la propriété individuelle et la liberté, il faudrait signaler de toutes parts les obstacles à ce genre de progrès, ramener enfin l'immensité des travaux faits et à faire à un petit nombre de notions simples, de nature à être généralement comprises, sinon acceptées. Les nations européennes ne sont pas encore à bout d'épreuves et de changemens douloureux. Or les principes de la saine économie sont la seule base sur laquelle elles pourraient évoluer sans secousses violentes. Cela crée pour les économistes un grand devoir, et peut-être est-il à propos de leur rappeler un souvenir qui se rattache au patriarche de leur doctrine.

On était au fort des disputes entre la cour, le clergé et le parlement. Au milieu d'une discussion qui n'était pas sans portée, puisqu'elle avait lieu dans les salons de Mme de Pompadour, un homme d'état, grand partisan des solutions tranchantes, couronna son discours par ces mots : « C'est la hallebarde qui mène les royaumes. — Fort bien, dit Quesnay; mais il nous reste à savoir qui mène la hallebarde... » Et comme tous les regards, arrêtés sur le vieux docteur, semblaient l'inviter à compléter sa pensée : « La hallebarde même obéit à l'opinion, dit-il; c'est donc sur l'opinion qu'il faut agir. »

ANDRÉ COCHUT.

PHILIPPE II

ET

DON CARLOS

History of the Reign of Philip the Second, by W. H. Prescott; Londres, R. Bentley, 2 vol. in-8°.

M. Prescott s'est acquis par ses travaux historiques une réputation méritée aux États-Unis, sa patrie, et, ce qui vaut encore mieux, en Angleterre, où ses ouvrages ont eu plusieurs éditions. Il a même été traduit en France, et parmi les lecteurs de la *Revue* il y en a peu sans doute à qui son nom ne soit familier. L'histoire d'Espagne paraît avoir été de sa part l'objet d'une étude assidue. Sans parler de *la Conquête du Mexique* et de celle du *Pérou*, on lui doit une *Histoire des rois catholiques Ferdinand et Isabelle*, qui est devenue classique, même à Madrid. Celle de *Philippe II*, publiée à la fin de 1855, est son dernier ouvrage, dont deux volumes seulement ont paru (1). On peut s'étonner que M. Prescott ait passé de Ferdinand à Philippe sans s'arrêter à l'époque la plus brillante de l'histoire d'Espagne, le règne de Charles-Quint. Il s'est borné à écrire sur la vie de ce prince une dissertation très remarquable : c'est une suite de notes et d'observations recueillies avec une excellente critique, coordonnées avec méthode; mais on voudrait que l'auteur, en les transformant en un récit historique, eût comblé lui-même l'espèce de lacune laissée dans ses travaux. Isabelle et Ferdinand ont préparé la grandeur de l'Espagne; toutefois, en réunissant en

(1) On annonce qu'un troisième volume vient de paraître.

une seule monarchie des peuples autrefois divisés, en portant au dehors de la Péninsule les forces et l'activité qu'ils avaient pour ainsi dire créées, ils laissèrent à l'Espagne le germe d'une maladie politique que le génie de Charles-Quint parvint à dissimuler peut-être, mais dont Philippe II hâta l'explosion fatale. Ainsi, à mon avis, les trois règnes s'enchaînent par une liaison intime, et l'on regrette qu'un auteur si éclairé et si impartial dans son appréciation des *rois catholiques* n'ait pas traité dans tous ses développemens cette grande trilogie.

Probablement ce n'est ni l'étendue ni les difficultés du sujet qui ont retenu l'historien américain dans une carrière qui lui semblait réservée. Je crains qu'il n'ait cédé à un sentiment de modestie, selon moi exagéré. L'*Histoire de Charles-Quint* par Robertson est en possession d'une si grande renommée partout où la langue anglaise est en usage, que M. Prescott a cru devoir renoncer à élever un monument nouveau à côté de celui que le public est accoutumé d'admirer. Pourtant, M. Prescott le dit lui-même dans sa préface, « les lecteurs du dernier siècle n'étaient pas fort exigeans en matière de recherches historiques. » Robertson n'a pas fait toutes celles qu'il aurait pu faire; je n'en veux d'autre preuve que la facilité avec laquelle il a admis les traditions romanesques sur le séjour de Charles-Quint à Yuste. D'ailleurs, bien des sources autrefois fermées sont ouvertes aujourd'hui, et un assez grand nombre de documens jusqu'alors inconnus se sont produits de nos jours, qui n'ont pas été refondus encore dans une histoire générale. Si l'on trouvait, ce qu'à Dieu plaise, un manuscrit complet de Polybe, si, dans les fouilles que M. Beulé fait près de Tunis, on découvrait des tables de bronze contenant les dépêches d'Annibal au sénat de Carthage, il faudrait se résigner à écrire une nouvelle histoire romaine après Tite-Live, si Tite-Live s'était trompé, ce que je soupçonne quelquefois. Je ne compare pas Robertson à Tite-Live; je dis seulement qu'il écrivit à une époque où l'usage des gens de lettres était de composer une histoire avec des livres imprimés. On polissait l'œuvre rude et grossière d'un ancien, on réformait ses jugemens, on en prononçait de nouveaux, rarement après une enquête nouvelle. Aujourd'hui, bien que nous n'ayons pas entièrement perdu l'habitude d'exploiter à notre profit les labeurs de nos devanciers, nous accordons difficilement une estime durable à l'écrivain qui se borne à dire en langage moderne ce que ses prédécesseurs avaient dit dans le style de leur temps. Au contraire, celui qui a le courage de remonter aux sources originales, qui s'applique patiemment à vérifier ce que personne ne s'est mis en peine d'examiner, quand même il n'arriverait qu'à prouver la certitude d'une opinion reçue de confiance, cet écrivain,

dis-je, s'il ne s'attire pas les applaudissemens du vulgaire, obtiendra toujours l'estime et la reconnaissance des personnes studieuses. Perfectionnement dans les méthodes de recherche, perfectionnement dans l'art de la critique, voilà les progrès que les études historiques ont faits depuis le commencement du siècle, et c'est, je pense, un des titres de gloire qui recommandera à la postérité la littérature de notre époque.

Historia quoquo modo scripta delectat. Cet aphorisme n'est point admis par M. Prescott, qui apporte autant de soin à travailler son style qu'à bien choisir les matériaux dont il fait usage; peut-être même pourrait-on parfois lui adresser le reproche de n'avoir pas assez caché le travail et d'avoir prodigué des fleurs de rhétorique qui n'ajoutent rien à l'intérêt de sa narration. Loin de moi, bien entendu, la pensée de prétendre critiquer, ou même juger, au point de vue grammatical, le style d'un auteur qui écrit dans une autre langue que la mienne : je suis persuadé que M. Prescott s'exprime dans l'anglais le plus pur, mais les observations que je me permets de lui adresser ne s'appliquent pas à l'anglais particulièrement: elles conviennent à toutes les langues. L'histoire est un genre de composition trop grave pour admettre des ornemens sans une certaine réserve; elle doit surtout se garder des phrases agréables à l'oreille lorsqu'elles n'expriment pas une idée juste. Lord Macaulay, comme tous les écrivains de génie, a fait école. Sa phrase, d'un tour tantôt familier, tantôt poétique, toujours vive et pleine d'images, exerce une séduction irrésistible. Je l'ai entendu pourtant accuser par quelques-uns de ses compatriotes, partisans, et pour cause, du style parlementaire, c'est-à-dire négligé, de trop sacrifier aux grâces et d'usurper pour la narration historique des couleurs qu'ils prétendent n'appartenir qu'à la poésie. Je ne partage nullement la sévérité de cette opinion. Si lord Macaulay écrit l'histoire en poète, c'est un défaut qu'il a en commun avec Hérodote, et dont je ne me plaindrai point. Ce que je sais, c'est que jamais le poète ne fait oublier à l'historien ses devoirs, et qu'il est vrai, même lorsqu'il est le plus brillant. Pourquoi le blâmer de donner à son récit le coloris d'un poème, s'il n'en abuse pas pour me faire illusion, si ses phrases éloquentes n'ont en définitive pour but comme pour résultat que de me faire comprendre mieux sa pensée et de resserrer, pour ainsi parler, le lien qui doit unir le lecteur à l'écrivain? M. Prescott, qui paraît avoir été frappé de la manière de lord Macaulay, ne l'imite pas toujours avec bonheur. On s'aperçoit qu'en cherchant le pittoresque, il admet quelquefois trop aisément une idée fausse pour ne l'avoir pas examinée avec assez d'attention. Il décrit, par exemple, l'entrée d'un prince et nous montre des chevaliers du XVIe siècle *re-*

vêtus de mailles (*mail-clad, in complete mail*). M. Prescott savait pourtant mieux que personne que les Espagnols de Philippe II ne s'armaient pas comme les Normands de Guillaume ou les Anglais de Richard Cœur de Lion. Plus loin, c'est un roi qui paraît revêtu d'un manteau d'hermine *sans tache* (*spotless hermine*). Qu'est-ce que de l'hermine sans tache? Pour quiconque n'a pas les connaissances d'un marchand fourreur, ce qui constitue l'hermine, ce sont précisément les taches noires tranchant sur le fond blanc de la fourrure. Voilà des critiques bien minutieuses sans doute; ces négligences passeraient inaperçues dans un auteur moins élégant que M. Prescott. Par contre, je voudrais, pour être juste, pouvoir citer une foule de passages où le lecteur, sous le charme d'un récit plein de vie et de mouvement, croit assister aux grandes scènes du XVIe siècle et les suit avec l'intérêt passionné d'un contemporain.

L'inconvénient inévitable d'une histoire de Philippe II, et qu'aucun talent ne saurait complétement pallier, vient de la grandeur même du sujet. Sans imposer à l'historien des règles dont le poète dramatique s'affranchit à présent, on voudrait qu'il trouvât un lien commun entre les épisodes qu'il doit raconter. Pour l'auteur comme pour le lecteur, c'est une bonne fortune que de rencontrer un de ces personnages qui dominent leur époque, et qui, de même que le protagoniste des tragédies antiques, est le centre de toutes les péripéties et tient sans cesse la scène occupée : ici, le théâtre est si grand, que l'acteur principal, quelle que soit sa taille, est nécessairement rapetissé. L'empire de Charles, il est vrai, était encore plus vaste que celui de son fils; mais, grâce à sa prodigieuse activité, on le trouve partout où se passent de grandes choses. Il prend une part d'action considérable à tous les événemens de son époque, et il en est en quelque sorte l'âme qui lui imprime son mouvement. Avec une ambition non moins effrénée, Philippe n'aimait ni la guerre ni les aventures. Prudent à l'excès, il délibérait souvent lorsqu'il aurait dû agir. Dans une circonstance où Charles serait monté à cheval, Philippe écrivait vingt lettres, dont aucune peut-être ne contenait un ordre précis. Travailler était sa vie, mais trop souvent ce travail était stérile. Le maître d'un empire immense se perdait dans des détails d'administration et différait toujours à prendre un parti. Il hésitait encore plus pour autoriser ses lieutenans. Craignant de leur laisser trop d'initiative, il les accablait d'ordres minutieux; il les retenait dans les occasions; il les trahissait même, soit en les abusant de vaines espérances, soit en leur cachant ses véritables intentions. Philippe ne ressemblait à son père qu'en un seul point, la méfiance. Du moins Charles, qui était payé pour en avoir, savait la dissimuler et prendre au besoin un air de bonhomie et de franchise où la mul-

titude se laissait facilement gagner. Plusieurs de ses généraux l'avaient trahi. Le connétable de Bourbon, avec ses bandes noires, avait rêvé de se créer en Italie une souveraineté indépendante. Après lui, le marquis de Pescaire avait eu la même pensée, car l'exemple des petits tyrans italiens était contagieux, et alors l'idée de don Quichotte, s'attendant de chevalier errant à devenir empereur, n'était pas tout à fait une idée de fou. Seulement il ne fallait pas commencer par courir les déserts pour redresser les torts, mais par rassembler une troupe de bandits braves et dévoués.

Les *riches-hommes* de Castille et d'Aragon, qui autrefois bouleversaient l'Espagne à leur gré, avaient perdu leur goût pour la guerre civile sous le gouvernement ferme et sévère de Ferdinand et d'Isabelle. Les guerres étrangères offrirent un nouveau but à leur ambition. En conquérant des terres à leurs maîtres, ils essayèrent d'en conquérir pour eux-mêmes. Le premier, Gonsalve, le *grand capitaine*, fut véhémentement soupçonné d'avoir trop de goût pour le royaume de Naples, qu'il avait gagné à Ferdinand. La composition des armées à cette époque donnait aux généraux habiles et heureux un pouvoir considérable dont ils étaient tentés d'abuser. L'infanterie se recrutait en majeure partie d'aventuriers de toutes les nations, gens de sac et de corde, faisant de la guerre un commerce et vendant leur épée au plus offrant. La cavalerie n'était guère mieux disciplinée ni plus facile à gouverner que l'infanterie. Les hommes d'armes étaient des gentilshommes pleins d'ambition et d'orgueil, dont la susceptibilité n'était pas moins dangereuse parfois que l'avarice des aventuriers. Lautrec livrait à son désavantage la bataille de La Bicoque, forcé de combattre parce que ses Suisses, faute de solde, allaient l'abandonner. La gendarmerie française, et Bayard des premiers, refusaient nettement de monter à la brèche de Padoue, parce que des gentilshommes n'étaient pas faits pour combattre à pied. Dans toutes les armes, le bien du pays que l'on servait était le moindre souci de l'homme de guerre. La gloire pour quelques-uns, pour tous l'espoir du pillage et de prisonniers à mettre à rançon, tels étaient les mobiles les plus puissans qui animaient une armée du XVIe siècle. Le général qui avait la réputation d'enrichir ses soldats était sûr d'être suivi par eux, de quelque côté qu'il déployât sa bannière.

Charles-Quint, avec le coup d'œil du génie, avait su discerner les hommes rares sur le dévouement desquels il pouvait toujours compter, et les ambitieux habiles qu'il pouvait employer avec avantage, tant que leurs intérêts seraient communs avec les siens. Il se servit avec succès des uns et des autres. La première leçon dans l'art de gouverner qu'il donna à son fils fut pour le mettre en garde

contre ses futurs serviteurs. « Le duc d'Albe, disait l'empereur dans une lettre confidentielle qui s'est conservée, est le plus habile ministre et le meilleur capitaine que j'aie dans mes états. Consultez-le, surtout pour les affaires militaires, mais ne vous en rapportez pas entièrement à lui sur ce sujet, pas plus que sur tout autre. Ne vous en rapportez à personne qu'à vous-même. Les seigneurs seront trop heureux de capter votre bienveillance, afin de gouverner sous votre nom; mais si vous vous laissez mener de la sorte, ce sera votre ruine. Le seul soupçon que vous souffrez qu'on prenne de l'influence sur vous vous ferait un tort immense. Servez-vous de tous, mais ne comptez sur aucun absolument. » Tels furent les conseils que Philippe reçut à dix-sept ans (1543), lorsque Charles lui confia la régence d'Espagne; il ne les oublia jamais.

M. Prescott, après avoir fait un portrait fidèle et très impartial de Philippe II, en résume les traits principaux, et conclut en le présentant comme le type complet du caractère espagnol. Pour moi, qui ne connais pas de personnage plus haïssable que Philippe II, ni de nation que j'estime plus que le peuple espagnol, je ne puis laisser passer sans commmentaire la conclusion de M. Prescott. Au fond, nous sommes assez près de nous entendre. A mon sentiment, le caractère d'un peuple ne consiste pas dans les préjugés qu'il doit à des circonstances fortuites, pas plus que le caractère d'un homme ne doit se confondre avec l'éducation qu'il a reçue. Philippe, sans conteste, représentait tous les préjugés des Espagnols au XVIe siècle, mais il n'avait pas leurs vertus nationales; la noblesse des sentimens, la générosité, l'esprit chevaleresque, ne trouvaient aucune place dans son cœur desséché. On s'explique facilement l'intolérance religieuse des Castillans. Un peuple qui a passé sept siècles sous les armes à reconquérir pied à pied son territoire envahi, à défendre sa religion opprimée par les barbares, qui a trouvé dans sa foi seule la force de résister et de vaincre, n'est que trop enclin à confondre dans une même haine les adversaires de sa religion avec les ennemis du pays. Assurément le fanatisme des Espagnols au XVIe siècle est aussi excusable que le patriotisme exclusif des Romains ou des Grecs. L'amour de la patrie a toujours ses violences, et pour les Espagnols, patrie et religion avaient eu longtemps la même signification. M. Prescott a dit que les auto-da-fé furent la *légitime* conséquence des longues guerres des chrétiens contre les musulmans; ce mot est une distraction sans nul doute, et son *Histoire de Ferdinand et Isabelle* le dément ou l'explique. Lorsque Isabelle fonda l'inquisition dans ses états, le peuple de Castille se méprit sur le but de cet abominable tribunal. D'abord il n'y vit qu'une suite naturelle de la guerre qu'il venait de faire à des ennemis achar-

nés et encore redoutables. La victoire n'avait pas éteint la haine qu'inspiraient les infidèles. Pendant les longues discordes civiles qui avaient déchiré l'Espagne depuis le XIVe siècle, les Juifs et les musulmans soumis aux princes de la Péninsule avaient cultivé le commerce et l'industrie, et s'étaient enrichis aux dépens des chrétiens. Le gentilhomme qui avait vendu son bien à un banquier juif pour s'acheter un cheval et des armes, et servir la cause de son souverain, était tombé dans la misère, et voyait les vaincus de la veille de nouveau possesseurs de la terre qu'il avait conquise arrosée de son sang. On applaudit aux premiers jugemens de l'inquisition, parce que la multitude, toujours injuste dans sa passion, se crut vengée. Torquemada se chargea promptement de démontrer qu'il n'en voulait pas seulement aux Maures relaps, et que son effrayante impartialité n'épargnerait ni les patriotes les plus éprouvés, ni les plus vieux chrétiens, du moment qu'ils trouveraient un dénonciateur. Ce ne fut pas sans une vive opposition que l'inquisition s'établit en Espagne, et telle fut l'horreur qu'elle inspira à ses débuts, que Torquemada et ses acolytes durent rendre leurs jugemens et les faire exécuter presque par surprise, et qu'ils furent obligés de s'entourer longtemps d'un appareil militaire assez imposant pour comprimer l'indignation publique.

Mais après deux générations, lorsque l'insurrection des *comuneros* eut épuisé l'énergie du pays, l'inquisition régna par la terreur, et son règne fut long et paisible. Loin de chercher à combattre le monstre, on ne pensa plus qu'à le désarmer à force de soumission. La terreur fait vite l'éducation d'un peuple. Une mère qui a vu brûler son voisin, peut-être parce qu'il se baignait trop souvent (ce qui sent son Morisque, selon les docteurs) (1), laissera son fils dans sa crasse baptismale, et tâchera d'en faire un bigot, pour qu'il ne passe pas pour un hérétique. « Donnez-moi l'instruction publique, disait Leibnitz, et je changerai le monde. » Il y a quelques années, me trouvant à Barcelone, je voyais souvent un bambin de sept ou huit ans, nouvellement arrivé de Buenos-Ayres, et recueilli par une famille avec laquelle j'étais fort lié. Plusieurs fois par jour, en se levant, en se couchant, à l'heure des repas, il ne manquait jamais de dire à haute voix, et d'un ton de fausset : « Meurent les sauvages unitaires ! » Dans la République-Argentine, dès qu'un enfant pouvait articuler un mot, on lui apprenait ces belles paroles, de par le dictateur, et mieux eût valu pour un écolier oublier de réciter son *credo* que d'omettre cette imprécation contre les sauvages unitaires. J'essayai de savoir quelles gens étaient ces unitaires; on me

(1) Voir le *Manual de Inquisidores*.

l'expliqua, mais tout ce que j'ai retenu, c'est qu'en certaines choses ils ne partageaient pas la manière de voir de Rosas. L'enfant n'en savait pas un mot; mais s'il fût resté en Amérique à recevoir cette belle éducation, peut-être à vingt ans eût-il trouvé tout simple qu'on fusillât quelqu'un pour le fait d'être unitaire. « Meurent les hérétiques! » c'était la prière qu'on apprenait aux enfans dans l'Espagne du XVIe siècle, et probablement ce fut la première que bégaya Philippe. Devenu roi, il assistait à un auto-da-fé, et disait que si son fils avait encouru la sentence du saint tribunal, il mettrait lui-même le feu aux fagots.

Il n'y a rien de si dangereux que les convictions profondes chez les hommes d'un esprit médiocre appelés à exercer un grand pouvoir. Philippe était convaincu de son infaillibilité; il se croyait fermement une mission divine, et de la meilleure foi du monde il pensait que les ennemis de sa politique étaient les ennemis de la religion. Quand il tuait les gens, je ne doute pas que par surérogation il ne crût les envoyer en enfer. Son fanatisme, augmenté de son orgueil immense, avait détruit chez lui tout sentiment d'humanité, et peut-être ses plus mauvaises actions ne lui coûtèrent-elles pas un remords. Quant à ses peccadilles, car il en fit plus d'une, étant d'un pays où le soleil est fort ardent, il pensait sans doute, comme cette grande dame, que Dieu y regarderait à deux fois avant de condamner un prince d'une si bonne maison, le fils d'un empereur et le souverain dont le soleil ne quittait jamais les états.

« Cette intrépidité de bonne opinion » chez Philippe II se montre avec toute son horrible naïveté dans la vengeance si longtemps préparée qu'il exerça contre le baron de Montigny. C'est un des épisodes les plus intéressans de l'histoire de M. Prescott, et je n'hésiterais pas à le traduire tout entier, s'il n'avait été déjà dans la *Revue* l'objet d'une analyse approfondie par M. L. de Viel-Castel (1). Quelques mots suffiront pour rappeler au lecteur cette horrible tragédie.

Le seul crime de Florent de Montmorency, baron de Montigny, était d'avoir osé porter à Philippe les respectueuses représentations des seigneurs flamands contre des édits tyranniques. Il fut arrêté à Madrid lorsque l'exécution des comtes d'Egmont et de Hoorne y fut connue. Pendant près de trois ans, on le tint prisonnier en Espagne, tandis qu'on lui faisait secrètement son procès en Flandre. Lorsque grâce au duc d'Albe l'ordre régnait dans les Pays-Bas, lorsque Montigny commençait à être oublié, lorsque le terrible gouverneur écrivait au roi que le moment était venu de compléter

(1) *Revue des Deux Mondes* du 15 juillet 1846.

la soumission des Flamands en leur accordant une amnistie, alors seulement Philippe fit étrangler Montigny. Il le fit étrangler dans le plus grand secret, après s'être fait écrire officiellement que Montigny était malade, qu'il était au plus mal, qu'il n'y avait plus d'espoir. En signifiant la sentence au condamné, on lui laissa espérer, toujours en vertu des instructions du roi, qu'il pourrait faire une sorte de testament, c'est-à-dire acquitter ses dettes et faire des legs pieux, à la condition de déclarer dans cet acte qu'il mourait de mort naturelle. Tout avait été merveilleusement calculé pour tromper les contemporains et dérober le crime à la postérité; mais Philippe ne craignait que les contemporains. Il fit déposer aux archives de Simancas toutes les pièces de l'affaire, ses ordres, ses dépêches, le procès-verbal vrai et le procès-verbal faux de la mort de Montigny. Bien plus, il en fit part au duc d'Albe, qu'il n'avait pas consulté et qu'il n'avait pas besoin d'instruire. Il semble que tourmenté d'une certaine vanité d'auteur, il eût regretté que de si belles inventions restassent ignorées. Cette relation, qui était adressée à Bruxelles, fut prudemment traduite en chiffres. Le roi, minutieux en tout, et qui ne pouvait voir une feuille de papier écrit sans y mettre une apostille, après avoir rappelé les sentimens de dévotion que Montigny avait fait voir à ses derniers momens, et ce mot du confesseur chargé de l'assister qui disait : « Il s'est montré aussi bon catholique que je désire l'être moi-même, » le roi avait dicté d'abord cette observation : « Peut-être est-ce une illusion de Satan, qui, nous le savons, n'abandonne jamais l'hérétique à sa dernière heure. » Puis par réflexion, en marge de la minute, il écrivit de sa main : « Effacez cela dans la traduction en chiffres; des morts il faut toujours bien penser. » Pourtant il ne voulut pas perdre sa remarque, qui subsiste, et qu'on voit avec la minute de sa lettre au duc d'Albe dans les archives de Simancas.

L'impassibilité de Philippe dans les actions les plus horribles et les plus honteuses confond tellement les idées, qu'on se demande si l'homme capable de pareilles choses mérite d'être poursuivi comme une bête féroce par le fer et par le feu, ou seulement d'être enfermé dans une loge de fou. Assurément sa conscience n'était pas celle du reste des hommes. S'il lui échappe un trait d'humanité, il s'en excuse. Il donne quelques aunes de drap noir pour que les domestiques de Montigny accompagnent décemment à l'église les restes de leur maître, mais il a grand soin de dire au duc d'Albe « que la dépense était minime, les domestiques étant en très petit nombre. » On ne peut comparer la tranquillité d'âme de Philippe qu'à celle du bourreau qui verse le sang et n'a point de remords, sachant qu'il est l'instrument de la loi. Philippe était, croyait-il, l'instru-

ment de la Providence, et ses passions haineuses lui semblaient des voix d'en haut.

Comme on ne prête qu'aux riches, les contemporains de Montigny, qui avaient dû croire à sa mort naturelle, se dédommagèrent en faisant honneur à Philippe II de la mort violente de don Carlos son fils. M. Prescott, après avoir étudié ce grand problème historique avec le soin le plus scrupuleux, n'a pas trouvé de preuves suffisantes pour prononcer un verdict de meurtre contre le monarque, comme dans l'affaire de Montigny ; mais il laisse voir des soupçons terribles qui, de la part d'un écrivain d'ordinaire si plein d'impartialité et de circonspection, ressemblent fort à une conviction morale. Quant à moi, je ne connais sur la mort de don Carlos d'autres documens que ceux dont M. Prescott a fait usage, et cependant mes conclusions seraient toutes différentes. Il me semble que l'historien américain ne s'est pas assez complétement dégagé des idées de son pays et de notre temps pour examiner les pièces de cet étrange procès, et que contre son habitude il a tiré des inductions un peu trop hardies de quelques passages qui se prêtent à une interprétation beaucoup plus naturelle et moins tragique. J'essaierai d'exposer ici le petit nombre de faits bien avérés sur lesquels on peut fonder un jugement. Je présenterai en la discutant l'opinion à laquelle M. Prescott paraît donner la préférence, et le lecteur décidera.

Les poètes et les romanciers se sont tellement exercés sur le personnage de don Carlos, qu'ils ont à peu près complétement fait oublier les témoignages des contemporains sur le caractère de ce prince. Il importe de les rappeler, et d'abord je citerai Branthôme, observateur toujours curieux et d'ordinaire exact, témoin désintéressé, et trop avide de scandale pour nous cacher les découvertes qu'il aura pu faire en ce genre. Il séjourna quelque temps à la cour d'Espagne en 1564, c'est-à-dire un peu plus de trois ans avant la catastrophe que nous aurons à raconter. « Don Carlos, dit-il, étoit fort *nastre*, estrange, et avoit plusieurs humeurs bigarrées. » *Nastre* est un mot encore usité dans le Périgord dans le sens de sournois, mauvais garnement. Les *humeurs bigarrées*, c'était, je pense, un terme du langage courtisanesque qu'il n'est pas trop facile de comprendre aujourd'hui; cependant la suite du portrait fait voir que Branthôme croyait que la tête de son altesse était un peu dérangée. Les ambassadeurs vénitiens, qui avaient mission, comme on sait, d'étudier le caractère des princes et d'en entretenir le conseil de la république, écrivaient à leur gouvernement qu'il annonçait une cruauté précoce, et, entre autres preuves qu'ils en donnent, ils rapportent qu'un de ses amusemens était de faire rôtir des lièvres tout vivans. Ce trait de gentillesse n'annonce pas des dispositions pour

abolir les auto-da-fé. De bonne heure il avait été tourmenté par la bile. Il avait de fréquens accès de fièvre. Sa croissance avait été arrêtée, et peu de personnes croyaient qu'il pût arriver à l'âge d'homme. Le duc d'Oñate possède un portrait de don Carlos peint par Sancho Coello ou dans son école. Au point de vue de l'art, c'est un ouvrage médiocre, mais il est évident qu'il a été fait d'après nature, et il est permis de le croire ressemblant, à la façon dont il est étudié. A vrai dire, le principal défaut, c'est l'exécution trop minutieuse de toutes les parties, et la vérité des accessoires est une présomption en faveur de la ressemblance du personnage. Ce qui frappe d'abord, c'est la triste tournure du modèle, ses épaules voûtées, sa tête penchée en avant et son expression mélancolique. Le teint est pâle, les yeux morts, toute l'habitude du corps dénote un être maladif. Strada dit qu'il avait une épaule plus haute que l'autre et qu'il boitait, *humero elatior et tibia altera longiore erat*. Pour surcroît, à l'âge de seize ans, il tomba sur la tête en trébuchant dans un escalier, et il fallut le trépaner, opération toujours assez délicate, et qui l'était encore plus pour les chirurgiens de ce temps. Il fut longtemps entre la vie et la mort, jusqu'à ce qu'on s'avisât de lui apporter des reliques d'un frère Diego, mort un siècle auparavant en odeur de sainteté. C'est ce moine qu'on voit aujourd'hui au musée du Louvre, peint par Murillo au moment où il est soulevé de terre par la ferveur de sa prière, tandis que des anges font la cuisine à sa place, car il était le cuisinier de son couvent. Le saint apparut la nuit au malade et lui annonça sa guérison. Par jalousie de métier, le médecin du prince prétendit s'en attribuer l'honneur, mais on ne l'écouta guère. *Fray* Diego pour ce fait fut canonisé. Malheureusement don Carlos n'en devint pas plus sage. « Il aimoit fort à ribler le pavé, dit Branthôme, et faire querelles à coups d'épée, fust de jour, fust de nuit, car il avoit avecque luy dix ou douze enfans d'honneur des plus grandes maisons d'Espaigne, les uns les forçant d'aller avecque luy et en faire de mesme, d'autres y allans d'eux-mesmes de très-bon cœur... Quand il alloit par les rues quelque belle dame, et fust-elle des plus grandes du pays, il la prenoit et la baisoit par force devant tout le monde. Il l'appelloit bagasse, chienne, et force autres injures leur disoit-il... » Je suis obligé d'abréger la citation. Les querelles à coups d'épée dans la rue étaient alors fort communes en Espagne, et les comédies de Lope de Vega et de Calderon en font foi. De mon temps, en Andalousie, les jeunes gens qui donnaient des sérénades la nuit interdisaient l'entrée de la rue où demeurait leur maîtresse, et rossaient les téméraires qui osaient vouloir rentrer chez eux malgré la consigne. Quant aux autres divertissemens de son altesse, ils devaient sem-

bler fort étranges, car le respect pour les femmes fut de tout temps un des traits du caractère castillan. Branthôme et Cabrera content bien d'autres gentillesses de don Carlos. Un jour, mécontent de son cordonnier, qui lui avait fait des bottes trop étroites, il les lui fit manger, coupées en morceaux et fricassées. Le prince aimait les bottes larges, non du pied, car on ne dit pas qu'il eût des cors, mais la mode était aux bottes à tiges en forme d'entonnoir, et de plus il avait coutume de cacher dans les siennes une paire de pistolets, mauvaise habitude pour un homme si colérique.

Une fois il rossa son gouverneur, une autre fois il voulut jeter par la fenêtre son chambellan. Mécontent du cardinal Espinosa, président du conseil de Castille, qui venait de chasser de Madrid un acteur qu'il aimait, il prit au collet son éminence, et la main sur la poignée de sa dague : « Faquin, dit-il, vous osez vous en prendre à moi? Par la vie de mon père, je vais vous tuer! » Ses brutalités, ses polissonneries à la rigueur pourraient passer pour jeux de prince, j'entends de prince élevé comme pouvait l'être un fils de Philippe II, systématiquement entouré d'imbéciles ou de coquins subalternes intéressés à le corrompre. Don Carlos avait une vertu qu'il ne tenait pas de son père. Il était fort généreux. Il disait : « Qui est-ce qui donnera, si un prince ne donne pas? » Malheureusement ses bienfaits tombaient le plus souvent sur les compagnons de ses débauches.

Au milieu de la vie dissolue qu'il menait, il avait des velléités de se mêler des affaires publiques et s'irritait que son père ne l'admît pas à ses conseils. Tout prouve que Philippe II ne fit aucun effort sérieux pour le corriger; seulement il lui laissait voir clairement l'aversion que lui inspirait sa conduite. Il l'éloignait de lui et l'entourait d'espions. Enfant, don Carlos avait peur de son père; jeune homme, il le prit en haine. Seul il osait braver le despote tout-puissant, et même se moquer de lui. Branthôme, que je cite toujours, rapporte que don Carlos avait fait relier un gros livre de papier blanc auquel il mit ce titre : *Grands et admirables voyages du roi don Philippe*. Le texte portait : *Allé de Madrid à l'Escurial, — de l'Escurial à Madrid, — de Madrid à Aranjuez*, etc., « et ainsin de feuillet en feuillet en emplit le livre par telles inscriptions et escritures ridiculeuses, se mocquant ainsin du roy son père et de ses voyages et pourmenades qu'il faisoit en ses maisons de plaisance; ce que le roy sceut et en vist le livre, dont il en fust fort aigri contre luy. » Cette méchante plaisanterie du petit-fils de Charles-Quint aurait été bien plus dangereuse, s'il avait eu réellement du goût et de l'aptitude pour les affaires. Malheureusement il pensait, comme le gentilhomme de Molière, qu'un prince

sait tout sans avoir rien appris. Il voulait jouer un rôle, avoir une cour, et probablement il se figurait qu'il aurait alors de meilleures occasions de rosser les gens et de les insulter. Au moment où la nécessité de remplacer l'infante Marguerite comme gouvernante des Pays-Bas fut bien reconnue, don Carlos crut que ce gouvernement était son fait. On ne sait s'il le demanda à son père; mais lorsqu'il apprit la nomination du duc d'Albe, il s'emporta, défendit au duc d'accepter, et, selon son habitude, le menaça de le tuer. De fait, il tira son poignard. Le vieux guerrier, qui en avait vu bien d'autres, le désarma et le tint en respect jusqu'à ce que le prince, voyant qu'il n'était pas le plus fort, alla cacher son désespoir et sa fureur dans son appartement. C'est peu de jours après cette scène de violence que don Carlos fut arrêté. Malheureusement à partir de ce moment les témoignages contemporains deviennent plus rares et plus obscurs.

Un des plus curieux, sinon des plus vraisemblables, vient d'un valet de chambre du prince qui a écrit la relation manuscrite des faits dont il prétend avoir été le témoin. M. Prescott en a obtenu une copie, et paraît en faire cas. On ignore le nom de l'auteur, par conséquent on ne peut guère apprécier sa véracité; mais en beaucoup de points il se montre aussi bien renseigné que les ministres étrangers qui ont pris le plus de soin pour approfondir cette ténébreuse affaire. C'est une présomption en faveur de son exactitude. On ne peut douter d'ailleurs, d'après certains détails, qu'il n'ait vécu à la cour, à portée de voir et d'apprendre beaucoup de choses inconnues au public.

Selon cette relation, don Carlos, aux approches de la Noël de l'année 1567, paraissait en proie à une agitation extraordinaire. Il dit et répéta devant ses gens qu'il voulait tuer un homme avec lequel il avait querelle. Il tint le même propos devant son oncle don Juan d'Autriche, qu'il aimait et respectait plus que personne à la cour. Le 28 décembre, toute la famille royale, selon l'usage, devait communier publiquement. La veille, don Carlos, allant se confesser, ne fit point de difficulté de révéler à l'ecclésiastique qu'il avait choisi son désir et son intention de commettre un meurtre. Épouvanté de cet aveu, le confesseur lui refusa l'absolution. Don Carlos, plus surpris qu'irrité, essaya de trouver des prêtres moins sévères, et ayant réuni en consultation jusqu'à seize moines, casuistes renommés, il leur demanda s'il ne pouvait pas recevoir l'absolution et communier avant d'expédier son ennemi. Tous répondirent avec fermeté qu'il n'y avait pas d'absolution pour lui tant qu'il entretiendrait de semblables pensées. Alors le prince se rabattit à demander qu'on voulût bien lui donner à la communion une hostie non consacrée,

afin d'éviter le scandale que le refus de communion ne manquerait pas d'occasionner. Un des casuistes, persuadé qu'il avait affaire à un maniaque, et jugeant qu'il était important de savoir à qui le prince en voulait, lui fit entendre que, pour se prononcer, les docteurs avaient absolument besoin de savoir quel était cet ennemi si détesté dont il voulait se défaire, à quoi don Carlos, sans la moindre hésitation, répondit : « C'est mon père. » Aussitôt on avertit le roi, qui se trouvait alors à l'Escurial.

Telle est la version du valet de chambre. Nous remarquerons d'abord qu'il a *pu* entendre les menaces de mort proférées par le prince, mais qu'il n'a pas assisté à la consultation des docteurs. Toute cette partie de son récit, outre l'étrangeté, se concilie difficilement avec les dates. La scène de la consultation aurait eu lieu avant le 28 décembre 1567. Don Carlos ne fut arrêté que le 18 janvier 1568. Quelque temporiseur que fût Philippe II, on a peine à croire qu'il ait attendu si longtemps pour prendre un parti à l'égard d'un homme qu'il avait tout lieu de craindre, et qui portait des pistolets dans ses bottes.

Poursuivons. L'auteur de la relation déjà citée ajoute, et cette fois le fait est confirmé par la correspondance du nonce apostolique, que le 17 janvier don Carlos envoya commander pour le lendemain huit chevaux au directeur des postes. Celui-ci se hâta de répondre qu'il n'en avait pas, et fit aussitôt prévenir le roi, après avoir par provision envoyé loin de Madrid tous les chevaux qu'il avait. Philippe savait déjà, du moins en partie, les projets de son fils, car, « depuis quelques jours, écrivait le nonce, ce très religieux monarque faisait dire des prières dans plusieurs monastères pour que le ciel l'inspirât dans une affaire de la dernière gravité. » S'il faut en croire le valet de chambre, don Juan d'Autriche de son côté aurait prévenu le roi que don Carlos était parvenu à emprunter une somme considérable, 150,000 ducats (?), et lui avait proposé à lui, don Juan, de l'accompagner dans sa fuite. Le 18 janvier, don Juan étant allé voir le prince, celui-ci l'aurait accusé de trahison, aurait mis l'épée à la main, et don Juan aurait été obligé de se défendre et d'appeler des gens pour prévenir un duel entre oncle et neveu. Cette scène est rapportée par d'autres contemporains avec quelques variantes, et n'est pas absolument improbable.

Don Carlos, toute la cour le savait, avait fait une espèce d'arsenal de sa chambre à coucher. Notons en passant cette manie de s'entourer d'armes, si fréquente chez les personnes dont la raison est altérée. La porte de cette chambre à coucher était munie de verrous formidables, et le prince y avait fait adapter un mécanisme qui lui permettait, en tirant un cordon de son lit, d'ouvrir lui-même sa

porte aux gens qu'il voulait recevoir. Ces précautions, et surtout les armes, inquiétaient fort le roi. On commença par déranger le mécanisme des verrous sans que le prince s'en aperçût. Le 18 janvier, au milieu de la nuit, le valet de chambre susdit, étant de service en dehors de la chambre à coucher du prince, vit arriver le roi, revêtu d'une armure et ayant un casque sur la tête. Il était accompagné du duc de Féria, son capitaine des gardes, de quatre ou cinq gentilshommes, et d'une douzaine de soldats. Don Carlos dormait profondément, et la porte fut ouverte sans bruit. Le duc de Féria, entrant le premier sur la pointe du pied, se saisit d'abord d'une épée et d'un poignard placés au chevet du lit, puis d'une arquebuse chargée à balle, déposée un peu plus loin, mais à portée du dormeur. En ce moment, le prince s'éveillant demanda : « Qui va là?» Le duc répondit : « Le conseil d'état. » Aussitôt le prince saute à bas du lit et cherche ses armes, mais déjà les soldats s'en étaient emparés. Le roi, qui attendait ce moment pour entrer, se présenta alors, et lui intima l'ordre de se recoucher et de se tenir tranquille. « Que me voulez-vous? demanda le prince. — Vous l'apprendrez bientôt, » répondit le roi, qui fit aussitôt fermer et cadenasser portes et fenêtres. En même temps il faisait enlever une cassette remplie de papiers et tous les meubles qui auraient pu servir d'armes; on emporta jusqu'aux chenets. En se retirant, le roi dit au duc de Féria qu'il lui confiait la garde du prisonnier, dont il aurait à répondre sur sa tête. « Vous feriez mieux de me tuer tout de suite! criait don Carlos. Si vous ne me tuez pas, je me tuerai moi-même. — Vous n'en ferez rien, dit le roi; ce serait l'action d'un fou. — Je ne suis pas fou; mais vous me traitez si mal que vous me réduirez au désespoir! » La voix du prince était à demi étouffée par les sanglots. Il demeura étendu sur son lit, versant un torrent de larmes. Le lendemain, le roi réunit son conseil et fit instruire le procès du prisonnier. La séance dura, dit le valet de chambre, depuis une heure de l'après-midi jusqu'à neuf heures du soir, et le procès-verbal ou le dossier formait un cahier épais d'un demi-pied.

Que croire dans tout cela? Le récit de l'arrestation paraît authentique; il est confirmé par les rapports des ministres étrangers, et une scène qui avait quinze ou vingt témoins n'a pu être cachée au public. Quant au procès, il est également incontestable que, le lendemain de l'arrestation de don Carlos, le conseil d'état, ou plutôt une commission spéciale nommée par le roi, délibéra sur l'affaire par son ordre, et sous sa présidence; mais s'agit-il d'un procès, ou d'une enquête? Don Carlos, arrêté par son père, fut-il représenté comme un conspirateur ou comme un maniaque? Parmi les membres de la commission, je ne trouve pas de médecin; mais le méde-

cin du prince a pu être appelé comme témoin, ou, ce qui est plus dans les usages du temps, on a pu lui demander son opinion par écrit. D'ailleurs, et le fait est remarquable, dans les communications diplomatiques faites par Philippe aux cours étrangères, on ne dit pas que le prince soit devenu fou. Le roi annonce seulement que, *pour s'acquitter de ses devoirs envers Dieu et l'état*, il est contraint de tenir son fils en captivité. « Cette résolution, écrit-il à la reine de Portugal, sa tante, n'a pas été provoquée par une faute de mon fils, ni un manque de respect de sa part. Ce n'est pas un châtiment qui lui soit infligé, car bien que ce châtiment ne fût que trop mérité, il aurait son temps et sa limite. Je n'espère pas que cela lui serve de leçon pour se corriger. Cette affaire a une autre cause et une autre raison. Le remède ne consiste pas dans le temps et les expédiens. » Si Philippe a cherché à être obscur, convenons qu'il y a bien réussi. Pour moi, il me semble que ces phrases entortillées ne dénotent autre chose que la difficulté qu'éprouve un roi si orgueilleux à dire simplement que son fils et son héritier présomptif est fou, et qu'il n'espère pas de guérison.

M. Prescott interprète d'une tout autre manière ce langage mystérieux. A son sentiment il y a dans le fait de don Carlos autre chose que de la folie, car s'il eût été fou, pourquoi lui eût-on fait son procès? Pourquoi une commission spéciale aurait-elle été chargée de le juger? — Elle se composait du cardinal Espinosa, le même que don Carlos avait menacé de son poignard, du prince d'Éboli et de Briviesca de Muntañones. Rien n'indique que le prince ait eu un défenseur, choisi par lui ou nommé d'office. Il ne fut même pas interrogé comme il semble, et la procédure demeura absolument secrète. Le prince mort, toutes les pièces furent remises au roi, qui les envoya aux archives de Simancas, selon son habitude. On dit qu'elles ne s'y trouvent plus, qu'en 1828 le roi Ferdinand VII, ayant eu la curiosité de les examiner, les fit venir à Madrid, et que là elles ont disparu. Malgré l'assertion de M. Prescott, confirmée par l'opinion de beaucoup d'Espagnols lettrés, je doute un peu de ce fait, et surtout que le roi Ferdinand, qui n'avait pas d'intérêt dynastique à cacher la vérité, n'ait révélé à personne la solution d'un problème historique qui n'était pas compromettante pour sa maison. D'ailleurs le roi était incapable sans doute de lire des écritures du XVIe siècle, et son premier soin eût été de s'adresser à quelque membre de l'*Académie de l'Histoire* pour se faire faire une traduction du grimoire de Simancas. Comment ne saurait-on pas quel fut ce traducteur? comment n'aurait-il pas dit quelque chose de son travail?

Quoi qu'il en soit, et pour revenir au chef d'accusation, M. Prescott tire une induction conforme à sa manière de voir d'une lettre écrite

par le nonce du pape à la suite d'une conversation qu'il avait eue avec le cardinal Espinosa le 24 janvier 1568, c'est-à-dire six jours après l'arrestation de don Carlos. « Serait-il vrai, comme on le dit partout, demanda le nonce, que le prince ait voulu attenter aux jours de sa majesté? — Ce ne serait rien, répondit le cardinal, s'il ne s'agissait que d'un danger personnel pour sa majesté, car il serait facile de la bien garder; mais c'est bien pire, — s'il peut y avoir quelque chose de pire. Depuis deux ans, le roi y cherche un remède en le voyant prendre la mauvaise voie; mais il n'a pu l'arrêter ni morigéner cette cervelle, tellement qu'il en a fallu venir à ce que vous voyez. » Selon M. Prescott, cette confidence du cardinal ne peut s'entendre que d'une accusation d'hérésie. Pour deux hommes d'église en effet, c'est le seul crime qu'on puisse appeler pire que le parricide. De fait, le nonce lui-même et le ministre de Toscane interprétèrent dans ce sens les paroles du cardinal. C'est une présomption grave sans doute que les deux ministres aient entendu de la même manière les paroles du cardinal, mais ce n'est pas une preuve qu'ils les aient bien comprises. Il a évidemment évité de prononcer le mot propre, et son langage ne convient pas moins au cas de démence qu'à celui d'hérésie.

Le fait d'un procès intenté au prince, qui est pour M. Prescott un argument sans réplique, ne me semble pas plus convaincant que les paroles à double sens du cardinal Espinosa. Et d'abord n'attache-t-on pas trop d'importance au mot *procès?* Ne serait-il pas plus exact de dire qu'une commission fut chargée de *procéder* à l'égard du prince? En effet, personne ne peut dire si elle eut à juger un crime, ou bien à statuer sur l'état mental du prince, ou enfin à suggérer au roi les mesures à prendre pour changer l'ordre d'hérédité, supposé que le prince fût reconnu indigne ou incapable de monter sur le trône. J'irai plus loin, et je dirai qu'il est impossible que la commission ait eu à délibérer sur autre chose que les deux dernières hypothèses que j'ai proposées. En effet, si don Carlos eût conspiré contre son père ou contre la religion catholique, il aurait eu quelque complice, qui eût été assurément pendu ou brûlé, ou à toute force dépêché en secret comme Montigny. Or on ne parle d'aucune exécution, d'aucune sentence, d'aucune arrestation décrétée contre un serviteur ou un ami du prince. Je m'étonne que cette remarque ait échappé à M. Prescott; il devrait savoir qu'un prince ne conspire jamais seul. On se rappelle que la veille de son arrestation don Carlos avait commandé huit chevaux de poste. A coup sûr, ce n'était pas pour lui seul. En 1568, il est plus que douteux qu'on pût aller de Madrid à la frontière en carrosse; il s'agit donc de chevaux de selle, et en tenant compte des postillons qui devaient ramener les

chevaux, la suite du prince devait être au moins composée de trois ou quatre personnes. D'où vient qu'aucune de ces personnes n'ait été recherchée ou punie? Une seule explication se présente, c'est que le plan d'évasion appartenait tout entier au prince, et que les gens qu'il devait emmener furent les premiers à prévenir le roi.

Je ne nie pas que les discours d'un jeune homme qui parlait à tout propos de poignarder ceux qui lui déplaisaient n'eussent pu fournir matière à une accusation d'hérésie. Il serait fort extraordinaire qu'un étourdi si mal élevé et si colérique n'eût pas laissé échapper quelque boutade irréligieuse, ne fût-ce que pour se plaindre lorsqu'un devoir pieux l'obligeait à renoncer à une partie de plaisir; mais que de propos délibéré il fût hérétique, c'est ce que je ne saurais croire. Où aurait-il trouvé un convertisseur? où se serait-il procuré un livre? Voudra-t-on qu'une tête si faible ait médité sur les Écritures et en ait tiré des conclusions hétérodoxes? Rien de tout cela n'eût été possible dans le palais du roi d'Espagne, à Madrid, en 1568, et surtout de la part d'un jeune fou qui passe ses nuits à *ribler le pavé*. M. Prescott le reconnaît lui-même; seulement il explique ce qu'il faut entendre par l'hérésie de don Carlos. Il admet, et fort gratuitement, que don Carlos, sans communications avec les chefs des confédérés flamands, ait laissé voir un intérêt singulier pour les libertés des Provinces-Unies, dont la cause, aux yeux de Philippe et de ses ministres, aurait été identifiée (toujours selon M. Prescott) avec le triomphe des doctrines luthériennes. A ce compte, les menaces faites au duc d'Albe s'expliqueraient par la sympathie du prince pour les mécontens de Flandre; mais convenons d'abord que, sauf sa réputation de bon catholique (1) et de soldat inflexible, le duc d'Albe n'avait donné à personne de motif pour deviner de quelle manière il entendait gouverner les Pays-Bas. Puis quelle apparence y a-t-il qu'un jeune homme élevé à la cour d'Espagne, dans l'oisiveté la plus crapuleuse, ait pris un si grand intérêt à la cause d'un petit peuple dont il n'avait jamais entendu parler que comme de sujets assez turbulens et indociles? M. Prescott, avec son excellente critique, a fait justice de ces correspondances ridicules que, longtemps après l'événement, quelques écrivains ont supposées entre don Carlos et les chefs des luthériens. Que par dépit contre son père ou contre le duc d'Albe, par pique d'amour-propre lorsque ses prétentions au gouvernement des Pays-Bas furent repoussées, il ait tenu quelque propos séditieux, cela est aussi possible qu'un propos hérétique et tout aussi peu concluant. Ce qui est le

(1) On sait qu'en 1557 le duc d'Albe tenta de s'emparer de Paul IV et de Rome par surprise; un accident fortuit empêcha l'exécution de ce projet, qui dénote de la part du duc plus d'instinct militaire que de dévotion.

mieux établi, c'est qu'il aurait laissé échapper des menaces violentes contre son père, et qu'il se préparait à faire quelque mauvais coup. Tout bien considéré, don Carlos me paraît avoir été un maniaque dangereux, et on en a renfermé sur des présomptions moins graves.

Mais avec l'arrestation le mystère ne cesse point. Le prince mourut le 24 juillet 1568, plus de cinq mois après avoir été privé de sa liberté. Sa mort fut-elle naturelle? — Llorente, sur la foi d'un manuscrit dont seul il a eu communication et dont il n'a pas même indiqué l'origine, raconte que le 9 juillet la commission chargée de juger le prince fit son rapport au roi. Elle avait trouvé l'accusé coupable de haute trahison au premier et au second chef : 1° pour avoir conspiré la mort de son père, 2° pour avoir tenté de s'emparer de la souveraineté des Pays-Bas. En rappelant que ces deux crimes entraînaient la peine de mort, la commisson s'en référait à sa majesté pour décider si cette peine pouvait être appliquée à l'héritier présomptif. — Remarquons en passant que Llorente, qui avait été secrétaire de l'inquisition, ne dit pas un mot d'hérésie, sachant fort bien que, dans une commission instituée pour juger un crime de cette nature, un laïque n'aurait pu siéger. Le prince d'Éboli en faisait partie; quant à Briviesca, je n'ose affirmer qu'il ne fût pas ecclésiastique. — Le roi aurait répondu à la commission que la loi était faite pour tous, mais qu'il y avait moyen peut-être d'éviter le scandale d'une exécution. La santé du prince était très dérangée; qu'on lui permît de suivre son mauvais régime, il mourrait infailliblement et vite. Seulement il fallait s'arranger pour qu'il eût le temps de se reconnaître et de sauver son âme. Là-dessus le médecin du prince lui aurait administré un violent purgatif qui aurait produit l'effet désiré.

Je me hâte de dire avec M. Prescott que rien n'est plus suspect que cette version admise par M. Llorente d'après une appréciation qu'il ne nous a donné aucun moyen de contrôler. J'ajouterai que ce récit semble inventé après la mort de don Carlos, afin d'expliquer ce qu'elle a de mystérieux. Des témoignages nombreux et irrécusables vont nous faire voir comment le prince fut traité pendant sa captivité. Le roi dicta lui-même les mesures à prendre, et son ordre est daté du 2 mars, c'est-à-dire plus de quarante jours après son arrestation. Le prince d'Éboli fut chargé de la surveillance générale avec six gentilshommes, dont deux devaient toujours être de garde auprès du prisonnier. Pendant le jour, leurs instructions portaient qu'ils devaient tâcher de distraire le prince par leur conversation; mais il leur était défendu de parler politique, et surtout des motifs de sa détention. Si le prince les questionnait à cet égard, il leur était enjoint de garder le silence. Nul message ne devait lui être

transmis; on devait refuser de se charger de tous ceux qu'il pourrait donner. Les seules personnes admises en sa présence étaient le médecin du roi (*proto-medico*), le confesseur du prince, son barbier et un valet de chambre, ce dernier désigné par le roi parmi ses gardes particuliers (*monteros*). A cette occasion, M. Prescott observe que ce règlement était bien fatigant, et pour le prince d'Éboli, et pour les six seigneurs transformés en geôliers, et il est conduit à soupçonner que dans l'intention de Philippe la captivité de don Carlos ne devait pas durer trop longtemps. La remarque est bien naturelle de la part d'un citoyen des États-Unis, où probablement on ne trouverait pas facilement six personnes de bonne compagnie pour monter la garde auprès d'un prisonnier; mais alors et dans une cour ces fonctions ne paraissaient pas fort pénibles. Longtemps après, Louis XIV persuada aux plus grands seigneurs de France qu'ils étaient fort honorés de loger dans les chambres médiocrement meublées et assez mal commodes qu'il leur donnait à Versailles. Tous se félicitaient d'être ainsi à portée de se lever avant le jour pour faire antichambre à l'Œil-de-Bœuf, et assister au lever de sa majesté. Les plus fiers, et le duc de Saint-Simon entre autres, étaient heureux de faire ce métier, qui ne durait pas des mois, mais la vie d'un homme. Que don Carlos fût gardé par des gentilshommes, rien de plus simple, et il n'en faut pas conclure que pour ne pas abuser de leur patience, le roi voulût abréger les jours de son fils.

Don Carlos montra d'abord une irritation furieuse, et même essaya, dit-on, de se donner la mort; puis à ces accès de rage succéda une sorte de désespoir stupide. Indifférent pour tout ce qui l'entourait, il refusait de parler; il rejetait les livres de dévotion qu'on lui présentait; il ne voulait admettre ni son confesseur ni son médecin. Sa santé déclinait rapidement. Il était miné par une fièvre lente. Le médecin déclara au roi que sa fin était prochaine et inévitable. Alors une idée terrible vint assaillir Philippe II : si, mourant dans le désespoir, son fils allait perdre son âme, il en serait peut-être responsable.

Un père Suarez, autrefois aumônier du prince, passait pour avoir conservé quelque influence sur le désespéré, qui parfois lui avait montré de l'affection. Le roi le pria d'écrire à don Carlos, et la lettre de cet ecclésiastique, datée du 18 mars, est une des pièces qu'on cite à l'appui des hypothèses inventées pour expliquer la catastrophe. M. Prescott, toujours préoccupé de l'accusation d'hérésie, fait ressortir en faveur de son système un des passages de cette lettre; mais j'ai le regret de trouver sa traduction un peu trop libre. On en jugera. Après avoir assez durement déclaré au prisonnier que personne ne s'intéresse à son sort, Suarez ajoute,

selon la traduction de M. Prescott : « Que dira le monde en apprenant que vous refusez de vous confesser? et aussi quand il découvrira d'autres *choses terribles dont vous vous êtes rendu coupable*, parmi lesquelles il y en a d'une telle nature, que si elles concernaient tout autre que votre altesse, le saint-office aurait lieu de rechercher si elles sont le fait d'un chrétien (1)? » Le texte espagnol porte : « Quand viendront à se découvrir d'autres choses terribles, si terribles qu'elles mènent à ce que le saint-office aurait beaucoup de sujet, dans un autre que votre altesse, de s'informer s'il est chrétien ou non. » Suarez ne dit pas les *choses terribles dont vous vous êtes rendu coupable*, et sa phrase, si l'on en retranche cette addition plus importante qu'elle ne semble au premier abord, s'explique fort naturellement par la tentative de suicide attribuée à don Carlos. Admettons pour un moment avec l'historien américain que don Carlos fût hérétique. Comment, dans ce cas, Suarez chercherait-il à le toucher en lui disant qu'il a commis des actions qui pourraient être recherchées par le saint-office? Un ami de Polyeucte, qui voudrait le ramener à des sentimens païens, n'ira pas lui dire : Savez-vous que vous passez pour chrétien? Évidemment Suarez cherche à le calmer et à le détourner de ses idées de suicide en lui parlant de l'opinion publique. Il le croit si peu hérétique, qu'il lui montre le danger de passer pour tel, s'il ne s'amende pas.

Pour le moment, la lettre de Suarez ne produisit aucun effet. Bien que gardé à vue, don Carlos jouissait en effet d'une étrange liberté. Il se tenait presque nu dans un courant d'air, inondait sa chambre d'eau et s'y promenait nu-pieds. Il faisait bassiner son lit avec de la glace. Après être demeuré plusieurs jours sans manger, il dévorait dans un seul repas un pâté de quatre perdrix avec la croûte, et buvait en un jour dix ou douze litres d'eau glacée. Que penser d'un tel régime suivi au vu et au su du prince d'Éboli et de ses six gentilshommes? Était-il bien nécessaire d'administrer du poison à l'infortuné qui se traitait de la sorte? Aussi le nonce du pape, en envoyant à sa cour les détails qui précèdent, ajoutait-il : « Dans l'impossibilité de se donner la mort par un moyen expéditif, le prince paraît avoir l'intention d'y parvenir non moins sûrement par le régime qu'il suit. »

Arrivé au dernier degré d'épuisement et averti de sa fin prochaine, don Carlos parut soudainement devenir un autre homme. Il appela lui-même le médecin et l'aumônier, accomplit avec re-

(1) « Véa V.A. que harán y dirán todos cuando se entienda que no se confiesa, y se vayan descubriendo otras cosas terribles, que lo son tanto que llegan á que el S^o Oficio tuviera mucha entrada en otro para saber si era cristiano ó no. »

cueillement ses devoirs de dévotion, et comme la nature de sa maladie ne lui permettait pas de recevoir l'hostie, il l'adora avec humilité, « montrant tant de contrition et de mépris pour les choses de ce monde, tant d'aspiration vers le ciel, qu'on eût dit que Dieu lui avait réservé le comble de toutes les grâces pour sa dernière heure (1). » Il avait annoncé, par un de ces pressentimens que les malades ont quelquefois, qu'il vivrait jusqu'à la vigile de Saint-Jacques. On lui dit qu'elle arriverait dans quatre jours. « Encore quatre jours de misère! » s'écria-t-il. Il demanda à voir son père, mais le confesseur prit sur lui de dire au roi qu'il valait mieux pour le moribond ne pas le rappeler aux choses de ce monde. Pendant que don Carlos cédait à un de ces assoupissemens qui précèdent la mort, le roi entra doucement dans sa chambre, et, se cachant derrière le prince d'Éboli, il envoya de loin sa bénédiction à son fils, « après quoi, dit naïvement son biographe Cabrera, il se retira dans son appartement avec plus de chagrin au cœur et moins de souci en tête. »

Le 24 juillet 1568, un peu après minuit, on dit au prince que la vigile de Saint-Jacques commençait. Sa figure amaigrie s'illumina d'un rayon de joie; il demanda qu'on lui mît dans la main un cierge bénit, et, de l'autre se frappant la poitrine, il exhala son dernier soupir. « Nul catholique, écrit le nonce du pape, ne fit une fin plus catholique. »

Je crois avoir exposé fidèlement tous les témoignages sur lesquels on peut, dans l'absence de documens inconnus ou perdus aujourd'hui, tenter la solution de cette grande énigme historique. De toutes les hypothèses, la plus simple et à mon sentiment la mieux fondée est celle qui fait de don Carlos un maniaque mourant de mort naturelle, si l'on peut appeler ainsi une mort hâtée par la négligence la plus étrange. Il est vrai, et cette remarque appartient à M. Prescott, que les médecins du XVIe siècle n'avaient pas les lumières de ceux de notre époque, et que ce qui nous paraît monstrueux aujourd'hui pouvait être admis autrefois par les praticiens les plus célèbres. On traitait alors les fous par le nerf de bœuf, et il ne paraît pas qu'on ait employé cette méthode à l'égard de don Carlos.

Je résume en quelques mots son histoire. L'héritier du plus puissant monarque de l'Europe est un jeune homme maladif, toujours miné par la fièvre, usé prématurément par la débauche, trépané à la suite d'une blessure grave à la tête. Naturellement violent et

(1) Ce sont les propres expressions de Castaneo, le nonce du pape, dans une lettre au saint père.

brutal, il menace de mort les ministres, il tire l'épée à tout propos, laisse voir l'envie de tuer son père, blasphème peut-être contre la religion, loue peut-être des sujets révoltés parce qu'ils sont révoltés contre son père, qu'il déteste. Un jour il veut s'enfuir : on l'arrête, on l'enferme, on le soigne fort mal assurément; il meurt après cinq mois de détention.

L'enfermer, c'était le seul parti à prendre lorsqu'il montra l'envie de s'enfuir; mais il avait été solennellement reconnu par les cortès pour successeur du roi régnant. Philippe était âgé et d'une santé déjà chancelante. S'il mourait avant son fils, l'Espagne allait tomber aux mains d'un maniaque. Quel allait être le fruit de tant d'efforts pour maintenir la pureté de la foi, pour arrêter les progrès de l'hérésie, dont jusqu'à présent les rois d'Espagne avaient été les adversaires les plus redoutables? Telles devaient être les pensées de Philippe en apprenant les dernières violences de don Carlos. Ses conseils secrets, les prières qu'il fait adresser de toutes parts pour obtenir une inspiration d'en haut, le procès enfin, s'il faut admettre qu'il y ait eu un procès, toutes ces mesures prises avec tant de mystère s'expliquent pour moi par le projet d'exclure juridiquement du trône un prince incapable de gouverner. Le déclarer fou et le mettre en tutelle ne remédiait à rien. Jeanne la Folle avait été reine et aurait peut-être régné, si elle avait eu un moment lucide. La folie est une maladie dont on peut guérir; par conséquent les droits du malade ne sont que suspendus. Évidemment pour Philippe, de même que pour tous ceux qui approchaient le prince, la conviction était que le mal était incurable. Le roi voulut non pas le mettre en tutelle, mais l'éloigner à jamais du trône. Les moyens qu'il employa pour y parvenir, je les ignore; mais voici un fait fort remarquable qui ne permet guère de se méprendre sur le but du procès. Une des premières pièces remises aux commissaires nommés pour juger don Carlos fut une traduction du catalan en espagnol de la procédure dirigée vers le milieu du xve siècle par ordre de don Juan II, roi d'Aragon, contre son fils don Carlos, le fameux prince de Viana. Le roi d'Aragon, gouverné par sa femme, voulait donner sa couronne à un enfant du second lit au préjudice du prince de Viana, son fils aîné. Le précédent était assez mal choisi peut-être, car jamais prince ne fut plus sensé ni plus digne d'être aimé que le fils aîné de Juan II; mais il fallait trouver une apparence de formes légales, et on les prenait où l'on pouvait. Faut-il s'étonner que dans un temps, dans un pays, sous un roi où tous les actes de la politique se faisaient dans l'ombre, on ait apporté tant de mystère au décret qui devait déshériter don Carlos?

Jusqu'à présent je n'ai point parlé d'Élisabeth de France, femme

de Philippe II, ni du roman qui fait de don Carlos un rival de son père, et de celui-ci un autre Barbebleue empoisonnant son épouse innocente après son fils imprudent. M. Prescott a examiné cette tradition fort peu historique avec le soin minutieux qu'il apporte dans toutes ses recherches et l'attention parfois exagérée qu'il accorde à toutes les opinions. A tout ce lugubre drame il n'a pas trouvé le moindre fondement. Il est vrai qu'il avait été question de marier don Carlos à Élisabeth pour consolider la paix entre l'Espagne et la France; mais comme ce mariage n'aurait pu se conclure immédiatement, Élisabeth n'ayant que quatorze ans et don Carlos quelques mois de moins, les plénipotentiaires français furent les premiers, dit-on, à proposer que Philipppe épousât la fille de Henri II. Philippe, qui venait d'essuyer un refus de la part d'Élisabeth d'Angleterre, charmé de lui prouver qu'il ne manquait pas de bons partis, se hâta d'accepter la main de la princesse française. Lorsqu'il l'épousa, elle avait quinze ans, et lui environ trente-deux. Il est très possible qu'en voyant sa charmante belle-mère, don Carlos ait regretté que la diplomatie l'eût trouvé trop jeune pour cimenter l'alliance entre les deux couronnes; mais on a vu qu'il se consola bien vite. S'il se montra reconnaissant de la bienveillance avec laquelle le traitait Élisabeth, s'il semblait l'excepter seule du mépris qu'il montrait pour les femmes, il est impossible de trouver dans leurs relations la moindre trace d'amour. Élisabeth voulait le retirer de la vie crapuleuse qu'il menait, et son projet était de le marier à sa sœur Marguerite de Valois. C'eût été un assez triste cadeau à lui faire. Ajoutons que M. Prescott a rassemblé les témoignages les plus nombreux et les plus authentiques pour prouver la confiance et l'affection qui jusqu'au dernier moment régnèrent entre Philippe et sa femme. J'en citerai un seul exemple, c'est la permission de paraître sans voile, contrairement à l'étiquette espagnole, qu'il avait donnée à Élisabeth (1). La cour de la reine était toute française. Telle était la séduction exercée par cette jeune et belle princesse que l'austère Philippe II lui-même en subissait l'influence. On sait qu'elle mourut en couches quelques mois après don Carlos. Philippe déclara que c'était le coup le plus rigoureux qui l'eût encore frappé.

(1) Doña Juana, sœur de Philippe et veuve du prince de Portugal, régente d'Espagne pendant que son frère était en Angleterre, ne se montrait jamais à visage découvert. Les ambassadeurs étrangers s'étant plaints de cet usage, déclarant qu'il leur était impossible de savoir à qui ils avaient affaire, Juana, au commencement de l'audience, soulevait son voile (ou plutôt son manteau) et demandait à l'ambassadeur : « Suis-je bien la princesse? » et sur sa réponse affirmative se cachait soigneusement le visage. (Florez, *Reynas Catolicas*, t. II, p. 873.) On voit quelle avait été sur les Espagnols l'influence de la conquête musulmane.

Au moment où j'achevais cette analyse d'un épisode du grand ouvrage de M. Prescott, un journal m'apprend qu'il vient de mourir subitement à Boston, dans un âge où l'on pouvait espérer de lui de nombreux et d'utiles travaux. J'ignore s'il a pu terminer la tâche qu'il avait entreprise, et pour laquelle il s'était si consciencieusement préparé. Peu d'historiens ont apporté dans la rédaction de leurs ouvrages de si louables scrupules. Loin de partir d'un système trouvé *à priori* pour y plier les faits qu'il avait à raconter, M. Prescott croyait que rassembler tous les documens existans, les classer, les épurer par une critique sévère était le premier devoir de l'historien, et que tous ses efforts devaient tendre à la découverte de la vérité. De même qu'Augustin Thierry, il a surmonté par la force de sa volonté les obstacles, presque invincibles, qui semblaient devoir lui interdire les recherches de l'historien. Il était encore au collége lorsqu'un accident lui fit perdre l'usage d'un œil et affaiblit l'autre au point de lui rendre toute lecture prolongée excessivement pénible et dangereuse. En exerçant sa mémoire, il parvint à lui donner une puissance extraordinaire, et l'on assure qu'il citait au bout de plusieurs années presque textuellement des passages que son secrétaire ne lui avait lus qu'une fois. Sa vie était admirablement réglée. Pour ménager sa vue, il ne lisait jamais plus de deux heures par jour. Il composait en marchant ou en montant à cheval, et dictait ses ouvrages ou bien les écrivait lui-même au moyen d'une machine à l'usage des aveugles. Pas un moment n'était perdu pour l'étude. Esprit juste et droit, il avait horreur du paradoxe. Jamais il ne s'y laissa entraîner, et souvent, pour réfuter les assertions les plus audacieuses, il se condamnait à de longues investigations. Sa critique, à la fois pleine de bon sens et de finesse, ne se trompe jamais sur le choix des documens, et son discernement est aussi remarquable que sa bonne foi. Si l'on peut lui reprocher d'hésiter souvent, même après un long examen, à porter un jugement définitif, il faut reconnaître qu'il n'a rien négligé pour le préparer, et que l'auteur, peut-être trop timide à conclure, laisse toujours son lecteur assez instruit pour n'avoir plus besoin de guide.

PROSPER MÉRIMÉE.

LE COMTE MIOT

ET SES MÉMOIRES

SUR L'EMPEREUR NAPOLÉON ET LE ROI JOSEPH

Mémoires du comte Miot de Melito, ancien ministre, ambassadeur, conseiller d'état, 3 vol. in-8°; Michel Lévy, 1858.

I.

Les mémoires les plus instructifs, les plus précieux pour l'histoire ne sont peut-être pas ceux qui ont été écrits par les personnages placés dans les positions les plus élevées ou par des hommes de génie. De tels mémoires peuvent sans doute avoir en eux-mêmes une très grande valeur, on peut s'attendre à y trouver des pensées profondes et originales, des révélations curieuses et involontaires sur le caractère des hommes illustres auxquels on les doit; mais au point de vue de l'exactitude des informations, il y a beaucoup à s'en défier. Lors même que ceux qui les écrivent auraient la volonté d'être sincères, lors même qu'en prenant la plume ils ne se seraient pas proposé, ce qui est le cas le plus ordinaire, de faire l'apologie de leurs erreurs et de leurs fautes, de présenter les événemens sous le jour le plus favorable pour eux, il est presque impossible qu'ils ne s'y laissent pas plus ou moins entraîner. Ils sont trop intéressés dans les faits qu'ils racontent, leur gloire, quelquefois leur honneur y sont trop identifiés pour qu'ils puissent les apprécier et en rechercher les causes avec une véritable impartialité. Leur élévation

même, en les séparant de la foule, est un obstacle à ce qu'ils puissent bien connaître les hommes de leur propre parti, à plus forte raison ceux des partis qu'ils ont eu à combattre.

Ceux au contraire qui, sans arriver au premier rang, sans gouverner les nations; sans attacher leur nom aux grands souvenirs de l'histoire, ont pris à la conduite des affaires publiques une part assez réelle, assez intime pour en bien connaître tous les ressorts, et cependant ni assez apparente, ni assez décisive pour qu'on leur en attribue la responsabilité, qui ont pu, à raison de l'infériorité de leur situation, se mêler aux divers partis, passer même sans trahison d'un gouvernement à l'autre, étudier leurs différences, se rendre compte sans trop de préoccupation des mobiles de leurs succès et de leur chute, voir à l'œuvre les personnages influens des opinions les plus opposées, — ceux-là, s'ils ont d'ailleurs un sens droit, de la sagacité, si le sentiment de la personnalité n'est pas trop exalté en eux, s'ils sont animés de l'amour de la vérité, sont merveilleusement propres à écrire des mémoires, c'est-à-dire à préparer les matériaux avec lesquels pourra un jour s'édifier l'histoire.

L'auteur de l'ouvrage dont je vais m'occuper réunissait à un degré éminent presque toutes ces conditions. Né en 1762, il faisait partie de cette génération de la fin du XVIIIe siècle qu'on a si souvent essayé de caractériser, et qu'on a peinte sous des aspects si multipliés, si variés, parce qu'en effet sa physionomie est très complexe. Ce n'était plus celle de la régence, si frivole et si corrompue; ce n'était plus même celle des grandes luttes philosophiques et de l'encyclopédie, violente jusqu'au fanatisme dans sa haine de la superstition et des préjugés, animée de toutes les ardeurs du combat, de toutes les angoisses du péril. Dans les temps qui précédèrent immédiatement 1789, si la révolution n'était pas accomplie encore dans les institutions et dans les faits, elle l'était déjà dans les idées et dans les esprits. La philosophie avait complétement triomphé, la cause des réformes était moralement gagnée. On avait le sentiment que toute vie s'était déjà retirée d'un régime qui n'était plus en rapport avec les mœurs et les besoins du temps; on en attendait la chute non pas sans impatience, mais avec une entière certitude, et sans savoir précisément ce qui lui succéderait, sans croire surtout que le renversement du trône et le bouleversement complet de la société dussent être au nombre des réformes ainsi prévues, on se livrait avec une sorte d'enivrement à des rêves d'améliorations indéfinies, fondés sur les progrès de la raison et des sciences. On croyait toucher à un âge d'or dont les siècles passés n'offraient aucun modèle. Cette génération, ramenée par la certitude du triomphe à des sentimens plus calmes et plus bienveillans

que ceux qui régnaient au temps de Rousseau et de Voltaire, n'éprouvait plus même, au moins dans les classes élevées et éclairées, contre un régime à demi renversé déjà et devenu presque inoffensif à raison de son impuissance, ces emportemens de haine qu'il avait inspirés naguère, lorsqu'il était encore par momens oppresseur et tyrannique. Une philanthropie optimiste était le trait distinctif de l'époque. Les mœurs s'étaient beaucoup adoucies, bien que cet adoucissement n'eût pas encore pénétré dans les classes inférieures de la population. Malheureusement, là même où il était le moins contestable, il s'y mêlait un certain affaiblissement qui tenait à l'absence de principes bien assurés. Il peut paraître rigoureux et singulier d'accuser les hommes qui professaient en toute sincérité les doctrines les plus généreuses, le plus ardent amour de l'humanité, d'avoir manqué de principes, et cependant ce reproche, qu'on leur a fait souvent, n'était pas dénué de fondement. A défaut des croyances et même des aspirations religieuses qui leur étaient étrangères, ils n'avaient ni ce sentiment stoïque du devoir qui a élevé si haut quelques grands hommes de l'antiquité, ni cette pure et ferme intuition de la beauté morale qui suffit à certaines âmes, sinon pour assurer leur bonheur, au moins pour les diriger dans la voie du bien, pour les préserver des écueils du mal. Leur morale n'était sans doute pas, comme l'ont dit leurs ennemis, la *morale de l'intérêt;* mais ce n'était pas non plus celle du devoir, la seule qui n'égare jamais, parce qu'elle ne se prête pas aux interprétations arbitraires : c'était celle du sentiment, qu'il est si facile d'ébranler par le sophisme ou par l'émotion. Peut-être ne faut-il pas chercher ailleurs la cause des déplorables égaremens auxquels beaucoup des meilleurs d'entre eux devaient se laisser emporter dans la crise qui se préparait.

Telle était la disposition générale des esprits et des âmes aux approches de 1789. Au-dessus de cette moyenne, on pouvait sans doute trouver quelques nobles natures plus élevées, plus énergiques, plus complètes : au-dessous fermentait cette lie qui existe dans toutes les sociétés, et qui, ignorée de tous et s'ignorant elle-même dans les temps ordinaires, éclate au grand jour pendant les révolutions pour les souiller et les déshonorer; mais ce mélange d'exaltation généreuse et d'aveugle enthousiasme était le vrai caractère de la génération. C'était surtout celui de cette portion supérieure de la bourgeoisie qui, rapprochée par l'éducation et par les manières des classes aristocratiques, aussi éclairée pour le moins, exerçant souvent par la fortune et surtout par les emplois administratifs, qu'elle remplissait presque exclusivement, une influence très réelle sur les affaires publiques, était pourtant exclue des dignités et des honneurs, ce qui la portait nécessairement à désirer l'abolition des

institutions et des priviléges qui élevaient devant elle une barrière plus blessante encore pour son amour-propre que pour ses intérêts.

M. Miot appartenait à cette classe dont il partageait les sentimens et les penchans, bien qu'avec plus de modération que beaucoup de ses contemporains, parce qu'il y avait évidemment en lui plus de calme, de raison et d'honnêteté que d'imagination et d'ardeur. Son père était un des premiers commis du ministère de la guerre. Il passa lui-même dans les bureaux de ce ministère les premières années de sa jeunesse. A l'âge de vingt-six ans, en 1788, il fut envoyé en qualité de commissaire des guerres au camp d'exercice formé à Saint-Omer. Il y fut témoin du mécontentement que faisaient naître dans les troupes les efforts maladroits de quelques officiers-généraux pour les soumettre à la tactique et à la discipline prussiennes, si antipathiques à l'esprit français, et, suivant lui, ce mécontentement ne fut pas sans influence sur l'insubordination qui devait bientôt après se manifester parmi les soldats. Déjà d'ailleurs les préoccupations politiques, l'irritation presque universelle provoquée par les coups d'état du cardinal de Loménie commençaient à pénétrer jusque dans l'armée. On jugea prudent de ne pas laisser plus longtemps les troupes réunies, et le camp fut levé un peu précipitamment.

De retour à Versailles après une absence de quelques semaines seulement, le jeune Miot fut frappé du changement qui s'était opéré pendant ce court intervalle dans l'aspect de la cour. « On apercevait un rapprochement entre les diverses classes de la société, un accès plus facile dans l'intérieur du palais, enfin cette sorte de familiarité que des secours demandés et promis établissent entre les hommes. Les deux assemblées des notables, les desseins avortés du ministère du cardinal de Loménie, la promesse positive de la convocation des états-généraux, les premiers mouvemens séditieux qui s'étaient manifestés à Paris, le retour de M. Necker et les écrits du temps, avaient produit ce grand changement... La cour telle que Louis XIV l'avait faite n'était plus... » Simple spectateur d'un mouvement politique auquel sa position le rendait aussi complétement étranger qu'un Français pouvait l'être alors que tous les intérêts publics et privés étaient en jeu, M. Miot n'entreprend pas dans ses mémoires d'en présenter le tableau. Il se borne à raconter, sur les premiers événemens qui suivirent la réunion des états-généraux, les particularités qui frappèrent ses yeux, ou qu'il apprit dans les conversations du monde. A en juger par les réflexions qu'il joint à son récit, et qui reproduisent les impressions du moment, M. Miot, ami sincère de la royauté, mais convaincu de la nécessité de grandes réformes, déplorait d'autant plus les fautes et la résistance souvent intem-

pestive de la cour qu'il en prévoyait le danger pour elle et pour la France. Il s'était fait inscrire dans la garde nationale au moment même de sa formation. «Cette démarche, dit-il, devait déplaire à la cour, qui défendait à ceux qui lui étaient attachés d'entrer dans la nouvelle milice, et qui ne voulait pas souffrir la présence de quiconque en portait l'uniforme. Aussi me valut-elle l'animadversion de la société dans laquelle j'avais vécu depuis mon entrée dans le monde.»

Après le 6 octobre, le siége du gouvernement ayant été transféré de Versailles à Paris, M. Miot, toujours attaché aux bureaux de la guerre, dut aussi aller s'y établir. Les seuls faits qu'il nous apprenne sur les trois années qui s'écoulèrent jusqu'au renversement de la monarchie, c'est qu'il faisait partie du club des Feuillans, c'est-à-dire des constitutionnels modérés, bien qu'il y assistât rarement; il ajoute que dans cet intervalle il avait été élevé à l'emploi de chef de division.

Les fréquens changemens de ministère qui avaient eu lieu n'avaient apporté aucun obstacle à sa carrière. Il sembla d'abord que la catastrophe du 10 août dût la briser, et peut-être même entraîner pour lui de plus graves conséquences. Il fut en effet compris dans la proscription qui frappa un bon nombre des employés de son administration, l'ordre fut donné de l'arrêter et de le conduire dans les prisons, où l'auraient trouvé les égorgeurs de septembre. Heureusement pour lui, inquiet de la santé de sa femme et de sa fille, qui habitaient alors Versailles, il s'y était transporté le matin même de ce terrible jour, avant que le combat fût commencé. Les agens qui se présentèrent à son domicile pour exécuter le mandat d'arrêt lancé par la commune ne l'y trouvèrent pas. Lorsqu'il fut informé de leur visite, il se rendit, par une inspiration hardie, aux bureaux de la guerre, où il savait pourtant qu'on était aussi allé le chercher. En attendant l'arrivée du général Servan, désigné pour ce ministère et alors absent de Paris, l'assemblée nationale en avait confié la direction provisoire à un de ses membres, M. Lacuée, depuis ministre de l'empire. Celui-ci accueillit très bien M. Miot, l'engagea à reprendre ses fonctions, et, dans l'entretien qu'il eut avec lui, se plaignit vivement des excès de la commune, qui par ses arrestations arbitraires avait désorganisé tous les services. Oublié par la commune, mais placé toujours sous le coup d'un mandat d'arrestation lancé par elle, M. Miot jugea prudent d'accepter l'offre de M. Lacuée, et d'attendre dans une sorte d'asile l'arrivée du général Servan, dont il était déjà connu. Tout en témoignant à M. Miot des dispositions assez cordiales, le nouveau ministre ne put maintenir dans un des postes principaux de son département un homme connu pour ses opinions monarchiques. Il fut convenu que M. Miot donnerait sa

démission sous prétexte de santé, et qu'il entrerait comme contrôleur général dans l'administration des étapes et convois militaires, place ignorée et obscure où il espérait échapper aux investigations.

Il n'y trouva pas la sécurité qu'il y cherchait. Le flot révolutionnaire ne cessait de monter. La convention s'étant réunie, le girondin Servan dut céder son portefeuille à une créature de la commune de Paris, Pache, qui désorganisa le ministère de la guerre et en expulsa presque tout ce qui s'y trouvait encore d'employés honnêtes et capables. M. Miot alors se trouva dans une situation vraiment dangereuse. Il en était réduit à essayer de faire perdre sa trace par de fréquentes absences de Paris, lorsqu'un nouveau revirement, amené par l'influence du général Dumouriez, que ses victoires avaient pour un moment rendu tout-puissant, donna pour successeur au misérable Pache le général Beurnonville, l'ami et le compagnon d'armes du vainqueur de Jemmapes. Beurnonville, voulant réparer le mal fait par son ignoble prédécesseur et réorganiser les services qu'il avait jetés dans un effroyable désordre, fit appeler M. Miot et le rétablit dans son emploi de chef de division.

Cette espèce de restauration ne devait pas durer. On sait comment, la fortune des armes étant devenue contraire à Dumouriez, il passa à l'ennemi pour sauver sa tête, et comment, avant de consommer sa défection, il livra aux Autrichiens, avec les commissaires que la convention lui avait envoyés pour le surveiller et le contenir, Beurnonville lui-même, qui les avait accompagnés. On sait aussi que cet événement fut une des causes déterminantes de la chute des girondins et du triomphe définitif de la montagne. Le ministère de la guerre, devenu vacant par la captivité de Beurnonville, fut confié à un officier à peu près inconnu, Bouchotte, dont le seul titre était la faveur de la commune de Paris. M. Miot dut, pour cette fois, se croire perdu; mais Bouchotte était, à ce qu'il paraît, un tout autre homme que Pache. Sous des formes grossières et niaises il avait « un talent et des qualités propres à l'administration, un sens très droit, une application continuelle et raisonnée. Il développa... une grande activité. » M. Miot, qui lui rend ce témoignage, ajoute qu'il fut tout à fait étranger aux proscriptions qui firent tomber la tête de tant de généraux, et que souvent même il détourna le coup fatal de certaines personnes qui ne croyaient pas lui avoir cette obligation. Non-seulement il ne prit contre M. Miot aucune mesure de rigueur, mais il voulut absolument le conserver auprès de lui et lui témoigna une confiance entière pour tout ce qui se rapportait à l'administration, sans jamais lui parler de politique.

M. Miot cependant se sentait mal à l'aise. Il comprenait très bien que le moindre incident malheureux, le moindre revers éprouvé par nos armes pouvait le perdre sans retour, en appelant sur lui quel-

que dénonciation, et que Bouchotte serait impuissant à le protéger. D'un autre côté, une démission pouvait l'exposer au soupçon d'hostilité contre le parti que la révolution du 31 mai venait d'investir du pouvoir. Dans cette perplexité, une occasion se présenta de quitter sans éclat le ministère de la guerre, et M. Miot la saisit avec empressement. Un des chefs adjoints de ce ministère, appelé à diriger le département des affaires étrangères avec le titre de commissaire, qu'on substitua alors à celui de ministre, lui proposa de le prendre pour son secrétaire-général. Bouchotte ayant consenti, non sans quelque répugnance, à se séparer de son chef de division, M. Miot se hâta d'aller s'installer dans ces fonctions nouvelles où il devait être moins en vue, l'état de guerre ou au moins de rupture qui existait entre la France et toutes les puissances de l'Europe ayant réduit presqu'à rien les relations diplomatiques, dont on avait cessé de se préoccuper.

Il y trouva d'autres avantages. Son nouveau chef, Deforgues, d'un caractère ferme et prononcé, et moins complétement engagé que Bouchotte avec le parti de la révolution violente, devait être pour lui dans l'occasion un appui un peu plus efficace. Le ministère des affaires étrangères d'ailleurs, qui, depuis la chute de la royauté, n'avait eu à sa tête que le girondin Lebrun, renversé naguère par le 31 mai, n'avait pas subi comme les autres, comme celui de la guerre surtout, l'invasion du jacobinisme. Si ses principaux employés n'étaient plus ceux qui y figuraient avant 1789, c'étaient encore pour la plupart des hommes qui y avaient pris place sous la monarchie constitutionnelle, et dont quelques-uns même avaient rempli sous l'ancien régime des fonctions de quelque importance : c'étaient M. Otto, M. Colchen, M. Reinhardt, M. Boissonade, qu'on a vus depuis se faire dans des carrières diverses un nom honoré et une position considérable. Ils conservaient, sur ce terrain privilégié, des traditions de politesse et de décence qui faisaient un étrange contraste avec ce qu'on voyait partout ailleurs. On comprend sans peine le bien-être que M. Miot dut ressentir lorsqu'il se trouva transporté dans cette nouvelle atmosphère. Deforgues lui-même, qui ne manquait ni d'esprit ni de lumières, semblait s'y complaire et vouloir conserver autour de lui quelques-unes des habitudes d'un autre temps. Si je ne me trompe, c'était un de ces hommes, si nombreux aux époques de révolutions, qui, ne pouvant arriver au pouvoir et à la fortune que par des bouleversemens, se font peu de scrupules sur les moyens d'y atteindre, mais qui, lorsque leur ambition est satisfaite, voudraient arrêter le désordre et mettre fin aux excès de l'anarchie, parce qu'au fond ils ne sont nullement fanatiques, parce que, s'ils manquent de principes, si leur conscience est singulièrement endormie, ils n'ont pourtant pas cette perversité na-

turelle qui se complaît dans le mal et dans le trouble, parce qu'enfin l'anarchie et la violence ne permettent guère les jouissances du pouvoir. Tels étaient en général les adhérens de Danton, le patron de Deforgues; tel eût été Danton lui-même, si les abominables souvenirs de septembre n'eussent élevé entre lui et les républicains modérés, dont il aurait voulu devenir le chef, une barrière que, pour l'honneur de la morale, il ne lui fut jamais donné de renverser.

Qui le croirait? à cette époque, qui n'était pas encore, il est vrai, celle de l'extrême terreur, mais où déjà l'échafaud se dressait presque chaque jour pour d'innocentes ou d'illustres victimes, et dont le souvenir ne réveille dans les esprits que des pensées de meurtre et de grossière violence, on donnait de grands dîners au ministère des affaires étrangères. Il n'y paraissait pas de diplomates étrangers, aucune des puissances de l'Europe n'étant alors représentée à Paris; mais Deforgues y réunissait beaucoup de membres marquans de la convention. M. Miot y assistait aussi assez souvent avec ses collègues Otto et Colchen. Assis à une extrémité de la table et gardant un profond silence, ils écoutaient, avec une curiosité à laquelle se mêlait sans doute quelque effroi, la conversation de leurs terribles convives. Danton appelait surtout leur attention par sa figure hideuse, par ses formes athlétiques, par le son imposant de sa voix, par la chaleur et l'énergie de son langage. Ses discours étaient toujours accompagnés de gestes violens. Il aimait à se servir d'expressions figurées qui restaient dans la mémoire de ses auditeurs. Il témoignait un profond mépris pour les girondins, affectant de les considérer comme des niais qui avaient reculé devant les conséquences de leurs principes, mais en réalité ne leur pardonnant pas d'avoir repoussé ses avances lorsque, tout couvert du sang de septembre, il avait voulu revenir à eux. Il ne déguisait pas son goût pour les plaisirs et pour l'argent, et se moquait des scrupules de délicatesse et de conscience. Il exprimait un profond dédain pour l'hypocrisie de certains députés, et les sarcasmes dont il les poursuivait étaient évidemment dirigés contre Robespierre. Cependant il n'osait pas le nommer, et il était facile de voir qu'il le redoutait, bien qu'il feignît une entière sécurité. Lacroix, son ami, son séide, qui s'était enrichi comme lui dans une mission en Belgique, homme d'une taille gigantesque et d'une belle figure, parlait peu, mangeait beaucoup, et applaudissait du geste à ce que disait le maître. Fabre d'Églantine, écrivain assez remarquable, s'énonçait au contraire avec une grâce un peu affectée, tout en essayant de se plier aux formes du langage révolutionnaire, et parfois il dirigeait l'entretien vers des sujets littéraires. Le boucher Legendre, d'une petite stature et défiguré par la petite vérole, parlait avec une extrême facilité, avec une éloquence naturelle, et malgré son défaut absolu

de culture, sa conversation abondait en traits originaux et heureux. Grand admirateur de Danton et de sa politique, il n'en éprouvait pas moins une antipathie profonde pour ses mœurs corrompues, pour ses goûts fastueux, et il ne la dissimulait pas; souvent même il s'engageait entre eux à ce sujet des disputes très animées, et quoique Danton affectât de tourner la chose en plaisanterie, on pouvait s'apercevoir que les remontrances de Legendre ne le trouvaient pas tout à fait insensible. Ce dernier, entraîné quelquefois par sa fougue naturelle et son ignorance jusqu'aux excès d'un fanatisme féroce, n'était pourtant pas un méchant homme : son patriotisme, son dévouement à la liberté étaient sincères; il avait l'amour de la famille, et au sortir de la convention, où il venait d'appuyer les motions les plus sanguinaires, on l'entendait, non sans étonnement, vanter son bonheur domestique et parler de sa femme, de ses enfans avec l'accent de la plus sincère tendresse. Camille Desmoulins, d'une figure commune, sans aucun avantage extérieur, n'était plus alors que l'ombre du fougueux démocrate dont la parole brillante et incisive avait si puissamment remué les masses populaires au commencement de la révolution. Triste et taciturne, il portait sur son visage l'empreinte d'une mélancolie profonde. Épouvanté des scènes d'horreur qui se succédaient sans interruption, désespéré d'avoir contribué à dresser l'échafaud des girondins alors que par ses calomnies et ses sarcasmes il se proposait seulement de leur enlever le pouvoir, il essayait en ce moment de ramener les esprits à des sentimens plus humains, et dans son journal, *le Vieux Cordelier*, il osait faire entendre des conseils de clémence qui excitaient des rugissemens de fureur parmi les jacobins. Danton, qui, au fond du cœur, partageait ses sentimens, le plaisantait pourtant sur ce qu'il appelait ses faiblesses; mais Camille Desmoulins ne répondait rien à ces railleries. Il paraissait livré à de lugubres pressentimens. Le peu de mots qu'il laissait échapper se rapportaient à des recherches, à des observations sur les condamnations du tribunal révolutionnaire, sur le genre de supplice infligé aux condamnés et sur la plus noble ou la plus décente façon de s'y préparer et de le supporter.

Tels étaient les convives les plus habituels de Deforgues et les sujets ordinaires de leurs entretiens. Un jour, M. Miot aperçut au milieu d'eux un personnage qu'on n'avait pas coutume d'y voir : c'était Robespierre. Recherché dans sa toilette, composé dans ses manières, grave dans son maintien, il formait le plus étrange contraste avec le désordre et la grossièreté que les amis de Danton portaient presque tous, les uns par habitude ou par nature, les autres par une affectation marquée, dans leurs vêtemens, leurs gestes

et leurs propos. Il ne parlait que par sentences. Malgré l'immobilité de sa pâle et sinistre figure, on reconnaissait facilement qu'il était mal à l'aise, et il sut mauvais gré à Deforgues de l'avoir réuni à des hommes qu'il feignait dès lors de considérer comme des patriotes suspects, comme des *modérés*. La conversation, pendant ce dîner, fut généralement contrainte. Le peu de paroles que prononça Robespierre révélaient ses prétentions au rôle d'homme d'état. Il parla des relations extérieures de la France, de la nécessité de les étendre, et d'un renouvellement d'alliance avec la Suisse. Il avait déjà fait sur ce dernier point quelques recherches dans les cartons du ministère, et M. Colchen, dont la division comprenait les affaires des cantons, s'était vu avec épouvante appelé un jour à lui donner des renseignemens.

Quelques semaines après le dîner où Robespierre avait ainsi rencontré Danton et ses amis, ceux-ci étaient arrêtés, et cinq jours plus tard tous ceux que j'ai nommés, à l'exception de Legendre, condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire, portaient leur tête sur l'échafaud. Deforgues lui-même fut emprisonné, et le président du terrible tribunal, Hermann, chargé par intérim de la direction des affaires étrangères. Il n'en prit pourtant pas possession; mais, sur sa recommandation, on y appela un de ses amis, Buchot, maître d'école dans une petite ville du Jura. « Son ignorance, ses manières ignobles, sa stupidité surpassaient, dit M. Miot, tout ce que l'on peut imaginer... Les chefs de division avaient renoncé à venir travailler avec lui : il ne les voyait ni ne les demandait. On ne le trouvait jamais dans son cabinet, et quand il était indispensable de lui faire donner sa signature pour quelque légalisation,... il fallait aller la lui arracher au billard du café Hardy, où il passait habituellement ses journées. »

Trois mois s'écoulèrent ainsi. Cet étrange ministre, si nul pour les affaires, n'avait d'activité que pour seconder les fureurs du parti jacobin. Il dénonça comme modérés tous les employés principaux de son département, MM. Miot, Otto, Colchen, Reinhardt, et un matin il leur annonça avec un sourire infernal que le comité de sûreté générale venait de lancer contre eux un mandat d'arrêt, puis il sortit pour aller à la commune défendre la cause de Robespierre. Ce jour-là heureusement était le 9 thermidor. Quelques heures après, Robespierre lui-même était arrêté avec ses complices, et en trois jours une centaine d'entre eux, mis hors la loi aussi bien que leur chef, subissant à leur tour le sort qu'ils avaient fait souffrir à tant d'innocens, fermaient par leur supplice le règne de la terreur. Tel était pourtant le désordre de ces premiers momens de réaction que, le 10 thermidor, les agens du comité de sûreté générale se présentèrent au ministère des affaires étrangères pour arrêter M. Miot

et les autres employés dénoncés l'avant-veille au comité, et ce ne fut pas sans peine qu'on les congédia.

Un signe plus singulier encore de la confusion dans laquelle toutes choses étaient tombées, c'est que Buchot, échappé par hasard au coup qui venait de frapper ses protecteurs, et entre autres son digne ami Hermann, put impunément reparaître au ministère des affaires étrangères, où il se montra désormais plus humble et moins redoutable, mais non pas moins nul. Il y resta encore deux mois. Le comité de salut public était alors absorbé par des préoccupations d'une nature plus urgente que celles qui tenaient aux rapports extérieurs de la France. Lorsqu'il eut enfin le loisir d'y donner quelque attention, il comprit qu'au moment d'entrer en négociation avec plusieurs des gouvernemens étrangers que la fin de la terreur et les victoires de nos armées disposaient à rechercher la paix, il fallait donner à la diplomatie française un autre chef que l'abject et ridicule client de Robespierre et d'Hermann. Sans daigner même l'avertir de ce qui se préparait, le comité appela MM. Miot, Otto, Colchen et Reinhardt, leur fit subir une sorte d'examen, dans lequel on leur demanda, entre autres choses, s'ils avaient fait leurs études, s'ils savaient le latin, et, à la suite de cet examen, nomma M. Miot commissaire des relations extérieures. Buchot n'apprit ce changement que par un journal qu'il acheta le soir dans la rue. M. Miot ayant cru devoir, le lendemain, se rendre auprès de lui pour lui faire les complimens usités en pareille circonstance, il s'y montra assez peu sensible, et parla seulement de l'embarras où il allait se trouver, si l'on exigeait qu'il quittât immédiatement l'appartement qu'il occupait à l'hôtel du ministère. Rassuré à cet égard par la promesse qu'il pourrait y rester jusqu'à ce qu'il eût trouvé un autre logement, il remercia M. Miot, lui dit qu'on avait bien fait de le nommer, mais ajouta que, quant à lui, il était fort désagréable qu'on lui eût fait quitter son état en province pour le mettre ensuite sur le pavé, et finit par demander à son successeur s'il ne pourrait pas lui donner dans son administration une place de commis ou même de garçon de bureau. M. Miot, embarrassé de tant d'avilissement, le quitta sans être parvenu à lui faire comprendre l'indécence d'une telle demande et l'impossibilité d'y donner suite. Depuis, il n'entendit plus parler de lui (1).

(1) La tradition des bureaux des affaires étrangères a longtemps conservé le souvenir de cet inqualifiable ministre. Il y a quelques années, d'anciens employés y racontaient encore ses faits et gestes; de vieux garçons de bureau parlaient de lui comme d'un camarade. Sous l'empire, M. de Talleyrand, apprenant un jour par son médecin qu'il venait de voir à l'Hôtel-Dieu un malade dénué de toutes ressources, qui prétendait avoir jadis tenu le portefeuille des relations extérieures, lui fit allouer une pension de 6,000 francs. Ce malade, c'était Buchot.

II.

J'ai cru devoir raconter avec quelque détail ces péripéties d'une existence purement administrative à l'époque la plus orageuse de la révolution. Les histoires générales, nécessairement restreintes au tableau des grandes luttes de la tribune, de la place publique, des champs de bataille et de la diplomatie, ne nous disent pas, ne nous mettent pas en mesure de comprendre ce qui se passait alors dans les relations ordinaires de la vie ou dans l'exercice de ces fonctions modestes et paisibles dont la stabilité est en quelque sorte la règle et la condition. On vient de voir quel était le sort des employés supérieurs des bureaux, et au milieu de quelles angoisses les plus heureux pouvaient conserver des positions qui étaient l'unique fortune de la plupart d'entre eux, qu'aucun n'aurait pu quitter volontairement sans se rendre suspect, et qui cependant avaient l'inconvénient de compromettre leur sûreté en appelant l'attention sur eux, en les exposant aux délations de ceux qui pouvaient désirer leurs places. Il est cependant à remarquer que, dans ces terribles conjonctures, par la force des choses, par l'effet des nécessités du service et du besoin absolu de ne pas rompre entièrement le fil de certaines traditions, la carrière des bureaux était, de toutes les professions civiles, la seule où quelques hommes de l'ancien régime pussent encore trouver un asile en se dissimulant autant que possible, en s'amoindrissant, en se taisant, comme M. Miot et ses collègues à la table de Deforgues. On comprend que ceux qui avaient pu supporter ainsi le contact des monstres de la terreur aient trouvé plus tard parfaitement simple de rester en place sous tous les gouvernemens qui ont jugé à propos de se servir d'eux. Les différences qui existaient entre ces gouvernemens, tous préférables au régime de 1793, devaient leur paraître insignifiantes. Peut-être est-ce là qu'il faut remonter pour trouver l'explication de cette facilité des mœurs administratives, si disposées à subir, non pas sans déplaisir, mais sans résistance, tous les pouvoirs successifs imposés par les chances des révolutions. On s'en indigne naturellement lorsqu'on appartient au parti qui vient de succomber; on veut y voir une trahison. Avec plus de calme et de réflexion, on comprendrait, si je ne me trompe, que cette facilité, regrettable sans doute à certains égards, est une des nécessités des temps de bouleversemens, qu'elle a pour conséquence d'amoindrir les souffrances inhérentes à ces collisions, et que sans elle les révolutions, privées de tout modérateur, amèneraient une sorte de dissolution universelle. Je me hâte d'expliquer ma pensée pour qu'on ne lui donne pas une portée qui la fausserait. En thèse générale, il est bon, il est utile, selon moi, que

ceux qui ont joué un rôle politique considérable dans un gouvernement se retirent lorsqu'il vient à être irrégulièrement renversé, ou même lorsque, sans être renversé, il change de direction et de système; mais ce devoir, cette convenance ne me paraissent pas s'appliquer à ceux qui n'ont exercé que des fonctions administratives, et je crois même qu'il est heureux pour le pays que la plupart restent à leur poste. Il faut pourtant y mettre une condition : c'est que, sous le gouvernement précédent, ils n'aient pas professé avec une exagération passionnée les opinions politiques de ce gouvernement, et qu'elles n'aient pas été pour eux un moyen d'avancement et de faveur. Ce dernier cas d'ailleurs est plus rare qu'on ne le pense. La carrière administrative, celle des bureaux surtout, porte assez naturellement ceux qui l'ont suivie longtemps à une modération pratique fondée sur une sorte d'indifférence. Habitués dans leur immobilité à voir les personnages politiques qui arrivent au gouvernement après avoir longtemps combattu dans les rangs de l'opposition modifier plus ou moins leurs anciens principes au contact des affaires, ils sont enclins à ne pas prendre au sérieux les querelles des partis et leurs combats les plus violens, à regarder les révolutions comme des crises inévitables et passagères, toujours suivies d'une période d'apaisement où l'on est heureux de recourir à leur expérience, et de renouer le fil des traditions.

Pendant les dix-huit mois qu'il avait passés au ministère des affaires étrangères en qualité de secrétaire-général, et avec fort peu d'occupations, M. Miot avait employé ses loisirs à compulser les archives de ce département pour y étudier la science et l'histoire de la diplomatie. Devenu ministre sous le titre de commissaire, il se hâta de tirer parti des notions qu'il avait acquises pour rétablir l'ordre dans le service et pour y apporter des améliorations de détail. Les relations extérieures avaient, comme je l'ai dit, repris quelque activité. Déjà la Toscane, la Prusse, la Hollande, l'Espagne, se rapprochant de la France, signaient avec elle des traités de paix, et, comme le Danemark, la Suède, la Suisse, les États-Unis, qui ne nous avaient jamais fait la guerre, accréditaient des envoyés à Paris; mais les grandes négociations qui aboutissaient à ces résultats ne passaient point par le ministère même : le comité de salut public se les était réservées. La position de M. Miot était donc loin d'avoir l'importance de celle d'un ministre ordinaire : il désira l'échanger contre un poste d'envoyé au dehors. On lui offrit le choix entre la légation des États-Unis et celle de Toscane : il préféra la Toscane.

Ce n'était pas alors une situation agréable et facile que celle des diplomates français qui commençaient à reparaître dans les cours étrangères. Malgré le 9 thermidor, on ne pouvait se persuader que

les envoyés de cette convention, dont le nom n'était prononcé dans le monde entier qu'avec un sentiment d'horreur et d'effroi, pussent être des hommes civilisés. « Les bruits les plus étranges, dit M. Miot, m'avaient précédé à Florence. On s'attendait à voir une espèce de sauvage vêtu d'une manière extraordinaire, ne se servant que du plus grossier langage, n'ayant aucune idée des convenances sociales et disposé à les heurter avec scandale. » M. Miot parvint aisément à dissiper ces premières impressions, à se faire même accepter personnellement jusqu'à un certain point; mais il lui fut bien autrement difficile de faire accepter le gouvernement qu'il représentait, et dont la seule existence était une menace pour tous les pouvoirs monarchiques. Le cabinet de Florence, de tous les cabinets le plus modéré et le plus timide, le plus porté à ménager la France, parce qu'il était un des plus exposés à ses coups, mais forcé aussi de ménager l'Angleterre, et uni à l'Autriche par d'étroits liens, excité d'ailleurs par les émigrés qui s'étaient rassemblés en grand nombre sur son territoire, et entraîné en mainte occasion par les passions de ses propres agens, donnait trop souvent au gouvernement français des motifs de plaintes légitimes. Il y était encouragé par le peu de succès que nos armes, victorieuses partout ailleurs, avaient obtenu jusqu'alors du côté des Alpes. Les choses ne tardèrent pas à changer de face.

Au commencement de l'année 1796, le directoire, qui gouvernait la république française depuis que la dictature de la convention avait fait place à un gouvernement constitutionnel, nomma le général Bonaparte au commandement de l'armée d'Italie. En arrivant à son quartier-général dans les premiers jours d'avril, celui-ci écrivit au ministre de France en Toscane pour le prier de lui faire connaître l'état de la péninsule et de lui procurer toutes les informations qu'il jugerait utiles. « Je reconnus, dit M. Miot, dans son style concis et plein de mouvement, quoique inégal et incorrect, et dans la nature des questions qu'il m'adressait, un homme qui ne ressemblait pas aux autres. Je fus frappé de l'étendue et de la profondeur des vues militaires et politiques qu'il indiquait, et que je n'avais aperçues dans aucune des correspondances que j'avais jusque-là entretenues avec les généraux de l'armée d'Italie. Je prévis donc ou de grands succès ou de grands revers. Cette incertitude dura peu. »

Moins de deux mois suffirent au nouveau général pour remporter une série de victoires éclatantes qui forcèrent le roi de Sardaigne à acheter la paix au prix de la Savoie et du comté de Nice, réduisirent également les ducs de Modène et de Parme à déposer les armes, et mirent le Milanais au pouvoir de la France. Dès ce moment, Bonaparte, par la force de son caractère autant que par l'éclat de son génie et de ses triomphes, avait acquis en Italie, pour la paix

comme pour la guerre, une position dictatoriale que le directoire se voyait contraint de respecter tout en la redoutant, et les agens de la république, dans le petit nombre des états italiens où elle en entretenait alors, n'étaient plus guère pour lui que de dociles instrumens empressés de saluer cet astre nouveau.

Pensant avec raison qu'il lui importait beaucoup, pour régler sa conduite, de connaître les intentions du général, M. Miot partit pour Milan vers la fin du mois de mai. Il espérait l'y rencontrer; mais ce fut seulement à Brescia qu'il put le joindre. Le prétexte et en partie même l'objet de ce voyage, c'était de lui présenter un envoyé napolitain, le prince Belmonte Pignatelli, qui, au nom de son gouvernement, épouvanté par les rapides succès de l'armée française, venait solliciter une suspension d'hostilités. Voici en quels termes M. Miot raconte sa première entrevue avec le futur maître de la France, et l'impression qu'il en éprouva. « Je fus étrangement surpris à son aspect. Rien n'était plus éloigné de l'idée que mon imagination s'en était formée. J'aperçus, au milieu d'un état-major nombreux, un homme d'une taille au-dessous de la taille ordinaire, d'une extrême maigreur. Ses cheveux poudrés, coupés d'une manière particulière et carrément au-dessus de ses oreilles, tombaient sur ses épaules. Il était vêtu d'un habit droit boutonné jusqu'en haut, orné d'une petite broderie en or très étroite, et portait à son chapeau une plume tricolore. Au premier abord, sa figure ne me parut pas belle; mais des traits prononcés, un œil vif et inquisiteur, un geste animé et brusque, décelaient une âme ardente, et un front large et soucieux un penseur profond. Il me fit asseoir près de lui, et nous parlâmes de l'Italie. Son parler était bref, et en ce temps très incorrect. »

M. Miot réussit sans peine à obtenir pour le gouvernement napolitain l'armistice qu'il sollicitait. Bonaparte, tout occupé alors à prendre Mantoue, la seule, mais très importante place forte que les Autrichiens conservassent encore dans la Lombardie, et à se mettre en mesure de repousser les nouvelles forces que le cabinet de Vienne dirigeait sur l'Italie pour essayer de réparer ses échecs, se prêta avec joie à un arrangement qui diminuait le nombre de ses ennemis. Ce point réglé, M. Miot voulut l'entretenir de la politique générale de la péninsule. Sur ce point, il eut à peine le temps d'échanger quelques mots avec lui; mais comme il paraissait croire qu'on aurait à tenir compte des intentions des commissaires du gouvernement auprès de l'armée, le général Bonaparte, trahissant déjà ce besoin d'action indépendante dont il était dévoré, s'écria avec impatience : « Les commissaires du directoire n'ont rien à voir dans ma politique. Je fais ce que je veux. Qu'ils se mêlent de l'administration des revenus publics, à la bonne heure, du moins pour le moment;

le reste ne les regarde pas. Je compte bien qu'ils ne seront pas longtemps en fonctions, et qu'on ne m'en enverra pas d'autres. » Bonaparte, pressé de s'éloigner pour aller diriger les opérations militaires, congédia ensuite M. Miot en lui promettant de le revoir bientôt à Bologne. Dans cette courte entrevue, M. Miot avait remarqué l'ascendant que le jeune général avait déjà pris sur les officiers qui l'entouraient. Tous se tenaient devant leur chef dans une attitude de respect et d'admiration. On n'apercevait entre lui et ses compagnons d'armes aucune de ces marques de familiarité auxquelles on était alors habitué dans les autres armées, et que favorisait l'égalité républicaine. « Déjà il avait marqué sa place et établi les distances. »

Le gouvernement toscan, intimidé par nos victoires, avait beaucoup modifié son attitude. Un nouveau ministre, moins hostile à la France, avait pris la direction des affaires étrangères : les relations avec la légation française étaient devenues plus faciles; mais comme au fond les dispositions de ce gouvernement n'avaient pas changé, ne pouvaient pas changer, les occasions de conflit renaissaient à chaque instant. Les autorités de Livourne, dominées par l'influence anglaise, donnaient sans cesse aux Français de nouveaux sujets de plainte. Bonaparte résolut d'y mettre fin en dirigeant sur cette ville un corps de troupes chargé de l'occuper, d'en expulser les Anglais et d'y saisir toutes leurs propriétés. M. Miot, effrayé de l'orage qui allait fondre sur la Toscane, se hâta de courir à Bologne, où le général lui avait donné rendez-vous. Il essaya de lui persuader qu'au point de vue politique, la tentative qu'il voulait faire sur Livourne aurait pour lui plus d'inconvéniens que d'avantages, qu'elle donnerait lieu à des vexations, à des concussions sans profit réel pour l'armée et propres seulement à enrichir les agens du directoire, à exaspérer les populations italiennes, à frapper les Français d'impopularité; il développa même, non sans quelque naïveté, des considérations stratégiques qui lui paraissaient militer dans le même sens. Le général lui répondit très sérieusement que, s'il l'avait entendu plus tôt, il n'aurait peut-être pas ordonné le mouvement en question, mais qu'il n'était plus temps de reculer, ce mouvement étant déjà commencé, et qu'il tâcherait d'ailleurs d'éviter tout désordre. M. Miot, voyant l'inutilité de ses représentations, se borna à demander qu'au moins les troupes françaises n'entrassent pas à Florence; il en reçut la promesse. Livourne fut donc occupé militairement. Après en avoir pris possession, Bonaparte, accompagné seulement de Berthier, de quelques aides-de-camp et d'un piquet de dragons, se rendit à Florence, où le grand-duc, bien que mortellement blessé de ce qui venait de se passer, lui fit rendre de grands honneurs et lui donna à dîner. Il trouvait sans doute bien

étrange de recevoir à sa table un général de la république française. Il eût été bien autrement surpris s'il eût pu prévoir que, quelques années plus tard, il irait lui-même aux Tuileries grossir la cour de ce général, devenu souverain d'un vaste empire qui compterait la Toscane au nombre de ses provinces.

Dans son récit de l'entrevue qu'il eut à Bologne avec le général Bonaparte pour le détourner de la pensée d'occuper Livourne, M. Miot raconte un trait assez caractéristique. Le général, le voyant en grande familiarité avec Berthier, lui demanda d'où il le connaissait, et sur sa réponse qu'ils avaient été intimement liés dès leur première jeunesse : « Fort bien, reprit-il; mais est-ce que vous croyez comme tout le monde, et comme je l'ai lu dans les gazettes du pays, que c'est à Berthier que je dois mes succès, que c'est lui qui dirige mes plans, et que je ne fais qu'exécuter les desseins qu'il me suggère? — Nullement, lui répondit M. Miot, je le connais assez pour ne pas lui attribuer un genre de mérite qu'il n'a pas. — Vous avez raison, répliqua Bonaparte d'un ton très animé : Berthier n'est pas capable de commander un bataillon. »

Depuis que M. Miot était en Italie, il avait pu arrêter ses idées sur la politique que la France devait y suivre dans son intérêt bien entendu. Une opinion qui allait triompher momentanément poussait le directoire à profiter des succès de nos armes pour révolutionner entièrement la péninsule, c'est-à-dire pour y renverser tous les gouvernemens existans et y proclamer partout la souveraineté du peuple avec la république. M. Miot n'était pas de cet avis; il connaissait assez le pays pour comprendre que dans son ensemble il n'était pas mûr pour ce degré de liberté, et que si l'on pouvait, ce qui est toujours facile, y exciter des soulèvemens, des rébellions, il n'y avait pas d'élémens pour une véritable révolution. Il pensait donc qu'il suffisait de détruire la puissance de l'Autriche et celle du pape, l'une et l'autre, suivant lui, ennemies irréconciliables de l'influence française, et que, ces deux résultats une fois obtenus, on devait laisser la partie de l'Italie conquise par nos armes se donner, sous notre protection, la forme de gouvernement qui lui conviendrait. Il écrivit dans ce sens au directoire. Le général Bonaparte, d'accord avec lui pour repousser ces projets de révolution universelle, dont il comprenait l'absurdité, ne partageait pas ses idées sur la nécessité de renverser le pouvoir temporel du saint-siége, soit que, moins imbu des préjugés philosophiques du XVIIIe siècle, il comprît mieux le danger de s'aliéner ainsi toutes les populations attachées au catholicisme, soit simplement qu'il ne se crût pas assez fort pour porter un si grand coup. Il avait accordé un armistice à la cour de Rome aussi bien qu'à celle de Naples, en y attachant seulement des conditions plus dures, parce que les États-

Romains étaient plus à sa portée. Comme il s'était déjà mis sur le pied de voir dans les agens diplomatiques de la France de purs instrumens placés à sa disposition, il chargea M. Miot d'aller à Rome veiller à l'exécution de ces arrangemens. Ce dernier, malgré ses préventions contre le saint-siége, porta dans l'accomplissement d'une mission aussi délicate des égards et une convenance dont les représentans de la république française étaient loin alors de donner toujours l'exemple; mais il trouva peu de facilités pour mener à bien la négociation confiée à ses soins. De nouvelles armées autrichiennes avaient passé les Alpes, la fortune de Bonaparte parut un moment chanceler. Il n'en fallut pas davantage pour que le gouvernement romain essayât de traîner cette négociation en longueur, espérant sans doute que les chances de la guerre le dégageraient de ses promesses. M. Miot d'ailleurs ne tarda pas à quitter Rome, où Bonaparte le remplaça par un autre agent qu'il jugeait plus disposé à entrer dans ses vues, alors bienveillantes pour le saint-siége, et il retourna à Florence.

Bientôt après, il y reçut sa nomination au poste d'envoyé auprès du gouvernement piémontais. Avant d'en aller prendre possession, le directoire le chargeait de se rendre, en qualité de commissaire extraordinaire de la république, dans l'île de Corse, que les Anglais venaient d'être forcés d'abandonner après l'avoir occupée pendant deux ans, d'y rétablir l'ordre, d'y calmer les haines de parti et de faire passer le plus promptement possible ce pays, encore si étranger à nos mœurs et à nos habitudes, sous l'empire des lois et des institutions communes au reste de la France. La tâche qu'on lui imposait n'était rien moins qu'aisée. Il paraît s'en être acquitté aussi bien que les circonstances le permettaient. Ce fut dans le cours de ce voyage qu'il vit pour la première fois Joseph Bonaparte, et que commença à se former entre eux une liaison qui devait avoir une grande influence sur le reste de sa carrière.

Lorsqu'après cinq mois de séjour en Corse il put, en août 1797, retourner sur le continent de l'Italie, la situation s'y était beaucoup améliorée. De nouvelles victoires de Bonaparte, plus éclatantes, plus complètes encore que les précédentes, avaient enfin réduit l'Autriche à demander la paix. Les préliminaires de Leoben étaient déjà signés. Bonaparte était revenu à Milan jouir de son triomphe, dicter des lois aux peuples conquis et négocier avec les envoyés de la cour de Vienne. M. Miot se hâta d'aller lui offrir ses hommages et recevoir ses directions ou plutôt ses ordres. Il le trouva dans la magnifique résidence de Montebello, entouré de sa famille, qu'il y avait appelée comme pour l'associer à sa grandeur naissante, et « au milieu d'une cour brillante plutôt que dans un quartier-général. Une étiquette sévère régnait déjà autour de lui; ses aides-de-camp et ses

officiers n'étaient plus reçus à sa table, et il se montrait difficile sur le choix des convives qu'il y admettait... Il dînait pour ainsi dire en public : pendant son repas, on faisait entrer dans la salle où il mangeait les habitans du pays, qui venaient promener sur sa personne leurs avides regards. Du reste, il ne se montrait nullement embarrassé... de ces excès d'honneur, et les recevait comme s'il y eût été habitué. Les salons et une vaste tente qu'il avait fait dresser devant le palais, du côté des jardins, étaient constamment remplis d'une foule de généraux, d'administrateurs, de grands fournisseurs, ainsi que de la plus haute noblesse et des hommes les plus distingués de l'Italie, qui venaient solliciter la faveur d'un coup d'œil ou d'un instant d'entretien..... Ce n'était déjà plus le général d'une république, c'était un conquérant pour son propre compte... » Ainsi parle M. Miot. Les détails qu'il donne sur le langage tenu à cette époque par le futur empereur ne sont pas moins dignes d'attention. Bonaparte, se promenant un jour avec lui et l'un des principaux citoyens de Milan, M. de Melzi, dans les vastes jardins du château de Montebello, les entretint pendant deux heures des projets qui fermentaient dans son esprit.

« Ce que j'ai fait jusqu'ici, leur dit-il, n'est rien encore. Je ne suis qu'au début de la carrière que je dois parcourir. Croyez-vous que ce soit pour faire la grandeur des avocats du directoire, des Carnot, des Barras, que je triomphe en Italie? Croyez-vous que ce soit pour fonder une république? Quelle idée! Une république de trente millions d'âmes! Avec nos mœurs, nos vices! où en est la possibilité? C'est une chimère dont les Français sont engoués, mais qui passera comme tant d'autres. Il leur faut de la gloire, les satisfactions de la vanité; mais de la liberté!... ils n'y entendent rien. Voyez l'armée! les victoires que nous venons de remporter... ont déjà rendu le soldat français à son véritable caractère. Je suis tout pour lui. Que le directoire s'avise de vouloir m'ôter le commandement, et il verra s'il est le maître. Il faut à la nation... un chef illustré par la gloire, et non pas des théories,... des phrases, des discours d'idéologues... Qu'on leur donne des hochets, cela leur suffit; ils s'en amuseront et se laisseront mener, pourvu cependant qu'on leur dissimule adroitement le but vers lequel on les fait marcher. Quant à votre pays, monsieur de Melzi, il y a encore moins qu'en France d'élémens de républicanisme, et il faut encore moins de façons avec lui... Nous en ferons tout ce que nous voudrons; mais le temps n'est pas arrivé : il faut céder à la fièvre du moment, et nous allons avoir ici une ou deux républiques de notre façon. Monge nous arrangera cela. En attendant, j'en ai déjà fait disparaître deux du territoire de l'Italie, et quoique ce fussent des républiques bien aristocratiques, c'était encore là qu'il y avait le plus d'esprit public et d'opinions arrêtées. Nous en aurions été bien embarrassés par la suite. Au surplus, j'y suis résolu : je ne rendrai ni la Lombardie, ni Mantoue à l'Autriche... Je lui donnerai en indemnité Venise et une partie du territoire de terre ferme de cette vieille république. »

M. Miot et M. de Melzi s'étant récriés à la fois contre un semblable projet, qui mettait encore l'Autriche aux portes de l'Italie, et qui tromperait si cruellement l'espoir d'une population naguère affranchie du joug de l'oligarchie : « Je n'en viendrai là, reprit Bonaparte, que si je suis obligé par quelque sottise à Paris à faire la paix, car mon intention n'est nullement d'en finir si promptement avec l'Autriche. La paix n'est pas dans mon intérêt. Vous voyez ce que je suis, ce que je puis maintenant en Italie. Si la paix est faite, si je ne suis plus à la tête de l'armée que je me suis attachée, il faut renoncer à ce pouvoir, à cette haute position,... pour aller faire ma cour au Luxembourg à des avocats. Je ne voudrais quitter l'Italie que pour aller jouer en France un rôle à peu près semblable à celui que je joue ici, et le moment n'est pas encore venu... La conduite de tout ceci ne dépend pas uniquement de moi. Ils ne sont pas d'accord à Paris. Un parti lève la tête en faveur des Bourbons; je ne veux pas contribuer à son triomphe. Je veux bien un jour affaiblir le parti républicain, mais je veux que ce soit à mon profit, et non pas à celui de l'ancienne dynastie. En attendant, il faut marcher avec le parti républicain; mais la paix peut être nécessaire pour satisfaire les désirs de nos badauds de Paris, et si elle doit se faire, c'est à moi de la faire. Si j'en laissais à un autre le mérite, ce bienfait le placerait plus haut dans l'opinion que toutes mes victoires. »

L'empereur Napoléon était déjà tout entier dans ces paroles du général Bonaparte, avec son ambition et son orgueil gigantesque, son impatience de tout contrôle, ses vues profondes, ses projets illimités, son habitude de tout ramener à lui, de prendre pour unique *criterium* du bien et du mal les convenances de son absorbante personnalité; on y voit ce qui décida le général victorieux à signer la paix de Campo-Formio, qu'à tort ou avec raison il ne jugeait pas conforme à une saine politique, et à favoriser, à rendre possible par son appui la révolution du 18 fructidor, qui replaça la France sous le joug des jacobins. Il avait d'ailleurs trop de sens, il connaissait trop bien l'Italie, pour approuver le système de bouleversemens révolutionnaires adopté par le directoire à l'égard de ce pays. Il n'entrait pas dans ses vues de détruire la monarchie piémontaise et d'encourager les mouvemens séditieux qui déjà s'y manifestaient à l'instigation secrète de certains agens français. Seulement il ne dissimula pas à M. Miot, qui les désapprouvait comme lui, qu'il ne se sentait pas en mesure de protéger le cabinet de Turin contre le mauvais vouloir du gouvernement français. Lorsqu'après la paix de Campo-Formio, laissant à Berthier le commandement de l'armée, il traversa Turin pour rentrer en France, il refusa de paraître à la cour. « Je ne veux pas y aller, dit-il à M. Miot, je ne veux aucune fête, aucun honneur. Je ne veux pas tromper : ma présence à la cour, un

entretien avec le roi, promettraient plus que je ne puis tenir; il se croirait en sûreté après m'avoir fait accepter des distinctions, des faveurs, et puis il n'en serait rien. » Cependant le roi le fit complimenter par un de ses principaux officiers. Le général donna audience aux ministres, reçut les officiers supérieurs, et même quelques particuliers qui essayèrent vainement de l'entraîner à favoriser les projets des agitateurs. Le pauvre roi lui envoya en cadeau un cheval sarde d'une beauté remarquable; la reine, sœur de Louis XVI, avait passé au cou de ce cheval un collier de pierres précieuses, le seul de ses bijoux qu'elle eût conservé en sacrifiant tous les autres pour les besoins de l'état. Il y avait dans ces humbles et muettes supplications d'une grande infortune quelque chose de si touchant que Bonaparte en fut attendri. Il n'osa refuser ces tristes cadeaux; mais il fit aux officiers du roi qui les lui avaient présentés des dons qui en dépassaient de beaucoup la valeur. Avant de quitter M. Miot, il entra avec lui dans des explications qui tendaient à justifier la part qu'il avait prise au 18 fructidor, à bien établir qu'il n'avait rien de commun avec les hommes dont il avait assuré le triomphe.

« Je ne voulais pas, dit-il, du retour des Bourbons, surtout ramenés par l'armée de Moreau et de Pichegru... Définitivement, je ne veux pas du rôle de Monk, je ne veux pas le jouer, et je ne veux pas que d'autres le jouent... Mais ces avocats de Paris qu'on a mis au directoire n'entendent rien au gouvernement. Ce sont de petits esprits... Je doute fort... que nous puissions nous entendre et marcher longtemps d'accord. Ils sont jaloux de moi, je le sais, et malgré tout l'encens qu'ils me jettent au nez, je ne suis pas leur dupe. Ils se sont empressés de me nommer général de l'armée d'Angleterre pour me tirer de l'Italie, où je suis le maître et plus souverain que général d'armée. Ils verront comment les choses iront quand je n'y serai plus. J'y laisse Berthier, mais il n'est pas en état de commander en chef, et... il ne fera que des sottises. Quant à moi, mon cher Miot, je vous le déclare, je ne puis plus obéir; j'ai goûté du commandement, et je ne saurais y renoncer. Mon parti est pris : si je ne puis être le maître, je quitterai la France; je ne veux pas avoir fait tant de choses pour la donner à des avocats. Pour ce pays (parlant du Piémont), il ne sera pas longtemps en repos. J'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour assurer la tranquillité du roi, mais le directoire a autour de lui un tas de patriotes et d'idéologues qui n'entendent rien à la politique. Ils mettront l'Italie en combustion, et nous en feront chasser un jour. »

On sait avec quelle ponctualité et quelle promptitude s'accomplirent ces prédictions. M. Miot ne fut pas témoin de ces nouvelles catastrophes. Dans son sincère désir de sauver le gouvernement piémontais, il avait essayé de lui faire comprendre le danger des répressions sanglantes et exagérées qu'il opposait aux tentatives de ses ennemis intérieurs. Le cabinet de Turin, irrité de ces remon-

trances, avait eu la sottise de demander le rappel de M. Miot. Le directoire, qui ne le trouvait pas assez disposé à seconder ses projets révolutionnaires, s'empressa d'accéder au vœu de la cour piémontaise; mais le nouveau ministre qu'il accrédita auprès d'elle fit bientôt regretter celui dont on avait méconnu la bienveillance. Quelques mois étaient à peine écoulés que le souverain du Piémont était réduit à se réfugier dans l'île de Sardaigne.

III.

Rentrant en France après une absence de près de trois ans, au mois d'avril 1798, M. Miot trouva Paris entièrement transformé. La passion du gain, un goût effréné des jouissances, les recherches du luxe, les frivolités bizarres de la mode, avaient succédé à la grossière simplicité des mœurs républicaines. Cette corruption, cette dissolution presque universelle n'étaient d'ailleurs que l'un des traits de la décomposition morale et politique à laquelle la France était livrée depuis le 18 fructidor. Tout s'abîmait dans une hideuse anarchie, et cependant le jacobinisme, restauré en quelque sorte par cette déplorable journée, n'était pas encore assez complétement affaibli pour rendre possible une réaction dans le sens de l'ordre. Bonaparte le comprit. Mal à l'aise avec le directoire, qui le ménageait et le flattait, mais à qui il était suspect, et convaincu bientôt de l'impossibilité, au moins pour le moment, d'une expédition en Angleterre dont on avait voulu le charger, il accepta le commandement de l'armée destinée à conquérir l'Égypte. Dans l'intérêt de son avenir, il fallait absolument qu'il s'éloignât pour quelque temps, qu'il se mît ainsi à l'abri du mauvais vouloir du directoire et en dehors de toute responsabilité de ce qui se passait sur le honteux théâtre de la politique intérieure, et que cependant il ne restât pas dans une inaction qui l'eût bientôt fait oublier.

M. Miot lui-même était en disgrâce, sort commun en ce moment à presque tous les hommes de quelque probité et de quelque capacité. On ne se souvint de ses services que pour le nommer membre d'une commission du contentieux formée auprès du ministère de l'intérieur. Joseph Bonaparte, avec qui il s'était beaucoup lié depuis quelque temps, essaya de le faire entrer comme secrétaire-général au ministère de la guerre, alors occupé par son beau-frère, le général Bernadotte. Ce dernier ne le trouva pas assez *patriote*. Quelque temps après cependant, on l'envoya en Hollande avec une mission diplomatique déguisée sous l'apparence d'une négociation financière; mais la révolution du 18 brumaire y mit bientôt fin.

On sait quel fut le caractère de cette révolution, par laquelle Bonaparte, revenu d'Égypte de la manière la plus inattendue, s'em-

para du pouvoir en renversant un gouvernement odieux et discrédité, qui avait réduit la France aux extrémités les plus déplorables. M. Miot exprime ainsi les sentimens que lui inspirèrent d'abord ces grandes nouvelles, lorsqu'elles lui parvinrent en Hollande : « La première impression qu'elles firent sur moi fut, je l'avoue, très pénible; je voyais le corps législatif honteusement chassé, la constitution de l'an III complétement renversée et la liberté gravement menacée. Cependant les noms des hommes qui avaient été les agens ou les confidens de cette révolution, et dont je connaissais les principes, me rassuraient : je ne pouvais me figurer qu'ils eussent prêté leur appui à l'homme qui s'en serait déclaré l'ennemi. Je flottais donc dans cette agitation d'esprit qu'excitent toujours les événemens mal connus, lorsque je reçus un courrier du général Berthier, qui, venant d'être nommé ministre de la guerre, m'appelait auprès de lui pour remplir cette même place de secrétaire-général que le patriote Bernadotte m'avait refusée... Je me déterminai facilement à accepter cette offre, quoique je ne pusse encore me faire une idée bien exacte de ce qui venait de se passer, ni en porter un jugement raisonné. »

A peine arrivé à Paris, M. Miot se présenta chez le général Bonaparte, qui le reçut très cordialement. « Je trouvai, dit-il, sa conversation plus ferme, plus nourrie qu'elle n'était autrefois. Il me parut avoir beaucoup gagné. Son âme, naturellement forte, s'était raidie dans les épreuves de la périlleuse expédition d'Égypte, et son énergie s'était accrue. Comme il connaissait mes opinions, il me montra la ferme résolution de respecter la liberté publique, mais en même temps il insistait sur la nécessité de créer une magistrature plus nerveuse que celle qui venait d'être renversée, et inclinait principalement vers tout ce qui pouvait tendre à centraliser le pouvoir. Du reste, il était moins brusque, et cherchait à mettre une certaine grâce dans ses discours, quoique souvent son impatience naturelle se fît sentir encore. »

Dans la nouvelle organisation donnée à la France, M. Miot ne tarda pas à être nommé membre du conseil d'état, dont les attributions législatives et administratives étaient alors d'autant plus importantes que celles des assemblées représentatives se trouvaient singulièrement amoindries; mais il avait d'abord siégé pendant quelques mois au tribunat, le seul corps qui conservât en réalité le caractère d'une représentation nationale, puisque c'était le seul où la discussion publique fût permise. Je ne reproduirai pas ici ce qu'il dit, après tant d'autres historiens, des tentatives faites par un certain nombre de tribuns, auxquels il ne paraît pas s'être associé, pour former une opposition et arrêter les progrès du pouvoir absolu. On leur a reproché d'avoir, par leurs efforts prématurés et in-

tempestifs, maladroitement compromis la cause qu'ils voulaient servir, irrité le premier consul, et provoqué de sa part de nouveaux empiétemens. Leur véritable tort ou plutôt leur erreur, ce fut de ne pas voir que dans la constitution nouvelle, et surtout dans la disposition générale des esprits, il n'y avait pas de place pour une opposition régulière, par la raison qu'il n'y avait pas de place pour la liberté.

La génération actuelle, ou plutôt la portion de cette génération qui tient à un degré quelconque aux idées libérales, a quelque peine à concevoir la faveur qui s'attacha d'abord dans l'opinion au gouvernement du consulat, faveur si complète, si générale, qu'alors que Napoléon eut succombé quinze ans après sous le poids d'immenses désastres et d'une impopularité presque égale à ces désastres mêmes, le souvenir des premiers temps du régime consulaire se présentait encore aux imaginations comme celui d'une sorte d'âge d'or. Le sénat même, dans l'acte par lequel il vota la déchéance de l'empereur, eut soin de rappeler ces années d'*un gouvernement ferme et prudent* pour le mieux accabler par le contraste de celles qui les avaient suivies. Il n'était pas jusqu'aux royalistes les plus ardens qui ne s'unissent dans l'occasion à cet hommage rendu au 18 brumaire et à ses conséquences. Quant aux révolutionnaires dont les sentimens ou les intérêts avaient pu être froissés par cette grande journée, ils n'auraient pu en exprimer leur désapprobation et leurs regrets sans exciter une surprise, une indignation comparables à celles qu'aurait provoquées un ancien terroriste déplorant le 9 thermidor.

Cet enthousiasme pour un régime dans lequel dès le début on pouvait cependant apercevoir les germes non équivoques de l'absolutisme étonne aujourd'hui, je le répète, les jeunes amis de la liberté. Ils le comprendraient mieux s'ils se rendaient bien compte de ce qu'était le gouvernement qui avait précédé le consulat, ce directoire dont M. de Barante a écrit une histoire si judicieuse et si instructive. A mesure qu'on s'est éloigné de ces temps calamiteux, l'opinion est devenue singulièrement indulgente pour le directoire. On en est arrivé à croire que la France possédait alors une liberté incomplète peut-être à quelques égards, mais réelle, qu'il s'y mêlait sans doute d'assez nombreux abus, mais que ces abus n'étaient ni sans compensation ni sans remède, puisqu'il existait une presse et des corps électifs contrôlant librement le pouvoir. C'est une grande erreur : le règne du directoire tout entier fut une odieuse tyrannie, non pas tempérée, mais aggravée par des accès d'anarchie démagogique. Depuis le 18 fructidor, il ne soutenait plus son existence chancelante que par une suite de coups d'état et de lois d'exception frappant alternativement tous les partis. Ces proscriptions succes-

sives ayant éloigné des affaires non-seulement tous les honnêtes gens, mais presque tous les hommes de quelque capacité, une médiocrité absolue semblait être devenue la condition nécessaire pour obtenir des fonctions publiques. La victoire même avait abandonné nos armées, nos conquêtes étaient perdues pour la plupart, nos frontières menacées, bien que le génie de Masséna et la fortune de Brune en eussent pour le moment détourné l'invasion ennemie.

Il est facile de comprendre comment dut être accueilli dans de telles conjonctures le gouvernement nouveau dont les premiers actes furent de clore les listes de proscription, de laisser rentrer presque tous les exilés, de rapporter les mesures de terreur décrétées par le directoire expirant, d'appeler à lui, sans distinction d'opinions, tous les hommes honnêtes et capables, de rétablir l'ordre dans les finances, enfin d'imposer à l'Europe par d'éclatantes victoires la paix la plus glorieuse, la plus utile que la France ait jamais conclue. Au milieu de ce torrent de prospérités et de bienfaits, à peine apercevait-on quelques actes arbitraires qui, comparés aux iniquités dont on sortait, et frappant presque toujours des hommes odieux, paraissaient presque de la justice. Ce qui manquait aux garanties de la liberté dans les nouvelles institutions était peu regretté de la multitude, fatiguée de voir celles dont on avait été si prodigue dans les constitutions précédentes violées avec la plus impudente audace, ou transformées en instrumens de révolte et de désordre. Enfin la violence même qui avait chassé la représentation nationale du lieu de ses séances, ce scandale déploré plus tard par les amis de la liberté, comme donnant un si dangereux exemple, n'affectait guère une génération qui, témoin des actes de cette assemblée, des atteintes journalières qu'elle portait à la constitution et aux lois, des procédés plus qu'irréguliers par lesquels la majorité qui la dominait s'était formée en repoussant les légitimes mandataires des colléges électoraux, ne voyait dans ceux qui la composaient que de méprisables usurpateurs, et ressentait au spectacle de leur humiliation la satisfaction qu'on éprouve à voir renverser un tyran.

En se rappelant toutes ces circonstances, on appréciera avec plus d'indulgence ce qu'il y avait d'excessif dans la faveur générale avec laquelle nos pères accueillirent le consulat naissant. Il y a deux grandes leçons à en tirer : l'une, que confirment bien d'autres exemples puisés dans notre histoire, et même dans celle d'Angleterre, c'est que les crimes, les excès commis au nom de la liberté, inspirent tôt ou tard, pour un temps plus ou moins prolongé, aux peuples condamnés à les subir, le goût, on pourrait presque dire le besoin du pouvoir absolu; l'autre, qui résulte de l'histoire du con-

sulat et de l'empire suivie dans ses développemens successifs, c'est qu'une nation, en s'abandonnant trop complétement à son gouvernement dans un intérêt mal entendu d'ordre et de paix, en le dégageant ainsi de tout contrôle, en le livrant à l'enivrement de cette toute-puissance qu'aucune tête humaine n'est assez forte pour supporter longtemps sans se troubler, le pousse inévitablement à des folies qui compromettent les résultats mêmes pour lesquels on a fait tant de sacrifices.

Plusieurs complots dirigés contre l'existence du premier consul ne firent que le fortifier, en éveillant vivement dans les imaginations l'idée des périls auxquels la France était exposée, si elle eût perdu le grand homme qui l'avait tirée de l'abîme. On sait à quels excès d'emportement et de frénésie l'inquiétude sincère des uns et le zèle courtisanesque des autres, favorisés par la légitime indignation que l'assassinat excite dans presque tous les cœurs, peuvent arriver en de telles occasions. Les mémoires de M. Miot, en racontant les suites de l'attentat de la machine infernale, offrent un curieux exemple de ces tristes aberrations, et les détails qu'ils contiennent à ce sujet méritent d'être recueillis. Le premier consul, dont la vie avait déjà été menacée par les jacobins, leur imputa d'abord ce nouveau forfait, et traita assez mal le ministre de la police, parce qu'il le voyait enclin à penser que cette fois les coupables appartenaient au parti royaliste. A cet égard, dans les premiers instans, l'opinion du chef de l'état était celle de presque tout le monde. Les sections de l'intérieur et de législation du conseil d'état furent immédiatement réunies pour chercher les moyens de rendre plus actives et plus efficaces les poursuites dirigées contre les auteurs d'attentats à l'existence du gouvernement et à la vie des consuls. Elles proposèrent d'attribuer la connaissance de ces sortes de crimes aux tribunaux spéciaux chargés de juger sans assistance du jury les voleurs de diligences, très nombreux à cette époque, et de plus d'autoriser le gouvernement à éloigner, par mesure de haute police, les individus jugés dangereux pour la tranquillité publique. C'était accorder beaucoup; mais le premier consul, croyant encore que le complot dont il avait failli être victime était l'œuvre des terroristes, s'était tellement préoccupé de l'idée de profiter de l'occasion pour se débarrasser d'eux, qu'il ne se montra nullement satisfait du projet présenté au conseil d'état. Interrompant le rapport dès les premières phrases, il déclara nettement qu'il désirait une loi qui investît le gouvernement d'un pouvoir extraordinaire, et non pas un projet qui, rentrant plus ou moins dans les formes de la justice, ne permettrait ni la punition prompte des coupables, ni l'emploi des grands moyens de haute police indispensables dans la situation où l'on se trouvait.

« Il existe à Paris et dans toute la France, dit-il, environ quatre ou cinq cents individus couverts de crimes, sans asile, sans occupation et sans ressources. Ces hommes sont une armée continuellement agissante contre le gouvernement... Ce sont les ennemis de tout ordre de choses, quels qu'en soient les principes, de toute idée libérale, de toute forme de gouvernement. Ils sont connus, ils ont leurs réunions, leurs intelligences, des moyens d'action puisés dans l'habitude qu'ils ont du crime. Cette poignée de loups enragés, disséminés dans la société entière, signalés partout, portant sur leurs fronts le cachet du crime, y répandent une terreur sans cesse renaissante. Que doit penser l'Europe d'un gouvernement sous lequel ces loups vivent et subsistent? Quelle confiance peut-elle avoir dans ce gouvernement qui ne sait ou ne peut protéger la capitale de l'empire, sous les yeux duquel s'exécute un complot infernal dont l'effet entraîne la ruine et la désolation d'une partie des habitans de cette capitale? Il est impossible que cet état de choses dure plus longtemps : il faut enfin purger la société de ce fléau; il faut que d'ici à cinq jours vingt ou trente de ces monstres expirent, et que deux ou trois cents autres soient déportés. Quant à moi, je suis prêt à prendre sur moi tout le poids et toutes les rigueurs d'une semblable mesure, et je ne vois rien que d'honorable dans un tel acte de salut public. Je ferais venir ces hommes dont les noms sont dans la bouche de tout le monde, je monterais sur une chaise curule dans la plus grande salle du palais que j'habite; là, en présence du peuple entier, s'il était possible de le réunir, je les condamnerais moi-même, et, partageant la peine de mort et celle de la déportation à peu près dans la proportion que je viens d'indiquer, je vengerais en un seul jour la société et l'humanité outragées. »

C'étaient là de terribles paroles. L'amiral Truguet, qui voulut faire entendre que les jacobins n'étaient pas les seuls ennemis dangereux et qu'il fallait aussi avoir les yeux sur les émigrés, les prêtres, les royalistes, s'attira, de la part du premier consul, une apostrophe foudroyante. Il lui demanda s'il pensait qu'on pût rétablir la loi des otages, persécuter sept ou huit mille prêtres rentrés sur les promesses de sécurité qu'on leur avait faites, chasser du conseil d'état et du tribunat tous ceux qu'on appelait des royalistes, renvoyer Portalis à Cayenne, écarter tous les hommes probes, honnêtes, éclairés, et les remplacer par des patriotes pris dans les débris des clubs. La délibération se prolongea pendant plusieurs jours. Aucune des rédactions successivement proposées ne satisfaisait le premier consul. Il revenait sans cesse aux idées qu'il avait si énergiquement exprimées. On était d'accord sur la nécessité d'une mesure extraordinaire, mais le conseil voulait une loi, et c'était l'arbitraire que désirait le gouvernement. Bonaparte ne se souciait en aucune façon de courir les risques d'une discussion publique au tribunat et au corps législatif, moins complétement assouplis alors qu'ils ne le furent bientôt après. Les conseillers d'état étaient fort embarrassés et ne comprenaient pas bien quelle était la pensée du premier consul. Un entretien que M. Miot eut avec M. de Talleyrand

la lui fit entrevoir. M. Miot disait à M. de Talleyrand que si l'on ne voulait pas s'exposer aux chances d'un débat dans le tribunat et à la possibilité du rejet de la loi par le corps législatif, il n'y avait aucun moyen de sortir du défilé, puisqu'un avis du conseil d'état ne pouvait tenir lieu d'un vote législatif.

« Vous avez raison (lui répondit l'astucieux diplomate); mais est-ce qu'il n'y a que ces deux corps? A quoi bon avoir un sénat, si l'on ne s'en sert pas? » Je vis dans l'instant (ajoute M. Miot) la portée de cette insinuation, et je compris aussi d'où elle partait. En transportant une portion de l'autorité législative hors des autorités ordinaires, en réservant au sénat le droit de prononcer par des actes particuliers dans les questions extraordinaires et de salut public, le gouvernement, au lieu d'un corps inerte et sans action, créait un corps dont l'autorité, supérieure à toutes les autres, dominait tout le système constitutionnel, et qui, sous prétexte d'en assurer la conservation, devenait le maître de le modifier au gré du gouvernement, car celui-ci, en donnant au sénat le droit de faire des lois, ne s'en réservait pas moins l'initiative. Les délibérations de ce corps étaient secrètes; il était peu nombreux et à vie; il suffisait de l'avoir gagné une fois pour l'avoir toujours dans la main, et les moyens de séduction ne manquaient pas. On créait des commanderies sous le nom de sénatoreries, on assurait des dotations, et l'on mettait l'hérédité en perspective. Le sénat, nul jusqu'à ce moment, devenait le premier pouvoir de l'état... C'est donc à cette époque qu'il faut faire remonter l'origine de ce pouvoir singulier qui donna une existence légale aux changemens dont nous fûmes témoins dans la suite, et transforma sans convulsions, sans mouvement révolutionnaire et par des gradations insensibles, une république démocratique en monarchie absolue... »

Les esprits ainsi préparés, le conseil d'état, réuni en assemblée extraordinaire, décida, à l'unanimité, moins trois voix, celles de Truguet, de Lacuée et de Defermon, qu'on ne demanderait pas de loi. Après de longues délibérations, après beaucoup d'allées et venues, on s'arrêta à l'idée de faire voter par le sénat, à titre de mesure de salut public, la déportation d'un certain nombre d'individus signalés pour leurs actes et leurs principes révolutionnaires. Le sénat accepta avec sa complaisance ordinaire le rôle qu'on lui assignait ainsi. Dans le conseil d'état même, cette mesure, bien qu'adoptée en définitive à la presque unanimité, avait rencontré plus de résistance. Ce qui avait augmenté au dernier moment les scrupules d'un certain nombre de conseillers, c'est le bruit qui commençait à se répandre qu'on avait découvert les auteurs de la machine infernale, et qu'ils appartenaient, non pas au parti jacobin, mais au parti royaliste. Le fait était vrai, il ne devait pas tarder à devenir public; mais le gouvernement s'abstint d'en informer à l'avance le conseil d'état. Le rapport, les documens que Fouché lui présenta à l'appui du projet étaient même conçus de manière à faire croire à ceux qui les entendaient ou les lisaient, sans en peser tous

les termes, que les terroristes étaient les vrais, les seuls coupables. Il est juste de dire que le gouvernement n'usa qu'avec réserve de l'arme terrible qu'on venait de mettre dans ses mains. Suivant M. Miot, quelques-uns seulement des proscrits furent, non pas déportés, mais exilés. L'exemple d'une monstrueuse iniquité n'en avait pas moins été donné; on était entré dans la voie de la confusion, de l'usurpation des pouvoirs, et en attribuant au sénat, docile instrument des volontés du maître, le droit de suppléer à la loi toutes les fois qu'on jugerait à propos de la déclarer insuffisante, on avait en réalité anéanti la constitution et frappé de nullité le corps législatif aussi bien que le tribunat.

La république n'était dès lors plus qu'un mot : tout tendait à la monarchie, et la disposition générale des esprits favorisait singulièrement en cela les vues secrètes de Bonaparte. Bientôt son palais prit un aspect nouveau. L'accès en avait d'abord été ouvert à tous les grands fonctionnaires. Quelque temps après, ces libres communications furent interdites; un cérémonial d'étiquette s'introduisit, et si l'on en murmurait tout bas, le besoin d'approcher la source de toutes les faveurs faisait qu'on s'y soumettait d'assez bonne grâce. Dès que ces hommes qui épient les faiblesses des gouvernans pour en profiter s'aperçurent du goût du premier consul pour les jouissances de la vanité, ils ne manquèrent pas d'y applaudir. « Rien, lui disaient-ils, ne répond mieux aux habitudes des Français, qui ont toujours aimé l'appareil et la pompe autour du pouvoir. Si la révolution a fait violence à ces habitudes, elle ne les a point détruites, et elles renaîtront naturellement de toutes parts. » — « Bonaparte, dit encore M. Miot, n'eut donc aucune peine à nous faire subir ces nouveautés; nous allions au-devant de ses désirs, et dès qu'il voulut avoir une cour, les courtisans ne lui manquèrent pas... Pour mon compte, je m'aperçus, dès les premiers mois qui suivirent l'établissement des nouvelles institutions, du changement de scène. J'avais conservé avec le premier consul des relations assez intimes que le souvenir de notre ancienne liaison en Italie avait maintenues, mais elles durèrent peu. Je ne vis plus Bonaparte que de loin en loin, et cette sorte de familiarité qui avait existé entre nous disparut insensiblement... Ce n'étaient pas seulement les amis du premier consul qui le poussaient vers la royauté;... les partisans de l'ancienne dynastie l'y encourageaient également, persuadés qu'une fois la monarchie rétablie en France, il n'y aurait plus que le monarque parvenu à en chasser, ou, si on ne pouvait le renverser, à attendre sa mort pour rendre aux anciens possesseurs le trône qu'il aurait relevé. Ainsi, de même que, dix ans auparavant, le mouvement imprimé à la société la portait incessamment vers la destruction de toutes nos anciennes institutions et qu'un besoin universel de changemens se

manifestait de toutes parts, de même en 1800 tous ceux qui exerçaient quelque influence sur la nation tendaient à la faire revenir sur ses pas, et ce qui avait été autrefois fut donné alors pour modèle de ce qui devait être. Rien n'était bien que le passé, et l'on préludait à son rétablissement dans les formes du gouvernement par tout ce qu'on pouvait tenter immédiatement sans révolter trop ouvertement les habitudes contractées pendant le cours de la révolution. »

Sans approuver complétement ce qui se faisait ni surtout ce qui s'annonçait, M. Miot était satisfait de sa position personnelle. Ce ne fut donc pas sans une vive contrariété qu'il se vit enlever à une existence qui lui plaisait sous tous les rapports pour une mission qui lui convenait beaucoup moins. Le premier consul, s'étant décidé à suspendre dans l'île de Corse le régime constitutionnel et légal que comportaient difficilement l'état sauvage de cette contrée et la violence des factions qui en divisaient les habitans, le chargea de l'administrer pendant cette suspension. Il eût voulu décliner cette tâche ingrate et pénible, mais ses objections ne furent pas admises. Déjà on ne discutait plus avec le maître. Dans cette espèce de dictature, qui commença au mois de mars 1801, M. Miot fit preuve, à en juger par son récit, de capacité et de vigueur; mais les ministres, voyant avec jalousie le pouvoir presque indépendant qu'il exerçait, le firent rappeler au bout de dix-huit mois, à sa grande satisfaction.

IV.

De retour à Paris, où, pendant son absence, le consulat décennal avait été remplacé par le consulat à vie, M. Miot reprit sa place au conseil d'état. Le changement qu'un aussi court espace de temps avait suffi pour opérer dans les habitudes du pays le frappa vivement. Chaque jour en effet voyait éclore quelque nouveau symptôme du retour aux usages de l'ancienne cour et de la royauté. Le général Leclerc, premier mari de Pauline Bonaparte, étant mort dans l'expédition de Saint-Domingue, le conseil d'état, convoqué extraordinairement, fit une visite de cérémonie au premier consul; le sénat et la magistrature suivirent cet exemple, tous les corps de l'état prirent le deuil, et ce deuil fut notifié officiellement au corps diplomatique. Cette circonstance fit beaucoup de sensation, et fut considérée comme une entreprise plus audacieuse que tout ce qu'on avait fait jusqu'alors pour détruire la liberté. Bientôt après, un arrêté du gouvernement substitua sur les monnaies l'effigie de Bonaparte à celle de la liberté. Au point où les choses en étaient venues, il n'était plus possible de se faire illusion sur le but auquel on tendait. Il n'y avait presque plus d'obstacles à craindre de la part des corps constitués ni même de l'opinion. Si, comme on le verra bien-

tôt, l'opinion n'était plus à beaucoup près aussi favorable au premier consul que trois ans auparavant, l'esprit de servilité chez les uns, le découragement et l'indifférence chez les autres avaient fait de tels progrès, qu'aucune résistance sérieuse n'était plus possible; mais Bonaparte rencontrait dans sa famille et dans son propre caractère des difficultés, des complications qui le tenaient encore en échec.

Les détails que nous donne M. Miot sur cette phase de l'histoire napoléonienne sont, sans contredit, la portion la plus curieuse et la plus neuve de son livre. Ce n'est pas dans l'exercice de ses fonctions officielles qu'il a puisé ces précieuses informations; ce n'est pas non plus dans ses rapports personnels avec le premier consul : ces rapports avaient depuis longtemps cessé d'être confidentiels et fréquens. Il s'était lié au contraire de la manière la plus étroite avec Joseph Bonaparte, dont les idées et les sentimens n'étaient pas sans analogie avec les siens. Comme M. Miot, le futur roi de Naples et d'Espagne était profondément pénétré des idées du XVIIIe siècle. Il se croyait philosophe, libéral, et il l'était dans une certaine mesure, autant qu'on peut l'être avec une grande facilité de principes et de mœurs. Sa nature était bienveillante; ses idées de philanthropie et d'humanité contrastaient avec celles de son terrible frère. Il aimait la conversation des gens d'esprit; il cherchait à s'entourer des hommes qui, en d'autres temps, s'étaient signalés par leur amour pour la liberté, et qui se ralliaient volontiers à lui parce qu'ils n'étaient pas obligés, pour lui être agréables, d'abjurer leurs anciens principes, un peu aussi parce que sa petite cour, où figuraient les Girardin, les Jaucourt, les Rœderer, avait encore, au milieu de l'asservissement général, une légère apparence d'opposition.

Parmi les personnages qui se groupaient ainsi autour de Joseph dès l'époque du consulat, M. Miot était, sinon un des plus considérables, au moins un des plus intelligens, des plus dévoués, de ceux qui lui inspiraient la plus entière confiance. Il s'entretenait librement avec lui non-seulement des affaires de l'état, mais encore des dissentimens qui commençaient à troubler la famille du premier consul, et qui devaient devenir plus profonds à mesure que la fortune la porterait plus haut. Déjà le premier consul était à peu près brouillé avec celui de ses frères qui avait le plus de capacité et d'énergie, avec Lucien, dont M. Miot peint le caractère des couleurs les plus défavorables, mais qui, quels que fussent ses motifs et ses aspirations, eut au moins le mérite bien rare alors de ne pas plier sous le despotisme. Comme M. Miot, causant un jour avec Joseph de l'avenir monarchique qui se préparait, lui témoignait sa surprise de le voir encore dans la position d'un simple particulier, et l'engageait à ne rien négliger pour se mettre en mesure d'appeler sur lui l'attention publique, d'obtenir des distinctions et des emplois qui le

désignassent en quelque sorte au rang suprême dans le cas où le premier consul viendrait à manquer :

« Vous raisonnez juste (lui répondit Joseph) ; mais, comme tous ceux qui me jugent, vous partez d'une base fausse. Vous supposez qu'il ne faut attribuer le peu de crédit dont je jouis et l'obscurité du rôle que je joue qu'à mon indolence naturelle, et qu'il s'agit seulement de la vaincre pour arriver où, selon vous, il conviendrait de me placer. Détrompez-vous : je sens parfaitement tout ce qu'il y aurait d'avantageux pour moi dans un changement de position, et s'il ne tenait qu'à moi de le produire, je le ferais sans aucun doute ; mais vous connaissez mal mon frère. L'idée de partager le pouvoir l'effarouche tellement que mon ambition lui est aussi suspecte que celle de tout autre, peut-être même davantage, parce qu'elle est la plus plausible de toutes celles qui peuvent se manifester, et parce qu'elle serait plus aisément justifiée dans l'opinion générale. Il veut surtout que le besoin de son existence soit si vivement senti et que cette existence soit un si grand bienfait, que l'on ne puisse rien voir au-delà sans frémir. Il sait et il sent qu'il règne par cette idée plus que par la force ou la reconnaissance. Si demain, si un jour on pouvait se dire : « Voilà un ordre de choses stable et tranquille! voilà un successeur désigné qui le maintiendra! Bonaparte peut mourir, il n'y a ni trouble ni *novation* à craindre, » mon frère ne se croirait plus en sûreté. Tel est le sentiment que j'ai démêlé en lui, telle est la règle immuable de sa conduite. Pensez-vous donc maintenant qu'il me laisserait exécuter le plan que vous me tracez? Et s'il ne lui convient pas, pensez-vous que je serais assez fort pour l'exécuter malgré lui? Non, certes! Ainsi, comme il m'est impossible de parvenir au point qu'il me faudrait atteindre, j'aime mieux ne jouer aucun rôle que d'en jouer un subalterne. Ma politique est de faire vanter la modération de mes désirs, ma philosophie, mon amour du repos et des jouissances tranquilles, enfin de faire dire à tout le monde ce dont vous étiez persuadé vous-même il y a un instant : que je ne veux pas, et non que je ne peux pas être plus que je ne suis. »

M. Miot, étonné de cette confidence, ne dissimula pas qu'il la croyait peu sincère : il demanda à Joseph s'il ne cherchait pas à colorer les véritables motifs de sa conduite pour échapper au reproche d'indolence et de paresse ; il lui rappela le soin que le premier consul avait eu de le charger de la négociation du traité d'Amiens et du concordat pour l'associer à la popularité de ces deux grands actes, les honneurs extraordinaires qu'il lui avait accordés à cette occasion.

« Vous êtes encore dans la même erreur (reprit Joseph), et vous supposez toujours que ces distinctions, ces honneurs me sont offerts de bonne foi; mais moi, je suis certain qu'ils n'étaient qu'un piége, et j'ai dû éviter d'y tomber. Que voulait le premier consul? M'offrir à l'envie, à la jalousie des autres consuls, des ministres, des conseillers d'état, sans me donner aucun moyen de braver ces sentimens haineux, et en même temps s'acquitter envers moi. Aurais-je eu en effet quelque droit de me plaindre après tant de marques d'égards qui faisaient de moi en quelque sorte un successeur dé-

signé? Mon frère n'aurait-il pas toujours pu dire : Mais que demande-t-il de plus? pouvais-je faire davantage pour lui? est-ce ma faute s'il ne sait pas se tenir où je l'ai porté? J'aurais ainsi perdu toute la considération que me procure ma conduite simple et modérée sans avoir acquis une puissance plus réelle, et peut-être sans pouvoir échapper au ridicule attaché à tout homme qui montre une grande ambition sans la justifier par ses talens. Si le premier consul avait voulu sincèrement ma fortune personnelle, il aurait saisi l'occasion de la faire lors de la nomination du président de la république italienne. Il est vrai qu'il m'a offert ce poste brillant, et qui flattait réellement tous mes désirs; mais il voulait en même temps m'y enchaîner, m'y faire jouer le rôle que joue en ce moment M. de Melzi, et moi, qui connais parfaitement mon frère, qui sais tout ce que son joug a de pesant, qui ai toujours préféré une obscure existence à celle d'un mannequin politique, j'ai dû refuser. Je lui ai cependant fait connaître les conditions auxquelles j'eusse accepté... J'exigeais que le Piémont fût réuni à la république italienne, qu'on me laissât la liberté d'en rétablir les principales forteresses, qu'on retirât du territoire de la république les troupes françaises... En obtenant ces conditions, j'étais véritablement le maître. Je dépendais de la France par le cabinet, par les relations politiques, mais je n'en dépendais pas matériellement. Mon frère, dont l'ambition est sans bornes, n'eut garde de consentir à ces conditions, et il se fit nommer lui-même président. Vous ne le connaissez pas...; c'est un homme prodigieux, et la profondeur, l'étendue, l'audace de ses vues m'étonnent chaque jour. Croyez qu'il n'est pas encore au terme qu'il se propose d'atteindre. »

Dans la suite de cet entretien, M. Miot, parlant des vastes projets dont l'ambition du premier consul était déjà préoccupée, et qui, disait-il, n'allaient à rien moins qu'à l'empire de l'Europe partagé tout au plus avec la Russie et fondé sur la ruine de l'Autriche et de l'Angleterre, fit l'observation que, pour compléter ce plan, il fallait un enfant, une descendance, et qu'on ne pouvait plus en attendre de Mme Bonaparte. Il suggéra la possibilité d'un divorce, d'un nouveau mariage, et s'attacha à persuader à Joseph que cette combinaison serait dans son intérêt, que dès que le premier consul aurait un enfant, il serait éventuellement son tuteur-né; que sa position, devenue ainsi simple et naturelle, le préserverait des défiances et des soupçons de son frère, qui n'aurait plus aucun motif de le retenir dans la nullité, qui tout au contraire voudrait sans doute grandir le protecteur, le gardien de son fils, de son héritier. On voit par cette conversation quel chemin les idées avaient parcouru pendant les trois années qui s'étaient écoulées depuis le 18 brumaire. Ce qu'il y a peut-être de plus remarquable dans les étranges révélations faites à M. Miot par Joseph Bonaparte, c'est la répugnance du premier consul à fonder un établissement qui pût subsister indépendamment de sa personne, le calcul singulier qui lui faisait chercher sa sûreté dans la conviction généralement répandue que, lui venant à manquer, la France retomberait infailli-

blement dans l'anarchie. Cette profondeur de personnalité surmontant le penchant même qu'ont naturellement les hommes à essayer de se survivre dans leurs œuvres est quelque chose d'effrayant. Et ce n'était pas de la part de Joseph une pure conjecture inspirée peut-être par un mouvement de dépit. Quelque temps après, il revint encore sur ce sujet en s'entretenant avec M. Miot et deux autres de ses familiers, MM. de Girardin et de Fréville :

« Le projet de régner seul, leur dit-il, et de prendre un titre qui soit en harmonie avec ceux que portent les chefs des états de l'Europe est arrêté dans la tête de mon frère... Toute sa conduite, les honneurs qu'il se fait rendre, ceux qu'il exige pour sa femme, sont la suite d'un calcul pour familiariser l'opinion et la plier au grand changement qu'il prépare. Il pense que pour lui la meilleure marche à suivre est d'obtenir de la docilité et de la faiblesse d'une population qu'il méprise au fond de son âme pour sa servilité tout ce qu'un souverain pourrait en exiger avant d'en prendre le titre, persuadé que lorsqu'on a acquis une fois la réalité du pouvoir, le pas à faire pour obtenir la dénomination qui l'exprime est bien facile. Mais il a longtemps flotté entre le titre de roi et celui d'empereur, et s'est enfin déterminé pour ce dernier. Dans l'opinion généralement admise en Europe, l'idée d'un roi rappelle un pouvoir tempéré jusqu'à un certain point par une aristocratie, par une classe intermédiaire, et un ordre de succession qui, par la sécurité et la stabilité, compense les vices d'un pouvoir arbitraire. Celui qui porte le titre de roi est enchaîné lui-même par ces liens, contenu par des usages qu'il ne peut pas toujours plier à ses caprices, et enfin l'hérédité établie, en indiquant d'avance le successeur, rallie autour de cet héritier les mécontens et fait naître des espérances indépendantes du maître actuel. Un tel système ne convient pas à mon frère; il veut que hors lui tout soit égal, et que sa tête seule s'élève au-dessus du niveau qu'il promène indistinctement sur toutes les autres têtes, qu'aucun corps intermédiaire n'arrête sa puissance, que le bonheur et le repos dont il pourra faire jouir la nation soient tellement son ouvrage que l'imagination ne voie au-delà de lui que trouble et confusion, que l'incertitude sur son successeur ne laisse aux partis aucun appui, enfin que la faculté de désigner ou de changer ce successeur soit pour lui un moyen puissant de nourrir les espérances des ambitieux, et de s'attacher, par l'espoir d'un si grand héritage,... tous ceux dont la renommée, dont la puissance sur l'opinion pourraient lui faire des ennemis redoutables. Le titre d'empereur et les idées qui y étaient jadis attachées... répondent à ces vues... Point d'hérédité, point de famille, point de castes intermédiaires! Point d'obstacles dans l'ambition des chefs militaires pendant sa vie, parce que, leur maître en l'art de la guerre, il ne ne craint pas leur réputation, que la sienne surpasse, et qu'il leur laisse après lui l'espoir d'obtenir la place qu'il a créée et qu'il occupe! Point de résistance dans les corps de l'état dont il est le chef, même selon l'ordre actuel des choses! Point de changemens apparens à cet ordre de choses : le sénat reste. Présidé par lui et docile instrument de ses volontés, ce corps lui répond des fantômes de représentation nationale qu'on peut laisser subsister. Enfin le mot même de république pourra survivre. La vaine ombre de

cette forme de gouvernement consolera encore ceux qui s'égarèrent en cherchant à réaliser cette chimère au milieu d'un peuple léger et corrompu. »

Ainsi parla Joseph. Cette aversion du premier consul pour un système d'hérédité qui eût associé sa famille à sa propre grandeur blessait vivement ses frères. L'irritation de Joseph éclatait parfois avec une violence d'autant plus surprenante, que, pendant de longues années, une tendre amitié avait paru l'unir à Napoléon. Un jour que M. Miot s'efforçait de le calmer : « Il ne me trompera plus, s'écria-t-il, je suis las de sa tyrannie, de ses vaines promesses, tant de fois répétées et jamais remplies. Je veux tout ou rien : qu'il me laisse simple particulier, ou qu'il m'offre un poste qui m'assure la puissance après lui! Alors je me livrerai, je m'engagerai; mais s'il s'y refuse, qu'il n'attende rien de moi! N'a-t-il pas assez du funeste pouvoir qu'il exerce sur la France, sur l'Europe, que son insatiable ambition a troublée, sans me traîner après lui en esclave soumis, offert tantôt au respect, tantôt au mépris de ses généraux, qui, ne recevant d'ordres que de lui, me fouleront aux pieds ou me porteront la queue suivant ce qui leur aura été ordonné par leur maître? Qu'a-t-il fait jusqu'ici pour nous? quel pouvoir nous a-t-il donné? Un préfet de mon département se joue de moi, et je n'exerce pas, dans le pays où mes possessions sont situées, la plus légère influence! Mais je suis homme, et je veux qu'il s'aperçoive qu'on peut oser ne pas céder à ses caprices. Qu'il aille encore une fois ensanglanter l'Europe par une guerre qu'il pouvait éviter!... Et moi, je me réunirai à Sieyès, à Moreau même s'il le faut, à tout ce qui reste en France de patriotes et d'amis de la liberté pour me soustraire à tant de tyrannie! »

Cette explosion passionnée, dans laquelle le dépit personnel empruntait d'une manière si naïve les accens du patriotisme indigné, fut suivie de quelques nouvelles confidences. Joseph raconta que, voulant déterminer son frère à adopter le principe d'hérédité, il l'avait pressé de répudier sa femme et de se remarier. « Tu balances? lui avait-il dit. Eh bien! qu'en arrivera-t-il? Qu'un événement naturel amène la mort de cette femme, tu seras pour la France, pour l'Europe (1), pour moi qui te connais bien, tu seras un empoisonneur. Qui ne croira que tu n'aies fait ce qu'il était si parfaitement dans ton intérêt de faire? Il vaut mieux prévenir ces honteux soupçons. Tu n'es pas marié; jamais tu n'as voulu consentir à faire consacrer ton union avec cette femme. Quitte-la pour des raisons politiques, et ne laisse pas croire que tu t'en sois défait par un crime. J'ai vu, conti-

(1) Au risque de rendre ce passage beaucoup moins piquant et de paraître bien naïf à certaines personnes, j'ose soupçonner ici une faute de copie ou d'impression : avant les mots *pour moi qui te connais*, n'aurait-on pas omis le mot *excepté?* Le sens serait ainsi tout à fait changé, mais plus naturel et plus en rapport avec le ton de l'entretien.

nua Joseph, mon frère pâlir à ce tableau, et voici ce qu'il m'a répondu : Tu me fais concevoir ce que je n'aurais jamais pensé, la possibilité d'un divorce; mais sur qui, dans cette supposition, dois-je porter mes vues? — Sur une princesse d'Allemagne, lui ai-je répliqué, sur une sœur de l'empereur de Russie. Ose seulement faire ce pas, et tu changes ta condition, la nôtre, sans attendre même que tu aies un enfant. Tout est créé par cela seul; le système de famille est établi, et nous sommes à toi. »

Des querelles violentes, des rapprochemens bientôt suivis de ruptures nouvelles, tels étaient les rapports du premier consul et de Joseph. Napoléon, que le sentiment de sa supériorité et son immense ambition disposaient à ne voir dans les autres hommes, et même et surtout dans les membres de sa famille, que des instrumens de ses projets, se plaignait amèrement de ses frères, qui, lui devant tout ce qu'ils étaient, au lieu de le seconder, se plaisaient à faire la satire de sa conduite, à le blâmer lorsqu'il affectait des formes monarchiques, à le contrarier en tout. « Du reste, ajoutait-il, je ne trouve pas plus d'affection dans tout ce qui m'environne : je vis dans une défiance continuelle; chaque jour voit éclore de nouveaux complots contre ma vie, chaque jour des rapports plus alarmans me parviennent. Les partisans des Bourbons, les jacobins me prennent pour leur unique point de mire, et, comprenant parfaitement que ni les uns ni les autres ne peuvent rien faire sans me perdre, ils sont du moins d'accord sur ce seul point. » Joseph de son côté, et aussi Lucien et Louis, — Jérôme à cette époque sortait à peine de l'enfance, — se révoltaient à la pensée de voir, dans la politique du premier consul, leurs vœux, leurs intérêts, leurs affections, leurs convenances, comptés absolument pour rien et subordonnés d'une manière absolue à ses moindres calculs. De part et d'autre, l'irritation était naturelle, et elle devait sans cesse renaître, parce qu'elle tenait au fond même de la situation.

Au milieu de ces embarras domestiques, Napoléon marchait rapidement vers le trône, tous les obstacles disparaissaient peu à peu, et cependant, comme je l'ai déjà dit, le sentiment public lui était devenu beaucoup moins favorable qu'au début de son gouvernement. Les royalistes, dont un grand nombre avaient d'abord cru trouver en lui un autre Monk, lui étaient décidément hostiles depuis qu'il ne leur était plus possible de se faire illusion sur ses projets. Les républicains, et en général tous les amis de la liberté, ne pouvaient plus se dissimuler qu'elle avait en lui son plus mortel ennemi. La masse de la nation, qui l'avait accueilli comme le restaurateur de l'ordre et le pacificateur de l'Europe, lui savait gré encore de la compression de l'anarchie; mais les espérances qu'elle avait fondées sur la paix un moment rétablie s'étaient déjà évanouies. Au bout de quel-

ques mois, la guerre avait recommencé avec l'Angleterre, et bien que le motif apparent de cette rupture fût le refus du cabinet de Londres de restituer Malte conformément à une des clauses de la paix d'Amiens, tous les gens de bonne foi étaient forcés de reconnaître que le gouvernement français l'avait provoquée par ses empiétemens continuels sur l'indépendance des états étrangers, par l'incorporation à la France de plusieurs territoires qu'aucun traité ne lui avait cédés, et par l'occupation militaire de l'Italie, de la Hollande, de la Suisse, sans concert avec les autres puissances. Le premier consul faisait usage, pour justifier ces usurpations, d'un argument étrange. Aucun article du traité d'Amiens ne les lui interdisant formellement, l'Angleterre, suivant lui, n'avait pas le droit de lui en demander compte. Cet argument avait une portée qui le rendait plus effrayant encore que les actes mêmes qu'il tendait à justifier. Tôt ou tard il ne pouvait manquer d'armer l'Europe entière contre celui qui prétendait faire accepter un pareil droit des gens, ou, pour mieux dire, une négation aussi complète du droit des gens. L'affaiblissement où les guerres précédentes avaient laissé l'Autriche et les autres états du continent pouvait retarder le moment d'une lutte nouvelle; mais on sentait que la paix n'était qu'une trève dont l'Angleterre, par l'offre de ses subsides, s'efforçait d'abréger la durée. Napoléon d'ailleurs, loin de redouter une guerre continentale, la désirait ardemment : elle seule pouvait le tirer de la situation fausse où le plaçaient les hostilités engagées contre l'Angleterre, qui, sans lui fournir un champ de bataille où il pût lutter corps à corps avec elle, livraient nos colonies et le reste de notre marine à la dominatrice des mers. Il s'efforçait, il est vrai, de changer cette situation au moyen d'un débarquement sur le sol britannique pour lequel il faisait d'immenses préparatifs; mais, sans aller jusqu'à supposer, comme beaucoup de personnes le faisaient alors, qu'il n'y avait rien de sérieux dans ces démonstrations, on doit croire qu'il éprouvait quelque hésitation à se jeter dans une entreprise dont le succès était soumis à tant de hasards, et qui devait le perdre si elle ne réussissait pas. Il ne pouvait cependant y renoncer, après tant de pompeuses menaces, sans se déconsidérer et s'affaiblir, à moins d'avoir à offrir aux esprits l'éclatante diversion d'une guerre contre quelque grande puissance du continent. Il la désirait donc, je le répète. Ce qui est du moins certain, c'est qu'il ne faisait rien pour l'éviter, et par là il sapait de ses propres mains un des principaux fondemens de l'immense popularité qui s'était pendant quelque temps attachée à son gouvernement.

La conspiration de George, découverte sur ces entrefaites, eût pu la retremper momentanément, les conspirations qui échouent ayant pour effet ordinaire de fortifier moralement les pouvoirs con-

tre lesquels elles sont dirigées. Elle présentait d'ailleurs, dans quelques-uns de ses élémens, des circonstances odieuses faites pour discréditer les partis qui y avaient pris part, et même le gouvernement anglais, dont quelques agens s'y étaient mêlés; mais la colère qu'en éprouva le premier consul l'entraîna à des excès qui lui firent perdre ce bénéfice, et pour quelque temps au moins soulevèrent contre lui l'opinion publique. M. Miot peint en traits énergiques l'émotion produite par l'exécution du duc d'Enghien. « Il y avait, dit-il, inquiétude, effroi, stupeur. On n'osait ni se parler ni s'interroger. Ce premier sang répandu avec des circonstances si terribles, si révoltantes,... cette adoption des formes des tribunaux révolutionnaires,... effrayaient comme les signes d'une altération intérieure, comme le développement de passions funestes dont cet attentat n'était que la première explosion. On craignait qu'entré une fois dans cette sanglante carrière, le premier consul ne sût plus s'y arrêter; on frémissait de voir à sa disposition des instrumens si serviles et des juges qui pouvaient condamner l'accusé avant qu'il fût amené devant eux. » M. Miot ajoute que, dans cette disposition des esprits, les bruits les plus effrayans et parfois les plus étranges, les plus invraisemblables, se succédaient sans interruption, toujours accueillis par la crédulité publique. Un prince de la maison de Bourbon, le duc de Berri, était, disait-on, caché chez l'ambassadeur d'Autriche. Duroc était parti pour Vienne, afin de négocier et d'obtenir la faculté de visiter l'hôtel de cet ambassadeur. Le premier consul crut devoir intervenir pour mettre fin à ces rumeurs. Sortant de la retraite où il s'était tenu renfermé pendant quelques jours, il parut au conseil d'état et prononça le discours suivant.

« J'ai peine à concevoir comment, dans une ville aussi éclairée que Paris,... on peut accueillir des bruits aussi ridicules que ceux qui y circulent... Comment peut-on croire qu'il existe ici un prince de la maison de Bourbon, qu'il est caché chez l'ambassadeur de l'empereur, et que je n'ai pas osé le faire saisir! C'est bien peu me connaître; c'est avoir une faible idée de la politique qui doit guider un gouvernement. Si le duc de Berri... était caché chez M. de Cobentzel, non-seulement je l'aurais fait saisir, mais j'aurais dans la journée fait fusiller lui et M. de Cobentzel lui-même. Si l'archiduc Charles était à Paris, et s'il eût donné asile à l'un de ces princes, j'aurais fait la même chose, et je l'aurais fait fusiller. Nous ne sommes plus au temps des asiles... Supposer que j'aie fait partir Duroc... pour négocier avec l'empereur la permission de visiter la maison de son ambassadeur, lorsqu'on soupçonne qu'elle recèle un de nos plus grands ennemis, c'est rabaisser la France à la condition des plus petites républiques de l'Europe, de Gênes, de Venise... Ces bruits, ces suppositions sont injurieux pour moi; ils le sont aussi pour l'ambassadeur, dont je n'ai pas à me plaindre. J'ai donc pensé devoir éclairer le conseil d'état sur la vérité de tout ceci, afin que les hommes qui le composent puissent dans leurs conversations rectifier l'opinion... Du

reste, reprit le premier consul après quelques minutes d'intervalle, j'ai fait connaître au sénat les détails de la correspondance organisée par Drake (envoyé d'Angleterre à Munich); le conseil en sera également instruit : il verra quels sont les principes que suivent les ministres anglais, et si nous devons bien des égards à ceux qui, sous le manteau d'un caractère diplomatique, organisent l'assassinat... On verra quels ménagemens peut mériter une famille dont les membres se sont faits les sicaires de l'Angleterre..... Que la France ne s'y trompe pas? Elle n'aura ni paix, ni repos jusqu'au moment où le dernier individu de la race des Bourbons sera exterminé... J'ai fait juger et exécuter promptement le duc d'Enghien pour éviter de tenter les émigrés rentrés... J'ai craint que la longueur d'un procès, la solennité d'un jugement, ne réveillassent dans leur âme des sentimens qu'ils n'auraient pu s'empêcher de manifester, que je ne fusse obligé de les abandonner à la police, et d'étendre ainsi le cercle des coupables... Au surplus, il a été jugé par une commission militaire, et il en était justiciable : il avait porté les armes contre la France... Par sa mort, il nous a payé une partie du sang de deux millions de citoyens français qui ont péri dans cette guerre. On verra par les papiers saisis chez lui qu'il n'était établi à Ettenheim que pour être à portée d'entretenir une correspondance dans l'intérieur de la France. Je l'ai fait arrêter dans le margraviat de Bade. Qui sait si je n'aurais pas pu faire également enlever à Varsovie les autres Bourbons qui s'y trouvent? Croit-on que c'est sans mon aveu qu'il en existe à Varsovie? C'est uniquement avec mon consentement. Paul... m'avait proposé lui-même d'éloigner les Bourbons de ses états. L'Autriche n'en a souffert aucun chez elle, et actuellement je ne ferai la paix avec l'Angleterre que lorsqu'elle aura consenti à l'expulsion totale des Bourbons et des émigrés. Il fallait cependant leur laisser un lieu à habiter : Varsovie fut choisi, et j'y consentis. J'allai même plus loin : sur la proposition du roi de Prusse, et pour arracher les restes de cette famille à l'influence de l'Angleterre, j'étais résolu de leur faire un traitement convenable... Je sais à quels bruits ridicules cette négociation a donné lieu : on a dit que j'avais exigé de ces princes une renonciation au trône, et que leur refus... avait tout fait échouer. Il n'y a rien de vrai dans ce conte absurde, et tout se réduit à ce que je viens de dire (1). »

M. Miot affirme qu'il a écrit ce discours le jour même où il l'avait entendu. Il ajoute que, le lendemain, le premier consul, recevant aux Tuileries les autorités, les généraux et les personnages de distinction, parla beaucoup à tout le monde, répéta en partie ce qu'il avait dit au conseil d'état, et eut l'air de chercher des approbateurs. Quelques mois après, s'entretenant avec Joseph et quelques généraux de son intimité, il revint, en termes plus violens et plus positifs encore, sur la nécessité d'assurer son repos et celui de la France par la destruction de la maison de Bourbon.

Il fallut quelque temps pour dissiper le sentiment d'épouvante qui pesait sur les imaginations. Le meurtre du duc d'Enghien en faisait soupçonner d'autres; un des complices de George, l'illustre et cou-

(1) *Mémoires du comte Miot*, tome II, pages 153 et suiv.

pable Pichegru, s'étant donné la mort dans sa prison, on raconta, et beaucoup de personnes crurent, contre toute vraisemblance, que le gouvernement l'avait fait assassiner pour cacher les traces de la torture, à laquelle, disait-on, il avait été soumis. La mort d'un officier anglais, le capitaine Wright, détenu comme prisonnier d'état, fut interprétée de la même manière. On croyait entrer dans un nouveau régime de terreur. C'était une exagération, et lorsque la suite des faits eut prouvé qu'en cela on s'était trompé, on parut, par un de ces retours si fréquens en France, oublier l'acte odieux dont on avait d'abord tiré des conséquences si extrêmes. Le premier consul, en immolant le duc d'Enghien, avait sans doute porté à sa propre gloire une irréparable atteinte; mais, au bout de quelques semaines, la France n'était plus occupée que des préparatifs de la création du régime impérial, qui allait succéder à la république.

Bonaparte avait fini par comprendre que l'hérédité était une base nécessaire de la monarchie, et que c'était même le seul moyen de la faire accepter avec faveur par l'opinion, qui cherchait avant tout un principe de stabilité et de durée. Modifiant alors son premier plan, mais fidèle au sentiment de défiance égoïste qui l'avait inspiré, il imagina un nouveau système qui, écartant ses frères de la succession, consistait à désigner un enfant comme héritier de l'empire. Ici encore il faut citer textuellement M. Miot.

« Le premier consul, dit-il, fit une démarche dont le but était de reconnaître par lui-même jusqu'à quel point il pouvait, avec quelque probabilité de succès, tenter l'exécution du plan dont j'ai parlé plus haut... Je vais rendre compte des détails de cette singulière démarche, presque généralement ignorée, tels qu'ils nous ont été communiqués, à Rœderer, à Girardin et à moi, par Joseph Bonaparte. Dans ce récit, que j'écrivis le soir même du jour où la confidence nous fut faite,... on trouvera une peinture... fidèle des passions qui animaient les personnes intéressées... Voici donc ce que Joseph Bonaparte nous raconta d'une conversation qu'il avait eue dans la matinée avec son frère Louis... Le premier consul s'était rendu la veille avec sa femme chez Louis Bonaparte. Il était venu en grand apparat... Louis ne s'était pas trouvé chez lui quand son frère y arriva, et n'était rentré qu'au moment où celui-ci se préparait à partir. Il fut étonné de cette visite extraordinaire et de l'éclat qu'on paraissait avoir voulu y mettre. Le premier consul avait l'air froid et embarrassé; mais sa femme, ayant pris Louis à part, lui fit entendre, par une suite de demi-mots, qu'on était venu pour lui communiquer un grand projet, et qu'il s'agissait d'être homme dans de telles circonstances. Après cet exorde préparatoire, elle lui annonça d'abord qu'on avait rédigé une loi sur l'hérédité. Elle ajouta ensuite que, lorsqu'une loi était faite, il fallait bien s'y conformer, et que lui, plus que tout autre, y trouverait de grands avantages, que, suivant les dispositions de cette loi, le droit de succession ne serait conféré qu'aux membres de la famille dont l'âge serait au moins de seize ans au-dessous de celui du premier consul,

enfin qu'on avait calculé que son fils, le fils de Louis, était le seul qui remplit cette condition, que c'était donc à cet enfant que la succession serait dévolue, puisque elle-même (Mme Bonaparte) ne pouvait plus donner des héritiers à son mari, que d'ailleurs cette combinaison offrait au père une assez belle perspective pour le consoler de n'être pas appelé lui-même à l'hérédité. Louis, qui, malgré l'ascendant que depuis ses plus jeunes années son frère Napoléon exerçait sur lui,... conservait une âme élevée, repoussa cette proposition : elle lui rappelait les bruits injurieux que la malveillance avait cherché à répandre dans le public sur Hortense Beauharnais avant qu'il l'eût épousée, et, bien qu'en comparant la date de son mariage avec celle de la naissance de son fils il dût reconnaître que ces bruits étaient dénués de fondement, il sentit que l'adoption de cet enfant par le premier consul les eût nécessairement réveillés. Il avait donc refusé de prêter l'oreille aux insinuations de sa belle-mère, et déclaré à son frère Joseph que jamais il ne donnerait la main à cette proposition; mais, ajoutait-il, ce consentement était-il nécessaire? La loi pouvait être rendue et colorée du prétexte de l'intérêt général. La force était là prête à faire exécuter cette loi, à lui ravir même son fils pour le faire élever au palais, et Mme Bonaparte avait déjà insinué que cet arrangement serait nécessaire à l'égard d'un héritier présomptif. S'échauffant ainsi par degrés, Louis, dans l'épanchement de sa douleur, s'emporta violemment contre sa belle-mère, disant d'elle tout ce que la haine la plus prononcée aurait à peine osé en penser. — Joseph Bonaparte, en nous faisant le récit des plaintes et des emportemens de son frère Louis, ne nous dissimula point lui-même toute l'indignation que lui faisait éprouver le projet du premier consul. Il y voyait le renversement de tout son avenir : plus de succession, plus de pouvoir pour lui ni pour ses enfans. Par la plus perfide des combinaisons, il était trompé dans toutes ses espérances, écarté pour toujours des affaires, et de plus privé des droits qu'il aurait eus par lui-même, et par la seule affection que lui portait le sénat, à succéder à son frère, si le choix du successeur eût été laissé au cours naturel des événemens. A mesure qu'il parlait, son ressentiment s'enflammait, et bientôt ses passions, excitées au plus haut degré, s'exhalèrent dans les plus violentes expressions qu'une âme profondément blessée peut suggérer à la parole. Il maudit l'ambition du premier consul, et souhaita sa mort comme un bonheur pour sa famille et pour la France, et, malgré tous nos efforts pour le calmer, il nous quitta dans cet état d'irritation... Quant à nous, tristes confidens de ces détails, profondément affligés de tout ce que nous venions d'entendre, nous ne pouvions nous dissimuler l'abîme vers lequel nous étions poussés, et nos réflexions mutuelles ne faisaient qu'aigrir notre douleur, en y ajoutant le pressentiment des malheurs dont l'avenir nous menaçait. Dans ces projets, nous voyions la France comptée pour rien. Ce n'était pas la sécurité et le repos qu'on voulait donner à une nation; ce n'était plus d'une institution politique qu'il s'agissait, mais d'une conquête, d'une proie qu'une famille mal unie se disputait... Le refus absolu de Louis de consentir à l'arrangement que lui proposait sa belle-mère, les dissensions que ce bizarre projet fit naître dans la famille, les murmures de tous ceux qui, dans l'entourage du premier consul, n'étaient pas entièrement

dévoués à la cause de Mme Bonaparte, le forcèrent à modifier ce plan. Sans y renoncer absolument, il n'osa cependant pas braver le mécontentement universel que l'exécution complète eût excité. Il revint donc à des idées plus simples, et se rapprocha de ses deux frères, Joseph et Louis, qu'il résolut de faire entrer dans la ligne d'hérédité... Il sut néanmoins se réserver la faculté de revenir au fils de Louis par le moyen de l'adoption, combinaison nouvelle qu'il fit passer dans le sénatus-consulte qui constitua le système impérial (1). »

Je ne retracerai pas, d'après M. Miot, les curieux détails des moyens par lesquels le plan si laborieusement élaboré dans la famille du premier consul fut mené à maturité et la république transformée en une monarchie absolue avec le concours servile d'hommes bien connus, soit pour leur attachement à la cause des Bourbons, soit pour l'exagération de leurs principes démocratiques. Cela se trouve plus ou moins complétement dans toutes les histoires du temps. Quelques-uns de ces hommes obéissaient en toute sincérité au penchant qui les portait à se rallier à un régime ennemi de la liberté. D'autres ne cédèrent à cet entraînement, alors presque universel, qu'à contre-cœur, en murmurant, mais ils y cédèrent. Il est à remarquer que de tous les grands corps constitués, le seul où il se soit manifesté une opposition tant soit peu sérieuse, quoique bien faible encore, c'est le conseil d'état, que sa composition et la nature de ses attributions semblaient mettre plus qu'un autre à la merci du pouvoir. Berlier, Boulay de la Meurthe, Treilhard, Dauchy, Bérenger, osèrent s'y prononcer, avec de grands ménagemens, il est vrai, contre la monarchie héréditaire, qui fut défendue par Defermon, Fourcroy, Portalis, Pelet et Bigot de Préameneu. Le reste se tut. « En général, dit M. Miot, il était évident que la majorité du conseil était opposée au nouveau système; elle hésitait seulement à manifester son opinion. Plusieurs membres ne voulaient au fond que tâcher de deviner ce que désirait le premier consul, afin de s'y conformer. » Lorsque la question arriva au tribunat, ce vœu n'était plus douteux : aussi une seule voix s'éleva-t-elle pour la république, celle de Carnot; un autre tribun, Gallois, se borna à insister pour le maintien des résultats de la révolution et à réclamer des institutions favorables à la liberté et à l'égalité. Il ne fut pas plus écouté que ne l'avait été Rœderer lorsque, dans un conseil privé tenu peu auparavant en présence du premier consul et où la création de l'empire avait été décidée en principe, il s'était hasardé à demander par forme de compensation qu'on attribuât au corps législatif la discussion publique des lois, et que le sénat fût transformé en une chambre haute. Au sénat, trois membres seulement votèrent contre l'empire : c'était, dit-on, Grégoire, Garat et Lanjuinais.

(1) *Mémoires*, tome II, pages 178 et suiv.

Le premier consul s'était depuis longtemps assuré de la docilité de cette assemblée par les faveurs dont il l'avait comblée. Sous prétexte de la constituer définitivement et de lui donner une existence plus stable et plus brillante, il lui avait assigné une dotation de 5 millions de rente, au moyen de laquelle le minimum des appointemens d'un sénateur s'était trouvé porté à 40,000 francs. Cette dotation fournissait en outre à la dépense extraordinaire d'un conseil d'administration composé de six grands-officiers richement rétribués. Enfin des sénatoreries étaient créées dans divers départemens, chacune avec 25,000 francs de rente et une résidence, pour être données en surcroît aux sénateurs qui feraient preuve de plus de dévouement. Toutes ces dispositions, lorsqu'elles avaient été proposées au sénat, avaient passé à l'unanimité. Au sortir de la séance, Joseph Bonaparte parlait avec indignation du spectacle qu'elle lui avait offert : « Je suis, disait-il à M. Miot, je suis tout à fait désabusé du républicanisme en France; il n'y en a plus. Pas un membre du sénat n'a ouvert la bouche contre les mesures proposées, et ne s'est même donné la peine de montrer au moins un désintéressement feint. Les plus républicains prenaient un crayon pour calculer ce qui reviendrait à chacun dans le partage du dividende commun. »

Ces mêmes hommes qui subissaient avec tant de facilité l'anéantissement de la liberté semblaient parfois retrouver leurs scrupules et leurs susceptibilités pour des choses bien insignifiantes. L'expression de *fidèles sujets* employée pour la première fois par M. de Fontanes haranguant le nouvel empereur à la tête du corps législatif excita parmi les assistans les témoignages d'une extrême surprise. Après l'audience, le président trop zélé reçut les plus vifs reproches de ses collègues, avec qui il s'était bien gardé de se concerter sur cette innovation dans l'étiquette. Ce qui augmentait leur mécontentement, c'est que M. Fabre (de l'Aude), portant la parole au nom du tribunat immédiatement après M. de Fontanes, n'avait pas fait usage de la même formule. M. de Fontanes alla trouver l'empereur et lui fit part de l'embarras où il se trouvait. L'empereur, pour l'en tirer, fit dire à M. Fabre (de l'Aude) qu'il entendait que les termes employés par le président du corps législatif se trouvassent également dans le texte imprimé de l'adresse du tribunat, qui devait paraître le lendemain au *Moniteur*. « Fabre, dit M. Miot, qui attendait de jour en jour sa nomination au sénat, ne fit aucune objection, et en s'éveillant, les tribuns apprirent par *le Moniteur* que la veille ils s'étaient reconnus les *fidèles sujets* de l'empereur. Le tribunat, dont l'existence devenait de plus en plus précaire, et dont les membres, dans la ruine qui les menaçait, n'avaient, pour obtenir quelque dédommagement, d'autre recours que la bienveillance de l'empereur, supporta cet affront sans se plaindre; mais le

corps législatif manifesta quelque ressentiment, et crut sauver son honneur en faisant insérer au feuilleton de ses séances une note explicative qui dit que la formule employée est celle dont la chambre des communes fait usage. » De vétilleuses chicanes bientôt abandonnées, de timides allusions, des sarcasmes où l'impuissance se déguisait sous l'apparence du dédain, telles étaient les seules et misérables armes de l'opposition. Un des tribuns qui avait parlé en faveur de l'empire, Carrion Nisas, ayant eu la malencontreuse idée de faire représenter en ce moment une tragédie de sa façon qui avait quelque rapport aux circonstances, on se donna le plaisir de la siffler, et les Parisiens crurent avoir remporté ce jour-là une victoire sur le despotisme.

Il y eut pourtant une occasion dans laquelle ce qui subsistait encore d'esprit d'indépendance et de liberté put se manifester d'une manière plus sérieuse et plus efficace. C'était pendant le procès de George et de Moreau. Bien qu'on les eût traduits devant un tribunal spécial jugeant sans jury, Napoléon était profondément irrité de la fermeté des défenseurs, de la faveur que le public leur témoignait, et aussi de ce qu'il appelait les lenteurs de la procédure et l'irrésolution des juges. Il s'en plaignit amèrement dans une séance du conseil d'état, qui avait été convoqué pour examiner un projet de code criminel. Lorsqu'il eut fini de parler, Cambacérès, qui présidait le conseil, exposa l'objet réel de la convocation. « Avant d'entrer, dit-il, dans la discussion du code, il est nécessaire que le conseil se prononce sur quelques questions préliminaires... La plus essentielle qui se présente est celle-ci : la procédure criminelle par jurés sera-t-elle conservée? » La question ainsi posée excita une vive surprise. Très peu de personnes étaient dans la confidence de la pensée qui se révélait de la sorte, et le plus grand nombre n'imaginait même pas que le maintien du jury pût être l'objet d'un doute. Cependant Portalis, l'interprète habituel des volontés du gouvernement en matière de législation, prit la parole, s'éleva avec force contre cette institution, reproduisit les doctrines de l'ancienne magistrature, et s'étendit longuement sur la nécessité d'une éducation appropriée pour prononcer en matière criminelle, sur la sécurité que donnaient aux coupables, dans les procès politiques particulièrement, des jurés ignorans ou faciles à entraîner par les émotions d'une sensibilité mal entendue, enfin sur la prétendue incompatibilité de ce mode de procédure avec le retour au système monarchique. Bigot de Préameneu, autre confident de Cambacérès, s'exprima dans le même sens, quoiqu'avec plus de ménagement. Le conseil, pris au dépourvu, paraissait incertain, quand Berlier, dans un discours méthodique, bien qu'improvisé et plein de force et de logique, réfuta victorieusement les deux préopinans. L'effet qu'il

produisit fut si grand que lorsqu'on alla aux voix, la majorité se prononça pour la conservation du jury. Après un moment d'hésitation, Cambacérès se tourna vers l'empereur, et, étendant les bras comme s'il eût voulu lui dire qu'il ne s'était pas attendu à ce qui se passait, lui annonça le résultat du vote. L'empereur leva brusquement la séance : son mécontentement était visible. Néanmoins il ne crut pas devoir supprimer le jury contre l'avis du conseil d'état; il se borna à le dénaturer par l'organisation qu'il lui donna, et le principe fut sauvé, en sorte que dans des temps plus heureux on n'eut qu'à en rectifier l'application.

Napoléon avait donc consenti à reculer devant l'opposition du conseil d'état. Ce conseil étant en réalité une émanation, un instrument du pouvoir, qui y cherchait des lumières et prenait ensuite librement ses déterminations, céder à ses représentations, ce n'était donc point, de la part du chef de l'état, faire une concession à un autre pouvoir ni subir un échec. C'était simplement modifier sa première pensée après un plus mûr examen, et il n'y avait rien là qui pût soulever les susceptibilités de l'absolutisme le plus ombrageux, d'autant plus que les délibérations de ce corps étaient secrètes. Ainsi s'explique l'espèce de liberté qu'on y laissa subsister, alors même que les grands corps qui avaient en droit une existence et des attributions indépendantes étaient réduits au silence et à la nullité. On sait que le tribunat ne tarda pas à être supprimé. Quant au corps législatif, Napoléon, d'après un système qu'il avait développé en plein conseil d'état, pensait qu'il ne fallait lui soumettre, en dehors du budget, que des généralités, des questions purement spéculatives, dont la solution dans un sens négatif ne pût embarrasser la marche du gouvernement, et qu'on devait se passer de son concours pour tout ce qui avait un caractère pratique. C'était singulièrement restreindre le domaine de la loi. Napoléon semblait reconnaître qu'un pareil système n'était pas absolument conforme à la lettre de la constitution; « mais, ajoutait-il, c'est l'esprit,... non pas la lettre qu'il faut suivre, et cette constitution, dont j'ai été un des grands architectes, n'a jamais eu pour but de conserver à une assemblée délibérante et essentiellement étrangère à l'administration l'influence dans la direction des affaires, qu'elle a voulu expressément réserver au gouvernement pour la paix et la stabilité de l'état. » Napoléon disait encore que c'était rendre un mauvais service au corps législatif que de l'appeler à discuter des questions sur lesquelles il ne pouvait réellement pas avoir d'opinion, que cela avait pu se comprendre dans le temps où il envahissait tous les pouvoirs et se considérait comme investi de la souveraineté, mais que l'époque de ces vaines utopies était passée, et que le gouvernement, le sénat, le conseil d'état étaient aussi bien les représentans de la na-

tion que le corps législatif. Quelques années après, perfectionnant encore cette théorie, il faisait déclarer par *le Moniteur* qu'il était absurde de voir dans les membres du corps législatif des représentans de la nation, que ce titre n'appartenait qu'à l'empereur, que s'il avait pu convenir à un corps quelconque, c'eût été au sénat et au conseil d'état plutôt qu'au corps législatif, et que ce dernier ne venait qu'au quatrième rang.

La création de l'empire héréditaire, en faisant cesser le dissentiment qui avait si longtemps séparé Napoléon de ses frères, était loin d'avoir établi entre eux un accord parfait et durable. Chaque moment voyait surgir de nouveaux différends, dont quelques-uns sont dignes d'être recueillis par l'histoire. Il faut lire les singuliers détails que donne M. Miot sur le conseil dans lequel on régla le cérémonial du couronnement, les efforts de Joseph, secondé par l'architrésorier Lebrun, pour dégager ce cérémonial de la pompe ridiculement surannée qu'on voulait y introduire, son opposition à ce que sa femme et les autres princesses fussent obligées à porter la queue de l'impératrice, la discussion qui s'engagea à grand renfort de souvenirs historiques, l'irritation de Napoléon, qui, se levant brusquement de son fauteuil, apostropha son frère avec rudesse, et déclama avec autant de véhémence que d'amertume contre ses opinions populaires comme aussi contre les amis qui les entretenaient en lui. Les choses allèrent si loin, que plusieurs fois Joseph fut sur le point d'offrir sa démission. Il se contint pourtant; mais après le conseil, la discussion ayant recommencé entre les deux frères et les deux grands dignitaires, Cambacérès et Lebrun, et la querelle s'étant échauffée, Joseph crut devoir faire ce que, par prudence, il n'avait pas fait dans le conseil même : il proposa de tout quitter et de se retirer en Allemagne. Cette proposition calma l'agitation de l'empereur; il se radoucit un peu, et l'on se sépara froidement.

Quelques jours après, Napoléon fit appeler Joseph, et eut avec lui une explication sérieuse : « J'ai beaucoup réfléchi, lui dit-il, au différend qui s'est élevé entre vous et moi, et je commencerai par vous avouer que, depuis six jours que dure cette querelle, je n'ai pas eu un instant de repos. J'en ai perdu jusqu'au sommeil, et vous seul pouvez exercer sur moi un tel empire; je ne sais aucun événement qui puisse me troubler à ce point. Cette influence tient encore à mon ancienne affection pour vous, au souvenir que je garde de celle que vous m'avez témoignée dans mon enfance, et je suis beaucoup plus dépendant que vous ne le croyez de ce genre de sentimens. D'ailleurs mon attachement pour vous tient aussi à l'idée que j'ai de l'excellence de votre caractère et de votre naturel. Je sais que vous êtes incapable d'un crime, et que jamais, quels que soient les avantages que vous puissiez trouver à ma mort, vous ne les achèterez

par un attentat. Je ne pense pas ainsi de Lucien, et voilà pourquoi je l'ai écarté, pourquoi je ne le rappellerai jamais (1). » Après ce préambule, Napoléon déclara à Joseph qu'il avait à choisir entre trois partis : celui de donner sa démission et de se retirer de bonne foi des affaires publiques, de renoncer à tout; celui de continuer à jouir des avantages du rang de prince tout en restant, comme par le passé, en opposition au système du gouvernement; enfin celui de s'unir franchement à l'empereur et d'être son premier sujet. Le premier parti, dit-il, pouvait se soutenir, quoiqu'il ne convînt pas parfaitement à ses vues. Si Joseph l'adoptait, on lui donnerait un million, deux millions au besoin, avec lesquels il pourrait acheter une terre en Italie, et voyager en Allemagne, en Russie. Le second parti, c'est-à-dire celui qu'il avait suivi jusqu'alors, ne pouvait être toléré; il aurait pour résultat infaillible quelque catastrophe. Le troisième était le plus simple, celui qui convenait le mieux aux intérêts de Joseph, celui auquel il devait s'arrêter.

« C'est un assez beau rôle à jouer, dit encore Napoléon, que d'être le second homme de la France, peut-être de l'Europe. Tout se justifie alors par l'importance du résultat, et ce résultat, vous ne le connaissez pas encore tout entier. Je suis appelé à changer la face du monde, je le crois du moins. Quelques idées de fatalité se mêlent peut-être à cette pensée, mais je ne la repousse pas; j'y crois même, et cette confiance me donne des moyens de succès. Tenez-vous donc au système monarchique héréditaire, où tant d'avantages vous sont promis. Regardez-vous comme un successeur nécessaire, et tout ce que vous ferez pour moi, c'est l'autoriser pour vous dans l'avenir. Ce système, vous le savez, n'était pas le mien : je préférais le système impérial électif. Là, rien ne gênait mes pensées : je ne voyais jamais autour de moi de successeur à qui l'on pût s'attacher; je ne voyais pas se former des espérances ou des craintes indépendantes de moi; j'étais le maître du présent et de l'avenir, puisque cet avenir dépendait d'un choix que j'avais à faire. Mais enfin nous y sommes, et bien que votre conduite, votre opposition m'aient fait faire contre les idées ordinairement admises dans une monarchie héréditaire beaucoup de choses que je n'aurais pas faites,... nous pouvons y rester, et j'y trouve assez d'avantages pour m'y tenir. Mais soyez alors ce qu'il vous convient d'être dans une monarchie, faites mes volontés, suivez les mêmes idées que moi; ne flattez pas les patriotes quand je les repousse; n'éloignez pas les nobles quand je les appelle; formez votre maison d'après les principes qui m'ont dirigé;... soyez prince enfin, et ne vous effrayez pas des conséquences de ce titre. Quand vous me succéderez, vous reviendrez, si vous voulez, à vos idées favorites... A ces conditions, nous vivrons bien ensemble, et je veux bien vous dire encore que le troisième parti est celui que je désire que vous adoptiez, quoiqu'à la rigueur je puisse m'accommoder du premier; mais je ne vous laisserai pas suivre le second. Vous m'avez entendu. »

(1) *Mémoires du comte Miot*, tome II, page 238. — Plus tard cependant Napoléon lui fit faire des offres de rapprochement.

Joseph se laissa convaincre; il accepta le magnifique esclavage qu'on lui offrait. Il remplit, le jour du couronnement, les fonctions que le cérémonial lui attribuait. Sa femme s'y conforma aussi de bonne grâce; seulement, pour ménager les amours-propres, on employa dans le procès-verbal les mots : *soutenir le manteau*, au lieu de l'expression : *porter la queue*. Tel fut le dénoûment burlesque de ce différend, qui avait eu un moment un caractère presque tragique.

V.

Après avoir transformé en empire la république française, Napoléon s'occupa de changer en royaume la république d'Italie, qu'il gouvernait sous le titre de président. Il ne pensait pourtant pas d'abord à prendre pour lui-même cette seconde couronne. Pour des motifs divers, il voulait la donner à Joseph, qui, à ce prix, eût renoncé à son droit éventuel à l'empire, ce qui aurait concentré la succession dans la branche du prince Louis, dont le fils aîné était depuis longtemps, comme on l'a vu, l'héritier désigné dans la pensée de l'empereur. Joseph trouvait cette condition injurieuse et humiliante. Déjà une première fois il avait mal accueilli les ouvertures qu'on lui avait faites à ce sujet. M. de Talleyrand fut chargé de lui soumettre une proposition nouvelle, conçue dans un sens un peu moins absolu, qui n'exigeait plus de lui une renonciation formelle, mais qui au fond avait le même but, et devait, selon toute apparence, avoir le même résultat. Les amis de Joseph, M. Miot entre autres, le pressèrent vainement d'accepter ce qu'on lui offrait, de ne pas sacrifier le présent aux chances d'un avenir qui, suivant toute apparence, ne devait jamais se réaliser, puisqu'il était plus âgé que l'empereur, à qui la constitution donnait d'ailleurs le droit de se choisir un successeur en dehors de la ligne directe. Ces conseils ne firent aucune impression sur l'esprit du prince, qui considérait comme une sorte de lâcheté ce qu'on désirait de lui. Il refusa donc. L'empereur, très mécontent, pensa alors à donner la couronne d'Italie, non pas à Louis, mais à son fils, à cet enfant pour qui il rêvait de si hautes destinées, et que la mort ne devait pas tarder à enlever. Jusqu'à sa majorité, Louis aurait gouverné en son nom. Ce dernier repoussa de la manière la plus absolue une idée aussi étrange. « Tant que j'existerai, dit-il à l'empereur, je ne consentirai ni à l'adoption de mon fils avant qu'il ait atteint l'âge fixé par le sénatus-consulte, ni à aucune disposition qui, en le plaçant à mon préjudice sur le trône de Lombardie, donnerait, par une faveur aussi marquée, une nouvelle vie aux bruits répandus dans le temps au sujet de cet enfant. Je consens, si vous le voulez, à aller en Italie, mais à la condition que j'emmènerai

avec moi ma femme et mes enfans. » — « Ce nouveau refus, ajoute M. Miot, et le ton dont il fut énoncé et soutenu, portèrent la colère de l'empereur au dernier excès. Il saisit le prince Louis par le milieu du corps et le jeta avec la plus grande violence hors de son appartement (1). » C'est alors que Napoléon se décida à prendre lui-même le titre de roi d'Italie, et à envoyer à Milan, en qualité de vice-roi, le prince Eugène Beauharnais, qu'il destinait à y régner un jour.

Pendant ces luttes domestiques, un orage se préparait au dehors. L'Autriche, la Russie, la Suède, la Prusse même, prenaient contre la France une attitude de plus en plus hostile. Les trois premières de ces puissances formaient, avec l'Angleterre et avec la cour de Naples, une coalition dont le but avoué était de réduire la France dans les limites fixées par la paix d'Amiens, et de délivrer l'Italie et la Hollande, occupées par ses armées. Une guerre continentale était donc imminente, et Napoléon la désirait, comme pouvant seule le tirer de la situation fausse et pénible où l'avait jeté sa rupture avec l'Angleterre. Confiant dans son génie et dans les dispositions de ses soldats, il ne doutait pas du succès. Il mettait tous ses soins à réchauffer l'ardeur de ses généraux, chez qui l'amour du repos commençait à se faire sentir, en ouvrant à leur ambition une nouvelle et immense carrière. « Ce que j'ai fait jusqu'ici n'est rien encore, dit-il un jour, au camp de Boulogne, à quelques-uns de ceux qu'il admettait dans son intimité. Il n'y aura de repos en Europe que sous un seul chef, sous un empereur qui aurait pour officiers des rois, qui distribuerait des royaumes à ses lieutenans, qui ferait l'un roi d'Italie, l'autre roi de Bavière, celui-ci landamman de Suisse, celui-là stathouder de Hollande, tous ayant des charges dans la maison impériale avec les titres de grand-échanson, grand-pannetier, grand-écuyer, grand-veneur, etc. On dira que ce plan n'est qu'une imitation de celui sur lequel l'empire d'Allemagne a été établi, et que ces idées ne sont pas neuves; mais il n'y a rien d'absolument nouveau, les institutions politiques ne font que rouler dans un cercle, et souvent il faut revenir à ce qui a été fait. »

Malgré tous les efforts de l'empereur pour exciter les esprits, l'opinion de Paris n'était pas favorable à la guerre. « On ne voyait pas sans trembler, dit M. Miot, remettre en question tant d'intérêts qu'une suite de revers aurait pu compromettre, peut-être même ruiner entièrement; et, si l'enthousiasme se montrait parmi les troupes, le découragement était visible dans le peuple, et les ennemis de l'empereur ne manquaient pas de l'entretenir. A peine avait-il quitté la capitale, que des inquiétudes assez vives se mani-

(1) *Mémoires du comte Miot*, tome II, page 257.

festèrent à la Banque pour l'échange des billets qu'elle avait mis en circulation. Le numéraire manquait; elle fut donc forcée de réduire ses échanges, et dans la journée du 3 vendémiaire, lendemain du départ de l'empereur, elle ne put échanger que pour environ cinq cent mille francs, en ne recevant qu'un seul billet de mille francs par chaque individu qui se présentait. Les murmures éclatèrent : on accusa la Banque, ou du moins les principaux actionnaires, de faire le commerce du numéraire, et d'en avoir exporté une grande partie. D'autres faisaient retomber les causes de cette disette d'argent sur le gouvernement et sur les emprunts qu'on supposait qu'il avait faits à la Banque; mais cette dernière accusation n'était nullement fondée. »

Les dispositions pacifiques de la population éclataient en toute circonstance. Lorsque, avant la bataille d'Austerlitz, on apprit que deux plénipotentiaires autrichiens s'étaient présentés au quartier-général français, cette nouvelle, que Joseph, placé pendant l'absence de l'empereur à la tête du gouvernement, fit annoncer dans les spectacles, y excita de véritables transports de joie. Napoléon fut très mécontent de l'empressement qu'avait mis son frère à donner tant de consistance aux bruits de paix. « Je suis fâché, lui écrivit-il, de l'éclat que vous avez donné à la nouvelle de l'arrivée des plénipotentiaires,... et que vous ayez la faiblesse de céder aux discours de gens qui ne parlent que de paix. Ce n'est pas la paix, ce sont les conditions de la paix qui sont tout, et la question est trop compliquée pour qu'un bourgeois de Paris puisse la connaître. Je n'ai pas coutume de soumettre ma politique aux discours des oisifs de Paris. *Mon peuple sera toujours satisfait lorsque je le serai.* J'exécute toujours ce que j'ai dit, ou je meurs. Tel qui crie aujourd'hui après la paix blâmera les conditions que j'aurai acceptées. Il ne faut pas laisser égarer l'opinion par les journaux. Je suis particulièrement très mécontent du *Journal de Paris* et des articles qui y sont insérés depuis quelque temps. Il n'y a que des sots ou des intrigans qui puissent penser et écrire ainsi. » Le rédacteur du *Journal de Paris* était alors M. Rœderer, un des amis de Joseph.

La victoire d'Austerlitz, bientôt suivie de la paix triomphante de Presbourg, mit un terme à cette agitation, et pour quelque temps l'opinion, qui commençait à se détacher de Napoléon, lui redevint favorable. Pour l'Europe comme pour la France, c'est alors qu'il prit rang véritablement parmi les souverains, et que son trône parut affermi. Les immenses résultats qu'il venait d'obtenir étaient incontestablement dus aux profondes combinaisons de son génie. Il ne les avait achetés ni par ce prodigieux déploiement de forces, ni par ces effroyables immolations de victimes humaines, ni par ces dévastations impitoyables qui devaient, dans les guerres postérieures,

épuiser la France, réduire l'Europe au désespoir et préparer la ruine du vainqueur. Il semblait alors qu'il commandât à la fortune. Son ascendant paraissait tellement irrésistible, que les partis, malgré tout ce qu'il y a de vivace dans leurs espérances et dans leurs illusions, en furent découragés. Les républicains disparurent en quelque sorte; les royalistes cessèrent de conspirer; leurs comités, en permanence à Paris depuis le temps du directoire, tombèrent en dissolution; bon nombre d'entre eux se rallièrent au gouvernement ou même à la cour, et les autres bornèrent leur opposition à attendre, sans beaucoup d'espoir, des temps plus favorables.

Ce fut là la meilleure époque de l'empire. Plus tard, après le traité de Tilsitt, la destinée de Napoléon a pu sembler plus brillante encore; mais déjà la première campagne de Pologne, en le mettant au bord du précipice, en détruisant presque la meilleure armée qu'il ait jamais eue, avait indiqué son côté faible, celui par lequel il devait périr un jour; déjà il était lancé dans cette carrière d'aventures illimitées où l'on est presque assuré de se perdre, lorsqu'on s'y est malheureusement engagé. Après Austerlitz au contraire, il pouvait encore s'arrêter; les ressources de la France étaient entières, et, par une heureuse coïncidence, la mort de Pitt venait de porter au gouvernement de l'Angleterre des hommes qui auraient tenu à honneur de faire avec l'empereur des Français une paix tant soit peu raisonnable. Il dépendit alors de Napoléon de se réconcilier avec l'Angleterre, de se faire reconnaître par elle sans rien abandonner de ses conquêtes, sans faire même aucun sacrifice d'amour-propre; il ne le voulut pas. Cette occasion ne devait plus se retrouver.

Déjà le vertige auquel le pouvoir absolu et les faveurs excessives de la fortune livrent tôt ou tard les plus fortes têtes s'était emparé de lui. Cette idée, que naguère, au camp de Boulogne, il exprimait à ses généraux, de créer autour de la France des trônes relevant de lui, idée qui n'était peut-être d'abord qu'un caprice de son imagination, un moyen de tenir en haleine l'ambition de ses compagnons d'armes, il commençait à la prendre au sérieux. La première application qu'il en fit, ce fut de donner à Joseph le royaume de Naples, enlevé à son souverain légitime, qui avait fait partie de la dernière coalition contre la France. Joseph accepta cette couronne parce qu'on n'y mit pas la condition contre laquelle il s'était révolté lorsqu'on lui avait offert la Lombardie. Cet événement exerça une influence décisive sur la destinée de M. Miot. Depuis son retour de Corse, il n'avait pas cessé de siéger au conseil d'état. Seulement, lors de la réorganisation du ministère de la police, qui avait eu lieu en 1804, le territoire de l'empire ayant été partagé entre quatre conseillers d'état, choisis dans la pensée de tempérer et de contrôler au besoin l'action de Fouché, il avait été l'un des quatre élus, et il

n'avait pas cru pouvoir refuser, bien que ces fonctions lui fussent peu agréables. Joseph, devenu roi de Naples, demanda et obtint qu'on le mît à sa disposition pour qu'il pût l'employer dans l'administration de ses nouveaux états.

A partir de ce moment et jusqu'aux derniers mois qui précédèrent la chute de l'empire, c'est-à-dire pendant sept années, l'existence de M. Miot, étroitement liée à celle de Joseph, qu'il suivit de Naples à Madrid, devint presque étrangère à la France. Successivement ministre de la guerre et de l'intérieur à Naples, il eut la plus grande part aux réformes qui introduisirent dans l'administration napolitaine les principes français dont elle porte encore aujourd'hui l'empreinte si marquée. En Espagne, simple intendant de la maison du roi, il n'exerça pas sur les affaires une influence officielle et directe; mais il fut constamment le confident, le conseiller, quelquefois trop peu écouté, de Joseph, qu'il essaya vainement de décider à l'abdication, lorsqu'il fut devenu évident que l'invincible répugnance de la nation espagnole et les intolérables exigences de l'empereur ne laissaient au prétendu monarque aucun moyen d'affermir sa domination, ni même d'y travailler honorablement.

Si la partie des mémoires de M. Miot qui se rapporte à cette époque eût paru il y a dix ans, elle n'eût pas excité un intérêt moins vif que celle dont j'ai cru devoir donner une analyse étendue. Depuis lors, la mise au jour des correspondances publiées sous le titre de *Mémoires du roi Joseph* a en quelque sorte défloré ce sujet. Cependant l'ouvrage de M. Miot ajoute plus d'un détail curieux à ceux qu'on trouve dans ces correspondances, et il les complète par les appréciations d'un témoin oculaire doué au plus haut degré de la faculté assez rare de juger sans prévention, avec calme et bon sens, les événemens mêmes auxquels il s'est mêlé d'une manière active. Nulle part peut-être la position de Joseph en Espagne n'a été mieux présentée. M. Miot explique très bien les circonstances qui, en deux ou trois occasions, pendant une lutte de six années, purent faire croire à ce prince que la fortune allait cesser de lui être contraire, que les Espagnols se lassaient de leur résistance, et qu'en persévérant à travers tant de déboires et d'obstacles de toute nature dans ses efforts pour les réduire et les gagner, il finirait par en venir à bout. Il nous fait comprendre aussi comment Joseph, engagé par la volonté de l'empereur dans une entreprise dont le succès était impossible, celle de soumettre un peuple fier et courageux qui ne voulait pas de lui et qui avait de puissans moyens de résistance, se trouva hors d'état d'y renoncer, bien qu'à plusieurs reprises il eût annoncé l'intention de le faire, parce qu'il n'avait pas la force d'âme et d'esprit nécessaire pour braver le mécontentement et les menaces de son frère, et aussi parce que son amour-propre

était engagé, parce que l'ambition, les illusions de la grandeur, avaient décidément pris le dessus sur les sentimens philosophiques qu'il professait quelques années auparavant.

Cependant les désastres de Russie avaient fait éclater les inévitables conséquencee du système de domination universelle dont le roi Joseph s'était fait l'instrument résigné. Napoléon, réduit en 1813 à réunir sous sa main tout ce qui lui restait de bonnes et vieilles troupes pour lutter contre la grande alliance européenne, dut retirer d'Espagne une grande partie des forces qui y soutenaient contre les insurgés et contre les Anglais la royauté de son frère, dont le trône s'écroula aussitôt. Au commencement de juillet, alors que Napoléon, à qui les victoires de Lutzen et de Bautzen avaient rendu quelque ascendant, contenait encore en Allemagne les efforts de la coalition, Joseph était forcé de se réfugier en France, où il trouvait pour toute consolation l'ordre de se retirer à Morfontaine, dans une espèce d'exil et presque de captivité. Bientôt cependant Napoléon, frappé à son tour par la fortune, vaincu à Leipzig, expulsé de l'Allemagne et n'ayant plus qu'une poignée de soldats pour défendre le territoire de l'ancienne France, devait se montrer moins sévère à l'égard de Joseph, parce qu'il n'était plus en état de se passer d'aucun de ceux qui consentaient à lui prêter encore leur concours. Après l'avoir décidé, non sans quelque peine, à renoncer à sa couronne d'Espagne, dont l'abandon devait être une des conditions de la paix, si on parvenait à la conclure, il le chargea de présider à Paris le conseil de régence pendant que lui-même s'efforcerait d'arrêter en Champagne les progrès de l'invasion.

M. Miot, qui était revenu en France avec Joseph, avait repris sa place au conseil d'état. Il fut témoin de cette crise suprême de l'empire, qui aboutit à la prise de Paris et à l'abdication de Fontainebleau. Fidèle jusqu'au dernier moment à la cause qu'il avait servie dans des temps plus heureux, il suivit la régence à Blois. Cette circonstance l'empêcha, après le rétablissement des Bourbons, d'être maintenu sur la liste du conseil d'état, où il ne demandait pas mieux que de continuer à figurer. Mis ainsi à l'écart par les ministres de la royauté, M. Miot se rattacha sans difficulté en 1815 au régime impérial, rétabli pour un moment par la révolution du 20 mars. Il rentra au conseil d'état. Il fut même un des commissaires extraordinaires envoyés dans les départemens avec la mission de destituer et de remplacer les autorités civiles, d'organiser les gardes nationales, d'encourager les fédérations de volontaires, et de diriger ces forces sur les frontières menacées par l'étranger. Les départemens de la douzième division militaire, qui lui était échue en partage et dont La Rochelle était le chef-lieu, présen-

taient des difficultés particulières: longtemps désolés par la guerre civile, ils contenaient un grand nombre de partisans des Bourbons et d'ennemis acharnés du gouvernement impérial. M. Miot ne dissimule pas que sa mission, rapidement accomplie, n'eut qu'assez peu d'efficacité. Ses mémoires s'accordent avec presque tous ceux de cette époque sur l'aversion que le gouvernement impérial inspirait alors aux classes élevées et moyennes de la société, même dans les lieux où il était encore un objet de sympathie pour les classes populaires, et sur le découragement qui s'était emparé de presque tous ses agens. Napoléon lui-même en paraissait souvent atteint. M. Miot, après avoir raconté un entretien qu'il eut avec lui en revenant de La Rochelle, ajoute : « Je sortis de cette audience peu satisfait. Je n'y avais pas retrouvé l'empereur tel que je l'avais vu autrefois. Il était soucieux. Cette confiance qui jadis se manifestait dans ses discours, ce ton d'autorité, cette hauteur de pensée qui dominait dans ses paroles et dans ses mouvemens, avaient disparu; il semblait déjà sentir la main de l'adversité, qui devait bientôt s'appesantir sur lui; déjà il ne comptait plus sur sa destinée. »

La défaite de Waterloo vint peu après justifier ces tristes pressentimens. Le gendre de M. Miot resta sur le champ de bataille, son fils y reçut une blessure mortelle. Il perdit donc à la fois dans ce grand désastre sa position, sa fortune, et ce qui aurait pu consoler et soutenir sa vieillesse. Étranger désormais aux affaires publiques, exclu même de la possibilité d'arriver à la chambre des députés, puisqu'il n'était ni électeur ni éligible, il se consacra tout entier à des travaux littéraires qui lui ouvrirent en 1835 les portes de l'Institut. Le seul incident qui interrompit pour un instant la tranquille monotonie de cette longue retraite, c'est un voyage qu'il fit en 1825 aux États-Unis pour y visiter Joseph Bonaparte. Leurs relations, jadis si intimes, s'étaient un peu altérées vers la fin de l'empire; mais, revenu envers M. Miot à des sentimens plus affectueux, Joseph lui avait témoigné un vif désir de le revoir. M. Miot le trouva riche, considéré dans sa patrie d'adoption, mais troublé encore par des souvenirs mêlés d'espérances et d'illusions qui l'empêchaient d'être vraiment heureux et désirant revoir l'Europe, où il ne pouvait se persuader que toutes chances d'avenir lui fussent fermées. M. Miot essaya de l'amener à se contenter de la grande et belle existence qu'il avait en Amérique; mais la suite a prouvé qu'il n'y avait pas complétement réussi.

En ne m'attachant dans cette étude qu'à l'époque du consulat et des premières années de l'empire, je n'ai pas prétendu tirer des mémoires de M. Miot tout ce qu'ils renferment d'informations importantes et curieuses. Ces souvenirs méritent d'être lus d'un bout à

l'autre par ceux qui veulent étudier sérieusement les origines et la nature du régime impérial. Indépendamment du grand intérêt du sujet, peu d'ouvrages de ce genre se recommandent à un égal degré par l'absence des préoccupations de l'amour-propre personnel, par le bon sens, la justesse des vues, et en général l'impartialité. Sauf quelques appréciations politiques dans lesquelles les préjugés de la philosophie du XVIIIe siècle se font encore sentir, sauf aussi quelques jugemens individuels dont la rigueur excessive a le caractère d'une rancune de parti plutôt que d'une sévère justice, M. Miot, en écrivant ce livre, semble s'être placé au point de vue de la postérité. Il parle des grands événemens qui se sont accomplis sous ses yeux, et auxquels il a pris quelquefois une part effective, bien que modeste, comme en parlent aujourd'hui les hommes qui ne se laissent entraîner ni à une servile admiration, ni à un dénigrement systématique. Partout il flétrit le crime, partout il signale et déplore les erreurs et les enivremens de l'ambition ou de l'esprit de parti. L'ancien régime, le gouvernement constitutionnel de 1791, la convention, le directoire, le consulat, l'empire, la première restauration, l'empire des cent jours, sont successivement représentés ou esquissés dans son livre avec une ressemblance presque parfaite. On voit que son esprit est resté libre à travers tant de catastrophes et de changemens. Chose étrange pourtant! cette indépendance d'esprit qui l'a prémuni contre toutes les illusions, contre tous les entraînemens, qui lui a si bien fait voir en toute occasion où était le bien, où était le mal, qui l'a préservé, dans ces temps malheureux, de toute participation aux souillures du crime, ne s'est pas élevée jusqu'à lui faire concevoir la possibilité de se séparer d'un seul de ces innombrables gouvernemens dont plusieurs étaient si odieux. M. Miot les a tous acceptés l'un après l'autre, sans une seule exception, car il dit lui-même qu'il aurait servi la restauration, si elle ne l'avait pas écarté. Il n'en a trahi aucun, mais il n'a jamais éprouvé le moindre scrupule à passer de celui qui venait de tomber à celui qui prenait sa place. En présence des actes les plus coupables, auxquels, je le répète, il est toujours resté personnellement étranger, il n'a jamais cru qu'il y eût pour lui un devoir de conscience ou de convenance à marquer sa désapprobation en se retirant; il est même évident que cette idée ne lui a jamais traversé l'imagination. Voilà ce que les révolutions multipliées font, à bien peu d'exceptions près, en France comme en tout pays, des hommes les plus honnêtes, les plus sensés, et ce n'est pas un des moindres motifs de les maudire.

L. DE VIEL-CASTEL.

L'AUTRICHE

ET

SA PUISSANCE MILITAIRE EN ITALIE

I. *Cartes de la Lombardie et de la Vénétie*, en 43 feuilles, publiées par l'état-major autrichien, 1857. — II. *Le Alpi che cingono l' Italia considerate militarmente*, dal quartier-mastro-generale Annibale di Saluzzo, etc., Torino 1845.

Les préoccupations qu'éveille l'Italie comme théâtre d'opérations militaires sont de date bien récente, et jusqu'à ce jour cet aspect du pays, qui n'est pas sans importance à coup sûr, était resté dans l'ombre. Une seule puissance paraît depuis 1815 avoir étudié avec une pénétrante et infatigable sollicitude le rôle qu'aurait à remplir en cas de guerre une armée maîtresse de la Haute-Italie, c'est-à-dire de la région qui, en vertu des lois géographiques, assure la domination sur le reste de la péninsule. L'Autriche n'a oublié aucune des particularités de la campagne mémorable dans laquelle une armée française partie des bords du Var avait marché de victoire en victoire jusqu'au milieu des provinces héréditaires de l'empire, où des préliminaires de paix l'avaient seuls arrêtée. Elle a cherché, sans se laisser détourner de ce but, à prévenir le retour de semblables événemens. Ses armées répètent chaque année, sur le terrain même où elles ont été livrées, les batailles d'Arcole et de Rivoli; on leur indique par quelles manœuvres les Français auraient pu être repoussés; on professe dans les écoles militaires les dispositions au moyen desquelles on aurait arrêté la marche du vainqueur et celles qui empêcheraient les Français de recommencer

la campagne de 1796. Des études sérieuses ont déterminé l'exécution de travaux considérables, et jusqu'ici peu connus en France : on a créé des places fortes, on y a installé des arsenaux; des casernes défensives se sont élevées menaçantes au milieu des villes dont les dispositions paraissaient hostiles; on a percé des routes militaires au travers des montagnes, afin de tourner au besoin les populations soulevées ou les armées ennemies, et de paraître inopinément au milieu d'elles. L'armée a pris part à ces constructions, et pendant que l'on discutait en France l'avantage de l'emploi des troupes aux grands ouvrages d'utilité publique, cette mesure était appliquée de la manière la plus large par les ingénieurs autrichiens. C'est à peine si nous avions connaissance de ces immenses travaux, et on laissait se développer, sans presque le savoir, la puissance militaire qui domine le nord de l'Italie et s'étend déjà sur les états indépendans, tandis qu'elle élève sur le Rhin et sur le Danube d'immenses forteresses, à l'érection desquelles n'ont pas même suffi les contributions de guerre imposées à la France par l'invasion.

C'est faute d'informations suffisantes sur cette organisation savamment préparée des forces autrichiennes en Italie qu'on s'est étonné récemment de la rapidité avec laquelle des troupes ont été accumulées dans la Lombardo-Vénétie. Aux premiers frémissemens de l'opinion populaire, le Piémont a vu des camps s'échelonner sur sa frontière, des grands-gardes s'établir sur les bords du Tessin, et des cavaliers le mousqueton à la main veiller à chacun de ses ponts. On s'est demandé alors d'où venaient ces armées, ce que valaient ces places fortes et ces camps retranchés, s'ils avaient un caractère de permanence, ou s'ils étaient établis en vue de dispositions passagères. Aucune réponse satisfaisante n'a été faite encore à ces questions, qui méritent cependant d'être examinées en dehors même des préoccupations du moment. C'est aidé de quelques documens spéciaux et des publications trop rares de l'Autriche elle-même que nous essaierons d'exposer ici l'assiette de sa puissance militaire en Italie, rarement d'y joindre des appréciations personnelles sur la manière dont elle a atteint son but, nous contentant de rapporter avec fidélité les résultats de ses efforts non avec la portée que nous leur croyons, mais avec celle qu'on a voulu leur donner. L'armée, le pays, les forteresses, tels sont les points essentiels d'une pareille étude.

I.

C'est le rival de Napoléon, l'illustre archiduc Charles, qui a présidé à la réorganisation de l'armée autrichienne à l'époque des

grands désastres de la monarchie, et les dispositions qu'il a adoptées n'ont subi que des modifications insignifiantes jusqu'en 1848. Une économie rigoureuse était imposée par les circonstances : il réduisit les états-majors et les corps d'officiers au plus strict nécessaire. On pouvait alors désirer une rapide augmentation de l'effectif des troupes présentes sous les drapeaux : l'archiduc y pourvut par la création de la *landwehr*, réserve qui comprenait jusqu'à un certain âge tous les anciens soldats, et par l'affectation à chaque régiment d'un arrondissement spécial de recrutement. Il avait ainsi le double avantage de pouvoir rappeler dans les rangs un certain nombre de vétérans et de former plus rapidement les conscrits, qui ne voyaient sous les drapeaux que d'anciens amis ou du moins des hommes pris dans leur province et parlant leur langue. Les corps de cavalerie, les armes de l'artillerie et du génie se recrutaient par le choix dans les contingens des soldats les plus aptes à ces diverses spécialités. Dans les régimens italiens, la durée du service était limitée à huit ans; elle s'élevait à quatorze ans pour les régimens allemands et hongrois. On pouvait y être appelé depuis dix-neuf ans jusqu'à vingt-neuf pour faire ensuite partie de la landwehr jusqu'à trente-huit; mais cette réserve n'a jamais été organisée en Italie. Les officiers appartenaient presque tous à la noblesse, surtout à celle des états héréditaires, car ils n'étaient pas astreints comme les soldats à une communauté d'origine, et les Italiens étaient loin d'obtenir dans leurs rangs, surtout pour les grades supérieurs, la part qui aurait dû leur revenir eu égard à la population de leurs provinces (1). Il était de principe, afin de dépayser les troupes et de rendre les désertions plus difficiles, d'envoyer les régimens une fois formés dans des provinces éloignées de celles dont ils étaient originaires. Par suite de ce système, on n'avait pas à craindre qu'une insurrection pût trouver un appui bien solide dans des corps recrutés loin de la localité. La variété extrême des races qui forment l'empire d'Autriche s'opposant à la création d'une armée homogène et nationale, il était sage de confier la garde des pays qui inspiraient le moins de confiance aux régimens les plus dévoués; mais la dépense qui résultait de l'envoi des soldats à de grandes distances avait fait déroger souvent à ce principe, et en 1848, par exemple, l'armée d'Italie comptait un assez grand nombre d'Italiens.

Telle était l'organisation de l'armée autrichienne avant 1848. A cette époque, les régimens hongrois ayant tous pris parti pour l'insurrection, il a fallu les licencier, et l'empereur François-Joseph, qui s'attache à établir une union plus intime entre les diverses par-

(1) Les derniers règlemens n'ont rien changé sous ce rapport à l'ancien état de choses.

ties de la monarchie, a rendu plusieurs décrets pour l'obtenir dans l'institution militaire; il a renoncé par exemple au mode de formation des régimens par province. Le plus récent de ces décrets, promulgué à la fin de 1858, se rapporte à l'établissement d'une conscription qui se rapproche beaucoup de la loi française. Ce décret consacre le tirage au sort et assure les mêmes exemptions légales aux fils aînés de veuves ou de septuagénaires, aux aînés d'orphelins et aux jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique ou à l'instruction. Sur divers points toutefois, les dispositions du décret sont moins libérales que celles de la législation française : la durée du service est de huit ans, le tirage peut porter sur toutes les classes, et une seule, la huitième, se trouve libérée définitivement. Les deux premières classes (de vingt à vingt et un ans) peuvent toujours être appelées; les cinq suivantes (de vingt-deux à vingt-six ans) ne sont requises qu'à défaut d'hommes en nombre suffisant dans les deux premières et avec dispense du service pour les gens mariés qui en font partie. Par contre, le mariage est interdit aux jeunes gens des deux premières classes, qui ne peuvent même pas s'absenter avant les tirages annuels. Toute infraction à ces dispositions est punie par un enrôlement forcé. Les appelés doivent supporter tous les frais de formation des listes, de tirage et de révision; les communes acquittent la part afférente aux indigens : mesure d'une fiscalité bien rigoureuse, car elle frappe ceux qui déjà paient le lourd impôt du service militaire. Comme en France d'ailleurs, il est possible d'obtenir l'exonération à prix d'argent; mais tandis que chez nous les fonds provenant de cette source forment une dotation de l'armée, qui permet d'améliorer les retraites et de donner une prime aux rengagemens, en Autriche le produit des exonérations paraît être versé directement au trésor : du moins le décret récent ne donne aucune indication relative à cet emploi.

Cette loi sur la conscription, l'article concernant les appels réitérés surtout, a inspiré une vive répulsion en Italie : c'est la cause principale de l'émigration des conscrits lombards dans le Piémont. A cela près, l'ensemble des modifications introduites dans la législation militaire est généralement conforme à l'esprit moderne répandu en Europe, bien que les traditions du passé y aient laissé encore certaines traces. Ainsi, quoique les régimens soient classés dans une série numérique, ils ont des colonels propriétaires, par les noms desquels l'usage prévaut de les désigner, et ces propriétaires possèdent une autorité fort étendue, qu'ils délèguent le plus souvent aux colonels titulaires ou même à des chefs de détachemens. La position des propriétaires des régimens va toutefois en s'amoindrissant; l'empereur François-Joseph, continuant l'œuvre de ses

pères, ne cesse de saper leur influence, et réserve autant que possible ces titres pour lui (il est propriétaire de huit régimens), les membres de sa famille ou des princes étrangers, tels que le roi des Belges et le roi de Hanovre. Il est même des personnages illustres, comme l'archiduc Charles, l'empereur Alexandre Ier, dont les régimens continuent de porter les noms après leur mort. On présume aisément que le titre de colonel propriétaire est purement honorifique lorsqu'il est porté par des princes étrangers; et par suite d'une méfiance gouvernementale contre toute supériorité, il en est exactement de même à l'égard des archiducs. Quant aux seigneurs ou aux généraux autrichiens qui jouissent de ce titre, ils ont l'initiative des propositions d'avancement, le droit de conférer le brevet qui ouvre à la jeune noblesse la carrière militaire, et on soumet à leur sanction toute punition disciplinaire jusqu'à la peine capitale inclusivement. Cette partie de leurs prérogatives est toujours déléguée à des degrés divers aux colonels titulaires et aux officiers. Les propriétaires de régimens possèdent aussi des honneurs militaires, et le service dans leurs corps est plus ou moins recherché, suivant le crédit qu'on leur suppose à la cour.

L'infanterie (1), ce noyau des armées, se compose en Autriche de soixante-deux régimens de ligne, un régiment de chasseurs tyroliens, quatorze régimens frontières et vingt-cinq bataillons d'infanterie légère. Le régiment tyrolien, en raison du service spécial que l'on en attend pour la guerre de montagne et de surprise, a survécu à l'ancienne institution des régimens provinciaux. Rien non plus n'a été changé à l'organisation des régimens frontières, due au génie du prince Eugène de Savoie. Le maréchal Marmont a donné sur ces troupes d'intéressans détails, auxquels il n'y a rien à ajouter. Les Illyriens et les Croates, qui les composent, forment la meilleure infanterie de la monarchie autrichienne; ils ont garanti son intégrité en 1848 en se jetant courageusement au-devant de l'insurrection hongroise, service immense payé par l'ingratitude. Leur chef, le célèbre Jellachich, a dû se démettre de ses fonctions de ban de Croatie. La juste popularité due à son énergie et à ses talens, l'auréole de gloire dont ils l'avaient entouré, excitaient la méfiance du pouvoir central, et de sourdes menées sont parvenues à ruiner son crédit. En présence d'un nouveau danger, l'empereur pourrait néanmoins compter encore sur le dévouement des peuples guerriers

(1) La garde ne peut compter que pour mémoire dans un exposé de la puissance militaire de l'Autriche; elle ne se compose en effet que d'un nombre très restreint d'officiers et de soldats qui remplissent un service d'honneur. On peut même dire que la garde noble italienne n'existe plus, car dans ces dernières années elle ne comptait qu'un seul représentant.

que le ban a dirigés avec gloire, et qui sont en état d'armer au moins 50,000 soldats sans trop dégarnir leurs villages (1).

En se reportant au nombre des anciens régimens nationaux, il est facile de se faire une idée de la part qui revient dans l'armée à chacune des races de l'agglomération autrichienne. Ce nombre était de six, tirés de l'Autriche proprement dite, contre cinq moraves, huit bohémiens, trois illyriens, treize galiciens, quinze hongrois et huit italiens, en tout cinquante-huit. Ce chiffre a été porté à soixante-deux par le rétablissement récent de quatre régimens supprimés en 1807 et en 1809. Chacun de ces soixante-deux régimens se compose d'un bataillon de grenadiers à quatre compagnies, d'un bataillon de dépôt de la même force et de quatre bataillons à six compagnies (2). Au complet de guerre, l'effectif total devrait être de 6,000 hommes. La proportion des officiers est à peu près d'un pour quarante soldats, elle est d'un pour trente dans l'armée française. Le nombre des sous-officiers est aussi un peu plus faible; il y a en quelque sorte une compensation sous ce rapport par suite de l'existence d'une certaine quantité de premiers soldats remplissant une partie des fonctions de nos caporaux. Cette économie dans les cadres rend plus méritoire encore l'extrême rapidité avec laquelle l'armée autrichienne a toujours su réparer ses pertes par l'incorporation des jeunes soldats. L'armement de l'infanterie diffère peu de celui adopté chez nous. La création de bataillons légers armés de carabines rayées est une imitation de ce qui s'est fait en France et en Piémont. Comme les nôtres, ils ont la carabine à chambre et le sabre-baïonnette. Cette variété d'armement des soldats d'infanterie, dont les uns ont des fusils et les autres des carabines, est condamnée à disparaître. Il est probable que l'usage des armes de précision se répandra partout

(1) Cette ingratitude envers tous les personnages qui ont rendu de grands services est un trait caractéristique de la monarchie autrichienne; on peut en remarquer des exemples depuis des siècles à l'égard de ses serviteurs les plus dévoués. Montecuculli n'a pas même un tombeau dans l'église de Lintz, où reposent ses restes; le prince Louis de Bade, illustré par de nombreux combats, mourut le cœur brisé par une défaveur imméritée; le prince Eugène, son successeur dans le commandement des armées, se vit d'abord bien traité, mais fut écarté ensuite de toutes les affaires par l'empereur Charles VI. Enfin la vie de l'archiduc Charles n'a été qu'une longue disgrâce, on lui préférait ses frères, inférieurs en talens; toute demande appuyée par lui était rejetée d'avance, et pourtant dans toutes les circonstances critiques on le retrouvait aussi dévoué, aussi modeste qu'il était grand par le cœur et par le génie. Le roi Sobieski, le sauveur de Vienne, n'y a pas une statue; rien n'y rappelle son souvenir, et ce n'est pas la dernière fois que l'Autriche a étonné le monde par la grandeur de son ingratitude.

(2) La combinaison de bataillons à quatre et à six compagnies doit amener des difficultés dans l'exécution des manœuvres; le fractionnement par six est regardé comme désavantageux. On sait que chez nous les bataillons comportent huit compagnies qui se groupent par deux.

à ce point que dans la première guerre toutes les troupes en seront exclusivement pourvues. Quelques gouvernemens ont déjà pris l'initiative de cette transformation, et leur exemple devra être suivi par les autres.

Depuis 1848, l'Autriche a augmenté le chiffre de sa cavalerie. L'habitude du cheval, très répandue en Allemagne, lui facilitait l'exécution de cette mesure. Elle compte maintenant huit régimens de cuirassiers, huit de dragons, douze de hussards, et douze de uhlans ou lanciers. Les aptitudes naturelles survivent aux règlemens qui les consacrent : ainsi la Hongrie continue de fournir les hussards, la Pologne les dragons et les uhlans, et les provinces allemandes les cuirassiers. L'Italie n'a jamais fourni que peu de cavalerie, on y recrutait autrefois un régiment de chevau-légers seulement. La grosse cavalerie compte six escadrons par régiment outre le dépôt, et la cavalerie légère, hussards et uhlans, huit. L'effectif de chaque escadron est moindre de deux officiers et six sous-officiers que celui adopté en France, il est supérieur en hommes et surtout en chevaux; mais on sait que, pour cette arme plus que pour toute autre, on est exposé à des mécomptes, si l'on se rapporte aux chiffres réglementaires afin de connaître le nombre réel des hommes présens et en état de servir. La cavalerie autrichienne jouit d'ailleurs d'une réputation méritée, et sous l'empire, les régimens hongrois s'étaient distingués par leur adresse et leur courage; plus d'une fois ils ont fourni des charges audacieuses pour protéger la retraite des colonnes battues et leur donner le moyen de se reformer. Depuis 1815, le gouvernement impérial a apporté la plus grande attention à l'élève du cheval de guerre, et à l'époque où le maréchal Marmont visitait la Hongrie et le magnifique haras de Mezohegyés, la cavalerie était montée en partie avec de bons chevaux de race normande provenant d'un étalon enlevé au haras français de Rozières. C'est un fait digne de remarque que, tandis que la pénurie de chevaux propres à la remonte se faisait sentir chez nous, nos adversaires s'étaient enrichis de nos dépouilles.

L'artillerie se partage en régimens de place et en régimens de campagne, division qui a été adoptée en France : on distingue en outre sous le nom d'*artillerie technique* le corps chargé de la fabrication du matériel et de l'étude des questions d'art. L'artillerie de campagne est de beaucoup la plus nombreuse; elle comprend douze régimens composés chacun, il y a peu de temps encore, de quatre batteries de 6 comptant chacune huit bouches à feu, de six batteries à cheval et de trois batteries de 12 comptant six bouches à feu, enfin d'une batterie d'obusiers. Une explication est ici nécessaire pour faire connaître la valeur de ces termes à quelques lecteurs

peu familiarisés sans doute avec les expressions employées par les artilleurs. L'usage a prévalu chez tous les peuples de désigner le calibre des pièces de canon par le poids en livres du boulet de fonte plein qu'elles peuvent lancer; ainsi un canon de 12 est celui qui peut recevoir un boulet de douze livres. Par une rencontre fortuite, le diamètre de ce projectile est presque exactement 12 centimètres. Les mortiers et les obusiers tirent leur nom au contraire de leur diamètre intérieur, exprimé en pouces ou en centimètres, le poids des projectiles creux étant variable pour un même calibre selon l'épaisseur de leurs parois. Par dérogation à cet usage, on a introduit récemment dans la marine l'habitude d'appeler des noms de 80 et de 120 les canons-obusiers de 22 et de 27 centimètres, sous le prétexte qu'ils envoient des obus répondant par leurs dimensions à des boulets pleins de ce poids; mais leurs affûts et la résistance de leurs parois ne leur permettraient pas de lancer de pareilles masses avec les charges en usage. Le plus gros canon que comporte le matériel français est le 50, dont se sert la marine, et qui a remplacé les anciennes pièces de 48. A Sébastopol, les Russes avaient en très grand nombre des canons-obusiers du calibre de 68 qui lançaient à volonté des projectiles creux ou pleins. Comme calibre de campagne, nous nous servons des canons de 8 et de 12, et même de 12 seulement, depuis que l'on a foré au diamètre de 12 centimètres les anciennes pièces de 8 en diminuant leur charge du tiers au quart du poids du boulet, innovation due à l'initiative personnelle de l'empereur Napoléon III, et qui a été essayée pour la première fois lors de la guerre de Crimée avec un succès complet. Les pièces de canon sont, suivant leur poids et la difficulté du terrain, attelées de quatre, six ou huit chevaux. On appelle *batteries à cheval* celles où tous les servans des pièces ont des chevaux. Dans les *batteries montées*, les servans sont ordinairement à pied, et dans les manœuvres rapides seulement ils *montent* sur les caissons ou sur la pièce elle-même pour ne pas rester en arrière. En Autriche, on a imaginé à l'usage de ceux qui ne peuvent trouver place sur le premier caisson un procédé tout à fait ingénieux : la flèche de l'affût est très longue, et quatre hommes s'y placent à califourchon, n'ayant rien pour se retenir et conserver leur équilibre au milieu des cahots auxquels les expose cette monture d'un nouveau genre, réminiscence sans doute du cheval illustre des quatre fils Aymon. On ne peut affirmer que cette composition des régimens d'artillerie n'ait pas été modifiée depuis peu; il a été question en effet d'imiter en Autriche l'augmentation de calibre et la diminution de charge adoptée en France, et qui permet à la même pièce de lancer indifféremment des obus ou des boulets. L'effectif d'une batterie, étant déterminé par le nom-

bre d'hommes nécessaire pour le service des pièces, est sensiblement le même en Autriche qu'en France. Chaque régiment comporte, outre les batteries, des hommes réunis en bataillons et spécialement chargés de la conduite des approvisionnemens en munitions.

L'artillerie de place n'est formée que de huit bataillons, qui remplissent des fonctions sédentaires; leur effectif total s'élève sur le papier à dix mille hommes. Un régiment de fusées (*racketen*) est une spécialité dont le corps de l'artillerie autrichienne est très fier, et sur laquelle il fonde de grandes espérances. Ces fusées passent en effet pour être les meilleurs projectiles de ce genre employés par les armées européennes, sans qu'on puisse appuyer ce fait sur des preuves bien certaines, et la force du régiment qui doit les manœuvrer s'élève à 4,000 hommes et 2,500 chevaux sur le pied de guerre. On sait que l'invention des fusées auxquelles le général Congrève a attaché son nom a pour objet de supprimer la plus grande partie du matériel encombrant de l'artillerie, et de faire porter les projectiles par des fusées semblables à celles de nos feux d'artifice, qui n'exigent qu'un chevalet mobile très aisé à démonter et à transporter. Ces fusées atteignent des portées énormes, de 4 à 5 kilomètres. D'après l'opinion des inventeurs, le bruit et la flamme qui les accompagnent doivent inévitablement porter le désordre dans la cavalerie, et l'explosion des obus dont elles sont armées doit détruire sans peine les parapets en terre qui protégent les batteries fixes. Il est très difficile de savoir ce que ces allégations ont de réel, car jamais les fusées n'ont été employées à la guerre d'une manière suivie : la portée et la simplicité de manœuvre de ces projectiles sont des choses hors de doute; mais malgré les essais tentés par différentes nations, la justesse du tir laisse beaucoup à désirer, et présente des irrégularités considérables qui tiennent à des causes encore mal connues. Les fusées peuvent parfois prendre les directions les plus imprévues et même devenir dangereuses pour ceux qui s'en servent, sans que rien le fasse soupçonner à l'avance.

Les perfectionnemens les plus prochains que peut attendre l'artillerie ne paraissent pas devoir être cherchés dans la suppression, mais dans l'amélioration de la pièce. Depuis quelques années, beaucoup d'essais ont été tentés pour appliquer au canon le système des rayures, employé avec tant de succès par MM. Delvigne et Minié pour les petites armes. Au siége de Sébastopol, les Anglais ont essayé des canons dits Lancastre, qui n'ont pas réussi. Depuis, on a obtenu de meilleurs résultats; mais comme chaque gouvernement conserve le secret des expériences de ses polygones, comme aucun de ces systèmes n'a encore été employé sur le champ de bataille, on ne peut apprécier avec exactitude la valeur de ces inventions, ni présumer

quel avantage elles donneront à l'armée qui s'en servira la première.

Le corps du génie a été organisé dans le même esprit d'économie que toutes les autres parties de l'armée autrichienne : il comprend un petit nombre d'officiers en général fort instruits. Ce corps a été longtemps placé sous la haute direction de l'archiduc Jean, et a donné des preuves de sa capacité dans la construction des nombreuses places de guerre élevées depuis quarante ans sur divers points de l'empire. Il compte deux régimens moins nombreux que ceux d'infanterie, et un corps de pontonniers dispersé sur les bords des lacs ou fleuves principaux. Ces derniers, outre leurs fonctions ordinaires, sont chargés des flottilles à vapeur du Lac-Majeur et du lac de Garde. Malgré le petit nombre des bâtimens, ces flottilles ont une importance notable, parce qu'elles dominent sans conteste des espaces où elles ne peuvent rencontrer de rivaux. En parlant du corps des pontonniers autrichiens, on ne peut manquer de rappeler que le colonel de Birago, son ancien chef, est l'inventeur d'un système de ponts de chevalets applicable à des rivières rapides et profondes, système auquel la reconnaissance des hommes du métier a donné son nom et qui est employé maintenant dans tous les pays du monde.

On doit passer sous silence quelques corps peu nombreux destinés à des services particuliers, et aussi le corps plus important chargé des transports militaires, parce que ce dernier est soumis à des variations d'effectif qui le font échapper à toute appréciation : très considérable en temps de guerre, il se réduit à de simples cadres pendant la paix.

En résumant ce que l'on vient d'exposer, il est aisé de reconnaître que l'armée autrichienne est formée de très bons élémens et constituée de manière à conserver dans son sein un nombre suffisant d'anciens soldats. Elle est exercée et rompue aux manœuvres sans avoir cependant sous ce rapport une réputation égale à celle de l'armée prussienne. Le dévouement des corps d'officiers est complet; leur influence sur les soldats souffre peut-être un peu de la diversité des nationalités et de l'ignorance où ils sont bien souvent de la langue parlée par leurs subordonnés. Cette influence s'affaiblit encore en raison même de la rigueur avec laquelle nombre d'officiers traitent, dit-on, les soldats. La légion étrangère qui sert en Afrique compte parmi ses meilleurs sujets une certaine quantité de déserteurs allemands, qui sont unanimes à donner pour motif de leur fuite les mauvais traitemens dont ils auraient été victimes. Beaucoup d'espérances ont été fondées sur la défection de certaines troupes en cas d'insurrection ou de guerre avec les puissances occidentales. Là-dessus on ne peut former que de très vagues conjectures; mais il

est probable que le gouvernement autrichien a dû prendre ses précautions pour éloigner du théâtre de la guerre tous les militaires qui lui inspireraient quelque défiance. Une fois dispersés et relégués dans des provinces fidèles, privés de tout moyen d'initiative et d'un centre d'action, il leur sera difficile de ne pas rester dans le devoir. Quant à l'effectif réel de l'armée, il serait très délicat d'indiquer un chiffre même approximatif, car les documens officiels sont volontairement rendus inexacts, et les chiffres qui peuvent inspirer le plus de confiance peuvent se trouver modifiés d'un jour à l'autre; nous ne saurions même dire ce qu'il faut croire du nombre de 140,000 hommes que l'on annonçait au commencement de février comme celui des soldats présens en Lombardie. Il n'avait rien d'improbable, et a dû être fort augmenté depuis. D'après notre appréciation, l'Autriche, sans trop dégarnir ses autres frontières et sans s'imposer des efforts trop exagérés pour être continués, pourrait mettre en ligne dans ce pays 200,000 hommes capables de soutenir honorablement la comparaison avec quelque armée que ce soit.

II.

La Haute-Italie, que cette armée aurait à défendre, forme une sorte de champ clos environné presque complétement par les Alpes et la mer. Elle s'ouvre seulement au sud vers la péninsule pour se relier à de petits états mis par leur exiguité dans la dépendance complète des maîtres plus puissans qui ont dominé depuis des siècles la Lombardie et les versans des montagnes. A moins d'arriver par mer dans les ports peu nombreux qui sont placés au-delà de la ligne des crêtes, il faut se résigner à traverser celles-ci avant de pouvoir opérer dans la plaine, et dans le cas d'une guerre, celle des puissances belligérantes qui aura pu se ménager le système de routes stratégiques le plus favorable aura par cela même une grande supériorité. On reconnaît généralement que toutes les voies de communication n'offrent pas des avantages égaux pour des opérations militaires; mais depuis le commencement de ce siècle on ne semble plus croire que le passage de montagnes aussi élevées que les Alpes puisse offrir des difficultés presque insurmontables à une armée. Il peut en être encore ainsi cependant, et les siècles passés avaient raison de regarder une telle traversée comme l'un des actes les plus périlleux et les plus éclatans que pût accomplir un général. Toujours il y aura un immense danger dans la position d'une armée qu'une chaîne aussi haute séparera de sa base d'opération, et elle devra craindre d'être surprise et défaite avant d'avoir réuni ses ressources.

Il peut être utile de redresser quelques idées fausses répandues à ce sujet par le célèbre passage du grand Saint-Bernard en 1800. Parce qu'au prix d'efforts prodigieux et au-dessus du courage des hommes placés dans des circonstances ordinaires, une troupe héroïque a réussi à conduire par un col élevé de 2,500 mètres au-dessus de la mer et par un chemin à peine frayé tout l'immense matériel que les armées modernes sont condamnées à traîner avec elles, des personnes qui apprécient mal la grandeur d'un tel exploit sont disposées à croire qu'un sentier quelconque peut suffire non-seulement au passage d'une armée, mais encore à ses communications journalières. Rappelons d'abord que le grand Saint-Bernard avait été reconnu avec soin et signalé comme le point sur lequel il fallait le moins de travaux pour se frayer un chemin praticable; puis le passage a été effectué pendant la plus belle saison de l'année, par une troupe jeune, ardente, dont les bagages étaient réduits au plus strict nécessaire; elle n'emmenait avec elle ni parc de siége, ni équipage de pont, les deux plus grands *impedimenta* d'une armée. Or une ligne de communication doit pouvoir être parcourue à toute époque de l'année par des voitures de malades, de blessés, par des renforts, par des approvisionnemens de toute espèce qu'escortent seulement quelques soldats fatigués voyageant à petites journées et que l'on utilise pour ce genre de service. Jamais le premier consul n'a songé à faire traverser à de tels convois le grand Saint-Bernard, et la preuve qu'il pensait ainsi, c'est qu'à peine parvenu dans la plaine, son premier soin fut de se porter sur Milan, pour s'ouvrir les bonnes communications qui débouchaient de la Suisse, alors occupée par les armées françaises, et d'où allaient venir les divisions du général Moncey. Il y attachait une importance si grande qu'il opéra ce mouvement au risque de laisser au général Mélas le temps de réunir ses troupes surprises et disséminées, et de le voir se présenter sur le champ de bataille avec une supériorité numérique capable de lui donner la victoire, ce qui, comme on sait, faillit effectivement arriver à Marengo. Cet exemple tant cité est donc loin de prouver que l'on n'a pas à se préoccuper de la question des routes en pays de montagne. L'examen de celles qui ont été tracées au travers des Alpes présente même un intérêt majeur, et l'on va voir que, si la France peut les franchir avec sécurité, l'Autriche n'a rien négligé pour donner à toutes les voies de communication sur lesquelles elle a quelque influence un tracé très utile à ses projets.

A l'époque où Polybe écrivait l'histoire des guerres puniques, on ne connaissait que quatre passages dans les Alpes : celui du littoral, celui du Mont-Genèvre par Briançon et Fenestrelles, qui fut vraisemblablement choisi par Annibal; ceux enfin du petit Saint-Ber-

nard et du Splugen. Plus tard, les efforts des populations, le défrichement des parties boisées, en ont augmenté le nombre, mais toujours dans d'assez faibles limites, et il y a soixante ans les Alpes n'offraient nulle part de route qui fût pendant toute l'année dans un bon état de viabilité. Cette interruption périodique des relations entravait grandement le commerce devenu aujourd'hui si actif entre les habitans des versans opposés. Dès 1800, le premier consul décréta l'ouverture de la route du Simplon, dont les prodiges ont été bien dépassés par des travaux plus récens. Il en fit ensuite commencer plusieurs autres qui n'ont pu être terminées sous son règne, et dont quelques-unes sont restées inachevées. Le gouvernement autrichien en effet s'attacha à augmenter les relations de la Lombardie avec l'Allemagne, et usa de toute l'influence qu'il conserva pendant longtemps sur le cabinet de Turin pour entraver l'exécution de toutes les voies de communication avec la France et même avec la Suisse.

Actuellement encore il n'existe que deux bonnes routes conduisant de France en Italie, celle dite de la Corniche, par le bord de la mer, construite depuis le commencement de ce siècle, en remplacement d'un chemin affreux, souvent suspendu sur les précipices, ce qui lui avait valu son nom. Interceptée par la grande et forte place de Gênes, et d'autres moins importantes, telles que Nice, Savone et Vintimille, elle permet cependant de franchir l'Apennin par divers cols peu élevés, dont le principal est celui de la Bochetta. Gênes est maintenant relié en outre aux villes du Piémont par un chemin de fer. La deuxième bonne route carrossable qui traverse les Alpes à l'ouest est celle du Mont-Cenis, décrétée par l'empereur Napoléon Ier, et dont l'Autriche n'avait permis la continuation qu'à la condition de la faire maîtriser par la forteresse de l'Esseillon en Savoie. Quant aux autres passages praticables, l'Autriche mit tous ses soins à ce qu'on n'y travaillât pas. Non-seulement elle empêcha le Piémont de continuer sur son territoire la route du Mont-Genèvre, faite du côté de la France, et d'améliorer les chemins par d'autres cols, pour lesquels la nature s'est montrée plus ou moins libérale, tels que ceux de l'Argentière, si commode que les voitures le franchissent pendant la belle saison, bien qu'il ne s'y trouve pas de route tracée, du Lautaret, de Malaure et d'autres. Elle insista en outre pour que des forts fussent relevés dans les vallées qui y mènent; Vinadio, Exilles et Fenestrelles virent leurs remparts se dresser plus menaçans qu'ils ne l'avaient jamais été. La route du Simplon elle-même, qui ne conduit en France qu'en passant par la Suisse, fut frappée du même interdit. L'intention bien manifeste du gouvernement autrichien était, si la guerre devait éclater dans cette

partie de l'Europe, de l'éloigner le plus possible de ses provinces et d'en transporter le théâtre sur les frontières du Piémont, du Dauphiné et de la Provence.

Dans un intérêt commercial autant que politique, l'Autriche regardait d'un œil non moins jaloux les efforts de la Suisse pour attirer chez elle le transit de l'Italie avec l'Allemagne du nord, et elle mit à ces tentatives toutes les entraves possibles. Au contraire elle fit exécuter de grands travaux sur les deux routes qui traversaient le pays des anciens *Carni*, peuple disparu avec les débris de l'empire d'Occident, et qui a laissé son nom à la Carniole et aux Alpes carniques. Par ces routes, Milan et la Lombardie se virent rapprochés de Vienne. Trois autres furent tracées ou améliorées à travers les Alpes rhétiennes et noriques, pour mettre en communication le nord et l'est de l'empire avec l'importante vallée de l'Adige. Celle de Vienne à Trente, par la vallée de la Drave ou Pusterthal et le col de Toblach, est toute nouvelle; celle d'Inspruck au contraire, par le col du Brenner, remonte à une haute antiquité, car on montre encore sur le versant nord une borne milliaire qui atteste le passage des légions romaines. C'est par là que les empereurs d'Allemagne envahissaient l'Italie lorsque la république de Venise leur interdisait le passage sur son territoire. La route du Brenner conduit directement d'ailleurs dans le Tyrol, qui a été de tout temps la province la plus dévouée à la maison de Hapsbourg et l'instrument le plus utile de son élévation.

Toutes ces routes, qui permettent de conduire rapidement une armée au milieu des plaines de l'Italie, n'ont pas encore paru suffisantes au cabinet autrichien. Il a jugé nécessaire d'en avoir une débouchant directement des montagnes sur le duché de Milan, qui forme la partie la plus avancée de ses possessions. Des travaux coûteux, d'une difficulté excessive, ne l'ont pas arrêté : il a su atteindre ce but dans des conditions telles que la route obtenue doit être considérée comme exclusivement militaire. Cette route du Stelvio, qui a pris le nom du col élevé qu'elle traverse, est sans rivale au monde : elle quitte la vallée supérieure de l'Adige à Prad et suit la vallée du Haut-Adda ou Valteline, après avoir franchi les Alpes à une hauteur de 2,800 mètres au-dessus de la mer, c'est-à-dire à plus de 200 mètres au-dessus de la limite des neiges éternelles. Les pentes s'élèvent plusieurs fois au dixième; le tracé adopté a exigé de nombreux ponts et plusieurs souterrains; la route se dessine parfois en lacets si raides et si courts qu'ils donnent le vertige, et beaucoup de voyageurs refusent de les descendre en voiture. Les difficultés excessives qu'il a fallu vaincre sont une garantie de sécurité pour la défense du territoire, car il sera toujours aisé de couper

cette route et d'en interdire l'accès à une armée envahissante. Pour ne pas emprunter une bande étroite de territoire étranger, on a préféré ce passage si dangereux à un autre très voisin et plus commode, celui de Sainte-Marie, auquel se rattache un souvenir militaire. Stilicon, le dernier des généraux romains, dont on peut contempler la tombe sous la chaire de saint Ambroise à Milan, l'avait traversé avec ses légions lorsqu'il vint en Italie repousser l'invasion d'Alaric. Ces deux cols, Sainte-Marie et le Stelvio, conduisaient également du Tyrol à la Valteline, et par elle au lac de Côme et à Milan. On a préféré le moins praticable dans un intérêt militaire. Il y a deux siècles, Richelieu appréciait tellement l'importance de la Valteline que, pour en disputer la possession à la maison d'Autriche, il acceptait les services du duc Henri de Rohan : ce chef exilé des protestans du Poitou et de la Saintonge, quoique éloigné de sa patrie, en défendait encore les intérêts sur cette terre étrangère.

Depuis une vingtaine d'années, la route du Stelvio est terminée, et on a reconnu les inconvéniens d'un passage que les intempéries interceptent trop souvent. Telle est cependant l'importance aux yeux des officiers autrichiens de la communication que cette route devait assurer qu'ils n'ont pas hésité à en faire ouvrir une autre un peu plus au sud, entre la vallée de la Nos, petit affluent de l'Adige, et celle de l'Oglio, pour rejoindre la route magistrale de la Lombardie à moitié chemin de Milan à Brescia, en franchissant le mont Tonale. Moins élevé que le Stelvio, le mont Tonale a encore plus de 1,980 mètres de hauteur. On peut juger, par cette persistance à ouvrir des voies directes sur Milan, de l'intérêt que l'Autriche attache à parvenir à cette ville sans être obligée de traverser des pays insurgés. La route du mont Tonale, commencée depuis 1850, est à peine terminée en ce moment.

Les chemins de fer, dont la création est postérieure à celle de la plupart des routes dont nous venons de parler, ont été conçus dans le même esprit. On s'est attaché à relier d'abord avec Vienne la plaine centrale et les principales villes de la Lombardie : ce travail est fait, et les locomotives parties de Vienne arrivent à Trieste, à Venise, à Vérone, à Mantoue et à Milan. On a ensuite imité le tracé des autres routes militaires : la voie poussée de Milan à Côme doit se prolonger vers la Valteline; une autre remonte déjà l'Adige jusqu'à Bolzano ou Botzen (la ville porte ces deux noms), à la limite des pays italiens et allemands, et va aussi s'engager dans les montagnes du Tyrol. Des embranchemens relieront à ces artères principales les états secondaires de l'Italie. Le Piémont toutefois en a été exclu, et n'a pu obtenir de rattacher par la pose de rails entre Novare et Milan son système à celui de la Lombardie. Dans l'obli-

gation de faire cesser à tout prix l'isolement du petit réseau qui rattache Turin, Gênes et Alexandrie, cet état s'est vu forcé alors de tenter la percée du Mont-Cenis, œuvre gigantesque, et dont on doit souhaiter le succès pour l'honneur du génie de l'homme. Il ne faut pas s'exagérer d'ailleurs l'importance des chemins de fer au point de vue des mouvemens des armées : ils serviront à les approvisionner et à les transporter jusqu'à une certaine distance de l'ennemi; mais il sera toujours bien facile de les intercepter, et le matériel roulant dont ils exigent l'emploi pourra si souvent faire défaut, que l'usage du *rail-way* sera toujours très précaire dans le voisinage immédiat de l'ennemi. En ce moment, l'Autriche possède seule l'avantage de ces voies rapides jusqu'à la limite de sa frontière; la France et le Piémont seraient obligés de subir les lenteurs d'un transbordement et d'un parcours par terre ou par mer.

Cette différence de position constitue déjà un avantage pour l'Autriche, qui aurait des chances d'écraser le Piémont par la supériorité de ses forces avant qu'il fût possible à son allié de le soutenir; mais les conditions topographiques du pays lui en offrent d'autres dont elle a cherché à tirer parti. Les deux adversaires en effet sont loin de se trouver également favorisés, parce que tous deux possèdent un versant des montagnes et une portion de la plaine, et la nature du pays rend l'invasion du Piémont plus aisée que celle de la Lombardie. La vaste étendue enfermée par les Alpes présente à quelque distance des montagnes une plaine uniformément plate. Le Pô la limite au sud à partir de son entrée dans le duché de Parme; c'est là seulement que par la réunion de nombreux affluens ce fleuve possède un volume d'eau assez grand pour acquérir une importance réelle. Toutes les rivières du Piémont offrent, quoiqu'à des degrés divers, le caractère torrentiel, partagé aussi par les ruisseaux qui ont leur source dans l'Apennin; aucune d'elles ne peut servir de ligne de défense. Les rivières de la Lombardie au contraire, ayant un cours plus long et traversant des lacs profonds, perdent de leur rapidité, coulent dans un lit plus large, et ont un volume d'eau qui crée des obstacles sérieux. Les canaux de navigation et d'arrosage, qui sont en si grand nombre dans le Milanais, forment des lignes artificielles qui ont parfois une valeur égale à celle des rivières. Les combats d'Arcole et de Lodi en 1796 ont prouvé qu'on ne peut triompher de ces difficultés qu'au prix d'héroïques efforts.

Tandis que le Piémont ne possède entre les Alpes et le Tessin que des cours d'eau qui vont converger vers la plaine d'Alexandrie, on trouve au contraire dans les duchés de Milan et de Venise, plus favorisés, une série de rivières qui coulent toutes du nord au midi, perpendiculairement à la marche des armées, et vont se jeter, les

unes dans le Pô, les autres dans l'Adriatique. Toutes offrent à peu près les mêmes caractères; torrentielles près des gorges de la montagne et parcourant alors un pays peu praticable aux armées, elles forment des lacs à leur arrivée dans la plaine, qu'elles fécondent par leurs nombreuses dérivations; puis, ralentissant toujours leurs marche, elles s'entourent vers leur embouchure de vastes marécages où l'on cultive en abondance le riz, qui contribue à rendre ces contrées fiévreuses et malsaines. Partout dans ce pays l'on rencontre des canaux, des haies, des jardins et des vignes, ce qui constitue un terrain coupé des plus favorables à la défense. Par suite de cette nature du sol, on ne sera pas surpris d'apprendre que la proportion de la cavalerie, qui est ordinairement du cinquième au sixième dans les armées destinées à agir en pays de plaine, se réduit au dixième seulement pour celles qui doivent opérer en Lombardie.

Les rivières de la Vénétie, qui ne forment que rarement des lacs, sont plus torrentielles que celles du duché de Milan et se perdent dans des marais plus considérables, qui envahissent la côte entière de l'Adriatique; mais elles ne forment, à l'exception de la Piave, que de très médiocres lignes de défense. Des travaux de fortification passagère ont été faits à plusieurs époques sur les bords de la Piave et du Tagliamento, ils n'ont que peu de valeur; des lignes aussi longues peuvent toujours être franchies sur quelque point moins bien gardé que le reste, et les défenseurs dispersés sont réduits à faire des retraites divergentes et désastreuses.

Ces lignes transversales ne sont pas d'ailleurs les seules, ni même les meilleures bases de la défense du pays. Le plus grand avantage des Autrichiens en Italie consiste dans la possession du Tyrol, pâté montagneux qui s'avance dans la plaine et la domine comme une citadelle. Il ne laisse qu'une étroite bande de terrain entre le Milanais et la Vénétie. La faible largeur de cette bande est encore réduite par le lac de Garde et par les marécages que forme le Mincio avant de rejoindre le fleuve dans lequel il se perd. Le massif des Alpes du Tyrol, ainsi jeté au centre même de l'Italie, a toujours fourni aux empereurs d'Allemagne leur base d'opération contre la péninsule, et a été le grand obstacle à l'indépendance de ce pays. Maintenant encore c'est au sortir de ses gorges que se trouvent les forteresses où l'Autriche a établi le centre de sa domination militaire; c'est dans les montagnes elles-mêmes, dans la vallée supérieure de l'Adige, que se trouve le nœud de toutes les routes militaires. Les habiles dispositions de l'Autriche pour tirer le parti le plus avantageux de cette position déjà formidable par elle-même nous conduisent naturellement à étudier les places fortes de la Haute-Italie.

III.

Napoléon, prévoyant l'occurrence de la perte d'une partie de la Lombardie, avait fait choix, pour abriter ses réserves, ses parcs et ses arsenaux, de la ville d'Alexandrie, fondée autrefois pour servir de centre de résistance contre les empereurs, et depuis lors toujours l'objet de leur jalousie. Après le démantèlement de Turin, cette ville avait vu croître son importance, et fut fortifiée avec le plus grand soin. Le général Chasseloup-Laubat, l'une des lumières du corps du génie français, y avait épuisé toutes les ressources de son art, et produisit une certaine sensation dans le monde militaire en y introduisant des formes d'ouvrages qui apportaient des modifications profondes aux méthodes jusqu'alors en usage. Avant de restituer cette place au roi de Sardaigne en 1815, les Autrichiens eurent le soin d'en raser les remparts et ne laissèrent debout qu'une citadelle destinée à maîtriser au besoin la population. Les fortifications d'Alexandrie viennent d'être relevées par les Piémontais, et on se souvient que cet acte d'indépendance est l'un des griefs de l'Autriche contre le Piémont.

A partir de cette ville, située sur la rive droite du fleuve, deux routes peuvent être choisies par une armée en marche vers la Lombardie. L'une mène directement à Milan, elle traverse toutes les rivières de cette partie de l'Italie, qui sont profondes et nombreuses. L'autre suit la rive droite du Pô, elle ne rencontre, avant de le passer à Plaisance, à Crémone ou à Brescello, que des torrens sans importance; mais elle n'en serait pas pour cela plus avantageuse, car l'Autriche occupe en Italie plus que le royaume lombardo-vénitien. Les traités de 1815 l'autorisaient à mettre des garnisons à Plaisance et dans la citadelle de Ferrare. Le pape, qui n'a jamais reconnu à des puissances étrangères le droit de lui imposer de telles obligations, a été, par suite de circonstances indépendantes de sa volonté, obligé de subir une occupation bien plus étendue encore. Des traités passés avec les ducs de Modène et de Toscane ont rendu les Autrichiens maîtres de Brescello, de Livourne, et de la plupart des villes importantes de ces duchés (1). Le corps qui se porterait d'Alexandrie sur Plaisance pour éviter le passage des rivières qui séparent

(1) Il ne faut pas attribuer uniquement ces conventions militaires au désir que pourrait avoir l'Autriche de maintenir et d'étendre son influence dans les pays indépendans. Les finances sont depuis longtemps la partie faible de l'administration; or, ne se piquant nullement de la générosité dont la France a fait parade en secourant à ses frais l'Espagne et la Grèce, la Belgique, Rome et la Turquie, le cabinet de Vienne fait payer avec le plus grand soin la solde de ses troupes par les pays qu'elles occupent. C'est une

le Piémont de Milan se trouverait donc au milieu d'un pays occupé par les troupes ennemies. Le passage d'un fleuve aussi considérable que le Pô en présence d'une armée présenterait de très grandes difficultés. La ville de Plaisance, qui offre le pont le plus commode, est aussi par elle-même un obstacle très réel. Son enceinte de vieilles murailles renforcée de tours ne se prêterait qu'à une médiocre résistance; mais pour mettre le pont qui fait son importance militaire à l'abri d'une surprise, le gouvernement autrichien a imposé au duché de Parme la construction tout autour de la place de redoutes capables de soutenir un siége. Elles forment par leur réunion un grand et solide camp retranché où un corps nombreux pourrait trouver un abri et braver des forces supérieures. Le passage du fleuve à Plaisance offrirait donc le danger sérieux d'un grand siége en présence d'une armée qui accourrait au secours de la place assiégée. Crémone, dont les fortifications, déjà faibles à l'époque où le prince Eugène en tenta la célèbre surprise, ont été abandonnées depuis, présenterait moins d'avantages encore, car cette ville est sur la rive gauche du fleuve. On se trouverait là en présence d'un pont coupé, exposé aux diversions que ne manquerait pas de tenter la garnison de Plaisance. Brescello, situé plus bas, sur la rive droite, n'est qu'un petit fort, mais il est rapproché de Mantoue, et aurait l'inconvénient de laisser sur les derrières de l'armée les deux passages de Plaisance et de Crémone. L'état-major autrichien a donc cru, avec une apparence de raison, avoir paré suffisamment aux éventualités d'une marche sur la rive droite du Pô par l'établissement du camp retranché de Plaisance, camp dont l'établissement n'était pas prévu par les traités.

Il y a plus de chances pour que le théâtre de la guerre reste sur la rive gauche du fleuve. A la rupture de la trève, en 1849, le maréchal Radetzky, prévenant les Piémontais, prit l'initiative des mouvemens et attaqua ses adversaires au-delà du Tessin. Sans imiter servilement les manœuvres qu'il a exécutées, les officiers autrichiens ne sont point disposés à céder sans une vigoureuse résistance les lignes du Tessin et de l'Adda, qui couvrent le duché de Milan. Ils trouveraient cependant, à cause de la longueur du cours de ces rivières dans la plaine, et de la multiplicité des points où l'on peut les traverser, de grandes difficultés à la défense de cette partie du territoire.

manière avantageuse de posséder une armée respectable sans en supporter la dépense, et l'on peut supposer que ce gouvernement n'y a pas été insensible, car Ferrare, ni aucune des villes autres que Plaisance occupées par l'Autriche en dehors de la Lombardie, n'a d'importance pour la conservation de ses domaines. On ne peut trouver à une telle occupation que des raisons fiscales, à moins d'y voir l'intention de s'établir peu à peu dans des pays indépendans.

Jusqu'à ces derniers temps, ils n'avaient pas cherché à élever des fortifications coûteuses pour protéger des positions qui n'offrent pas par elles-mêmes un grand degré de force. Des casernes défensives avaient seulement été construites dans les villes pour maîtriser la population et offrir une retraite assurée aux garnisons. Le château de Milan ne peut avoir une autre destination, et il ne saurait résister à une attaque soutenue par du canon. Celui de Brescia, capable d'une forte défense devant un mouvement populaire, devrait céder à un siége de quatre ou cinq jours. Bergame a une vieille enceinte à tours datant du moyen âge et d'assez peu d'importance. Pizzighitone seule est fortifiée et garde un passage important de l'Adda; mais cette ville n'est pas sur la route principale de Milan, et ne pourrait que gêner la marche d'une armée envahissante, sans la forcer à s'arrêter; elle serait aisée à masquer par un corps de troupes, et tomberait au moyen d'un simple blocus. Dans le cas d'un retour offensif au contraire, elle aurait une action plus grande en ce qu'elle assurerait sans conteste le débouché des troupes autrichiennes sur la rive droite de l'Adda. Voisine de Crémone et de Plaisance, elle peut aussi former avec ces deux villes un système favorable dans certaines circonstances aux opérations militaires. Depuis le commencement de l'année 1859, l'armée autrichienne a été massée sur les bords du Pô et du Tessin, beaucoup de retranchemens ont été élevés le long de ces fleuves, aux abords des ponts principalement, et on a cherché à faire de Pavie la place centrale qui pourrait servir d'appui aux réserves. D'après la nature des approvisionnemens que l'on y rassemble, on peut même suppposer que les vues se sont agrandies, et qu'on a l'intention d'en faire une place de dépôt et une base d'opération pour le cas éventuel où la guerre serait portée dans le Piémont et où l'on aurait à faire le siége d'Alexandrie. Les travaux de Pavie, avec quelque activité qu'on les ait poussés, ne sauraient lui donner la valeur d'une place fortifiée régulièrement, et tout en assurant un appui important à l'armée autrichienne, cette ville n'opposerait pas un obstacle considérable à l'invasion de la Lombardie. Toute la région d'ailleurs qui s'étend du Tessin au Mincio, sans être défavorable à la défensive, ne lui offrirait pas des avantages très marqués; aussi ce n'est pas là que l'on s'est proposé de disputer sérieusement la possession du pays.

L'état-major autrichien a fait une étude très approfondie de la campagne de 1796. Les grands succès des armées françaises, le facile investissement de Mantoue, le parti que le général en chef a su tirer des restes de la fortification de Vérone, et les nombreux combats qui se sont livrés autour de cette ville, ont surtout attiré son attention. Il a pensé que là était la position stratégique impor-

tante du pays, et on a fait des efforts énergiques pour atteindre un seul but : s'opposer aux combinaisons de la campagne de 1796, si on tentait de la recommencer. Cette idée est-elle juste? Il est permis d'en douter, car si le général en chef de l'armée d'Italie a certainement trouvé les dispositions les plus convenables pour vaincre les obstacles qu'il a rencontrés, la différence des temps peut amener à prendre des mesures différentes et modifier profondément les moyens à préférer soit pour l'attaque, soit pour la défense.

Quelque opinion que l'on se forme à cet égard, nous continuerons, simple narrateur, à exposer les idées des officiers autrichiens et les mesures qui leur ont paru assurer d'une manière complète leur domination en Italie. Les lignes du Mincio et de l'Adige leur ont paru devoir marquer le terme de la marche de toute armée qui envahirait la Lombardie. C'est sur les bords de ces rivières qu'ils ont accumulé toutes leurs ressources, tous les moyens que l'art a pu leur suggérer; c'est sur ce terrain si bien préparé, si longuement étudié par eux, qu'ils attendent l'ennemi, comme sur le vrai théâtre de la lutte dont l'issue décidera de la possession du pays. Le cours du Mincio n'a que dix lieues environ depuis le lac de Garde jusqu'aux marais qui entourent Mantoue et marquent la limite du terrain que les troupes peuvent parcourir. C'est la plus courte de toutes les lignes transversales que l'on franchit en parcourant la Haute-Italie, elle est par conséquent la plus facile à surveiller. La rivière est guéable sur plusieurs points à l'étiage, mais grossit beaucoup dans la saison des pluies et à la fonte des neiges. Les deux rives ont alternativement la prépondérance l'une sur l'autre; l'on y rencontre plusieurs ponts en pierre, et il s'y trouve plusieurs endroits favorables à un passage de vive force. Des places fortes, Peschiera et Mantoue, protégent les deux extrémités de cette ligne. L'Adige, dont le cours est beaucoup plus long et dont le volume d'eau est considérable, ne peut être franchi que dans l'espace d'une quinzaine de lieues qui sépare Vérone de Legnago. Au-dessus, il est serré de près par des hauteurs que ne traverse aucune route : au-dessous, il forme des marécages qui se réunissent à ceux des bouches du Pô. L'Adige n'est jamais guéable; il porte bateaux au-dessus comme au-dessous de Vérone, point où sa largeur est de 80 à 100 mètres. Ce fleuve opposerait plus de difficultés qu'aucun autre au passage d'une armée, et on l'a toujours regardé comme la meilleure ligne défensive de l'Italie. Le terrain du côté de Vérone est coupé de vignes et de jardins; vers Mantoue et Legnago, il est rempli de rizières, et partout se trouvent des canaux d'irrigation. La route de Vérone à Legnago a été tracée entre un de ces canaux et le cours de l'Adige, disposition qui assure la libre communication entre les

deux villes. On comprend aisément quelle sécurité posséderait une armée ainsi placée entre deux rivières et quatre places fortes, ne redoutant d'être tournée ni au nord à cause des montagnes, ni au sud, où sont des marais qui se prolongent jusqu'à la mer. Elle pourrait se porter en peu de temps sur les points menacés, n'accepter de combats que lorsque l'occasion lui semblerait favorable, et dans les circonstances contraires ou après un échec se retirer sous la protection des places fortes. C'est là qu'en 1848 se sont arrêtés les succès du roi Charles-Albert. Après la prise de Peschiera, il dépassa un moment le Mincio pour aller se placer sur les hauteurs de Rivoli; mais, sentant bientôt le danger d'une situation aussi isolée, il se replia derrière la rivière, et ne put même opérer ce mouvement assez vite pour éviter un échec.

Les quatre places qu'on vient de nommer n'ont pas toutes la même importance, quoique toutes aient reçu des améliorations depuis 1830 et quelques-unes même très récemment. Peschiera est une petite ville située dans une île que forme le Mincio à sa sortie du lac de Garde. A l'époque des guerres de la république, sa fortification ne consistait qu'en un pentagone bastionné. Il n'y a été fait que peu de chose pendant la domination française. Un mamelon qui domine la rive gauche de la rivière, appelé la Mandella, a reçu trois lunettes disposées comme un ouvrage à couronne dont les courtines manqueraient. Un large fossé naturel, précédé d'un glacis à contre-pente, les protége d'une manière d'autant plus avantageuse, que ces ouvrages, élevés à la hâte, ne paraissent pas occuper le terrain de la manière la plus favorable. Sur la rive droite du Mincio, un ouvrage assez vaste, le Salvi, couvre les abords immédiats de la rivière. Depuis 1848, les Autrichiens ont reporté très loin de l'île les limites de la défense; huit lunettes analogues à celles de la Mandella pour la forme et très judicieusement placées couronnent une légère ondulation du terrain. Elles se composent d'un réduit voûté à l'épreuve de la bombe, pouvant au besoin porter de l'artillerie sur sa terrasse et entouré d'un parapet en terre que protége un mur crénelé dans le système préconisé par Carnot et accueilli avec faveur par les ingénieurs allemands, tandis qu'en France l'opinion de son propre corps s'est prononcée contre cette innovation. L'ensemble des ouvrages qui entourent le camp retranché que l'on retrouve accolé à toutes les grandes forteresses construites par l'Autriche peut recevoir une forte division; mais à cause de leur disposition les lunettes se soutiennent mal entre elles, la prise d'une seule entraînerait rapidement la perte des autres, car les réduits à l'épreuve de la bombe qui en forment la gorge n'ont pas leurs murs à l'épreuve du canon, et par suite de leur isolement chacune a besoin

d'un chef énergique et capable. L'avantage de ce camp retranché, outre le degré de force qu'il ajoute à la ville de Peschiera, est de menacer les flancs de l'armée qui tenterait le passage du Mincio à Goïto ou à Valeggio. La flottille du lac de Garde, qui trouve à Peschiera un abri et des magasins de charbon, pourrait aussi faire des descentes inopinées sur les bords du lac et gêner les attaques en les prenant à revers. Des écluses ont été établies afin de pouvoir à volonté élever le niveau du lac et de détruire, par des chasses dont l'effet se ferait sentir jusqu'aux lacs de Mantoue, les ponts de bateaux ou de chevalets que l'on aurait jetés sur le Mincio entre ces deux villes.

Le morcellement que l'on peut reprocher aux ouvrages de Peschiera se retrouve dans presque toutes les fortifications élevées par les Allemands, et il aurait suffi pour faire rejeter en France un semblable système de défense; mais en fait de fortification tout ce qui est vérité sur une rive du Rhin est taxé d'erreur sur l'autre bord du fleuve : l'épreuve d'un siége peut seule apprendre de quel côté se trouve la raison. En 1848, Peschiera a été enlevé par l'armée sarde après une médiocre résistance; cet exemple ne prouve rien quant à sa valeur actuelle, et d'ailleurs la garnison était peu nombreuse.

Mantoue est, comme Peschiera, dans une île du Mincio; mais cette île est vaste, sa superficie est de près de cinquante hectares, et elle est accolée à une autre de pareille étendue qui sert de champ de Mars, le Thé, où campait l'armée de Wurmser en 1796. Les deux îles se trouvent au milieu d'un lac formé par un élargissement de la rivière, et sont distantes de 800 mètres à peu près de chacune des rives. Mantoue est donc inabordable, et pourtant, si l'on réussissait à dessécher complétement le lac, il ne resterait qu'une fortification sans valeur; mais cette opération a été tentée dans le siècle dernier, et il n'en est résulté qu'un marécage infect jugé plus infranchissable que le lac lui-même. On pénètre dans la ville par des chaussées étroites, au nombre de deux sur la rive gauche et de trois sur la rive droite. Quatre forts défendent ces passages, la citadelle et Saint-George à l'est, la Pradella et le Pietole à l'ouest. Les trois chaussées de Saint-George, de la Pradella et du Pietole forment digue et soutiennent l'inondation. Cette disposition des lieux explique la longue résistance de la ville et fait comprendre aussi comment des armées nombreuses ont pu y être bloquées par de simples divisions. Malgré ces défauts et l'insalubrité du lieu, qui a résisté à toutes les tentatives d'assainissement, Mantoue a conservé la réputation d'être la clé de l'Italie. L'empereur Napoléon avait fait améliorer les forts existans et construire celui du Pietole. Les Autrichiens n'y ont ajouté

que peu de chose; il est probable cependant que, vu l'importance et le petit développement de ces forts, on en aura protégé les abords par un système de mines.

Mantoue a paru trop malsain et surtout trop éloigné des gorges du Tyrol par lesquelles l'armée qui défend l'Italie attend ses renforts et ses ravitaillemens : c'est Vérone, ville située à l'endroit même où l'Adige sort de ces gorges pour entrer dans la plaine, qui a été choisi pour servir de quartier-général à l'armée et de dépôt central pour ses munitions de toute sorte. Des travaux considérables y ont été faits, et malgré l'emploi économique de la main-d'œuvre militaire, la dépense était évaluée en 1848 à 18 millions; elle doit être d'au moins 25 millions en ce moment. Cette masse d'argent répandue dans le pays et les dépenses qu'occasionne la présence d'une forte garnison et d'un état-major nombreux ont déjà modifié les dispositions des habitans; ils sont en effet plus bienveillans pour l'Autriche à Vérone que dans aucune autre ville, et se mêlent plus volontiers aux militaires. Partout, sur les murs et dans les boutiques, on voit des annonces allemandes en aussi grand nombre qu'en italien, et les dialectes étrangers s'y mêlent à la langue nationale. Aussi une insurrection n'y est-elle guère probable, et c'est par un excès de précaution que l'on y a construit des casernes fermées et défendues contre la population. Vérone est d'ailleurs une ville importante : elle compte environ cinquante-cinq mille habitans, et conserve de beaux restes de la puissance des seigneurs de la Scala, qui la possédaient autrefois. On y voit de magnifiques antiquités romaines, attestant que de tout temps cette position redoutable a été occupée comme poste militaire. Une enceinte, due aux anciens ingénieurs italiens, a servi de base aux travaux récens, qui d'ailleurs ont tout à fait transformé la place, sur la rive droite de l'Adige surtout. On a élevé de ce côté, tout le long de l'ancienne muraille, huit bastions disposés d'après le système de Carnot, avec des contrescarpes non revêtues pour faciliter les sorties. Un fort très rapproché de la ville, celui de Saint-Procule, couvre l'entrée de la rivière dans la ville; le fort de Hess, un peu plus éloigné, en protége la sortie. De nombreux établissemens militaires existent à Vérone; mais, comme l'espace intérieur n'était pas suffisant pour contenir toutes les troupes que l'on pouvait avoir à y rassembler à un moment donné, on y a ajouté un camp retranché. Une vaste dépression de terrain, alluvion abandonnée par l'Adige dans le cours des siècles, a été entourée de fortes redoutes, espacées entre elles de 600 mètres environ, et qui ont reçu les noms des généraux les plus marquans de la dernière guerre. Presque toutes ces redoutes ont la forme d'un trapèze, dont la grande base est tournée vers l'intérieur, et chacune

possède une caserne voûtée à l'épreuve de la bombe. Ce camp retranché a trois kilomètres de long sur deux de large; la ville de Vérone lui sert d'appui et de réduit.

Une pareille place de guerre est assurément des plus respectables en raison de son étendue et de la forte garnison qu'elle peut recevoir. Sa destination paraît même de servir de centre d'action à une armée entière plutôt que d'assurer la conservation d'un point déterminé, et il est probable que son sort se décidera par des combats livrés près de ses murs de préférence à un siége, rendu difficile par l'étendue de l'investissement et l'énormité du matériel qu'il faudrait amener. Aussi les Autrichiens, lui attribuant ce rôle, avaient préparé avant la création du camp retranché des portes en assez grand nombre pour pouvoir faire sortir vingt-cinq mille hommes de la ville en moins d'une demi-heure : précaution sans objet maintenant que l'armée peut bivouaquer tout entière dans le camp retranché. La rive gauche du fleuve, qui ne se trouve pas sur la route naturelle de l'invasion, a reçu de moindres améliorations sans être pour cela négligée. La vieille enceinte suivait les formes du terrain; c'était l'ancienne muraille due à l'empereur Gallien, réparée et pourvue de tours par l'illustre architecte et ingénieur San-Michele : on s'est contenté d'y ajouter des bastions sur quelques points principaux. Le développement de cette partie de la fortification peut être assimilé à six fronts réguliers ordinaires. Le vieux château Saint-Félix, dépourvu de flanquement et formant ce que les ingénieurs appellent une queue d'hironde, la domine tout entière; il occupe la croupe d'un contrefort des Alpes du Tyrol, qui vient étendre jusqu'aux portes de la ville deux bras longs et étroits entre l'Adige et le val Pentana, lit d'un torrent presque toujours à sec. Comme il est la clé de la position de ce côté, on en a garni les abords par une série de fortins ou même de simples tours, qui occupent toutes les aspérités de cette colline rocheuse et dénudée jusqu'à une assez grande distance.

Les avantages qu'assure l'occupation de cette forte place de Vérone inspirent à l'armée autrichienne une grande confiance. Inférieure en nombre, elle pourrait s'y retirer et y défier les attaques de l'ennemi; la proximité de Peschiera et de Mantoue lui permettrait de recevoir des secours de ces places ou de leur en fournir au besoin. Si au contraire cette armée possédait la supériorité numérique, elle y laisserait en sûreté ses malades et ses dépôts de vivres pour agir à son gré entre les deux rivières, ou encore elle traverserait le Mincio sur les ponts de Peschiera, avec lesquels elle communique, et menacerait par Brescia la ligne de retraite de l'ennemi. Elle pourrait aussi opérer sur la rive gauche de l'Adige, quoique d'une manière moins décisive, à cause de la proximité trop grande des mon-

tagnes, qui nuirait au développement des troupes. Alors se ferait sentir l'influence de Legnago. Reliée d'une manière sûre au grand camp de Vérone, cette petite ville possède une double tête de pont sur l'Adige, et donne à celui qui l'occupe le moyen de déboucher du côté qui lui convient, à proximité soit de Mantoue, soit de Padoue. Legnago n'a d'ailleurs d'importance que comme position militaire; mais à ce titre elle avait attiré d'une manière toute spéciale l'attention de l'empereur Napoléon : il a ordonné lui-même les travaux de fortification que l'on y a faits.

S'attachant toujours à prévenir le retour des événemens passés, l'état-major autrichien s'est préoccupé de la marche hardie tentée, quoique sans succès, en 1848, par le roi Charles-Albert sur le plateau de Rivoli. On a craint de voir après des désastres cette position occupée et la ville de Vérone isolée du Tyrol, et des forts en maçonnerie ont été construits récemment sur le plateau pour en conserver la possession aux troupes du camp principal. Du moins il paraît assez difficile d'expliquer d'une autre manière la création de ces forts, qui se rapprochent par leur forme des tours maximiliennes, et ne pourraient faire une longue résistance, s'ils étaient réduits à eux-mêmes. On ne peut admettre qu'ils soient destinés à protéger la retraite vers le Tyrol d'un corps de troupes qui aurait abandonné Vérone, car la position de Rivoli, excellente pour arrêter une armée qui descend du nord vers l'Italie, n'aurait pas la même valeur dans l'hypothèse contraire. Il n'est pas moins difficile de croire que l'on ait voulu arrêter, au moyen de ces forts, une attaque venant par le Tyrol, car l'armée qui prendrait une voie aussi détournée risquerait trop d'être coupée de toutes ses communications par un retour offensif de Vérone sur Milan, et il est peu probable qu'un général en chef s'expose à rester isolé au milieu des montagnes, hors d'état de recevoir des secours, et réduit à se faire jour à tout prix pour ressaisir ses communications. On doit donc attribuer la construction de ces forts à une prudence exagérée, et plus tard peut-être, si l'Italie recouvre son indépendance, ils pourront servir à sa défense.

En admettant même que, repoussée jusqu'à Vérone, l'armée autrichienne se vît bloquée dans cette ville par des forces supérieures, la route magistrale de l'Adige ne serait pas sa seule communication avec le Tyrol et la seule voie par laquelle elle pourrait recevoir des renforts. Le long du petit lac d'Idro passe un chemin qui, médiocre d'abord, mauvais même dans la montagne, devient parfaitement viable dès qu'il arrive dans la plaine. Une forteresse d'une forme bizarre est suspendue aux rochers et barre complétement cette route : c'est la Rocca d'Anfo, bâtie par les Français pour arrêter les invasions venant du nord, et qui maintenant opposerait une résis-

tance considérable à une attaque. Le rocher d'où lui vient son nom est en effet inabordable; des précipices l'entourent presque de toutes parts, et des canons qui, comme ceux de Gibraltar, ne révèlent leur existence que par leurs effets viennent balayer la route jusqu'à une grande distance de l'endroit où elle atteint les portes du fort. Le général qui aurait repoussé les Autrichiens depuis le Tessin jusque sous les murs de Vérone aurait donc toujours à veiller de ce côté, dans la crainte de voir une armée de secours se montrer tout à coup derrière lui, dans les plaines de Lonato et de Brescia. Et ce danger ne serait pas le plus grand : ce général serait exposé aussi à se voir enlever sans combats toutes ses conquêtes par l'arrivée d'une armée de secours descendant du Tyrol sur Milan par les routes du Tonale et du Stelvio, car ces routes ont été ouvertes tout exprès pour cette puissante diversion, et permettraient à l'Autriche de passer sans transition de la défensive à l'offensive. Toute sorte de difficultés se présenteraient donc, si l'on voulait essayer de forcer la position de Vérone. A la vérité, le maréchal Marmont, qui a parcouru la route du Stelvio à une époque où celle du Tonale n'existait pas encore, a émis l'opinion qu'elle pourrait être plus dangereuse qu'utile à la domination autrichienne, parce que si elle mène du Tyrol à Milan, elle peut aussi conduire de la Lombardie au cœur du Tyrol. Néanmoins l'état-major autrichien a pensé qu'il serait toujours facile de l'intercepter en cas de nécessité; il a compté aussi sur le zèle de la population du Tyrol, chez laquelle les exploits d'André Hofer et les souvenirs de la guerre de 1809 sont passés à l'état de légende. Peut-être enfin a-t-il supposé que ce pays pauvre offrirait trop peu de ressources pour qu'une armée osât s'y avancer, laissant derrière elle la plaine entière de la Lombardie, le prix de la victoire, exposée aux coups des garnisons de Vérone et de Mantoue. Néanmoins, quelques puissans avantages qu'offre la défensive dans les pays de montagne, on ne s'explique pas très bien pourquoi des forts placés sur les versans italiens ne maîtrisent pas ces routes, tandis qu'on en a établi d'autres sur les versans allemands des Alpes du Tyrol. La destruction des routes ne saurait y suppléer avantageusement, parce qu'il faudrait ensuite de grands travaux pour rétablir les communications coupées.

Quoi qu'il en soit, le Tyrol fût-il envahi, le dévouement de sa population fût-il impuissant à le défendre, des forteresses respectables arrêteraient encore la marche de l'invasion vers le centre de l'empire, et menaceraient sa ligne d'opération. La position de Brixen dans la vallée de l'Eisach, à l'embranchement de la route du Brenner et de celle qui, remontant la rivière, passe dans la vallée de la Drave ou Pusterthal, avait déjà fixé l'attention de l'ar-

chiduc Charles. Ce prince signalait comme devant être fortifiée la colline où en 1809 les Autrichiens livrèrent un rude combat aux Français, qui, repoussés d'abord, finirent par culbuter leurs adversaires. On a élevé en ce point deux forts qui portent le nom de Franzenfeste : ils couvrent à eux deux une étendue de huit hectares environ. Leurs hautes murailles, dans cette position déjà élevée, s'harmonisent de la manière la plus pittoresque avec le paysage grandiose qui les entoure; des montagnes couvertes de sapins les dominent de chaque côté de plus de 700 mètres, mais la raideur des pentes rend ces montagnes inabordables au canon. Les sommets éternellement blancs des Alpes noriques et les glaciers suspendus à leurs flancs bornent la vue, et la hauteur de ce formidable rempart atteint 3,000 mètres. Que l'art est impuissant pour égaler ces sublimes aspects de la nature! Les travaux des ingénieurs, tout immenses qu'ils sont, paraissent bien petits, quand on les compare aux accidens naturels multipliés dans ces gorges moins célébrées que celles de la Suisse, mais qui méritent peut-être tout autant les visites des touristes. Quelle fortification d'ailleurs pourrait valoir les défenses naturelles de ces passages? Souvent à l'improviste la route s'arrête devant une muraille de rocher, on se détourne, et un couloir étroit, où l'on peut voir encore les traces des barrières qui l'ont fermé jadis, donne à grand'peine un passage aux voitures. Ces lieux s'appellent le Brixener-Klause, le Muhlbacher-Klause (1). Ils perpétuent par leur nom les souvenirs de la porte et du péage du moyen âge, et peut-être de temps moins anciens. Quoique les exigences du commerce et le besoin de communication fassent successivement élargir ces passages périlleux, jamais un semblable pays ne conviendra aux opérations des grandes armées, c'est celui des guerres de partisans.

Une *cluse* de cette espèce se rencontre à une heure au nord de Nauders, sur la route occidentale qui mène de Trente à Inspruck. On y a placé le fort de Finstermuntz au lieu même d'où en 1799 le général Lecourbe fut déposté par le général autrichien Bellegarde. Le petit ruisseau du Stillbach, dont la source se confond avec celle de l'Adige, traverse en ce point la chaîne septentrionale des Alpes pour rejoindre l'Inn par une fissure si profonde que le soleil n'y pénètre que quelques instans chaque jour, si étroite que la route y dispute le passage au ruisseau et se trouve parfois suspendue au-dessus de lui; mais cet étroit passage est le moins élevé des Alpes, et il a été recherché depuis des siècles, quoiqu'il oblige à suivre de chaque côté de longs défilés. Le fort actuel s'élève sur l'emplacement d'un

(1) *Klause* en allemand en italien *chiusa*, en français *cluse* ou *écluse*.

château gothique, celui de Saint-Nicolas. Il serait presque aussi exact de dire qu'il est creusé au même endroit, car la fissure est si étroite, la paroi du rocher si exactement verticale, que, pour loger la petite garnison chargée de défendre le passage, on a dû lui ménager un abri dans le sein même de la montagne. Le Finstermuntz opposerait donc un obstacle sérieux au chef hardi qui voudrait aller chercher au fond du Tyrol les gages de la conquête de la Lombardie, au lieu de s'emparer successivement du pays en le parcourant dans toute sa longueur.

Dans cette marche méthodique, si l'on avait triomphé de la résistance de Vérone, on n'aurait plus à parcourir que les plaines de la Vénétie, seconde partie de la conquête, qui serait plus facile que celle du pays entre le Tessin et le Mincio. Le territoire est en effet moins coupé, les rivières sont plus facilement guéables, et d'un cours assez long pour que la défense en soit peu commode. Les villes possédées jadis par la république de Venise ont presque toutes conservé leurs murailles du moyen âge; mais, capables de résister encore à des corps de cavalerie et d'infanterie, elles devraient ouvrir leurs portes à une troupe pourvue d'artillerie. Depuis l'Adige jusqu'aux provinces illyriennes, il n'y a que Palma-Nuova et le fort d'Osopo qui puissent exiger un siége régulier. Osopo est trop petit pour entrer en considération dans la marche des armées, et Palma-Nuova, plus importante et capable de servir de base d'opération, verrait sans doute sa résistance limitée à une durée de trois semaines, si elle était livrée à ses seules forces. Il faudrait toutefois pendant cette marche exercer une exacte surveillance sur le Tyrol, et on pourrait le faire sans pénétrer dans la partie allemande, qui est la plus montagneuse et la mieux défendue. Il suffirait pour cela de couper la route du Stelvio et d'occuper fortement la vallée de l'Adige à Bolzano, au-dessus des points d'embranchement des autres routes qui pénètrent en Italie. Tout ce pays parle italien et se rapproche par ses sentimens du reste de l'Italie; la marche d'une armée jusqu'à Bolzano, au confluent de l'Adige et de l'Eisach, n'offrirait donc que des difficultés ordinaires. La ville de Trente, que l'on rencontrerait sur sa route, a été fortifiée autrefois, et des travaux y ont été entrepris dans les dernières années; mais le site est ingrat, les hauteurs qui dominent la ville de très près ne permettront jamais d'y faire une longue résistance, et aujourd'hui comme au temps des guerres de la république, elle n'offrirait qu'un médiocre appui à une armée en retraite.

Ce serait donc au passage des Alpes carniques, à l'entrée des provinces illyriennes, qu'une nouvelle lutte s'engagerait; mais ici la guerre perdrait complétement son caractère italien, et deviendrait

une guerre allemande. Elle sortirait du cadre que nous nous sommes tracé. Une telle éventualité est d'ailleurs en dehors des prévisions ordinaires. En 1797, l'armée française put s'avancer sans obstacle sur la route de Vienne, parce que, suivant la belle expression de l'empereur Napoléon, on ne lui opposait plus qu'un général sans armée; mais cette marche audacieuse a effrayé même les historiens militaires, unanimes à déclarer qu'elle serait impossible à recommencer dans des circonstances différentes de celles où elle a eu lieu.

IV.

La Haute-Italie est accessible à un ennemi de la monarchie autrichienne de deux côtés seulement, par le Piémont et par l'Adriatique : les autres frontières sont couvertes par la neutralité suisse et par la péninsule. Il ne nous reste donc qu'à parler des mesures prises par le gouvernement autrichien contre une attaque qui serait tentée par la mer Adriatique.

Pour trouver le souvenir d'une guerre de ce genre, il faut remonter à la lutte des républiques de Gênes et de Venise, ce qui montre clairement combien ce genre d'opération a semblé peu profitable pendant des siècles. Toutefois le succès qui a suivi le débarquement des armées alliées sur la plage déserte de la Crimée fait que l'on se demande si une tentative analogue ne serait pas essayée par une nation qui aurait une supériorité maritime indiscutable, surtout lorsqu'elle pourrait y trouver l'avantage d'être sur la voie de communication la plus directe entre Milan, Vérone et Vienne, et d'aborder le grand camp de l'armée autrichienne par son côté le moins fortifié. On ne semble pas avoir cru jusqu'ici que ce danger fût très sérieux. Le débarquement opéré, il faudrait en effet que l'armée, ainsi jetée au centre du pays ennemi, fût très forte et très mobile pour résister à une attaque combinée des troupes du camp de Vérone et de celles des provinces illyriennes; elle aurait par conséquent besoin d'un grand nombre de chevaux dont le transport par mer est une chose fort scabreuse. Puis le débarquement par lui-même donnerait lieu à des difficultés d'un ordre bien supérieur. En effet, des bouches du Pô à la frontière de l'Istrie, le littoral de l'Adriatique ne se compose que de marécages d'une insalubrité tristement célèbre. Il y a là des endroits où l'on ne peut passer une nuit sans être la proie des fièvres. La mer, dans tous ces parages, a d'ailleurs fort peu de profondeur à de grandes distances de terre et offre peu de ports capables d'abriter une flotte nombreuse. Il n'en existe qu'un seul qui puisse recevoir, non des vaisseaux de ligne, ni même des frégates de premier rang pourvues de leur ar-

mement, mais des navires d'un ordre médiocre : c'est Venise. Or Venise, fondée depuis quatorze siècles, n'a jamais succombé à un siége. Jamais, il est vrai, au temps de sa splendeur comme à l'époque de sa décadence, elle n'a eu à résister aux moyens d'attaque que possède la marine actuelle, mais jamais non plus on n'a déployé pour la défendre des ressources aussi étendues que celles dont on disposerait maintenant. Il existe trois passes principales qui conduisent dans les canaux intérieurs des lagunes malgré l'ensablement progressif de la côte : celles du Lido, de Chioggia et de Malamocco. Toutes trois sont défendues par de fortes batteries munies de bons réduits et devant lesquelles il faudrait que les bâtimens chargés du débarquement des troupes vinssent passer. Le manque de fond ne permettrait de les attaquer qu'avec des navires de guerre d'un armement secondaire, et une fois ces défilés franchis, la prudence du gouvernement autrichien a établi un certain nombre d'autres forts dispersés dans les lagunes pour commander les passes intérieures des canaux.

Si l'on triomphait de tous ces obstacles, il n'y a pas de doute que la prise de Venise ne fût d'un intérêt majeur pour l'armée envahissante, parce qu'elle lui permettrait de déboucher à de grandes distances, soit à l'est, soit à l'ouest. Et dans le cas même où l'on renoncerait à agir sur la terre ferme, on verrait certainement une partie considérable de l'armée de la Lombardie s'immobiliser dans l'observation de cette ville si importante. Toutefois, à cause même de ces raisons, on devrait s'attendre à voir Venise vigoureusement défendue par l'Autriche. Il n'est pas présumable qu'on lui affecte une garnison au-dessous de 15 ou 20,000 hommes. La ville prise, il resterait d'ailleurs, pour en rendre la conquête utile, à se mettre en possession du fort Malghera, entouré de marais peu profonds, mais fangeux, et presque inabordable par terre comme par mer. Il commande absolument la communication directe de Venise avec le continent; le chemin de fer et le pont immense jeté sur les lagunes aboutissent à ses glacis. Dans la longue résistance que fit cette ville illustre après la perte de toutes les espérances de l'Italie, le fort Malghera fut longtemps et vainement assiégé par les Autrichiens, et ceux-ci avaient un intérêt immense à s'en emparer pour couper aux révoltés toute communication avec la terre ferme; ils ne purent cependant y réussir par la force, et il fallut que l'épuisement des défenseurs, décimés par la fièvre et le choléra, les décidât spontanément à l'abandonner. C'est la possession du fort Malghera qui seule peut permettre à Venise de servir de base d'opération à une armée. Pour que le théâtre de la guerre pût s'établir dans la Vénétie avant la conquête du Milanais, il faudrait donc que l'Autriche subît, dès

le commencement des hostilités, un échec très grand, plus grand même qu'il n'est raisonnablement permis de le supposer.

Ceci nous amène à rechercher si l'on pourrait compter aujourd'hui sur le concours des circonstances qui en 1848 ont fait tomber Venise et tant d'autres villes au pouvoir de l'insurrection italienne. La France a fait une assez triste expérience des révolutions pour savoir que l'imprévu est la grande loi des états dans les momens de trouble. La seule question à laquelle on puisse essayer de répondre est celle-ci : est-il probable qu'aujourd'hui comme il y a dix ans l'insurrection puisse réussir à s'emparer de la plus grande partie du pays? Le résumé succinct des faits qui se sont passés à cette époque va servir de réponse. La révolution de 1848 fut une surprise pour l'Autriche comme pour la France. Elle se vit menacée à la fois à Vienne, en Bohême, en Hongrie, en Italie. Son armée dans ce dernier pays pouvait s'élever au nombre de soixante-dix ou quatre-vingt mille hommes, mais elle était dispersée dans les villes de garnison : partout elle fut prise au dépourvu par l'insurrection; beaucoup de soldats désertèrent, et, fait digne de remarque, presque tous se retirèrent chez eux. Ceux même qui étaient Italiens d'origine n'allèrent pas grossir les rangs des révoltés, comme cela est arrivé en Hongrie, où l'armée s'est soulevée tout entière. Partout où les troupes étaient en petit nombre, elles durent céder ou se retirer; mais la Rocca d'Anfo est le seul endroit vraiment fortifié qui, en Lombardie, ait succombé à l'effervescence populaire. Toutes les villes de guerre restèrent au pouvoir de l'armée, et ce fut même en vertu d'une convention autorisée que la garnison de Pavie se retira pour rallier à Vérone celle de Milan. Tout le terrain compris entre le Mincio et l'Adige resta au pouvoir du maréchal Radetzky et contribua à nourrir son armée. A Venise au contraire, les choses se passèrent différemment : la conduite habile et mesurée des chefs du parti national, la faiblesse du comte Palfy, gouverneur civil, et du comte Zichy, chef militaire, amenèrent d'abord la défection de la flotte et des ouvriers de l'arsenal, ensuite l'armement de la garde nationale, et finalement l'évacuation de la ville. Les forts même furent rendus, faute capitale du général en chef, car si, ce qu'il est difficile d'apprécier, la situation des affaires l'obligeait à reculer devant un soulèvement populaire, rien ne le forçait du moins à comprendre le fort Malghera et tout le système des forts des lagunes dans l'abandon qu'il faisait de Venise, et en conservant cette forteresse il aurait beaucoup facilité la reprise de la ville elle-même.

Palma-Nuova et Osopo suivirent l'exemple de Venise. La garnison erra sur la terre ferme, et bientôt la révolte se propageant dans toute la Vénétie et dans le Tyrol italien, qui comprend la

vallée moyenne de l'Adige depuis Bolzano jusqu'auprès de Vérone, les restes de l'armée autrichienne en Italie se trouvèrent séparés en deux parties sans communications entre elles ni avec le reste de l'empire. On peut juger avec quelle promptitude la désertion dut se propager dans ces corps isolés, combien de traînards, d'écloppés durent disparaître des rangs, si l'on songe qu'il s'écoula un temps assez long avant que les chefs des garnisons expulsées des villes pussent être instruits des lieux où ils devaient se réunir au gros de l'armée. Ce fut seulement après que le général Nugent, frappant un coup vigoureux, eut repris Vicence et rétabli ses communications avec Vérone, que la situation s'éclaircit, et qu'il devint possible de faire des projets pour l'avenir. Si aujourd'hui l'insurrection réussissait encore à se rendre maîtresse de Venise, il suffirait de la présence à Malghera d'un commandant homme d'honneur et d'énergie pour que cette conquête restât stérile aux mains des vainqueurs.

Les Autrichiens comptent en ce moment une armée nombreuse en Italie; Vienne et la Bohême sont tranquilles; la Hongrie a vu son armée nationale dissoute et beaucoup d'améliorations introduites dans sa législation. Seule l'Italie subit avec impatience un joug étranger, mais l'armée qui la domine est bien organisée et surveille avec méfiance l'attitude du pays. Elle se trouve toute préparée à combattre une insurrection dont l'éventualité est prévue à Vienne, et qui ne serait pas favorisée par la nature du pays comme l'ont été à d'autres époques celles du Tyrol et de la Vendée. Dans ces circonstances, lors même qu'une révolte éclate, il est bien rare que l'avantage ne reste pas à la force organisée; le résultat de celle de 1848 ne le prouve que trop : le patriotisme et le courage ne suffisent pas pour qu'une nation recouvre son indépendance.

Le but de cette étude a été d'exposer sur quelles bases militaires repose la domination exercée par l'Autriche en Italie, de montrer sa force sans l'exagérer, mais aussi sans encourager aucune illusion. Il est constant que le gouvernement autrichien dispose en ce moment au-delà des Alpes d'une armée considérable, bien commandée, bien disciplinée. Il a fait tout ce qu'il était en son pouvoir pour lui donner l'homogénéité qui lui manque, et s'il a conservé des doutes sur la fidélité de quelques-uns de ses soldats, il lui est facile de les reléguer dans une partie écartée de son empire, loin des lieux qui seront le théâtre des actes de guerre. L'Italie est couverte de nombreux soldats dont il est loisible en peu de temps à l'Autriche d'augmenter le chiffre; ils ne se trouvent plus, comme en 1848, disséminés dans de faibles garnisons, mais groupés près des points que l'on a intérêt à surveiller. Des casernes défensives, probablement munies de vivres, leur permettraient de braver les efforts d'une population

soulevée. Des positions avantageuses, savamment fortifiées, donnent à l'armée autrichienne une action très puissante sur le pays, et lui ménagent une retraite presque inexpugnable en cas de revers. Enfin un réseau de routes, établies au prix du plus rude labeur, non-seulement assure sa communication constante avec le centre de l'empire, mais encore menace continuellement l'ennemi d'une diversion de la plus dangereuse espèce. Tout paraît prévu, les côtes mêmes semblent hors d'insulte malgré l'état d'infériorité de la force maritime. Voilà bien des raisons qui pourraient expliquer la confiance du cabinet autrichien dans les résultats d'une lutte armée pour la défense de sa domination en Italie. Et cependant, si elle étale avec ostentation la grandeur de ses préparatifs, si même elle a cru devoir prendre à l'égard du Piémont une attitude comminatoire, si enfin elle a toléré que ses généraux exprimassent tout haut l'intention de traverser le Tessin pour détruire l'armée sarde avant l'arrivée de ses alliés, l'Autriche peut-elle méconnaître la puissance des moyens auxquels il lui faudrait résister? Les soldats de la France et de l'Autriche se sont souvent rencontrés sur le champ de bataille, et de nombreux exemples prouvent ce qu'il faut attendre d'une lutte qui les mettrait en présence. L'opinion de l'Europe est depuis longtemps fixée à cet égard. Souhaitons seulement dans l'intérêt des peuples, pour les progrès de la civilisation et de l'industrie, à qui la paix est si nécessaire, que cette vérité n'ait pas besoin d'une démonstration nouvelle, et qu'il ne faille pas recourir à la douloureuse et suprême épreuve de la guerre.

J'affaiblirais sans doute l'intérêt des pages qu'on vient de lire, si je les donnais comme un résultat de mes observations personnelles. Ma seule part dans ce travail est d'avoir rapproché les fruits de recherches anciennes ou récentes faites, sur des lieux dont une grande partie m'est connue, par des hommes distingués qui m'ont honoré de leur amitié. J'étudiais naguère sur la côte orientale de l'Adriatique les élémens de la force maritime de l'Autriche (1) : les circonstances actuelles servent d'excuse à la témérité avec laquelle j'aborde un sujet plus important, grâce à de précieuses informations et notamment à un remarquable mémoire qu'il m'a suffi bien souvent de reproduire. L'étude qui m'a surtout servi de guide apprendra peu de chose aux militaires et aux ingénieurs italiens; mais le but sera atteint si elle inspire à quelques-uns de nos officiers le désir, trop peu répandu dans notre armée, de se tenir au courant des

(1) Voyez la *Revue des Deux Mondes* du 15 novembre 1856.

révolutions qui s'accomplissent dans la constitution militaire des autres puissances de l'Europe.

J'entendais raconter à Vienne même, il y a quelques années, que lorsqu'en 1831 le prince de Ligne y vint notifier, au nom de son pays, l'avénement du prince Léopold de Saxe-Cobourg au trône de Belgique, il fut reçu par l'empereur François Ier avec une courtoisie particulière. Après les complimens d'usage, le monarque dit à l'ambassadeur : « Vous ne manquerez pas de répéter à sa majesté le roi Léopold qu'en parlant de lui j'ai insisté à plusieurs reprises sur son titre de *roi des Belges*. Personne ne le salue en cette qualité avec autant de plaisir que moi. Roi des Belges! je n'ai certes pas envie de l'être à sa place, et ce n'est pas à mes yeux le moindre mérite de la constitution du nouvel état que de nous dispenser à jamais, moi et mes successeurs, de nous mêler de ses affaires. Gouverne les Belges qui pourra, pourvu que ce ne soit pas nous! La Belgique a appartenu à ma maison, et Dieu sait ce que nous ont valu de peines l'esprit remuant de ses habitans, le soin de le contenir, celui de défendre ses frontières. Elle nous coûtait, même en finances, le double de ce qu'elle nous rendait... » Et là-dessus, rappelant les révoltes et les guerres dont la Belgique avait été le théâtre, l'empereur montra combien l'histoire de cette contrée lui était familière. « Rendez fidèlement ma conversation à *sa majesté le roi des Belges*, dit-il en terminant, et qu'elle y voie la preuve de la cordialité de mes vœux pour sa personne et pour ses états. »

Quelques hommages que l'on rende à la sagesse de ce langage, il serait malséant de se demander en ce moment si quelque jour il n'en sera pas tenu un semblable à Vienne lorsque la Lombardo-Vénétie aura reconquis son indépendance. Les possessions de l'Autriche au sud des Alpes et à l'est de l'Isonzo sont pour elle certes une véritable Belgique, à cela près que sa domination y lutte contre des antipathies séculaires, tandis qu'adoucie par la crainte de donner à un voisin sympathique et redoutable des mécontentemens à exploiter, elle était acceptée sans répugnance sur les rives de l'Escaut. En 1848, quand la Bohême et la Hongrie avaient, comme les provinces italiennes, les armes à la main pour se séparer de l'empire, la pensée a germé à Vienne de constituer la Lombardie et la Vénétie en un état séparé, sous la souveraineté d'un archiduc, et de substituer ainsi un voisin paisible, peut-être un allié fidèle, à un esclave toujours frémissant et toujours à l'affût de l'occasion de frapper son maître; mais ce projet fut bientôt abandonné par suite des désastres de l'armée piémontaise. La pensée de politique clairvoyante que la mauvaise fortune suggérait à l'Autriche aux premières victoires du roi Charles-Albert ne retrouvera peut-être plus son heure. Aujour-

d'hui, courbées sous le joug, traitées en pays conquis, les provinces italiennes ne gardent que ce qu'il est impossible de leur arracher; l'Autriche suce le plus pur de leur substance. Cependant, si énorme que soit le produit qu'elle en tire, qui calculerait froidement ce que coûtent la garde et la surveillance de cette belle révoltée trouverait probablement que les profits ne balancent pas les charges, et la conséquence de ce calcul serait que l'Autriche gagnerait beaucoup à se débarrasser de la furie qu'elle tient attachée à son flanc.

Ces réflexions ont dû venir à beaucoup de bons esprits en Autriche, peut-être même ceux qui gardent le plus immédiatement l'Italie se sont-ils souvent dit que le geôlier n'est pas beaucoup plus libre que sa victime. Malheureusement les hommes n'écoutent la raison qui froisse leurs passions et leur orgueil que lorsqu'elle est appuyée sur la force; la raison, la clémence et cent autres vertus n'entrent guère dans les âmes qu'à la suite du malheur, et sans parler des races dissidentes, les trois quarts des sujets allemands de l'empereur d'Autriche seraient persuadés des avantages de l'affranchissement de l'Italie que le quart restant s'y opposerait et l'emporterait sur la majorité. L'empereur François lui-même, qui parlait si bien au prince de Ligne, obéissait sans s'en apercevoir au souvenir des batailles de Fleurus et de Jemmapes. C'est de là que venaient sa sagesse et sa mansuétude, il est permis de le croire, car on n'a jamais dit qu'avant d'être éclairé par ces grands événemens, il ait eu l'idée de constituer une Belgique indépendante, et d'accomplir à lui seul, ce qui eût été infiniment glorieux, l'œuvre de vingt-cinq années de guerre et du concours de toutes les grandes puissances de l'Europe. Cela ne veut pas dire qu'aucun des successeurs de l'empereur François ne sera plus sage et plus prévoyant que lui; mais, sans désespérer de la sagesse et de la modération des hommes, il est rarement prudent de compter exclusivement sur elles, et il sera longtemps à propos d'étudier les forces, les passions, les préjugés même des amis qui peuvent être demain nos ennemis, et des ennemis qui peuvent être demain nos alliés.

J.-J. Baude.

LE CHEVALIER

DU CŒUR SAIGNANT

..... Nature here shews art
That through thy bosom makes me see thy heart.
(SHAKSPEARE, *A Midsummer-night's Dream.*)

En 1844, dès que je m'étais senti délivré des longs apprentissages qui sont comme la préface de la vie, j'avais pris mon vol, et naturellement j'étais accouru en Italie. Cette année-là, l'hiver se prolongeait outre mesure; le printemps, retardé dans quelque bleu pays d'Orient, ne se hâtait pas de débarquer en Europe; les montagnes coiffées de neige apparaissaient au loin comme les blanches gardiennes de l'horizon, et l'aigre vent nord-est soufflait sur Venise en rafales aiguës. On ne sortait qu'en manteau, les femmes s'encapuchonnaient dans leurs mantes de soie, les gondoles étaient toutes encore couvertes de leur *felze*, et cependant nous étions en plein mois de mai. Néanmoins je courais sans relâche, dans les palais, les musées, les églises, et je poussais le courage jusqu'à déjeuner en plein air devant le café Florian, afin de pouvoir émietter mon pain aux pigeons de Saint-Marc, qui venaient picorer à mes pieds. J'avais trop d'admiration à dépenser pour être arrêté par les rigueurs de la température, et un matin, au soleil levant, malgré les grands hélas de mon hôtelier, je partis pour aller visiter les Murazzi et l'île de Chioggia. Manœuvrée par quatre gaillards vigoureux, ma gondole glissait sur les eaux avec ce mouvement si régulièrement doux qu'il paraît insensible, et qu'il a fait dire au président Des Brosses : « Il n'y a pas dans le monde une voiture comparable aux gondoles pour la commodité et l'agrément. »

Nous suivions les ondulations du chenal, indiqué par des faisceaux de pieux peints aux couleurs autrichiennes et enfoncés de distance en distance; sur l'un d'eux, une petite chapelle ouvrait sa porte à deux battans et laissait voir une image de la Vierge vêtue de clinquant, devant laquelle brûlait une lampe. Tout à l'entour, des barques étaient arrêtées, et des pêcheurs, tête nue, agenouillés contre les plats-bords, priaient en invoquant Notre-Dame des Lagunes. Je livre ce sujet aux peintres, car c'est un des plus beaux motifs de tableau que j'aie jamais vus.

Cependant le vent, qui était assez calme lorsque j'avais quitté Venise, fraîchissait peu à peu; nous avions eu quelque peine à franchir la passe de Malamocco, les gondoliers regardaient avec inquiétude du côté du nord; les chevaux blancs dont parlent les Anglais commençaient à galoper sur la lagune, et lorsque je mis pied à terre à Palestrina, où je m'arrêtai pour visiter les Murazzi, il soufflait ce que les matelots appellent une *bonne brise carabinée.*

Tout le monde connaît les Murazzi, cette immense digue en pierres d'Istrie, longue de cinq mille deux cent vingt-sept mètres, qui coûta quarante ans de travaux et vingt millions de francs à la sérénissime république, et que construisit Bernard Zendrini, vers le milieu du siècle dernier, pour protéger Venise contre les menaces incessantes de l'Adriatique; je n'en dirai donc rien. Dans la lagune, la mer n'était qu'agitée; mais de l'autre côté des Murazzi, sur le rivage, elle était furieuse. Les vagues tumultueuses déferlaient avec violence et déroulaient leurs volutes retentissantes jusqu'au pied des murailles. Quelques vieux matelots, assis sur un escalier taillé dans la pierre, absorbés par ce bruit monotone et terrible, semblaient rêver à des choses mystérieuses qui donnaient à leurs visages une étrange expression, où la résignation se mêlait à la colère. Je me plaçai près d'eux, regardant ce qu'ils regardaient et me rappelant qu'au temps de mon enfance ma mère me faisait toujours terminer ma prière du soir par ces mots : « Seigneur, ayez pitié des pauvres marins, » lorsque, levant les yeux et tournant la tête, j'aperçus deux hommes debout sur les Murazzi. L'un d'eux était jeune, assez singulièrement vêtu d'un costume de velours noir, où éclatait la blancheur d'un jabot en dentelles; une abondante chevelure brune et bouclée entourait son visage, extraordinairement pâle, qu'animaient des yeux pleins d'étincelles; il était fort grand, et, le regard fixé sur la mer, se tenait dans une pose théâtrale qui attira mon attention. L'autre était un vieillard, humble d'attitude, un peu courbé, et d'une physionomie banale extrêmement douce. Le jeune homme murmurait à demi-voix des paroles que je ne pouvais entendre, son compagnon se penchait vers lui et lui parlait avec des airs de supplication qu'il ne paraissait pas remarquer. Tout à coup, levant la

main du côté du sud, il s'écria, en pur toscan, d'une voix si haute qu'elle domina le bruit des flots : — Aboyez, aboyez, chiens de la mer! souffle, vent du nord! O vagues, soulevez-vous! grandissez comme des montagnes, et allez là-bas, dans le canal d'Otrante; dévorez les rivages, descellez les remparts, montez jusqu'à la maison où grimpe un jasmin vert; emportez-la, cette maison maudite, et avec elle emportez la femme parjure et l'ami déloyal!

— Par saint Pantaléon! il est fou, dit un matelot. Il restait la tête nue, les cheveux fouettés par le vent, l'œil en feu, la lèvre entr'ouverte, le visage contracté, semblable à une statue de la malédiction. Le vieillard le tirait par le bras comme pour l'emmener; il le repoussa durement, et, ayant porté la main à son cœur, il la secoua de nouveau vers le sud en s'écriant : — Qu'il retombe sur toi, le sang de mon cœur, qui saigne et saignera jusqu'à la mort! qu'il te fasse une tache au visage, et que chacun s'éloigne en voyant sur toi le signe de la trahison!

Il eut alors une sorte de spasme et s'affaissa sur lui-même. Deux matelots et moi, nous courûmes à lui et nous aidâmes son compagnon à le transporter dans une *locanda* voisine. Le vieillard était consterné et s'empressait autour de lui avec mille soins attentifs; il lui baignait les tempes, lui frappait dans les mains et ne cessait de répéter : — Monsieur le chevalier! monsieur le chevalier! m'entendez-vous? — Puis, se tournant vers moi : C'est mon maître, me disait-il; je l'ai porté tout petit dans mes bras; quel malheur! — Et il se reprenait à crier : Monsieur le chevalier! monsieur le chevalier!

Il rouvrit enfin les paupières, se remit peu à peu, et à une question que je lui adressai, il répondit en dirigeant son regard vers moi: — Je vous remercie, monsieur, je vais bien maintenant, je regrette la peine que vous avez prise; mais j'ai besoin de repos, et si vous le permettez, je resterai seul avec Giovanni.

Je saluai sans insister, et je rejoignis ma gondole. Les gondoliers refusèrent net de continuer la route, alléguant que c'était folie de vouloir gagner Chioggia par un temps pareil. J'étais très jeune, je l'ai dit; de plus j'étais Parisien, fort novice encore en matière de voyage, et je doutais de peu de chose à cette heureuse époque. Je priai, je menaçai, enfin je fis tant et si bien que les gondoliers consentirent à reprendre leurs rames après avoir juré, par le grand chien de la madone, que cela était impossible, et après s'être mutuellement dit, en guise d'encouragement, qu'ils avaient la peste dans le ventre.

Cela n'alla pas trop mal jusqu'au bout des Murazzi; mais quand il fallut traverser cet étroit bras de mer qu'on nomme la bouche de Chioggia, les choses prirent une assez mauvaise tournure. Un des

hommes tomba à la mer, d'où nous eûmes grand'peine à le repêcher; une vague embarqua dans la gondole et nous mouilla jusqu'aux os; les gondoliers n'eurent que le temps de virer de bord et d'aller chercher un refuge le long des Murazzi, derrière lesquels on entendait les mugissemens de la tempête. La brise soufflait, j'étais trempé, je grelottais et j'avais beau faire le bon compagnon; comme Panurge, je n'en regrettais pas moins mon expédition. Nous revenions sur notre voie, mais nous avions vent debout, et il fallut aux gondoliers un travail de deux heures pour me ramener à Palestrina. Je courus à la *locanda*, où j'avais laissé le chevalier; je lui racontai mon aventure en deux mots, et m'excusai de venir troubler sa solitude. Il était tout à fait remis, et me fit les honneurs de ce pauvre cabaret avec une bonne grâce très avenante.

— Quel temps! m'écriai-je.

— Vent de tramontane, malheur en mer! répliqua-t-il. Aussi vrai que je me nomme Fabio, il y aura plus d'une femme de Chioggia qui portera un bonnet noir!

Giovanni était assis derrière lui et semblait le surveiller avec une sollicitude empressée, comme une mère surveille son enfant. On avait allumé, dans une vaste cheminée à manteau, un grand feu devant lequel je tournais lentement en essayant de me sécher avec quelque méthode.

Tout en causant, je regardais Fabio. La régularité et la beauté de ses traits étaient remarquables; une longue barbe noire encadrant son visage rendait sa pâleur plus mate encore et pour ainsi dire plus profonde; l'œil, absolument noir, avait dans le regard quelque chose d'indécis et de flottant qui ôtait à la physionomie le caractère accentué que la fermeté des lignes semblait lui donner. Il parlait purement le français, causait d'une voix dolente avec assez d'esprit, et déjà depuis une demi-heure nous étions en conversation agréable, lorsque l'hôte apporta une brassée de bois vert qu'il jeta dans l'âtre, et qui éteignit le feu à moitié. Un coup de vent s'engouffra dans la cheminée, une épaisse fumée en sortit et vint piquer nos yeux. Je ne sais quelle réminiscence du collége traversa ma mémoire; j'étais frais émoulu bachelier, tout gonflé encore de grec et de latin, et, me tournant vers le chevalier Fabio, je lui dis en souriant :

Lacrymoso non sine fumo,
Udos cum foliis ramos urente camino,

ainsi que l'écrit Horace dans son voyage à Brindes.

Je n'avais pas achevé ces malheureuses paroles que je le vis se renverser en arrière avec une indéfinissable expression de douleur. Il porta la main à sa poitrine, comme déjà je l'avais vu faire, et, la montrant à Giovanni, il s'écria presque en pleurant : — Tu vois,

Giovanni, elle est rouge; le sang coule toujours. Chacun connaît mon malheur, puisque les étrangers y font allusion!

Il se leva, saisit le bras de Giovanni et l'entraîna vers un escalier qui montait à l'étage supérieur. Au moment de mettre le pied sur la première marche, Giovanni se retourna vers moi et me dit avec un accent de reproche : — Ah! monsieur, qu'avez-vous fait? Pourquoi lui avez-vous parlé de Brindisi?

Je restai confondu. J'avoue que j'ignorais à cette époque que le Brundusium d'Horace était devenu le Brindisi du canal d'Otrante; mais quand même je l'aurais su, je n'eusse pas mieux compris pourquoi cette innocente citation avait produit tant de mal.

L'hôte parut quelques instans après, venant de la part de Fabio me dire qu'il me priait de l'excuser, qu'il se sentait souffrant, et qu'il allait essayer de dormir.

— Mais qu'a-t-il donc? demandai-je.

— Eh! qui le sait? Le grand diable d'enfer lui aura soufflé de trop près dans la cervelle! me répondit l'hôte, et d'un geste significatif il se frappa le front.

Le soir, le vent calmé ayant rendu la lagune praticable, je pus repartir, et le canon du stationnaire autrichien avait depuis longtemps annoncé la retraite, lorsque je rentrai à Venise.

Pendant les jours qui suivirent ces événemens, sentant une vive curiosité éveillée en moi, j'essayai de rejoindre Fabio, mais en vain. Une seule fois je l'aperçus au Canareggio, comme il entrait au palais Labia, la tête penchée, plus pâle encore, s'il est possible, et appuyé sur le bras de Giovanni, qui, me voyant de loin, pressa le pas pour m'éviter. J'en parlai à diverses personnes; nul ne le connaissait, et je restai sans pouvoir éclaircir l'étrange scène dont j'avais été le témoin. Les mille intérêts du voyage et par-dessus tout l'insouciance de la jeunesse effacèrent peu à peu ce souvenir, mais sans réussir à le faire disparaître. Dans mes instans de repos, je pensais souvent au chevalier, aux paroles singulières que je lui avais entendu prononcer, et aux sollicitudes inquiètes de son vieux domestique.

Cependant j'avais quitté Venise avec ce serrement de cœur que connaissent tous ceux qui l'ont habitée, et vers la fin du mois d'août j'arrivai à Florence. Au lieu de me loger à l'auberge, j'étais descendu chez un vieil ami de ma famille, le docteur D..., que j'avais connu pendant mon enfance. Le docteur avait longtemps séjourné à Paris; ancien élève de Blanche, d'Esquirol et de Ferrus, il était le plus remarquable aliéniste d'Italie, et dès qu'un homme de la péninsule avait le cerveau dérangé, on l'envoyait chez lui. Il demeurait près du Poggio-Imperiale, dans une vaste villa où il avait établi sa

maison d'aliénés avec tout le comfortable et toutes les améliorations de la science moderne. J'usais largement de son hospitalité, mais je ne le voyais guère qu'à l'heure des repas; il s'occupait tout le jour aux soins que réclamaient ses malades, et moi-même je passais mes journées à visiter Florence. Nous dînions à cinq heures, selon l'usage presque général des Florentins, qui veulent se ménager le temps d'aller avant la nuit se promener aux Cascine. Chaque jour, après le dîner, nous profitions des dernières heures de lumière pour faire quelques courses dans les environs. Généralement le but de notre promenade était Torre del Gallo, cette vieille tour carrée que connaissent bien les voyageurs, et où la tradition affirme que Galilée observait les astres. Nous arrivions là pas à pas, tout en fumant, par un petit chemin bordé de haies d'églantiers, derrière lesquelles on aperçoit la verdure dorée des vignes mêlée au pâle feuillage des oliviers. La vieille femme qui habite près de la tour nous en remettait la clé; nous traversions l'étroit jardin que gardent deux vieux cyprès, puis le cloître à trois côtés, et, ayant poussé la porte, nous montions l'escalier effondré, dont une marche brisée est remplacée par un chapiteau antique. Parvenus à la plate-forme carrée, où un coq de tôle grince au gré du vent sur sa tringle de fer, nous nous arrêtions, et le plus souvent sans parler, nous restions absorbés dans la contemplation du spectacle qui se déroulait sous nos yeux. Florence, avec le Dôme, Saint-Laurent, Santa-Croce et le palais ducal, nous apparaissait, vêtue d'ombre violette, derrière une petite colline toute ruisselante de figuiers. L'Arno, comme un large ruban d'argent, côtoyait la sombre verdure des Cascine. Les montagnes de l'ouest, au-delà desquelles on pressentait la mer, frangeaient l'horizon vermeil de leurs lignes sérieuses, et détachaient dans la clarté la silhouette noire des hauts pins-parasols qui ressemblaient de loin à des sentinelles perdues surveillant la campagne. Un grand calme lumineux et plein de silence planait autour de nous; les émotions intimes et profondes que seule peut donner la nature nous pénétraient, et, comme me le disait une fois le docteur en souriant, nous nous sentions les prêtres de Cybèle, la grande déesse.

Un soir que nous venions de partir pour notre promenade ordinaire et que déjà nous étions engagés dans le petit chemin, nous entendîmes courir derrière nous; une voix essoufflée appelait le docteur : nous nous retournâmes, et chacun comprendra mon étonnement lorsque je reconnus Giovanni.

— Pardonnez-moi de venir vous troubler, dit-il au docteur; mais M. le chevalier se plaint beaucoup depuis quelques instans : il est retombé dans sa mélancolie, et je redoute une crise.

— Cela n'aurait rien d'étonnant, répondit le docteur, le temps est à l'orage. J'y vais. Excusez-moi, ajouta-t-il, un de mes malades me réclame; je tâcherai d'aller vous rejoindre.

— Non, lui dis-je, je vous accompagnerai, car il est fort possible que je trouve aujourd'hui le mot d'une énigme qui me préoccupe depuis longtemps.

Le docteur passa, sans répondre, son bras sous le mien; nous revînmes à la maison, nous traversâmes le parc qui entourait la villa, et nous arrivâmes devant un petit pavillon isolé, abrité sous des pins d'Italie et précédé d'un parterre où s'épanouissaient de magnifiques roses rouges. Au bruit de notre approche, la porte s'ouvrit et Fabio parut, se dirigeant vers nous. Il me reconnut et me salua d'un triste sourire; puis, marchant avec rapidité vers le docteur, il lui prit la main et lui dit : — Docteur! docteur! vos soins seront inutiles; j'allais mieux depuis quelques jours, mais ma blessure s'est rouverte; voyez, les roses étaient blanches hier, aujourd'hui elles sont rouges; j'étais fatigué, je me suis endormi près d'elles, et elles ont pris la couleur de mon sang qui s'écoule.

— Nous allons voir cela, dit le docteur, et il rentra dans le pavillon avec Fabio. Il en sortit quelques instans après; Fabio paraissait plus tranquille. Nous fûmes régulièrement présentés l'un à l'autre; mais ma curiosité, réveillée par cette nouvelle rencontre, ne devait pas être satisfaite ce jour-là, car le docteur ne tarda pas à m'emmener sous prétexte que le malade avait besoin de repos.

Je racontai au docteur, dès que je fus seul avec lui, les scènes dont Fabio m'avait rendu le témoin, et je le priai de me dire l'histoire de cet étrange garçon.

— Liez-vous avec lui, me répondit le docteur; cela vous sera facile, car il est très sociable. Si vous étiez médecin, l'étude de ce jeune homme aurait pour vous un intérêt précieux; il est l'exemple d'une de ces maladies mystérieuses que la physiologie constate sans trop pouvoir parvenir à les expliquer; il est jeune, solide, sain, et cependant il souffre d'une blessure qu'il voit, qu'il touche, et qui n'a jamais existé que dans son imagination. Ses peines morales sont devenues pour lui une douleur physique; c'est un de ces renversemens de facultés auxquels les aliénés sont si fréquemment sujets. Chez lui, le sentiment s'est tourné en sensation, et dans toute sa vie d'ailleurs il en a toujours été ainsi; il a vu ce qu'il éprouvait, ses inquiétudes ont pris un corps et se sont faites des êtres animés qui l'ont obsédé jusqu'à le réduire à ce douloureux état où la raison oscillante a perdu sa direction. Il est possible qu'il soit fou, il est possible qu'il ne le soit pas; moi-même je n'en sais rien. Certains hommes sont doués parfois de facultés spéciales que nous appelons surnaturelles, parce que nous ne les comprenons pas; est-il un de ces hommes-là?

je l'ignore. En tout cas, sachez le faire causer et amenez-le à vous raconter ses aventures; elles sont fort simples au fond malgré leur étrangeté extérieure, et il saura mieux vous les dire que moi.

Je suivis ce conseil; j'oubliai pendant quelque temps Fra-Angelico et Andrea del Sarto pour ne plus m'occuper que de Fabio; je passais une partie de mes journées avec lui; le vieux Giovanni lui-même semblait m'avoir pris en amitié. Je me mis en frais de coquetteries sans cesse renouvelées avec Fabio, et je fais grâce au lecteur de toute la diplomatie que je déployai pour arriver à mériter sa confiance. Un matin enfin, sous les arbres de la villa, il me fit le récit suivant :

— Je suis, me dit-il, le chevalier Fabio Macsarpi des comtes Caprileone; j'ai un nom qui fut toujours dignement porté en Italie, un grand patrimoine, une instruction que beaucoup trouveraient suffisante, et je serais heureux si je ne me savais atteint d'une maladie qui est peut-être incurable. Le monde est fait de telle sorte qu'il ne croit qu'à ce qu'il voit et qu'il traite de fous ceux qui ressentent des impressions qui lui sont étrangères. J'étais fils unique, et l'année même où je naquis, mon père et ma mère furent emportés par la mort; je n'avais plus d'autres parens qu'une tante qui habitait la petite ville de Brindisi, et mon aïeul maternel, qui prit soin de moi. J'ai entendu dire bien des choses sur ce vieillard qui, pendant sa jeunesse, fut lié avec les principaux illuminés de son époque. J'avais cinq ans lorsqu'il mourut, et je me rappelle confusément, et non sans un certain sentiment de terreur, cet homme à cheveux blancs assis dans un vaste fauteuil de cuir, près d'une table chargée de livres pleins de figures extraordinaires qu'il feuilletait sans cesse. Il était fort doux pour moi, souriait de ma pétulance, et restait quelquefois des heures entières à me contempler en murmurant tout bas des mots que je ne comprenais pas. On m'a raconté que, lorsque, abattu par l'âge, il sentit la vie lui échapper, il me prit dans ses bras, me passa la main sur les yeux avec des gestes étranges, prononça sur moi de mystérieuses paroles dont nul ne put expliquer le sens, et que, me remettant à son secrétaire Giovanni, il lui fit jurer de ne jamais me quitter.

— Par la lampe de Trismégiste! par le manteau d'Apollonius! par le bâton des patriarches! lui dit-il, il est doué du don de voir; il sera ton maître comme j'ai été le tien. Veille sur lui, il est le dernier de ceux qui savent, et si un malheur le frappait, notre race, qui vient de la vieille Écosse, disparaîtrait tout entière.

De ce jour, j'eus pour me servir et diriger mon enfance un esclave intelligent, attentif et dévoué, comme on n'en rencontre guère que dans les contes des *Mille et une Nuits*. Ce vieux Giovanni, que vous connaissez, fut pour moi un être spécial, une sorte de créature in-

termédiaire entre le précepteur, le domestique et la mère. Il surveilla ma première instruction avec une perspicacité remarquable, et lorsque j'eus seize ans, il me conduisit à l'université de Pise, où je devais terminer mes études. Ah! ce fut là mon bon temps, ma grande gaieté, ma vraie jeunesse! Pour le voyageur qui passe et s'en va, Pise est une ville éteinte, que nul ne visiterait si elle n'avait son dôme, sa tour penchée et son Campo-Santo : c'est *Pisa morta*, comme l'on dit; mais pour nous qui la connaissions jusque dans ses recoins les plus retirés, qui savions ses ressources les plus secrètes, c'était une ville indulgente, pleine de francs plaisirs et de joies faciles.

Je m'étais lié intimement avec un jeune homme de mon âge, un Bergamasque nommé Lélio, qui négligeait fort les cours d'histoire et de théologie, pour se livrer avec emportement à l'étude de la sculpture. Sa petite chambre était un véritable atelier plein de maquettes commencées et de moulages d'après l'antique. C'est moi qui d'ordinaire lui servais de modèle. Nous passions nos journées ensemble, causant, rêvant, faisant des projets d'avenir, dévorant la vie par avance, et nous jurant, hélas! une amitié que rien ne briserait jamais. Pendant les congés de Pâques et du carnaval, nous allions à Florence suivis de Giovanni, et là Lélio employait son temps à la galerie des Offices, étudiant les Luca della Robbia, admirant les Michel-Ange et copiant la *Niobé*. Notre vie était douce, notre affection sincère et notre espérance commune. Je vous le répète, ces courtes années furent les seuls bons momens de mon existence, et cependant dès cette époque le sentiment égoïste qui plus tard devait faire monter tant de larmes de mon cœur à mes yeux me tourmentait déjà. Mon affection pour Lélio avait une forme exclusive et jalouse que souvent j'ai poussée jusqu'à l'injustice. Je ne pouvais supporter sans révolte la facilité bienveillante de ses relations avec les autres; je l'aurais voulu tout à moi, et lorsque je le voyais rechercher nos camarades, se plaire avec eux et partager gaiement leurs parties de plaisir, je le boudais, je me plaignais, j'avais toujours d'excellentes raisons pour refuser de le suivre et pour trouver mille défauts à ses nouveaux amis. Il riait de ce qu'il appelait ma tyrannie, me grondait doucement de mes exigences, finissait par me céder, car il était fort bon, et me disait parfois : — Je ne voudrais pas être la femme que tu aimeras, car, fût-elle Diane elle-même, tu sauras t'arranger de façon à souffrir par elle et à la rendre malheureuse! — Prédiction méritée, et dont l'avenir n'a que trop prouvé la justesse!

Deux fois par an, au 1er janvier et le jour de la Sainte-Ursule, j'écrivais à ma tante pour lui souhaiter une bonne année et sa fête. Elle me répondait des lettres charmantes : « Je me fais bien vieille,

me disait-elle, et je compte que dès que vous aurez terminé vos études, vous viendrez passer quelque temps près de moi. » Le moment de dire enfin adieu à tous les maîtres et à toutes les leçons approchait rapidement, car j'étais doué d'une facilité merveilleuse et d'une mémoire dont je n'ai jamais rencontré l'égale. Il me suffisait de lire un livre pour le savoir, de regarder un tableau pour le connaître dans chacun de ses détails, d'entendre un raisonnement pour ne l'oublier jamais; mais mon goût dominant m'entraînait vers la musique, et chose curieuse pour un Italien, vers la musique allemande. Beethoven, Hummel, Spohr, me causaient des joies infinies; j'aimais surtout Weber, dont l'harmonie rêveuse et parfois indécise emportait mon âme vers des régions qu'elle aurait toujours voulu habiter. Bien souvent, lorsque Lélio fatigué de sa journée venait s'asseoir chez moi, j'ai passé des soirées entières et quelquefois des nuits à jouer les partitions de ces dieux de la musique. Ma nature se développait inquiète, chercheuse, impressionnable à l'excès, curieuse de connaître et d'approfondir. Mes camarades m'aimaient tout en me redoutant un peu et m'appelaient le visionnaire. Je reçus ce surnom dans une circonstance particulière qui mérite de vous être rapportée, car elle vous fera bien comprendre le genre de douleur dont j'ai tant souffert depuis et dont je souffre encore. Un de mes amis était fort troublé depuis quelques jours sur le sort de sa mère, qui souffrait à Brescia d'une maladie grave. Un matin, en sortant du cours, je m'arrêtai tout à coup, saisi et immobilisé par une vision qui s'empara de mon être entier : je vis, aussi distinctement que je vous vois à cette heure, la mère de mon ami se soulever sur son lit et rendre l'âme en criant le nom de son fils. Je courus à mon camarade : — Ta mère vient de mourir, lui dis-je, et je lui racontai l'impérieuse hallucination qui s'était emparée de moi. On me railla, on réconforta le pauvre garçon, que ma conviction ébranlait, on l'empêcha de partir, et trois jours après une lettre lui annonça que sa mère était morte en prononçant son nom au jour et à l'heure même où je l'avais dit. Cette aventure fit grand bruit; on en parla à Giovanni, qui se contenta de répondre ces paroles que nul ne comprit : — Je le savais; c'est bien simple, il a été doué par le mourant! De ce jour, je remarquai que Giovanni me respectait comme une sorte d'être surnaturel et armé d'une puissance inconnue aux autres hommes.

Cependant mes vingt ans venaient de sonner; mes diplômes reçus mettaient fin à mes études; j'étais homme, et je me préparai à aller rejoindre ma tante à Brindisi. Je fis mes adieux à Lélio, qui partait pour Rome afin de donner la dernière perfection à son talent, déjà remarquable; nous nous promîmes de nous écrire, de nous revoir le plus promptement possible, et nous jurâmes de ne jamais

nous oublier. Je m'embarquai à Livourne, et quarante-huit heures après j'étais à Naples. J'y restai plusieurs jours, ayant eu soin d'expédier Giovanni en avant avec les bagages, et me réservant de traverser la Pouille à petites journées, sur un cheval que j'avais amené de Pise et que j'aimais beaucoup. J'étais fort triste; on eût dit qu'arrêté au bord de la vie, je n'osais en franchir le seuil dans la crainte de malheurs que je prévoyais sans pouvoir les préciser. Le bruit de Naples, une des villes les plus tumultueuses du monde, me fatiguait et me faisait amèrement regretter le calme de Pise et la chère amitié de Lélio. Une sourde angoisse m'énervait, et rien, ni plaisirs ni promenades, ne parvenait à m'en délivrer. Un soir que je me sentais plus triste encore que de coutume, j'entrai, pour essayer de me distraire, au théâtre San-Carlo, où l'on jouait *le Barbier de Séville*. Je me plaçai dans cette sorte de couloir qui sépare le parterre des loges du rez-de-chaussée, et debout je me mis à contempler le spectacle, fort indifférent du reste aux choses qui m'entouraient. Loin de changer le cours de mes idées sombres, cette musique entraînante et joyeuse semblait au contraire les rendre plus noires encore, et pendant que les notes sémillantes éclataient dans l'orchestre, ma mémoire, par un effet de contre-point singulier, chantait les lamentations de l'andante de la symphonie en *la* de Beethoven. Une indicible émotion m'avait envahi; mon cœur serré battait à l'étroit dans ma poitrine, et j'allais fuir cette gaieté qui redoublait ma mélancolie, lorsque j'entendis derrière moi un éclat de rire si franc, si sonore et si pur, que je retournai la tête. Dans une loge, près de moi, j'aperçus une femme charmante.

L'emploi de Bartholo était tenu par un vieil acteur très aimé du public napolitain, et qui jouait avec une abondance de gestes comiques fort divertissante; à chacune de ses grimaces, à chacune de ses pantalonnades, et elles étaient nombreuses, la jeune femme se renversait en arrière, et riait d'un beau rire qui bondissait dans sa gorge comme des grelots d'argent. A ses côtés, un vieillard à cheveux blancs souriait avec une expression indulgente et paternelle. Je m'assis sur une banquette libre, et je me pris à regarder cette femme avec une persistance obstinée dont je ne fus pas maître. Elle était vraiment fort belle. Grasse et fraîche, bien à point, si j'ose dire, elle se détachait en blanc sur l'obscurité, et semblait rayonner de je ne sais quelle flamme intérieure qui s'échappait par ses grands yeux d'un bleu nocturne; ses lèvres charnues laissaient voir des dents éblouissantes, et son cou solide portait sans fléchir le poids d'une énorme chevelure. Elle s'amusait naïvement et avec une franchise qui faisait plaisir à voir; le rire jaillissait de ses lèvres comme une volée d'oiseaux qui s'échappent d'une cage allégrement et en battant de l'aile. Trois ou quatre fois elle dirigea ses yeux de mon

côté, et, dominée peut-être par la fixité impérative de mon regard, elle les arrêta sur moi. Son compagnon se pencha vers elle, me désigna d'un insaisissable signe de tête, et lui murmura quelques paroles à l'oreille : elle me considéra attentivement et devint sérieuse, je me sentis rougir; mais deux minutes ne s'étaient pas écoulées, qu'elle éclatait de rire de plus belle en voyant Bartholo se précipiter dans les bras du barbier pour fuir les menaces du comte déguisé en soldat.

Quand le spectacle fut terminé, je courus sous le péristyle; elle me frôla en passant, et, montant dans une voiture, elle laissa retomber son châle, comme si elle eût voulu me montrer d'un seul geste toute la splendeur de sa beauté. — Ah! m'écriai-je en moi-même, si tu étais Rosine et si j'étais Lindor, je saurais bien t'arracher à ton vieux Bartholo!

Je retournai plusieurs jours de suite au théâtre, mais en vain; je ne devais pas la revoir à Naples. Je partis pour Brindisi, l'esprit fort préoccupé de cette inconnue. Pendant les lentes journées de voyage à travers la Pouille, qui est bien le plus affreux pays de la terre, je pensais à elle, et il me semblait toujours entendre son rire joyeux éclater à mon oreille. Seul, à cheval, sur les routes poudreuses, je chantais les airs du *Barbier de Séville*, et je regrettais l'apparition de cette femme comme on regrette une espérance entrevue.

A Bari, où j'arrivai après une marche de dix heures et sur mon cheval fatigué, je descendis à l'auberge du *Cygne d'azur*; il y avait devant la porte une chaise de poste attelée et prête à partir. En passant sous le porche, je l'aperçus, elle, la femme du théâtre San-Carlo, donnant le bras à son vieux compagnon; ils se dirigeaient vers la voiture. Je restai pétrifié; que faire? rester ou les suivre à tout prix, n'importe où, jusqu'au bout du monde? Le vieillard laissa glisser de mon côté un sourire narquois; elle m'avait reconnu, et, voyant la perplexité qui devait se lire sur mon visage, elle leva doucement les épaules. Que signifiait ce geste? de la pitié, de l'impatience? Je ne pus me l'expliquer. Elle monta dans la chaise de poste, et, me voyant toujours immobile, indécis et comme anéanti, elle éclata de ce rire argentin dont le souvenir sonnait si haut dans ma mémoire. Je me sauvai, sans oser la regarder encore, et j'entendis la voiture qui s'éloignait au grand trot. Je dormis mal; je me reprochai durement ma couardise; j'aurais dû la suivre, la rejoindre, lui parler; j'aurais dû!... J'employai ma nuit à mettre des infinitifs à la suite du conditionnel passé, qui est le temps des amoureux, ainsi que me le disait un grammairien. Je ne m'en dédis pas, j'étais amoureux, et lorsque j'arrivai enfin à Brindisi, un lundi matin, l'image de la belle rieuse remplissait mon âme.

Quoique ma tante ne m'eût jamais vu, elle m'accueillit comme si

elle me retrouvait après une longue absence. C'était une petite vieille proprette, tatillonne, alerte, spirituelle et moqueuse; elle racontait volontiers qu'elle avait été fort jolie autrefois, et qu'elle ne s'était pas mariée parce que son père n'avait jamais voulu permettre qu'elle épousât un officier du roi Joachim; — ce qui est fort heureux, ajoutait-elle, car il n'y a pas au monde d'état plus doux que celui de vieille fille. — Elle n'avait jamais eu qu'une vraie passion, à l'en croire, celle de la lecture. Sa maison regorgeait de livres; pour donner pâture à ce besoin d'étude qui la dévorait, elle avait appris cinq ou six langues, et entre autres le grec et le latin, qu'elle savait à en remontrer à tous les membres de l'académie d'Herculanum. Rien n'était plus étrange que de l'entendre chanter les strophes d'Eschyle et les odes d'Horace dont elle avait composé la musique elle-même. Lorsqu'elle mourut, nous trouvâmes dans ses papiers une belle épitaphe en vers latins qu'elle destinait à son tombeau.

Le soir de mon arrivée, elle me regarda assez longtemps en silence, et, me frappant amicalement d'un petit coup d'éventail sur le front, elle dit avec un gros soupir: — Allons! celui-ci est bien de la famille, et si je ne me trompe, son cœur lui fera faire plus d'une sottise.

Elle m'avait installé dans un corps de logis séparé, où j'avais un grand appartement pour moi et un plus petit pour Giovanni. Je sortais peu, je lisais beaucoup, gagné sans doute par la passion de ma tante, et j'allais quelquefois me promener à cheval sur les bords de la mer. Que faire à Brindisi, pauvre petite ville de tournure espagnole, sans ressources, pleine de moines et grise d'ennui? — Bah! me disais-je, six mois seront bien vite passés!

Le dimanche qui suivit mon arrivée, ma tante entra chez moi vers dix heures du matin. J'étais en train de relire, pour la vingtième fois peut-être, l'Odyssée, qui est mon livre de prédilection. — Allons donc, paresseux! me dit-elle; croyez-vous être ici dans un pays de mécréans? Et la messe! Il ferait beau voir que vous n'y vinssiez pas; je n'ai pas envie d'être excommuniée pour vos beaux yeux. Allons vite, donnez-moi le bras; Giovanni portera mon livre, et partons! — Nous allâmes à l'église, et, le service terminé, je tournais un pilier pour prendre de l'eau bénite, lorsque, de l'autre côté du même pilier, et tendant sa main vers la coquille de marbre, je vis l'inconnue apparaître. Je retins un cri, je lui offris ma main mouillée; elle y posa le doigt, me remercia d'un sourire, et passa en échangeant un salut muet avec ma tante; puis elle s'éloigna et se retourna deux fois pour me voir, pendant que je restais à la contempler.

— Vous connaissez Annunziata Spadicelli? me dit ma tante lorsque nous fûmes dehors.

— Je la rencontre aujourd'hui pour la troisième fois.

— Prenez garde, répliqua-t-elle, le nombre trois est un nombre cabalistique; le diable pourrait bien se mêler de vos affaires.

Dès que je fus rentré à la maison, je donnai mes ordres à Giovanni, et au bout d'une heure je savais que la Spadicelli, comme chacun la nommait, habitait une maison de campagne sur les bords de la mer, à un quart de lieue de la ville, près de la route d'Ostuni.

Je ne tenais pas en place. Dès que je pus décemment me débarrasser de ma tante après le déjeuner, je partis. Elle se mit à rire en me voyant ouvrir la porte, et me cria : — Consultez les augures, mon cher neveu, comme doit le faire tout bon général avant de livrer bataille! Je n'eus garde de répondre, et je me lançai sur la route d'Ostuni. J'aperçus bientôt une assez belle maison toute vêtue d'un jasmin grimpé sur des treillages. Un large et ombreux jardin sans clôture l'entourait. Je me glissai sous les arbres, faisant mes pas légers et retenant mon souffle. Au premier étage, devant une fenêtre ouverte, s'avançait un balcon où je vis Annunziata. Elle était debout, garantie par un tendelet contre les rayons du soleil, appuyée sur la rampe, immobile, l'œil perdu vers l'horizon, grande, pâle, enviable et merveilleuse à voir. Je me rappelai les circonstances dans lesquelles je l'avais aperçue pour la première fois, et, laissant monter dans ma voix l'émotion qui m'agitait le cœur, je me mis à chanter la sérénade du *Barbier de Séville*.

Aux premières notes, Annunziata eut un geste de surprise et presque d'effroi; puis elle dirigea ses regards de mon côté et chercha à pénétrer l'ombre des arbres. Je me montrai tout à coup, et je la saluai en joignant les mains vers elle. Un sourire que je n'oublierai de ma vie éclaira son visage, elle regarda lentement autour d'elle, et, rabaissant les yeux vers moi, elle laissa tomber un bouquet qu'elle tenait à la main. — O Rosine, criai-je en continuant mon rôle, par ta beauté qui m'éblouit, je te jure que demain ne se lèvera pas sans que je t'aie rapporté ton bouquet, dussent tous les Bartholos de la terre me le clouer au cœur à coups de couteau!

Elle mit un doigt sur ses lèvres, et je me sauvai en courant, plus heureux qu'un archange. Lorsque je revins dans ma chambre, j'étais fou d'orgueil et de joie; l'amour m'illuminait, une force mystérieuse était descendue en moi : j'aurais soulevé le monde. Je restai longtemps comme en extase, emporté dans des rêves plus bleus que le paradis. Je repris pied à la vie réelle en voyant mon Homère étalé sur la table. Il était ouvert au douzième livre de l'Odyssée, et une main inconnue avait souligné au crayon les trois vers suivans : « Celui qui, poussé par son imprudence, écoutera la voix des sirènes ne verra plus sa femme ni ses petits enfans qui l'attendent. »

— O ma tante, dis-je à voix basse, si cet avertissement vient de vous, il vient trop tard; ma destinée est là, et quelle qu'elle doive être, j'y marcherai!

Le dîner fut silencieux, trop de choses bouillonnaient en moi pour que j'eusse quelque plaisir à parler. Après m'avoir doucement raillé sur mon peu d'appétit, ma tante respecta mon silence, et, le repas terminé, se mit à tricoter, pendant que je m'enfonçais dans un fauteuil pour mieux suivre mes rêves. Parfois j'apercevais les yeux de ma tante qui me regardaient furtivement avec une expression ironique et inquiète; j'essayais alors de dire quelques mots, mais je retombais vite dans ma taciturnité songeuse. Tout à coup ma tante, répondant avec une étrange perspicacité aux pensées qui m'agitaient, et paraissant continuer une conversation commencée, dit, sans quitter son ouvrage :

— Du reste, le vieux Spadicelli est un brave homme: il aime sa femme comme si elle était sa fille; mais ce qu'il aime encore plus qu'elle, ce sont les coquillages, dont il est fou. Dans le temps de ma jeunesse, c'était un fort beau cavalier, agréable, tout à fait empressé auprès des femmes, et il aurait fait un grand chemin à la cour, s'il n'eût été exilé dans ses terres vers 1815, pour avoir servi le roi Joachim. L'ennui et le désœuvrement l'ont rendu maniaque, ce qui est fâcheux, car il avait de l'esprit. Il était déjà bien vieux quand il épousa Nunziata, il y a de cela une dizaine d'années, et de toutes les folies qu'il a faites celle-là est la plus dangereuse. Je la comprends du reste, et il y a longtemps que je lui ai donné l'absolution de ce gros péché d'imprudence. Il était difficile en effet de voir une créature plus charmante qu'Annunziata; elle venait d'avoir dix-sept ans, et l'on aurait vainement parcouru les Calabres et la Pouille pour trouver son égale. Le pauvre Spadicelli l'adorait, il tremblait devant elle comme un moine devant la madone, et le sot s'imaginait que la bonté remplace la jeunesse et que l'amour filial suffit aux jeunes filles. Je crois qu'il est revenu de ces belles illusions; maintenant il aime les coquilles, et il prétend qu'elles sont moins trompeuses que les femmes.

A ces mots, je me sentis un tressaillement au cœur; j'étais déjà jaloux, et tâchant de prendre un air désintéressé, je répondis : — Est-ce que de mauvais bruits ont couru sur le compte de la Spadicelli? Dans une petite ville comme celle-ci, il me paraît très difficile qu'une femme ait une conduite légère sans que chacun ne le sache à l'instant même.

Ma tante me regarda malignement par-dessus ses besicles. — Mon neveu, reprit-elle, faites-moi l'amitié de ramasser mon peloton de laine qui a roulé sous votre fauteuil; une vieille fille comme moi ne pense qu'à son salut et ne sait rien des cancans du voisinage.

A dix heures, je souhaitai le bonsoir à ma tante en lui baisant la main, selon notre usage journalier; elle retint ma main dans la sienne et me dit : — Bonne nuit, mon neveu; fermez bien vos fenêtres afin d'éviter l'air de la mer; il est dangereux pour les jeunes gens quand il fait clair de lune.

Je rentrai chez moi; je tournais sans repos dans ma chambre; j'écoutais les heures sonner aux églises; le temps avait des ailes de plomb.

— Et si le treillage se brise sous mon poids?... me dis-je tout à coup. Eh bien! tant mieux! En me voyant au jour couché sans vie sous son balcon, elle comprendra combien je l'aimais!

A minuit moins un quart, je partis. Non, jamais, jamais, dussé-je vivre les éternités de Brahma, je n'oublierai cette nuit sereine et puissante. Je me suis plaint depuis, j'ai accusé Dieu, j'ai maudit mes jours, j'ai eu tort, car, malgré les souffrances qui m'ont accablé, j'ai eu là une de ces minutes comme nul être humain n'a pu en rencontrer!

J'arrivai au jardin; il était couvert d'ombre, les senteurs du jasmin m'enveloppaient de parfum, la lune éclatante semblait glisser sous les nuages; j'entendais le murmure adouci de la mer, une brise insensible chantait à travers les arbres. Ah! tout était beau, plein de promesse et d'espérance!

J'approchai de la maison; le cœur me battait haut dans la poitrine, je vous le jure; je crus distinguer une forme indécise à la fenêtre; je saisis le treillage, j'y mis le pied, et je montai dans la verdure. Quelque lézard effrayé sortit de son trou et silla à travers les feuilles. A ce bruit, je m'arrêtai comme foudroyé; des cercles d'or tournaient devant mes yeux, mes oreilles tintaient, et je me sentis plus débile qu'un enfant nouveau-né. Je repris lentement mon ascension; arrivé près du balcon, j'étendais le bras pour en atteindre la rampe, lorsqu'une main me saisit en m'attirant vers elle, et j'entendis une voix qui me disait tout bas : — Pauvre petit! tu risques de te rompre le cou!

Ce fut là toute la séduction, et de cet instant une vie nouvelle commença pour moi. Ah! que cette pauvre ville de Brindisi me parut un séjour charmant! Je ne pensais plus à la quitter; je ne regrettais plus Pise, j'aimais les railleries de ma tante, qui paraissait en savoir beaucoup plus long qu'elle n'en disait, et je m'étais accoutumé à l'absence de Lélio. Je lui écrivais cependant; mais, je dois l'avouer, ce n'était pas pour m'informer de sa santé et de ses progrès que je lui envoyais de longues lettres : c'était afin de lui parler de ma vie, de lui raconter le bonheur qui me débordait et m'eût étouffé sans les épanchemens de la confidence. Il me répondait régulièrement. « Tu aimes, me disait-il dans une de ses lettres,

et moi je travaille; j'ai entendu dire que le travail et l'amour réunis donnaient toujours le bonheur : ensemble nous ferions donc un homme heureux! » J'étais heureux par moi seul, je vous assure, et je ne désirais ni l'étude, ni même l'amitié pour compléter mon sort.

J'avais organisé ma vie; j'en cachais à tous, et de mon mieux, l'intérêt capital. Les principaux jeunes gens de la ville s'étaient promptement groupés autour de moi; je les recevais une fois par semaine, le mercredi soir. On jouait, on causait, on faisait de la musique, et j'étais arrivé à être assez maître de mes émotions pour ne laisser paraître aucun trouble sur mon visage lorsqu'on parlait d'Annunziata. Je la voyais officiellement chez elle à ses soirées et quelquefois dans le jour, car, à ma prière, ma tante m'avait présenté à Spadicelli, qui m'avait fait cet accueil franc et sincère des Italiens de vieille race; mais ce n'était pas le soleil qui éclairait mon bonheur. Redoutant pour lui les curiosités désœuvrées d'une petite ville, je l'avais confié aux nuits mystérieuses qui le protégeaient de leur ombre et de leur silence.

— Vous devriez travailler, me dit un jour ma tante; la jeunesse s'étiole dans l'oisiveté. Prenez Ovide, et ajoutez un commentaire à son *Art d'aimer*. C'est là sans doute une besogne qui vous plaira.

— O ma tante, lui dis-je en m'inclinant vers elle et presque à ses genoux, je vous en supplie, ne raillez pas le plus grand sentiment de mon cœur!

— Prends garde, cher fils de mon frère, me répondit-elle en passant la main dans mes cheveux, l'amour est comme le sphinx, il dévore ceux qui l'interrogent.

— Eh bien! qu'il me dévore! m'écriai-je. Je n'en ai pas moins trouvé le mot de son énigme, car je suis heureux.

De ce jour, ma tante ne fit jamais aucune allusion à mon amour pour Annunziata, et ses façons d'être prirent à mon égard quelque chose de maternel que je ne leur connaissais pas encore.

Je vous l'ai dit déjà et je ne saurais trop le répéter, Annunziata était charmante. Sa douceur, sa bonté, sa beauté, lui donnaient une puissance de séduction qui me pénétrait jusqu'au fond du cœur. J'aimais tout en elle, ses caprices d'enfant gâté, ses câlineries coquettes pour son vieux mari, son insouciance, tout enfin, jusqu'à sa gaieté, qui était une sorte de contre-sens avec ma nature portée plus que de raison aux mélancolies excessives. Quoique je fusse plus jeune qu'elle, je l'aimais comme on aime un enfant, avec l'abnégation d'une nourrice et l'indulgence d'une mère. Lorsque le soir, par les claires nuits d'été, nous allions ensemble nous promener sur les bords de l'Adriatique, et que, tout plein d'un grave bonheur, bercé par les bruits rêveurs de la mer, je restais silencieux, en proie à un sentiment si profond qu'il m'en paraissait triste, et

que, demeurant absorbé dans mes pensées, dont j'espérais trouver l'écho en elle, je la voyais se baisser vers le sable, ramasser deux coquilles égarées dont elle faisait des castagnettes, et se mettre à danser un *saltarello* sur le rivage, je ne m'indignais pas de la trouver si peu en harmonie avec moi; non, j'admirais sa grâce, je me réjouissais de son plaisir, et je la trouvais plus belle encore. Et de quoi me serais-je plaint? N'était-ce pas son beau rire qui le premier m'avait séduit? Au reste, tout le monde l'aimait, tout le monde la gâtait, et son mari plus que les autres. Quand son vieux Tonino, comme elle l'appelait, était de noire humeur ou souffrait, elle lui racontait tant de folies que le pauvre homme finissait par recouvrer quelque gaieté. — Attends, Tonino de mon âme, lui disait-elle avec ces cajoleries familières aux femmes italiennes, je vais t'apporter tes boîtes de colimaçons; il n'y a que cela qui puisse te distraire.

Ne croyez pas cependant qu'elle le traitât avec irrévérence : loin de là, elle l'aimait et le respectait; mais son affection avait cette forme d'insouciance, et le vieil époux semblait joyeux d'être raillé par sa jeune femme, qu'il chérissait avec une complaisance qui parfois me troublait un peu.

Un jour j'étais entré chez lui avec Annunziata pendant qu'il rangeait et numérotait de nouvelles coquilles qu'il venait de recevoir d'Angleterre. C'est à peine s'il répondait à nos paroles; ses mains tremblaient et ses yeux pétillaient de joie en développant le coton et le *papier-joseph* qui entouraient les précieux coquillages.

— Ah! dit-il en dépliant un petit paquet soigneusement cacheté, voilà encore un *pleurotomaria quoyana*, mais comme toujours il est fossile : il existe cependant à l'état vivant quelque part, j'en suis certain; mais j'ai eu beau le faire chercher partout, indiquer la mer des Antilles comme sa patrie probable, jamais on n'a pu le trouver. On le découvrira plus tard; hélas! je suis trop vieux pour avoir le bonheur de le tenir un jour dans mes mains.

En s'approchant pour mieux voir l'objet des regrets du vieillard, Annunziata frôla la table, et de sa robe renversa une coquille de forme étrange et hérissée d'appendices semblables à des pattes de crabe. — Ah! mon Dieu! s'écria Spadicelli en se précipitant vers la coquille pour la ramasser, et examinant avec anxiété si la chute ne l'avait pas brisée, c'est le *spondylus regius*, un spécimen peut-être unique au monde; heureusement il n'a rien de cassé.

Annunziata se mit à rire.

— Ne riez pas, reprit le vieillard d'un ton de reproche, ceci est mon plaisir, et il n'a rien de dangereux. Emmenez-la, Fabio, je vous en prie; avec ses grandes jupes et ses falbalas, elle va faire quelque nouveau malheur. Je vous la confie. Quand vous serez près d'elle, empêchez-la de venir me troubler. C'est une enfant terrible.

— Vois comme il est bon! me dit Annunziata quand nous fûmes seuls. Cette bonté me faisait bien monter quelque rouge au visage; mais Annunziata riait si fort et si bien de mes scrupules, que je finissais par ne plus écouter leurs conseils. — Eh! après tout, pensais-je, puisque les circonstances et les hommes semblent s'entendre pour protéger mon amour, pourquoi donc ne m'y abandonnerais-je pas sans contrainte, et serais-je plus sévère que le sort?

Je n'étais pas plus sévère que le sort, mais j'étais injuste pour les joies qu'il m'envoyait, car souvent je me les troublais moi-même. J'avais été jaloux de l'amitié, jugez si je devais l'être de l'amour. Quelque ombrageux pourtant que fût mon caractère, rien dans Annunziata ne pouvait l'inquiéter; sa vie était transparente comme ces ruisseaux d'eau vive qui laissent apercevoir le gravier de leur lit. Seul j'en constituais l'intérêt et la préoccupation. Cela aurait dû suffire à me rendre tout à fait heureux; je l'étais aussi, mais non sans un certain effort. Maître du temps présent, qui m'appartenait tout entier, il m'arriva souvent dans mes rêveries de me retourner vers le passé, et de me sentir envahi par des doutes déchirans en pensant que le cœur d'Annunziata avait peut-être tressailli jadis à des tendresses où j'étais étranger. Singulière contradiction d'un esprit maladif! On eût dit que ma nature, ingénieuse à souffrir de toute chose, avait besoin d'un contre-poids douloureux pour rétablir son équilibre ébranlé par le bonheur! La pensée d'Annunziata ne me quittait pas; je marchais avec elle vers les pays rayonnans qu'elle m'avait ouverts, et parfois, au milieu des rêves éperdus où m'emportaient des espérances que promettait la réalité, je m'arrêtais tout à coup. — A-t-elle eu des amans? me disais-je. Tout mon bonheur présent disparaissait alors, d'insupportables angoisses m'affaiblissaient, et je m'absorbais dans de grands chagrins que les gaietés de ma chère maîtresse ne réussissaient pas toujours à faire évanouir.

Mille bruits, échos des commérages ordinaires aux petites villes, m'avaient souvent fait bondir le cœur. Plusieurs fois j'avais tenté en vain d'interroger ma tante, qui, selon sa coutume, était restée ironiquement muette, et j'avais beau me dire que nul droit ne m'appartenait sur un passé où je n'existais pas encore: je ne m'en agitais pas moins.

— Tu n'as jamais aimé que moi, n'est-ce pas? m'écriai-je un jour en saisissant les mains d'Annunziata.

— En doutes-tu, cher Fabio? me répondit-elle.

Mes regards la dévoraient, et, malgré la joyeuse placidité de son visage, il me sembla voir dans ses yeux des ombres railleuses qui passaient en ricanant, ombres que j'évoquais pour mon malheur, et qui bientôt allaient prendre un corps réel, visible et presque

palpable pour me pousser vers l'abîme où je devais m'engloutir.

Depuis plus d'une année, je vivais ainsi dans des joies puissantes qu'assombrissaient parfois mes dangereuses rêveries, lorsque le jour anniversaire de la mort de mon grand-père arriva. Selon l'usage constant de notre famille, je fis célébrer une messe commémorative, et j'assistai au service avec ma tante, Giovanni et toute notre maison, *la famiglia*, comme nous disons en Italie. Après l'office, Giovanni, marchant près de moi, me raconta de nouveau les circonstances qui avaient accompagné la mort du bon vieillard. Pour la première fois je me pris à réfléchir avec angoisse à cette puissance mystérieuse dont parlait Giovanni; pour la première fois je ne la considérai pas comme une fable inventée à plaisir afin d'amuser mon enfance, et je restai rêveur, agité par mille idées confuses dont je ne pouvais dégager une résolution.

— Qu'en pensez-vous? dis-je à ma tante après lui avoir soumis les doutes qui m'obsédaient.

— Je pense, me répondit-elle avec une expression sérieuse et presque solennelle que je ne lui aurais pas soupçonnée, je pense que toute faculté extra-humaine est un danger pour celui qui la possède. S'il est vrai que vous soyez doué de cette puissance redoutable, contentez-vous de le savoir, et n'en usez jamais. Éloignez toute tentation de votre âme, et, puisque vous *pouvez*, sachez, sous peine d'irremédiables malheurs, être assez fort pour vous contraindre à ne jamais *vouloir*. Mon neveu, prenez garde à la boîte de Pandore!

Le lendemain, par une nuit de printemps toute pleine d'étoiles, alanguie par les premières chaleurs et rayonnante des clartés de la lune, j'étais près d'Annunziata; jamais sa gaieté ne m'avait paru plus vive, plus franche, plus entraînante. La tête penchée sur l'oreiller, elle dormait de ce beau sommeil de l'enfance heureuse; le calme de son âme semblait descendu sur ses traits, et donnait à son visage une sérénité que je ne me lassais pas d'admirer. En proie à une indéfinissable émotion, je la contemplais, et pour mon malheur je me demandai de nouveau et impérieusement quels étaient les secrets de cet être qui s'était si entièrement donné à moi. — Par quelle malédiction impie, me disais-je, ne peut-on pénétrer jusqu'aux fibres les plus profondes du cœur de ceux qu'on aime, afin de tout aimer en eux, leurs fautes, leurs remords, leurs crimes, s'ils en ont commis, leurs espérances et leurs regrets? Pourquoi l'âme ne transparaît-elle pas à travers le corps? Pourquoi ne puis-je voir par moi-même, et suis-je forcé de croire à des paroles dont le dernier mot ne sera peut-être jamais prononcé? Est-ce bien moi qui le premier, est-ce moi qui le plus fort du moins ai fait battre ce cœur où je voudrais vivre seul? Où est-elle, cette vérité implacablement exacte que je voudrais savoir, et comment la connaître?

Je me rappelais ce que ma tante m'avait dit lorsque j'avais rencontré Annunziata à l'église, et je sentis une intolérable curiosité qui montait en moi. Elle me dévorait, et semblait me dire, pour m'exciter plus violemment encore : « Que peux-tu redouter? N'es-tu pas sûr de son amour? » Je luttais cependant contre l'envahissement de cette passion malsaine devant laquelle s'anéantissait ma volonté; j'avais beau écouter la voix de ma conscience, qui me redisait, comme un écho des conseils de ma tante : « Sache te contraindre à ne jamais vouloir; » ma probité me criait : « De quel droit veux-tu connaître ce qu'on a eu peut-être raison de te cacher? » Ce fut en vain, mes doutes et un invincible besoin de savoir m'avaient vaincu, j'appelai à mon aide le pouvoir occulte dont j'avais été doué aux jours de mon enfance, et, palliant ma lâcheté de cet odieux raisonnement qui a fait commettre tant de sottises, sans jamais les rendre excusables, je me dis : C'est plus fort que moi!

La nuit était splendide; par la croisée ouverte, la lune lumineuse éclairait la chambre, et je regardais Annunziata blanche sous ses rayons. De son visage, où mon regard était fixé, je rabattis mes yeux sur son cœur, et, raidissant tout mon être dans un de ces accès de volonté qui font les hommes de génie ou les fous, je voulus voir. Je vous le jure, ce que je vais vous dire, je l'ai vu, vu de mes yeux, vu comme je vois maintenant ces arbres au-dessus de ma tête! Et maudite soit ma puissance, car de cet instant mes malheurs ont commencé!

Je le vis, ce cœur, dont l'inconnu me désespérait; d'un seul coup il étala ses mystères à mes yeux, et dans ses profondeurs j'aperçus trois hommes couchés comme des morts sur les tables d'un amphithéâtre. Ils étaient étendus sur le dos, pâles, les yeux fermés, sans mouvement, et moi-même, moi, le Fabio qui vous parle, j'étais devant eux, debout, plein de vie et de jeunesse, le sourire aux lèvres et rayonnant d'une beauté que je ne me connaissais pas. Je crus à une hallucination, je fermai les yeux; je regardai Annunziata, elle dormait toujours calme et charmante; je regardai son cœur, je revis les trois hommes, et j'étais près d'eux. Ce fut affreux, c'était à devenir fou!

Suffoqué par ses souvenirs, Fabio, interrompant son récit, laissa tomber son front et sanglota longtemps. Je lui pris la main, j'essayai quelques mots de consolation; mais il releva vivement la tête, et tournant vers moi son visage mouillé de larmes : — Ah! s'écria-t-il, Dieu m'est témoin qu'à cet instant, en présence de cette révélation, je me crus le plus malheureux des hommes; ne pas être seul dans ce cœur adoré, ne pas l'avoir éveillé aux sentimens d'amour qui soulevaient ma vie, savoir qu'il avait battu pour d'autres que pour moi, reconstruire un passé exécrable, se

figurer, en l'exagérant peut-être, un bonheur qu'on n'a pas donné, chasser en vain des images perfides qui reviennent sans cesse, c'est là un supplice horrible : eh bien! ce n'est rien, croyez-moi, en comparaison du malheur que la destinée me réservait. Pourtant je ne prévoyais rien alors; je me plaignais, je pleurais sur moi, et je maudissais le ciel, en regardant toujours et invinciblement ce cœur où dormaient les trois hommes. Le premier était un prêtre; couvert de sa soutane comme d'un linceul, il semblait disparu dans l'ombre; le second avait l'insignifiante beauté de ces jeunes gens médiocres qui savent répéter les bons mots d'autrui, et s'empressent autour des femmes avec des façons d'être dont l'élégance excuse à peine la banalité; le troisième était terrible à voir : huit trous sanglans ouvraient sa poitrine nue, et l'on eût dit que les derniers frémissemens d'une vie violente l'agitaient encore. De celui-là, je ne pouvais détacher mon regard. Par une bizarrerie étrange que je vous livre sans oser l'expliquer, ce double de mon être, cet autre moi-même, ce sosie de Fabio qui vivait dans ce cœur en face de ces morts, gardait son sourire, sa gaieté, son éclat de bonheur pendant que je sentais, moi, mes larmes couler, mon front suer d'épouvante, et mes traits se contracter de douleur. Au fur et à mesure que je contemplais avec une âpre avidité cet homme couvert de sang, je voyais une vie insensible d'abord, puis plus accentuée, revenir en lui. Il ouvrit les yeux, respira longuement, sembla se rendormir, et tout à coup, sous l'intensité de mon regard, se redressa d'un bond, me montrant sa haute stature, son œil ferme et son visage animé d'une résolution grave comme la mort. A ce moment, mon être dédoublé, si vivant tout à l'heure, sembla s'évanouir, et ne m'offrit plus qu'une image nuageuse à demi effacée. Annunziata s'agitait. Je regardai son visage; un pli douloureux déformait sa bouche et rapprochait ses sourcils; je compris qu'elle rêvait à cet homme, et, la poussant avec violence : — Mais réveillez-vous donc! lui criai-je.

Elle ouvrit ses yeux, encore effrayés; dans son cœur, l'homme retomba comme foudroyé, et moi-même j'y reparus plus jeune et plus beau que jamais.

— Ah! mon Fabio, me dit-elle, merci; je faisais un rêve affreux!

Nulle prudence ne me retint; j'avais perdu la direction de mon âme.

— Va, lui dis-je, je le connais, ton rêve : il a huit balles dans la poitrine; c'est quelque bandit que tu as aimé. Comment les nommes-tu, ceux qui habitent ton souvenir et auxquels tu penses même auprès de moi? Je sais tout, je les ai vus; tais-toi, ne mens pas, le premier est un prêtre!

Les trois hommes se levèrent ensemble dans son cœur et entourè-

rent mon image, devenue menaçante. Annunziata fit un effort pour sourire; mais son pauvre visage se décomposa, elle éclata en sanglots, et, se cachant la tête sur mon épaule, elle me cria à voix basse ces deux vers d'une chanson sicilienne :

Dans leurs tombeaux, dans leurs tombeaux,
Laisse les morts dormir en paix!

Lorsqu'au point du jour je quittai Annunziata, j'étais brisé. Le monstre des jalousies rétrospectives avait mordu mon cœur; je maudissais la vie, qui m'avait jeté trop tard sur la route de celle que j'aimais; je haïssais le monde, qui n'avait pas respecté pour moi seul cette fleur de pureté que j'aurais voulu être le premier à cueillir; j'évoquais des fantômes pour me battre avec eux; j'accusais Annunziata des crimes que, sans me connaître, elle avait commis contre moi; toute part d'elle qu'elle avait pu donner à d'autres me semblait un vol dont j'étais la victime. Sur cette route douloureuse où j'avais mis le pied par imprudence, je voulais aller jusqu'au bout, dussé-je y déchirer ma tendresse, et quand une lueur de ma raison presque éteinte me montrait l'odieuse injustice de mes reproches, je levais les épaules et je m'écriais : Qu'importe, puisque je souffre?

Au déjeuner, je vis ma tante; elle n'eut pas de peine à lire sur mon visage bouleversé de quelle douleur j'étais atteint. Une oppression inexprimable étouffait dans ma poitrine ma respiration impuissante, et mes paupières brûlantes enflammaient mes yeux.

— O mon cher Fabio, me dit ma tante, veille sur toi; il faut être le divin Ulysse inspiré par Minerve pour pouvoir interroger les morts sans être tué par eux. L'amour est un lac paisible; pourquoi cherches-tu les tempêtes, puisque tu n'as point autour du cœur l'*æs triplex* dont parle Horace? Tu défiais le sphinx! Pauvre petit, c'est aujourd'hui seulement qu'il t'a posé son énigme; sauras-tu la deviner?

— Mais qui donc êtes-vous, m'écriai-je avec surprise, pour deviner si bien ce qui m'agite?

— Je suis de la famille, répliqua-t-elle. Après quelques secondes de silence, elle ajouta : Te voilà troublé jusqu'à la moelle des os parce que tu as été secoué par les flots de Charybde; prends garde à Scylla, elle t'enlèvera peut-être ton meilleur compagnon.

Je lui demandai l'explication de cette phrase, que je ne comprenais pas; mais elle refusa de répondre, et je ne pus rien tirer de cette étrange personne, qui savait toutes choses et pouvait rester impénétrable.

Dès que je le pus, je courus chez Annunziata; elle était sortie pour accomplir je ne sais lequel de ces devoirs religieux dont on est littéralement accablé dans les petites villes du royaume de Na-

ples. Je montai auprès d'Antonio Spadicelli, afin d'avoir au moins le prétexte d'attendre. Il m'expliqua longuement, et avec une complaisance qu'en d'autres momens j'aurais peut-être appréciée, les mérites de la *pholadomya papyracea*, qui ne se trouve qu'aux mers de la Nouvelle-Zélande, et l'extrême rareté du *conus adamsonii*, qui habite l'Océan-Indien. Je répondais par des monosyllabes aux démonstrations enthousiastes du vieux collectionneur, et je rongeais mon frein comme un cheval entravé qui entend la bataille.

Annunziata arriva enfin; mon premier regard fut pour son cœur; les trois hommes s'y remuaient lentement avec des gestes pénibles, et mon image altérée portait la trace des désolations qui me ravageaient moi-même.

— Tu souffres, cher Fabio, me dit-elle dès que nous eûmes laissé Spadicelli à ses coquilles. Tu souffres, pauvre être à qui je ne voudrais donner que de la vie et du bonheur! O cher enfant, pourquoi ta pensée vient-elle réveiller ceux que mon souvenir avait désappris? pourquoi ne te suffit-il plus d'être heureux? Eh! pouvais-je deviner, moi, qu'à côté et en dehors de ma tendresse tu trouverais tant de mal pour toi dans les recoins oubliés de mon cœur? N'est-ce donc pas toi, toi seul, qui m'as appris à aimer? Ne suis-je pas née par toi? Qu'importe ce passé maudit? le présent n'est-il pas à nous, et n'avons-nous pas l'avenir? Ah! si je t'avais rencontré plus tôt sur mon chemin, j'aurais toujours vécu de ta tendresse, pour elle seule, et notre vie n'eût été qu'un long amour sans tache et sans remords.

Son visage si gai d'habitude, ses yeux où brillaient toutes les joies de la jeunesse, étaient baignés de larmes. J'eus honte de moi, je ne me pardonnais pas d'infliger à cette créature innocente tant d'injustes douleurs, et, tombant à ses pieds, je lui jurai de calmer mon trouble, de ne jamais lui reparler de ces lamentables souvenirs : sermens arrachés par l'émotion, et que tout mon cœur démentait à l'instant même où ils s'échappaient de mes lèvres avec mes sanglots! Hélas! c'en était fait; une curiosité insatiable torturait mon être; j'avais, pour ainsi dire, soif de nouvelles souffrances, et je savourais mes chagrins jusqu'à l'ivresse. J'avais beau lutter contre moi-même, appeler à mon secours toutes mes forces encore saines : j'étais toujours vaincu, et je restais épuisé des combats que mon âme se livrait à elle-même. Les images terribles que j'avais vues me poursuivaient et me persécutaient comme une meute aboyante. C'est la nuit, la nuit surtout, que je les voyais apparaître évoquées par un lâche besoin de souffrir davantage. Alors je me livrais à elles; elles entraient en moi, bouleversaient ma raison et me racontaient un passé dont je me désespérais. Que de fois, perdu dans l'obscurité, face à face avec les fantômes, la tête enfouie dans l'oreiller humide de mes larmes, ne me suis-je pas dit : Pourquoi ne pas mourir? — Et pour-

tant j'étais heureux, oui, j'étais heureux, car j'adorais Annunziata, et je sentais que j'étais aimé par elle. N'allez pas croire que les tortures que je m'infligeais eussent diminué mon amour; non pas, elles l'avaient augmenté. Ma nature douloureuse à l'excès, merveilleusement propre à se forger des maux imaginaires, avait trouvé là son chemin naturel; elle se jeta avec emportement sur cette pâture dangereuse, et plus je me faisais souffrir par Annunziata, plus je l'aimais.

Je tenais assez bien la promesse que je lui avais faite de ne point la tourmenter de mes inquiétudes; mais, comme l'on dit, le diable n'y perdait rien, et ma pâleur devait exprimer souvent ce qui bouleversait mon âme. J'écrivais à Lélio, je lui racontais mes angoisses, qu'il ne comprenait guère. « Es-tu fou? me répondait-il. Pourquoi vas-tu, sur des murailles décrépites, décrocher de vieilles armes rouillées dont tu te frappes à plaisir? La vie est en avant et non pas en arrière. J'ai pour maîtresse une Transteverine de bonne humeur; le dimanche, quand elle danse à la villa Borghèse avec quelque beau bouvier de la campagne de Rome, je suis content de son plaisir; je ne lui demande pas qui elle a aimé; je sais qu'elle m'aime, je lui en suis reconnaissant, et je me laisse bonnement être heureux. Fais comme moi et renferme dans leur sépulcre tous ces morts inutiles que tu en as tirés! » Le conseil était bon à suivre; mais qui a jamais suivi un conseil quand le cœur est affolé comme une boussole brisée?

Malgré ma ferme volonté de respecter chez Annunziata les souvenirs que mon implacable folie ranimait dans son cœur, j'étais devenu dur et tracassier avec elle. La pauvre enfant avait perdu sa joyeuse insouciance; quand mon regard attristé se fixait sur elle, elle se troublait, détournait la tête, et dans son cœur je pouvais voir les morts prêts à revivre.

— Ah! s'écria-t-elle une fois en mettant sa main sur mes yeux, tu y penses encore, tu y penses toujours! Ne comprends-tu donc pas que c'est toi qui les réveilles malgré moi, ceux qui dormaient d'un sommeil éternel? C'est toi qui les évoques par tes inquiétudes constantes, c'est toi qui leur donnes une existence nouvelle, c'est toi qui les forces à me troubler encore; je me reproche ces faiblesses détestables comme si elles étaient des trahisons contre toi, je me sens coupable de tes douleurs, et Dieu sait cependant que je t'appartiens tout entière, sans réserve. Crois-moi, laisse en paix ceux qui ne sont plus. O mon Fabio, tu joues avec ton bonheur, tu joues avec le mien, et peut-être regretteras-tu amèrement plus tard d'avoir, sans courage, empoisonné notre vie, qui pouvait être si belle!

Elle avait raison. Je pleurais à ses genoux, j'affirmais de nouveaux sermens; mais dès que j'étais loin d'elle, les fantômes repre-

naient ma pauvre âme et l'emportaient dans les ténèbres. J'en étais arrivé à cet état aigu où une crise devient imminente : elle éclata. Un jour, j'avais été chez Annunziata plus tôt que de coutume; elle était dans sa chambre, occupée à ces mille petits soins de détail dont les femmes excellent à tromper le temps. Elle rangeait des chiffons et s'ingéniait à ses toilettes d'hiver, car la saison déjà avancée promettait des froids prochains. Au milieu de rubans et de fichus, un coffret à bijoux était ouvert sur la table. Je le pris machinalement, et, tout en causant avec Annunziata, je me mis à examiner les objets qu'il contenait. Je passais les bagues à mon doigt, je faisais sonner les longues boucles d'oreille, j'entourais mes bras avec les colliers, j'alignais les broches à côté des bracelets, fort innocemment du reste et sans songer à mal. En levant les yeux vers Annunziata, je lus sur son visage une vague expression d'inquiétude qui suffit à me troubler. Un afflux de sang gonfla mon cœur, et je sentis les pensées mauvaises qui bourdonnaient en moi. J'avisai une bague fort simple dont le chaton en cornaline blanche portait l'éternelle et sotte devise des amoureux : *Sempre*.

— Qui vous a donné cela? dis-je à Annunziata.

— Ah! tu es sans pitié, cria-t-elle en courant vers moi. — Et m'arrachant la bague, elle la jeta dans la cheminée, où brillait une grande flamme; puis, prenant deux ou trois autres bijoux, elle les lança au feu.

Je ne fis pas un geste pour l'arrêter, je ne me baissai même pas pour sauver les bijoux qui se perdaient au milieu des charbons ardens, et je ne trouvai en moi aucune reconnaissance pour ce sacrifice. Loin de là, pour la première fois peut-être, je me sentis gagné par la colère. Je regardai vers son cœur : le prêtre et le jeune homme lançaient sur moi des yeux irrités, l'homme sanglant dormait. A cette vue, tout un réquisitoire de ressentiment se formula dans ma pensée, et je dis à Annunziata avec une dure ironie : — Ne vous fâchez pas, mon enfant; ce sacrifice expiatoire a moins de mérite que vous ne pensez. La banalité de ces souvenirs que vous avez si courageusement détruits ôte toute valeur à votre action; ceux qui ont la poitrine sanglante savent bien que vous gardez avec soin et en secret tout ce qui peut les rappeler à votre mémoire.

— Vous êtes cruel, Fabio, me répondit Annunziata. Il est des circonstances où l'oubli des morts est un crime; ce crime, je l'ai déjà commis pour vous, et je suis prête à en commettre d'autres, si votre repos l'exige. Aussi bien il faut en finir avec ces tortures que vous nous infligez. Écoutez donc ma vie : vous saurez du moins de quoi vous souffrez, et dans quelle juste proportion vous pouvez souffrir.

Elle me raconta tout alors; je l'écoutais les yeux baissés, car,

pendant qu'elle parlait, j'avais vu les morts de son cœur se redresser et reprendre vie à mesure qu'elle disait leur histoire. Le premier, le prêtre, c'était la séduction dans ce qu'elle a de plus coupable, hélas! et de si commun au milieu de nos villes d'Italie; c'était l'abus de confiance, la trahison du devoir; c'était le berger volant les brebis du troupeau dont il a la garde; c'était un souvenir plein d'amertume et presque de dégoût. Le second, le jeune homme, ç'avait été l'abandon de soi-même, où mènent l'ennui, la solitude, la nonchalance des petites villes : l'idéal qui vit dans le cœur de toutes les jeunes femmes avait entouré ce pauvre homme d'une auréole menteuse; la désillusion ne tarda point à arriver, et avec elle un insurmontable éloignement pour cet être suffisant et nul, sorte de Narcisse infatué, qui n'aimait que lui dans toutes les femmes auxquelles il adressait ses hommages.

— Le dernier, reprit Annunziata, il m'a aimée, et je l'ai aimé; je l'avoue sans honte et sans orgueil, son amour a racheté ma vie, et a mis en moi des sentimens puissans qui font aujourd'hui la force de ma tendresse pour vous, Fabio. Il avait rêvé pour notre patrie la vie honorable des peuples libres, il m'avait associée à ses espérances, et j'eus le courage de le voir partir pour la bataille suprême sans verser une larme et en le bénissant comme le futur libérateur d'une nation entière. Il fut vaincu en face du détroit de Messine. Blessé, emprisonné, gardé à vue dans les prisons de Reggio, il se sauva, je ne sais comment. Pour me revoir, il traversa les Calabres et la Basilicate, vêtu en paysan et chassant devant lui un attelage de bœufs. Il arriva ici un soir, dans quel état, grand Dieu!... Je le vis, et le lendemain je ne sais quel mendiant maudit l'avait trahi, vendu, livré à la police. On le mena au pied des remparts et on le fusilla; il tomba en mêlant mon nom aux dernières prières qu'il récitait, il tomba sur le dos, les yeux au ciel, comme un brave qu'il avait été. Oui, celui-là, je l'ai aimé; oui, de lui, j'ai gardé un souvenir, et je vais te le montrer; jette-le au feu, si tu l'oses!

Elle ouvrit rapidement son prie-Dieu, en tira un coffret de bois noir qu'elle me tendit, et se renversa contre un fauteuil en se voilant le visage. Le coffret contenait une chemise noire de sang et ouverte de huit trous. J'aurais voulu que la terre m'engloutît, tant j'étais honteux. Je fermai le coffre où reposait cette relique sacrée, je le replaçai dans le prie-Dieu, et m'agenouillant devant Annunziata : — Pardonne-moi, lui dis-je en lui baisant les mains.

— Il eût été assez généreux pour te pardonner, pauvre enfant malade, me dit-elle, et je te pardonne en mémoire de lui!

O misère de moi! à l'instant même où, reconnaissant mes torts, j'en rougissais et m'inclinais devant Annunziata, je sentais la jalousie me déchirer de ses ongles les plus aigus; j'oubliais le prêtre et

le jeune homme, et j'acharnais ma colère contre ce proscrit ensanglanté, car je comprenais que lui seul avait été aimé, et que son souvenir était le plus vivant. Je frémissais à la pensée de ce rival posthume; j'aurais voulu ranimer réellement ce mort, jouer ma vie contre la sienne dans un combat sans merci, et, en présence de la haine aveugle qui me dévorait, je me trouvais généreux jusqu'à la magnanimité d'avoir rendu à Annunziata le coffre noir et la chose affreuse qu'il renfermait.

Je sortis la tête en feu; au lieu de rentrer à Brindisi, je marchai devant moi, au hasard. C'était une de ces journées de l'équinoxe d'automne si terribles sur les bords de l'Adriatique; j'allais, les cheveux au vent, parlant tout haut, illuminé d'une lucidité absurde qui éclairait le passé, et me laissait me débattre contre un avenir que je sentais confusément ruiné par ma folie. Parfois je m'arrêtais, pensant à Annunziata. Elle pleure, me disais-je; puis je repartais, plus emporté, plus injuste encore, en m'écriant : Et moi! et moi donc! n'ai-je pas plus de douleurs que je n'en puis porter? — Combien de temps marchai-je ainsi? Je l'ignore! La nuit était venue lorsque j'arrivai à un pauvre village de matelots; je me reposai dans une *osteria;* j'avais la fièvre, le sifflement de mes artères m'étourdissait, et ma tête vide me semblait lourde à porter comme un monde. Je revins par le rivage. Des rafales de pluie aigres et pénétrantes m'enveloppaient; les flots, soulevés par le vent de tramontane, s'abattaient jusque sur mes pieds. Je marchais enivré de ma souffrance et plein d'une volupté amère qui m'enorgueillissait. — Je partirai, me disais-je, je la fuirai, je ne la verrai plus; qu'elle vive avec ses souvenirs, puisque je n'ai pu réussir à les chasser de son cœur!... Où irai-je?... Qu'importe? le monde est grand; mais je l'aurai usé sous mes pieds avant d'avoir épuisé mes peines. Elle ne comprend pas ce que j'éprouve, elle ne voit pas que ce malheur qui m'accable est le plus grand qu'un homme puisse subir, et que la bataille contre d'insaisissables fantômes est le pire de tous les combats. Elle me trouve injuste et méchant; tant mieux! qu'elle m'oublie! Je veux tuer mon amour; je ne veux plus la voir, et je ne la verrai plus!

A quelque distance du rivage, j'aperçus une lumière à travers les arbres; je reconnus la maison d'Annunziata, j'y courus, je fis notre signal habituel, et j'attendis. Elle vint m'ouvrir, pâle et blanche comme une apparition. — Ah! cher Fabio, me dit-elle en se jetant à mon cou, j'avais peur de ne plus te revoir!

Le lendemain, lorsque, dans ma chambre à Brindisi, je me réveillai tard après un lourd sommeil que m'avaient valu les émotions et les fatigues du jour précédent, j'aperçus ma tante assise à mon chevet. Du doigt, elle me montra mes vêtemens souillés de sable et encore humides : — Quel métier de loup-garou faites-vous donc,

mon cher neveu? Quand le vent de tramontane souffle pendant l'équinoxe, il faut rester chez soi tranquillement, au coin du feu, et ne point courir sur les bords de la mer comme une âme en peine poursuivie par le diable. Du reste, il se mêle beaucoup trop de vos affaires, comme je vous l'avais prédit. Prenez garde, vous vous consumez dans des douleurs stériles, dont vous développez lâchement le germe qui était en vous, au lieu de l'étouffer. Gardez vos forces pour l'avenir, il vous réserve peut-être un malheur réel qui ne sera que le châtiment de votre faiblesse égoïste.

— Mais dites-moi donc ce que vous prévoyez, ce que vous savez! lui criai-je avec emportement; éclairez-moi, si vous m'aimez, et ne parlez pas toujours par indéchiffrables énigmes.

— On est toujours puni des tourmens immérités qu'on inflige aux innocens, me répondit ma tante, et souvent c'est l'amitié qui venge l'amour opprimé.

A ces mots, elle me quitta, et je restai plus indécis que jamais, indécis sur mon sort, mais non sur ma résolution, car je la sentais en moi qui me poussait invinciblement vers le mal. « Je joue avec notre bonheur! » me disais-je souvent en me répétant les paroles d'Annunziata, et néanmoins je n'avais plus qu'une idée, une seule, devenue impérieuse et fixe, qui me soufflait ses conseils détestables : je voulais exiger d'Annunziata qu'elle me remît le coffret, et je voulais le détruire. Après ce dernier sacrifice, je me croyais assuré de trouver le repos. « La vie de son passé sera close, me disais-je, et je pourrai enfin vivre heureux. » Le sentiment de honte qui m'avait forcé à respecter cette sainte dépouille d'un mort me paraissait à cette heure une absurde faiblesse. « A quoi bon ces souvenirs et ces regrets? pensais-je. Ne dois-je pas lui suffire? » Sot et coupable que j'étais! j'ai compris plus tard qu'en déchirant son cœur j'y avais brisé mon image.

Je l'obtins un jour, ce sacrifice impie que je regardais comme indispensable à mon bonheur. Je vous fais grâce des mille subterfuges déloyaux que je mis en œuvre pour en arriver là, et de la scène douloureuse que mon exigence fit naître entre Annunziata et moi. Lorsqu'elle me vit en possession de ce coffre où reposait cette relique que je voulais anéantir, lorsqu'elle me vit le jeter au feu et le regarder brûler avec une sorte de joie farouche, elle leva les yeux vers le ciel, et, paraissant parler à un être invisible : — Grâce pour nous deux! dit-elle.

L'homme était toujours couché dans son cœur; il n'avait pas fait un geste, n'avait même pas soulevé ses paupières, mais deux grosses larmes coulaient lentement sur ses joues. A cet aspect, une incommensurable pitié me saisit, le remords m'accabla, et je me sauvai, battu par ces contradictions violentes qui me ballottaient de leurs tem-

pêtes. J'étais oppressé comme si je venais de commettre un meurtre. Hélas! ce meurtre, je l'avais commis, mais c'était sur moi, sur moi seul : je venais de me suicider dans Annunziata. Lorsque je la revis, lorsque je regardai dans son cœur, je fus effrayé d'y voir mon image si changée, que j'eus peine à la reconnaître; une pâleur glaciale flétrissait mes traits, des éclairs de méchanceté brillaient dans mes yeux, un pli d'ironie déformait durement mes lèvres, et des lignes maladives, qui ressemblaient aux rides d'une vieillesse anticipée, altéraient mon visage. Ce n'était plus ce beau Fabio que j'avais vu, au premier jour, illuminé d'une jeunesse éclatante, marcher allégrement, comme un héros légendaire, dans ce cœur où il régnait en maître; c'était un pauvre homme épuisé, honteux, et qu'on souffrait là par pitié, comme un esclave qu'on ne veut pas chasser encore.

Dix-huit mois s'étaient passés dans cette tourmente, qu'apaisèrent parfois des embellies de courte durée. Cette crise fut la dernière : Annunziata et moi, nous étions à bout de forces, et par une sorte d'accord tacite, un armistice fut conclu entre ses souvenirs et moi; mais le mal que j'avais fait était irréparable, et de ce jour, quelque illusion que j'essayasse de me faire pour me tromper moi-même, je compris vaguement que j'étais perdu. Nous eûmes encore de calmes instans et des heures de tendresse, je ne le nie pas; mais l'amour avec son abnégation, son entraînement fiévreux, son absolu bonheur, avait fui loin de nous. Nous nous aimions plutôt parce que nous devions nous aimer que parce que nous nous aimions. Ceci n'est point une mièvrerie ni un de ces *concetti* qu'on a si souvent reprochés aux Italiens, c'est la vérité. Malgré les éclairs de gaieté qui parfois me rappelaient l'Annunziata des anciens jours, elle était restée triste et comme alourdie sous le poids des chagrins que j'avais accumulés sur elle; elle était constamment inquiète et en réserve vis-à-vis de moi; une appréhension indécise la tenait en suspens; on eût dit qu'elle ne se sentait pas en sûreté, et quelque douce qu'elle fût d'habitude à mon égard, elle semblait me traiter comme on traite un chien fidèle, mais qui déjà vous a mordu.

Nous vivions donc en repos, sinon heureux; nos deux existences se côtoyaient maintenant sans se heurter, mais elles ne se mêlaient plus dans cette intime et large communion d'autrefois. Autant par lassitude que par raison, j'en étais arrivé à ne plus regarder au cœur d'Annunziata, et dans nos conversations nous évitions avec soin de toucher un de ces points douloureux qui eussent fait éclater de nouveaux orages entre nous.

Sur ces entrefaites, ma tante tomba malade; sa constitution, faible et ruinée par l'âge, fut une proie facile pour le mal, et je compris bientôt que j'allais avoir à me séparer de la vieille amie qui avait si

tendrement accueilli ma jeunesse. La mort ne la surprit pas, et elle se prépara au dernier combat avec une fermeté que j'admirais. — Du jour où j'ai compris la vie, me disait-elle, j'ai été prête à mourir.

Ses forces diminuaient rapidement; elle accepta les offices suprêmes de la religion avec ce calme impassible et légèrement ironique qu'elle mettait en toute chose, et un soir, à la clarté vacillante des bougies, je vis distinctement que la vie allait se retirer d'elle; j'avais peine à contenir mes larmes. — Ne pleurez pas, me dit-elle. Salomon, qui fut un grand sage, a eu raison de dire : « J'ai trouvé que les morts étaient plus heureux que les vivans, et que le plus heureux est celui qui n'est jamais né, » et j'ai bien peur, mon pauvre neveu, que vous ne soyez bientôt de son avis.

Cette prophétie d'un malheur prochain que ma tante m'avait déjà faite, et qu'elle renouvelait à son lit de mort, me causa une indicible émotion, car je croyais avoir bu déjà tout ce que la vie contient d'amertume. Je l'interrogeai d'une voix douce, mais en évoquant toute la force de ma volonté pour me rendre maître de cette âme affaiblie.

— Prépare-toi courageusement, reprit ma tante; bientôt tu apprécieras le poids des douleurs réelles. Tu crois que tu as souffert? Tu te trompes, tu souffriras! Le sort se vengera de toi, et je vois venir de loin celui qui doit exercer sa vengeance.

— Mais quel est-il? par le ciel! répondez-moi, lui dis-je en la saisissant dans mes bras.

Elle prononça un nom, mais si bas et d'une voix si faible que je ne sentis à mon oreille qu'un souffle insensible; lorsque je me retournai vers elle pour l'interroger de nouveau, elle était morte.

J'aimais beaucoup ma tante; elle avait eu pour moi, malgré ses singularités, des bontés secourables qui me l'avaient rendue chère; mais je vous jure qu'en ce moment ce n'était pas le regret de sa mort qui m'accablait, c'était le désespoir égoïste de n'avoir pas entendu ce nom murmuré par elle, et qui peut-être contenait tout mon avenir. Que n'aurais-je pas donné pour ranimer la pauvre femme pendant une minute seulement, et pour lui arracher ce secret dont l'ignorance me laissait désarmé en présence de la vie!

Pendant les jours pénibles qui suivirent cet événement, Annunziata m'entoura d'une tendresse touchante, et je pus me croire revenu aux instans les meilleurs de notre liaison. Ma tristesse, qui se doublait de mon inquiétude, avait avivé en elle ces instincts de sœur de charité qui dorment au cœur de toutes les femmes et s'éveillent vite au contact de la douleur d'autrui. Son amour avait revêtu quelque chose de maternel qui assouplissait les fibres de mon âme, effaçait mes chagrins et m'enhardissait à espérer. Je n'avais plus

guère de raison valable pour prolonger mon séjour à Brindisi, mais les prétextes ne me manquaient pas : héritage à recueillir, propriétés à administrer, besoin de repos après de vives émotions, j'invoquai tour à tour ces différens motifs pour expliquer aux autres ma retraite dans une ennuyeuse petite ville de province. Du reste, on ne me demandait rien; les biens de ma tante ajoutés à ma fortune faisaient de moi le plus important propriétaire de la terre d'Otrante; j'étais devenu une sorte de petit personnage à Brindisi; les fantaisies d'un homme riche sont toujours respectées, et mes soirées du mercredi étaient assidûment fréquentées par les jeunes gens de la ville.

Ma tante était morte depuis quelques mois déjà, lorsque j'eus une joie véritable en recevant une lettre de Lélio. « Ouvre tes bras bien grands, m'écrivait-il, car voilà que je t'arrive. Mes études sont terminées, je sais mon métier; il s'agit, à cette heure, de faire de l'art. J'ai besoin de retraite, la campagne de Rome est trop belle, les Romaines sont trop faciles, et la vie est trop chère dans la ville éternelle. As-tu là-bas un grenier, une grange, une masure ou un palais dont je puisse faire un atelier? J'ai hâte d'être au travail, seul, près de toi, loin du bruit; je ne veux revenir à Rome qu'avec une œuvre faite; je rêve à une Judith de haute tournure; un jour que tu seras mal peigné, tu poseras pour la tête d'Holopherne! »

Je fis jeter bas quelques cloisons, ouvrir des jours dans une maison que je possédais aux portes de la ville, et lorsque, trois semaines après sa lettre, Lélio arriva, il trouva un atelier convenable prêt à le recevoir. Nous reprîmes notre bonne vie en commun ainsi que par le passé, mangeant ensemble, causant à cœur ouvert, nous racontant nos pensées les plus secrètes, parlant des jours de notre première jeunesse et conjuguant le verbe se souvenir, qui est peut-être le plus attrayant de tous. Lélio avait une nature absolument opposée à la mienne, et c'est pour cela sans doute que je l'aimais; l'homme est, à son insu même, toujours poussé à se compléter, et par cette raison il recherche plus souvent son contraire que son semblable. Il n'avait aucun de mes troubles, car son insouciance naturelle entretenait chez lui une constante égalité d'humeur; il ne regrettait pas le passé, savait toujours s'accommoder du présent et ne s'inquiétait jamais de l'avenir. Il avait dans l'esprit une gaieté résistante et un fonds de drôlerie qu'avait développé encore son existence mêlée aux artistes et à tous les indépendans de la vie. Il plut beaucoup à Annunziata, et le vieux Spadicelli le trouva charmant.

— Chevalier, quand ces deux fous feront trop de bruit ensemble, me dit-il en me montrant sa femme et Lélio, venez me voir, je vous apprendrai la conchyliologie, ce vous sera une bonne ressource pour vos vieux jours.

Je le remerciai en riant, et je me promis bien de ne point abuser de l'invitation. Ravivée par la présence de Lélio, Annunziata avait repris sa gaieté; ils riaient tous les deux à cœur-joie, et se moquaient souvent de mes airs moroses. S'ils étaient heureux, je l'étais aussi entre ces deux êtres qui sont ce que j'ai le plus aimé. Ces tourmens du passé d'Annunziata, qui m'avaient tant fait souffrir, s'étaient calmés peu à peu, et ne m'apparaissaient plus maintenant que comme un trouble indécis dont je me rendrais facilement maître. La période aiguë était éteinte pour jamais, il ne m'en restait qu'un retentissement vague qui était plutôt de la mélancolie que du chagrin.

Dans les premiers temps de l'arrivée de Lélio, il me parlait sans cesse d'Annunziata, et Annunziata me parlait toujours de Lélio; insensiblement ils ne me parlèrent plus l'un de l'autre. Je pensai que leur curiosité mutuelle était satisfaite; je ne donnai aucune importance à cette observation, et nous continuâmes à vivre comme trois camarades unis de la plus loyale amitié. J'avais été désespéré du passé, ce sentiment bâtard avait dévoré toutes mes forces de jalousie; il était donc naturel que je ne fusse pas jaloux de l'avenir; du reste, j'avais en Lélio une confiance absolue, et j'étais persuadé qu'il serait le premier à m'avertir de l'état de son cœur, si jamais il devait le trouver inquiétant pour mon repos. Fûmes-nous heureux ainsi longtemps? Oui, plusieurs semaines; mais cette époque s'est écoulée si vite que je n'en ai rien conservé dans la mémoire. Ce fut comme une trève entre deux batailles, et dans la dernière je devais être tout à fait vaincu.

Sans qu'aucune circonstance appréciable eût changé nos relations, elles n'étaient cependant plus les mêmes, et lorsque nous nous trouvions réunis tous les trois, il y avait entre nous un malaise indéfinissable que je ne remarquais pas, et dont je ne me suis rendu compte que plus tard, en reprenant ma triste histoire dans tous ses détails. Annunziata et Lélio paraissaient souvent embarrassés lorsque j'arrivais inopinément auprès d'eux; dans leurs rapports isolés vis-à-vis de moi, il y avait quelque chose qui n'était pas naturel : Annunziata semblait de nouveau avoir perdu sa gaieté; parfois je la trouvais rêveuse, impatiente à mes questions et contrariée par mille niaiseries qu'elle eût dédaignées jadis; parfois aussi elle me faisait jurer que je l'aimais toujours, comme si elle eût voulu se rassurer contre elle-même. J'attribuai ces irrégularités nerveuses aux troubles profonds dont je l'avais accablée par mes reproches, et je ne remarquai pas que de son côté Lélio restait souvent silencieux près de moi et absorbé dans des pensées qu'il ne me communiquait plus. Sans m'éviter, il avait moins de plaisir à me

voir, et souvent il allait sur le bord de l'Adriatique faire seul des promenades qu'autrefois nous faisions toujours ensemble. Quelquefois le soir il parlait, sur un ton général, de sentimens qui sont plus forts que la volonté, de combats inégaux d'où l'on sort toujours vaincu, d'événemens fatalement imposés par la destinée. Je l'écoutais sans savoir où il voulait en venir. Annunziata l'approuvait d'un signe de tête, et nous retombions dans le silence. Je sentais bien instinctivement que je vivais dans une atmosphère troublée, mais, dans mon aveugle confiance, je ne comprenais rien aux sentimens qui agitaient Lélio; je ne devais pas tarder à comprendre.

Un jour, un mercredi, j'étais chez Annunziata, dont la tristesse devenait de plus en plus visible; je commençais à m'inquiéter de son état, et je la contemplais étendue sur un canapé, presque insensible à ma présence, l'œil égaré vers le ciel dans une rêverie profonde. Après quelques paroles insignifiantes échangées entre nous, elle retomba dans son mutisme, emportée par une pensée où je sentais que je n'étais pour rien. Son attitude m'étonna, et pour la première fois depuis bien longtemps je rabaissai mes yeux vers son cœur. Il n'y avait plus trois morts, il y en avait quatre, et j'étais le quatrième!... Devant eux, devant nous, hélas! un Lélio splendide se tenait d'un air de triomphe. Je me jetai sur Annunziata. — Tu aimes Lélio! lui criai-je.

Elle se cacha la tête dans les mains avec un mouvement d'effroi, puis, découvrant son visage et dirigeant sur moi des regards où je pus lire un implacable sentiment de révolte : — Vas-tu recommencer tes folies? me dit-elle; n'est-ce point assez de m'avoir abreuvée d'amertume jusqu'à l'agonie avec tes cauchemars du passé? Laisse-moi donc enfin vivre en paix! Si jamais j'aime Lélio, je te le dirai.

Pendant qu'elle parlait, je me voyais dans son cœur; mon image décrépite et ridée comme celle d'un centenaire essayait de se soulever et se tourmentait pour se mettre debout; elle y réussit, et, tout en trébuchant, elle se dirigea vers Lélio, qu'elle voulut saisir à la gorge; mais il n'eut qu'à la toucher du doigt, et elle retomba immobile à côté des autres morts, qui silencieusement éclatèrent de rire.

— Mais je le vois, lui dis-je, je le vois, celui que tu aimes, et moi je suis étendu sans vie à tes pieds!

— Eh! que m'importe ce que tu vois, méchant fou, qui prends tes hallucinations pour des vérités? me répondit-elle avec colère. Crois-moi, Fabio, ta route est mauvaise, car à force de faire souffrir les autres on finit par ne plus mériter de pitié.

Je courus chez Lélio. — Toute parole est grave à cette heure entre nous, lui dis-je. Je suis ton meilleur et ton plus vieil ami; nous avons vécu côte à côte, comme deux frères; nous avons mêlé

nos cœurs, je t'ai donné les secrets de ma vie, je sens que l'amitié qui nous lie tient aux fibres les plus précieuses de mon être. J'ai en toi une confiance que rien n'ébranlera; ta parole sera pour moi l'or pur de la vérité; réponds-moi avec franchise : aimes-tu Annunziata?

Au lieu de me répondre oui ou non, comme je l'espérais, Lélio s'emporta. Il s'indigna d'être soupçonné par moi, qui, disait-il, devais savoir mieux que tout autre qu'il était incapable de trahir un ami; du reste, il s'affligeait de ma question plus encore qu'il ne s'en étonnait, car depuis longtemps il avait remarqué en moi un caractère soupçonneux jusqu'à l'injustice et inquiet jusqu'à la maladie. Il avoua qu'il trouvait Annunziata charmante, mais seulement à titre de bon camarade; pour elle il avait une sérieuse affection fraternelle, mais point d'amour, et c'était être fou que d'oser jeter entre nous des défiances injurieuses. J'abrége, car le cœur me manque; à la fin, ce fut moi qui me disculpai.

Quand je repense à tout cela, je ne comprends rien à ma sottise; l'évidence m'aveuglait donc, car je ne voyais rien; je m'appuyais pour me combattre moi-même sur l'amour d'Annunziata, qui n'existait plus, et sur l'amitié prête à toute trahison de Lélio. Leurs mensonges étaient plus forts que ma vérité; dans cet instant, je faisais plus que de douter de moi, je n'y croyais plus, et je sacrifiais tout au besoin d'avoir encore foi en mon bonheur.

C'était un mercredi, je vous l'ai dit; le soir j'avais une nombreuse réunion chez moi, car on devait y lire un poème libéral récemment imprimé à Turin, et dont un exemplaire avait pu arriver à Brindisi malgré la surveillance de la police napolitaine, qui s'imagine encore que l'on fait des révolutions avec des livres. La lecture commença, et chacun s'accommoda pour l'entendre à son aise. Bercé par la cadence monotone des vers, qui faisait comme une basse continue à la voix de mes pensées, je laissai mon esprit m'entraîner hors de la sphère étroite où j'étais enfermé. J'entendais, mais je n'écoutais plus. Que m'importaient du reste à ce moment le sort de l'Italie et celui du monde? Nul intérêt n'était assez puissant pour lutter contre celui qui me tenait en éveil. Je pensais à Annunziata et à Lélio; ma confiance s'ébranlait peu à peu, ma vision m'apparaissait de plus en plus nette, et de sa lumière éclatante me montrait mon amour raillé, mon amitié trahie et mon bonheur perdu. Une voix intérieure qui ressemblait à celle de ma tante me répétait : — Je te l'avais bien dit, et ce nom que tu n'as pas entendu, c'était celui de Lélio. — Je faisais mille projets insensés qui se détruisaient l'un par l'autre; je cherchais une lueur pour me conduire, et je ne voyais que la nuit. Vers onze heures et demie, pendant un repos, Lélio se leva et se dirigea vers la porte.

— Tu t'en vas, lui criai-je avec un battement de cœur qui retentit jusque dans ma gorge, car un doute terrible venait de passer en moi.

— Oui, me répondit-il avec tranquillité, je suis un peu souffrant, et je vais me coucher; j'ai aussi à travailler demain, et je veux être de bonne heure à mon atelier. Bonsoir! — Et il sortit.

La lecture recommença; je crus que j'allais mourir; je regardais fixement une lampe placée près de moi, brûlant mes yeux à sa clarté, écoutant le tintement de mes oreilles, n'ayant plus une idée saine dans la tête, et sentant en moi un tel affaissement qu'il me semblait que toutes les molécules de mon être se désagrégeaient. Tout à coup je me levai, je sortis, nul ne le remarqua.

La nuit était sereine, belle et semblable à cette nuit bénie où pour la première fois j'étais monté dans les parfums jusqu'au balcon d'Annunziata. Je courus vers la maison, j'arrivai au jardin; sous l'ombre des arbres je me glissai, m'arrêtant parfois, secoué par les tumultes de mon cœur. Aux fenêtres, nulle lumière; j'entendis des pas qui criaient dans le sable, un homme passa devant moi et tâta le treillage là même où jadis j'avais posé le pied. Je courus à lui; je reconnus Lélio.

— O frère, lui criai-je, que vas-tu faire?

Je le saisis par la main, mais, se retournant vers moi, il me frappa en pleine poitrine avec un ciseau de sculpteur; je jetai un cri pendant qu'il s'élevait à travers le jasmin et qu'en haut du balcon Annunziata lui tendait les bras.

Par un phénomène encore inexpliqué pour moi, je me retrouvai dans mon fauteuil, dans mon salon, au milieu des jeunes gens que j'avais quittés, et qui, à mon cri, s'empressaient autour de moi.

— Qu'avez-vous? qu'est-ce donc? qu'a-t-il? pourquoi criez-vous?

— Là-bas, répondis-je, dans le jardin! au cœur, il m'a blessé au cœur, la lame est entrée bien avant, et voilà mon sang qui coule!

Les uns me regardèrent avec étonnement, d'autres se mirent à rire.

— Quelle est cette plaisanterie? me disaient-ils. Quel jardin? quelle blessure? Vous ne nous avez pas quittés; on lisait à haute voix, vous étiez là, assis où vous êtes, nous vous avons tous vu; vous n'avez pas fait un geste, vous regardiez devant vous; tout à coup vous avez poussé un grand cri, et alors nous vous avons entouré.

— Ah! m'écriai-je, ils se sont donné le mot pour protéger la trahison! — Et je tombai évanoui.

Quand je revins à moi, Giovanni était à mon chevet, et un médecin s'évertuait à me donner des soins. Il me questionna; je lui répondis que dans la rue un homme m'avait blessé au cœur; il découvrit rapidement ma poitrine, et levant vers moi des yeux surpris:

— Mais je ne vois rien, dit-il. — Celui-là est-il aussi du complot? me disais-je, en lui donnant de nouvelles explications.

— Ah! reprit-il avec un sourire, vos amis étaient chez vous; on aura peut-être un peu bu à l'indépendance italienne; cela n'est pas sain pour les gens nerveux. Dormez bien, chevalier, demain il n'y paraîtra plus.

Il partit; le misérable me croyait ivre; j'étais exaspéré. Quand je portais la main à mon cœur, je la voyais rouge; j'étais bien certain d'avoir été frappé. Ce médecin avait cependant ordonné je ne sais quelle drogue que je pris; je m'endormis profondément, de ce sommeil frère de la mort que vous savez, et il était plus de midi lorsque le lendemain je me réveillai. Malgré Giovanni, qui invoquait ma faiblesse et voulait me retenir, malgré ma blessure qui me brûlait la poitrine, je courus à l'appartement de Lélio : on me dit qu'il était sorti depuis le matin; j'allai à son atelier, on me répondit qu'il n'y avait pas paru depuis la veille. Chacune de ces réponses me remuait d'une angoisse plus profonde, et cependant pouvais-je souffrir davantage? quel doute restait-il dans mon âme? La veille, au milieu de cette nuit maudite, n'avais-je pas vu la trahison dans toute son horreur, et l'amitié ne m'avait-elle pas frappé d'une main sacrilége? Je courais; les gens qui passaient près de moi me regardaient et disaient : Il est fou!... Non, je n'étais pas fou! non, car ma raison, éclairée par une lucidité merveilleuse, me découvrait la profondeur du gouffre où je roulais; non, je n'étais qu'un pauvre être qui succombe sous l'écroulement de sa vie tout entière! J'arrivai chez Annunziata; je la cherchai, elle n'y était pas; je furetais comme une louve qui a perdu ses petits, je donnais à peine aux domestiques le temps de me répondre, et il me semblait que tout le monde se moquait de moi. J'arrivai dans le cabinet de Spadicelli.

— Ah! me dit-il avec un sourire qui me parut plein d'ironie, vous cherchez nos jeunes gens? Je viens de les voir tout à l'heure qui se promenaient dans le jardin.

Je ne fis qu'un bond; derrière un massif d'arbres, je les aperçus; Annunziata avait passé son bras sur l'épaule de Lélio et marchait près de lui. Au bruit de mes pas, ils se retournèrent. Annunziata vint vers moi avec résolution.

— J'aime Lélio, me dit-elle; prends ma main, chevalier, et soyons bons amis!

— Ah! lâche et misérable, criai-je à Lélio, c'est donc vrai? et voilà ce que valait ton amitié!

— Eh! que valait donc ton amour? reprit Annunziata.

— Cette nuit, Lélio, tu m'as frappé au cœur, ici, à cette même place, et ma vie s'en va par ma blessure.

— Point de reproches, Fabio, me dit-il; n'accuse que toi-même; si tu viens ici porté par la colère et rêvant des vengeances, je suis prêt, il y a des épées chez toi, et le bord de la mer n'est pas loin!

Pendant qu'il me parlait, je regardais le cœur d'Annunziata; c'était la dernière fois que je devais le voir. Les morts, ces trois hommes que ma folie avait si souvent réveillés, s'étaient dressés debout dans une attitude des plus menaçantes, et ils entouraient l'image de Lélio comme pour la protéger contre moi. L'homme sanglant, les bras croisés sur la poitrine, l'œil armé d'une fixité hautaine et provoquante, semblait me dire : De quel droit oses-tu te plaindre aujourd'hui, toi qui nous as tant fait souffrir?... A cette vue, toute ma fureur tomba; je compris que j'étais irrémissiblement vaincu, que Lélio avait pour alliés tous les souvenirs dont j'avais flagellé Annunziata jusqu'au martyre; je compris que seul j'avais été l'instrument de ma perte, et que ce pauvre cœur ulcéré avait été forcé de chercher loin de moi un repos que je lui refusais. Trop tard je reconnaissais ma faute; Dieu m'avait donné un grand bonheur, je l'avais traîné dans les larmes stériles, et je l'avais détruit. Je fus sur le point de tomber aux pieds d'Annunziata et de lui demander pardon; un anéantissement douloureux m'affaiblissait, et me tournant vers Lélio :

— Et quand je te tuerais, frère de ma jeunesse, lui dis-je, quand j'aurais trempé mes mains dans ton sang, cela me rendrait-il son cœur? cela lui redonnerait-il un amour sans lequel je ne puis vivre? cela effacerait-il de ma mémoire cette nuit terrible où mon bonheur s'est écroulé? Les morts se vengent, ô Annunziata! Qu'ils dorment en paix maintenant; j'ai mérité mon sort!

Et, poussé par une force maîtresse de ma volonté, je pris Annunziata dans mes bras, je lui donnai un long baiser sur ces lèvres dont le souvenir me désespère encore, et je me sauvai sans retourner la tête. Au détour d'une allée, je les aperçus; Lélio pleurait, appuyé contre un arbre, et Annunziata lui parlait comme pour le consoler.

Un *steamer*, qui venait de Patras et se rendait à Trieste, était en relâche dans le port de Brindisi. J'y montai le soir même, et huit jours après j'étais à Vienne avec Giovanni. C'est alors que commença ma vie de voyage, vie pénible et lourde, car partout et toujours j'ai porté avec moi le fardeau de mes regrets, que rien n'a pu calmer. Je n'ai même pas la consolation ordinaire des désespérés qui accusent les autres de leurs malheurs et se posent en victimes du sort; non, car lorsque je suis de sang-froid, lorsque je me raconte impartialement mon histoire, je ne puis que frapper ma poitrine et dire en courbant la tête : C'est ma faute! oui, c'est ma faute, et Annunziata n'a fait qu'user de son droit en tuant dans

son cœur celui qui ne cessait de la faire souffrir. C'était un cas de légitime défense, et lorsque je me plains, je suis hors de l'équité.

Ne vous imaginez pas cependant que je sois toujours aussi calme. J'aime Annunziata plus que jamais, et maintenant je hais Lélio. Des jalousies réelles et vivantes me déchirent. J'ai des angoisses vraies, qui ne sont point, comme celles d'autrefois, une pâture jetée aux besoins d'une imagination maladive. Parfois, dans certains mauvais jours, ma souffrance s'exaspère, la blessure de mon cœur se rouvre, le sang coule, ma volonté succombe, et ma pauvre tête éperdue rêve d'effroyables vengeances, car mon regard, doué d'une perspicacité maudite, traverse les espaces, franchit les distances, et alors je les vois tous les deux, elle et lui, heureux, tranquilles et délivrés enfin de ma présence. C'est elle, cette beauté si douloureusement regrettée, qui pose devant lui pour la statue de Judith. Lorsqu'il est fatigué de son travail, ils vont ensemble se promener sur le bord de la mer; elle l'appelle : « Mon Lélio chéri, » et il me semble que souvent ils rient de moi. La nuit, ah! c'est horrible! dans son cœur, je crois voir mon image, toujours morte et pleurant en songeant au passé. Parfois Lélio la regarde avec pitié; puis, se tournant vers Annunziata, il lui dit : « Je t'aime. » Dans ces heures-là, je pense à ma tante, qui me disait : « Garde tes forces pour l'avenir!... » Mais elles s'épuisent, mes forces, et mon malheur augmente tous les jours. Quand je me rappelle ces heures où j'invoquais la mort pour fuir les fantômes qui me poursuivaient, où je me croyais l'être le plus misérable de la terre, où je pleurais, où je levais le poing vers le ciel en maudissant la vie, je trouve que ces souvenirs ont une douceur reposante qui émousse les regrets acérés qui me déchirent, et je me dis alors : « Ah! c'était le bon temps! »

Pour guérir, j'ai tout mis en œuvre; j'ai montré ma blessure aux docteurs de l'Allemagne : ils n'y ont rien compris, et ils ont secoué la tête en se frappant le front d'un air railleur. Vos médecins de Paris sont très habiles et vos femmes sont charmantes; mais ni les uns ni les autres n'ont pu rien pour moi. Le soleil de l'Orient m'a laissé insensible; au milieu des ruines de Thèbes, je maudissais Lélio, et sur les colonnes des temples de Balbeck j'écrivais le nom d'Annunziata. Je suis revenu dans ma patrie plus désespéré peut-être que je ne l'avais quittée, toujours accompagné de mon vieux Giovanni, qui seul prend pitié de mon mal et voit cette blessure que les autres s'obstinent à nier. C'est par son conseil que j'ai consenti à faire une dernière épreuve et à me confier aux soins du docteur D... Celui-là du moins ne se rit pas de ma souffrance, il la traite avec la sérieuse attention qu'elle mérite, et je compte bien guérir entre ses mains, s'il plaît à Dieu, comme disent les musulmans!...

Tel fut le récit de Fabio. Il parut tirer quelque soulagement de cette longue confidence, car pendant plusieurs jours il fut calme et tout à fait apaisé. Je parlai de lui au docteur.

— C'est un halluciné, me répondit-il; comme je vous le disais, il a substitué la sensation au sentiment, et ce qu'il a éprouvé, il croit l'avoir vu. C'est un cas assez rare, et qui m'intéresse vivement. Il a pris pour une blessure la commotion qu'il a ressentie au cœur en devinant, en voyant peut-être que cette femme le trompait. Il s'imagine que son sang coule; je ne le contrarie pas; je panse sérieusement cette prétendue plaie, je lui donne des drogues innocentes, je le rassure, je le console, je l'écoute : c'est tout ce que je peux faire pour lui.

— Croyez-vous pouvoir le guérir? lui demandai-je.

— Mon cher enfant, répliqua-t-il, quand nous saurons ce que c'est que l'âme et où est le siége exact de ses maladies, je vous répondrai.

Je m'étais attaché à Fabio. Souvent il venait me voir; nous sortions ensemble, et pendant nos promenades il ne me parlait que d'Annunziata. Je l'écoutais, et je tâchais de redonner un peu de courage à ce cœur endolori. Malgré les soins du docteur et mes exhortations, il eut bientôt une crise violente qui devait amener le tragique dénoûment de sa vie. Un matin il entra chez moi, comme il en avait pris l'habitude; il était dans une agitation excessive; au lieu de cette intense pâleur qui blêmissait habituellement son visage, je remarquai avec étonnement sur ses joues une rougeur fiévreuse; il se promenait à grands pas dans ma chambre, et, sans même penser à me serrer la main, il m'adressa la parole en ces termes :

— Écoutez-moi. Ce que j'ai à vous dire est tellement étrange que j'ose à peine le raconter; mais vous me croirez, vous pour qui je n'ai plus de secret et qui savez que je ne suis pas un menteur. Cette nuit, ma blessure saignait plus que de coutume; j'avais beau la presser, le sang coulait toujours; les images du passé m'obsédaient, je souffrais, je ne pouvais dormir. Je me suis levé, je suis sorti, je me suis assis dans le jardin, et, sous la pâle clarté de la lune qui brillait à travers les pins d'Italie, j'ai livré mon âme à mes rêves désespérans. Il y avait longtemps que j'étais ainsi, presque rasséréné par le charme silencieux de cette nuit nacrée, lorsque du fond d'une allée, au milieu de l'ombre, je vis venir vers moi une blanche apparition qui glissait au-dessus des herbes : c'était Annunziata, plus belle, plus puissante, plus adorée que jamais. Un air de pitié railleuse faisait sourire ses lèvres entr'ouvertes; elle s'approcha de moi jusqu'à me toucher; je n'eus pas peur, et je levai hardiment le front vers elle. — Que viens-tu faire ici, tourment de

ma vie? lui dis-je; viens-tu contempler ton ouvrage et te réjouir des maux dont tu m'as accablé?

— Oh! Fabio! me répondit-elle de cette voix harmonieuse que je crois toujours entendre, oh! Fabio! je sais que tu souffres, et je viens te secourir. Ton cœur est blessé, ton cœur saigne, et tu me maudis, pauvre enfant! Donne-le-moi, ton cœur, et prends le mien en échange, car dans le mien il n'y a plus depuis longtemps que de la joie et du bonheur; alors tu seras enfin heureux, et tu ne m'accuseras plus.

Elle se pencha sur mon épaule, me prit dans ses bras avec un mouvement doux et presque fluide, comme celui de l'eau qui presse le corps d'un nageur; elle appuya ses lèvres sur les miennes, et je sentis monter vers moi son parfum qui m'enivrait jadis. Une émotion indicible me secouait; j'éprouvai au cœur une douleur sans nom, je poussai un cri dont l'écho vibre encore dans mon oreille, et je perdis connaissance. J'étais entre les bras de Giovanni lorsque je rouvris les yeux, et, chose horrible à penser, dans ma poitrine, à la place de mon cœur, je sentais battre et je voyais vivre le cœur d'Annunziata. Je le voyais, ce cœur dont la contemplation avait ravagé mon âme, et dans ses profondeurs je me voyais moi-même étendu, raide et froid, à côté des autres morts, et je voyais Lélio plein d'allégresse et de beauté; mais c'en est trop cette fois, et je veux en finir.

— Eh! que voulez-vous donc faire? lui demandai-je, tout stupéfait de cette incroyable révélation.

— Ce que je veux faire? Écoutez-moi, reprit-il avec violence, je vais vous le dire; aussi bien vous êtes mon ami, vous ne me trahirez pas, et quand Lélio sera mort, vous ne direz jamais que je suis son meurtrier. Je me venge, c'est mon droit! C'est Lélio qui a conseillé à Annunziata cette cruauté sinistre, je le sais; qu'il en soit puni! Ce que je veux faire? Je veux le tuer, et puisqu'il est là, en moi, dans ma poitrine, dans ce cœur dont je ne veux pas, je saurai l'y atteindre et l'y frapper! Le premier couteau venu fera l'affaire, et je vous jure que je ne le manquerai pas!

— Mais, malheureux, vous vous tuerez! lui criai-je.

— C'est impossible, me répondit-il, puisque ce cœur n'est pas le mien.

Que faire? Je ne savais quels conseils salutaires donner à ce pauvre être, qui avait absolument perdu la tête. Je fis un effort pour m'associer à son idée : je lui dis que sa vengeance était certainement légitime, mais qu'il fallait bien réfléchir avant de l'exercer; je lui prêchai le pardon des injures, et je lui montrai le danger et la honte d'un pareil crime. J'étais à bout d'argumens; du reste il ne m'écou-

tait guère, et à toutes mes raisons il répondait : — Je le tuerai!

Je courus prévenir le docteur D..., qui donna des ordres sévères pour qu'on surveillât Fabio; il fit retirer les couteaux et tous les instrumens dont il eût pu se blesser. La journée et la nuit se passèrent tranquillement.

Le lendemain matin, Fabio se plaignit avec amertume des mesures qu'on avait prises à son égard, et déclara que son intention était de quitter la maison du docteur, puisqu'il y était traité comme un homme dangereux. Je passai une heure avec lui, marchant dans le jardin à ses côtés, tâchant de le calmer et de le faire revenir sur sa résolution. Il était fort paisible et évidemment maître de lui.

— Vous avez raison, me dit-il en me quittant; mon projet était coupable, et je n'y pense plus.

Le soir de ce jour, c'était le 4 octobre, je n'ai pas oublié la date, le docteur et moi nous nous préparions à sortir; l'*Angelus* sonnait à un monastère voisin, je me le rappelle, lorsque Giovanni se précipita dans le salon :

— Vite! vite! cria-t-il. Il est mort!... Un coup de couteau! Vite! Ah! quel désastre!... Vite! venez vite!...

Nous courûmes d'une haleine jusqu'au pavillon qu'habitait Fabio... Il n'était plus temps. Tout était fini. Nous trouvâmes le malheureux couché par terre, les bras en croix, les lèvres teintes d'une écume sanglante et la poitrine ouverte. Un long couteau de cuisine, tombé à ses côtés, indiquait assez comment il était mort. Il avait fallu une résolution terrible pour se tuer ainsi : le coup avait été porté droit, d'un seul jet; la lame avait pénétré entre la quatrième et la cinquième côte; le cœur était frappé, la mort avait dû être foudroyante.

Giovanni ne savait rien; il avait entendu le bruit du corps qui s'abattait, et il était accouru. On se rappela que, dans la journée, on avait vu Fabio rôder autour des cuisines. Avec cette adresse et cette dissimulation sans égales que les fous savent employer à l'accomplissement de leur projets, il avait sans doute dérobé un couteau pendant qu'on ne l'observait pas, et il s'en était servi pour se jeter hors de la vie en croyant frapper Lélio.

Il fut enterré à Monte-Olivetto avec toute la pompe qu'exigeaient son nom et sa fortune. Cet événement nous avait profondément attristés. Giovanni, inconsolable, tournait dans la maison comme un chien qui a perdu son maître; il attendait pour partir je ne sais quel papier important que l'insouciante lenteur des administrations italiennes ne se pressait pas de lui délivrer.

Huit jours après ce malheur, le docteur et moi nous finissions de déjeuner, et Giovanni, assis dans un coin, à une table, vérifiait des

comptes, lorsqu'on apporta les journaux. Le docteur déplia la *gazette officielle;* tout à coup il jeta un cri, et, me passant le journal: — Lisez, me dit-il; n'est-ce pas à devenir fou aussi?

Voici ce que je lus à haute voix, et avec une stupéfaction facile à comprendre :

« On nous écrit de Brindisi : « L'Italie vient de faire une perte cruelle. Hier, 4 octobre, au moment où l'*Angelus* sonnait, le jeune sculpteur Lélio, qui depuis plusieurs années s'était retiré dans notre petite ville, a été frappé de mort subite. Il venait de mettre la dernière main à la statue de Judith, pour laquelle la belle Mme A... S... avait consenti à lui servir de modèle, lorsqu'il s'est affaissé brusquement sur lui-même en portant la main à son cœur, comme s'il venait d'y recevoir un coup violent. Tous les secours de l'art ont été inutiles. Les médecins attribuent à la rupture d'un anévrisme cette mort que rien ne faisait pressentir, et qui a rempli de deuil notre population. »

En m'entendant lire, Giovanni s'était levé :

— Ah! il est mort! s'écria-t-il; tant mieux! Dieu m'épargne un crime, car je partais pour aller le tuer!

Peu de temps après, je revins en France; ces événemens étaient restés ineffaçablement gravés dans mon souvenir, et lorsqu'en 1851 je débarquai à Brindisi, revenant du golfe de Lépante, je m'informai des Spadicelli. Le vieil Antonio était mort; Annunziata, atteinte d'une maladie de langueur qu'on ne put m'expliquer, avait quitté le pays depuis longtemps et habitait la ville de Reggio.

Dernièrement je visitais la curieuse collection conchyliologique de M. F. de G... Le conservateur, me montrant un coquillage, me dit : — Voici notre dernière conquête; c'est le *pleurotomaria quoyana;* jusqu'à présent, on ne le connaissait qu'à l'état fossile: celui-ci est peut-être unique; il vient de la mer des Antilles.

— Pauvre Spadicelli! dis-je à demi-voix.

— Vous avez connu le comte Antonio Spadicelli, reprit le conservateur; c'était un amateur fort éclairé. Voici un *spondylus regius* qui vient de sa collection; c'est le plus beau spécimen que l'on connaisse en Europe.

Ces innocentes coquilles me remirent en mémoire les aventures de Fabio, et à cette heure que les principaux personnages de ce drame singulier sont morts, j'ai cru pouvoir le raconter sans inconvénient.

MAXIME DU CAMP.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 mars 1859.

Nous ne nous étions point trompés dans les espérances que nous avions conçues au sujet du voyage de lord Cowley à Vienne. L'ambassadeur d'Angleterre à Paris, à en juger par les explications qui viennent d'être données à la chambre des lords par lord Malmesbury, était allé faire en Autriche une sorte de reconnaissance diplomatique. Instruit des vues du gouvernement français sur la question italienne, il s'était donné la tâche honorable d'étudier par lui-même et sur place jusqu'à quel point les dispositions de l'Autriche rendraient un rapprochement possible entre les deux puissances. L'Angleterre, on s'en souvient, avait vivement conseillé, dès l'origine, à la France et à l'Autriche d'essayer d'une négociation directe. Le gouvernement français, nous l'avions facilement deviné, avait décliné cette négociation comme peu compatible avec sa dignité. C'est à ce moment que lord Cowley est allé étudier et préparer le terrain à Vienne. Pendant son séjour dans la capitale autrichienne, il a pu s'assurer qu'il était des points sur lesquels l'Autriche et la France, avec le concours de l'Angleterre, pourraient s'entendre. L'existence des élémens de négociation qui se révélaient à lord Cowley n'est point restée inaperçue de la Russie. Depuis quelque temps, le langage de la diplomatie russe dans les principales cours faisait présager une démarche significative de la part du cabinet de Pétersbourg. Ce langage était uniformément pacifique, et impliquait au moins la désapprobation des mesures violentes et des coups de tête que redoutait l'opinion publique. On prêtait au ministre de Russie à Vienne, M. de Balabine un mot spirituel qui, sous l'enveloppe du sarcasme, annonçait un coup de théâtre favorable à la paix. « La Russie, aurait dit M. de Balabine en parodiant avec une cruelle fidélité de mémoire la fameuse phrase du prince Félix Schwarzenberg, la Russie étonnera le monde par sa générosité envers l'Autriche. » La Russie en effet a proposé de déférer à un congrès des cinq grandes puissances l'examen des difficultés actuelles. Son intervention ne pouvait être ni plus opportune ni plus habile. La proposition du congrès a été acceptée. L'Angle-

terre y a mis certaines conditions que nous ignorons; nous ne savons si ce sont celles qui ont été posées par l'Autriche, et parmi lesquelles figure la revendication des principes du protocole signé à Aix-la-Chapelle le 15 novembre 1818 comme base des délibérations du futur congrès. En même temps que la proposition du congrès était adoptée, l'Angleterre obtenait de M. de Cavour l'engagement consigné dans une dépêche adressée au marquis d'Azeglio que le Piémont n'attaquerait point l'Autriche. Ainsi l'Autriche, la Sardaigne et la France ont également promis de ne point prendre l'initiative de l'agression, et ces solennelles promesses laissent le champ libre aux négociations.

Le lieu choisi pour les délibérations du congrès est probablement Bade; l'époque fixée pour la réunion des plénipotentiaires est certainement le 30 avril. Il ne paraît guère possible que les travaux du congrès se puissent accomplir en moins de deux mois, ce qui renvoie au commencement de juillet l'échéance d'une solution. Déjà les noms de quelques-uns des plénipotentiaires sont connus : on sait que la Russie sera représentée par son ministre des affaires étrangères, le prince Gortchakof, et par son ambassadeur à Londres, M. de Brunnow; lord Malmesbury et lord Cowley sont les plénipotentiaires de l'Angleterre; le premier plénipotentiaire français sera M. le comte Walewski. Sous quelle forme et à quelle condition l'accès du congrès sera-t-il ouvert aux états italiens? C'est ce qui ne paraît pas avoir été décidé encore. L'article IV du protocole d'Aix-la-Chapelle invoqué par l'Autriche implique la participation des états italiens; l'Angleterre pense, suivant la déclaration de lord Malmesbury, qu'ils devront être mis à même d'exposer leurs vues; le bon sens et l'équité veulent qu'il en soit ainsi, car comment examiner et régler l'état de l'Italie sans interroger et sans entendre les gouvernemens italiens? Il faut qu'ils aient au moins voix consultative; on ne peut leur refuser ce rôle, et eux-mêmes ne sauraient s'y refuser. Nous faisons surtout cette observation en vue du Piémont : nous comprendrions que M. de Cavour, pour mieux sauvegarder l'indépendance de sa politique et la liberté d'action de son souverain, eût peu de goût à figurer au congrès avec voix délibérative; mais nous ne comprendrions pas que si la cause de l'Italie ne le comptait point parmi ses juges, elle pût, devant le congrès, se passer d'un tel défenseur.

Cette réunion d'un congrès pour l'examen de la situation de l'Italie est un fait d'une haute importance. Avant de discuter les inductions que l'opinion publique en peut tirer par rapport à la solution de la crise qui ébranle l'Europe, nous croyons devoir insister sur le caractère même de cette délibération commune des grandes puissances. Un congrès est une des combinaisons les plus sérieuses et les plus solennelles auxquelles puissent donner lieu les relations internationales. Une négociation directe et particulière entre deux puissances est une simple discussion qui n'a point de sanction, lorsqu'elle ne met point d'accord les cabinets entre lesquels elle est engagée. Les conférences auxquelles prennent part plusieurs puissances servent à l'élaboration des questions, elles précèdent les congrès pour en préparer les élémens, et les suivent pour régler l'application des décisions qui y ont été arrêtées; elles sont des commissions d'instruction ou d'exécution, mais elles ne posent point les principes qui déterminent le droit public de la so-

ciété européenne. Ce sont les congrès qui fixent ou amendent ce code, aussi nécessaire à la société des états que les lois politiques et civiles le sont, au sein de chaque état, à la société des personnes. Sans doute, dans l'Europe moderne, on ne reconnaît point aux congrès le caractère d'une haute cour amphictyonique devant laquelle devraient s'incliner toutes les souverainetés particulières, et dont les jugemens seraient obligatoires pour toutes les puissances. L'on avait tenté, au congrès de Vienne, de créer un système qui mît l'Europe sous un tribunal arbitral de cette sorte; mais la tentative n'aboutit point, et nous croyons qu'il faut s'en applaudir, car le principe de l'indépendance des états, avec les diversités de race, de religion et de langues qui règnent sur notre continent, est bien préférable, pour les progrès de la civilisation, à une fédération arbitraire, factice, et qui serait inévitablement oppressive. Cependant, si les congrès n'ont point l'autorité de ces conseils amphictyoniques qui lient absolument et d'avance à leurs résolutions ceux qui y participent, il faut reconnaître que l'opinion tend de plus en plus à les en rapprocher. Par une sorte de convention tacite, qui n'est point légalement obligatoire à la vérité, mais qui a une grande valeur morale, il semble admis qu'en entrant dans un congrès on confie à ses décisions pacifiques la solution des questions que l'on y apporte. L'on comprend aisément qu'il en soit ainsi lorsque l'on considère comment les congrès se composent et ce qu'ils représentent. Ils se composent ou des souverains eux-mêmes, ou de leurs plénipotentiaires spéciaux, et lorsque les cinq grandes puissances s'y réunissent, il est évident qu'ils sont la représentation la plus complète et la plus élevée des intérêts, des forces et de l'opinion de l'Europe. Ce serait donc une extrême imprudence de la part d'un gouvernement de provoquer ou d'accepter la réunion d'un congrès sans être décidé à se ranger pacifiquement à l'opinion qui y sera prédominante. Cela est évident, surtout si l'objet même du congrès était, non de faire une paix, mais de prévenir une guerre. Une puissance qui y entrerait avec le parti-pris de recourir à la guerre, dans le cas où elle ne pourrait faire prévaloir ses idées au sein du congrès, commettrait une incompréhensible maladresse. Elle s'exposerait en effet à sortir du congrès isolée, par conséquent affaiblie moralement et matériellement, et par la manifestation contraire des opinions de la majorité, et par les alliances qui pendant les négociations pourraient se former contre elle. Pour une telle puissance et dans cette hypothèse mieux vaudrait mille fois la guerre avant le congrès que la guerre après. Il faut donc, au point de vue le plus général, regarder les congrès comme des combinaisons politiques de la plus sérieuse importance, et l'on ne saurait prêter à aucun gouvernement sensé la pensée absurde et désastreuse de chercher une ruse de guerre dans cette machine de paix.

Pour la paix, nous trouvons encore un avantage particulier à la réunion d'un congrès dans les circonstances actuelles. Nous nous sommes souvent plaints, nous nous plaignons encore de l'ignorance où est resté le public en France touchant la vraie nature du péril que court la paix. Que la guerre ait été projetée quelque part en Europe, tout le monde le sait depuis trois mois, et, pour parler comme lord Clarendon, il y aurait une affectation puérile à feindre le doute à cet égard; mais, pour être acceptée par la con-

science des peuples, il faut aujourd'hui que la guerre leur apparaisse comme une inévitable nécessité. Rien dans ce qu'a pu apprendre jusqu'à ce jour le public français ne donne ce caractère d'irrésistible nécessité à la guerre dont nous sommes menacés. Cette guerre ne peut sortir que de la question italienne. Il serait possible, et nous reviendrons bientôt sur ce point, que la guerre parût nécessaire aux Italiens eux-mêmes, qui brûlent d'affranchir leur patrie de toute domination étrangère. Nous professons, quant à nous, une sincère sympathie pour les patriotes italiens, et nous leur reconnaissons le droit d'être juges du moment où ils doivent tenter de conquérir par les armes leur indépendance, mais à une condition : c'est que leur résolution les liera seuls, et qu'ils reconnaîtront que les Français n'ont ni les mêmes droits, ni les mêmes devoirs, ni les mêmes intérêts que les Italiens, lorsqu'il s'agit pour eux de décider s'il y a lieu de coopérer par une guerre immédiate à l'indépendance de l'Italie. Tant que l'Autriche ne nous y a point contraints par une attaque directe ou par une agression contre nos alliés, une guerre entreprise contre elle par la France à propos des affaires d'Italie, en dépit de la générosité des prétextes dont on chercherait à la colorer, aurait le caractère d'une guerre arbitraire, non la légitimité d'une guerre nécessaire. Nos amis d'Italie ont beau dire, le gouvernement français se rend bien compte de cette distinction, et il l'a montré récemment, lorsque dans *le Moniteur* il parlait de la question italienne comme d'une question vague et indéfinie. C'est justement la mission d'un congrès de faire cesser le vague des questions et d'en préciser la nature et la portée. Ce sera l'œuvre du futur congrès, dans le cas où il ne réussirait point à maintenir et à raffermir la paix, d'apprendre à l'Europe si la guerre qu'il n'aura pu prévenir est nécessaire ou arbitraire, et quelle est la puissance qui en assumera la responsabilité morale, quelle est la puissance qui la soutiendra légitimement, parce qu'elle lui sera imposée par une nécessité inévitable. En faisant devant l'Europe cette solennelle épreuve, le congrès remplira une fonction analogue à celle que remplissent les institutions représentatives chez les peuples qui en possèdent la plénitude. Il édifiera l'opinion, et il limitera ou contrôlera les prétentions des gouvernemens qui lui soumettront leurs différends.

Si ces observations sur le sérieux caractère des congrès en général et sur l'autorité particulière qui va s'attacher aux délibérations du futur congrès sont fondées, et il est impossible, croyons-nous, d'en contester la justesse, n'a-t-on pas le droit de nourrir de solides espérances de paix? Nous ne nous dissimulons point, en exprimant un pareil espoir, qu'il sera combattu chez un grand nombre de personnes par des doutes difficiles à vaincre. Nous reconnaissons qu'il a été donné à la confiance publique un ébranlement profond, et que la sécurité ne rentrera dans l'opinion que lorsque des résultats décisifs auront répandu une lumière complète sur les intentions et la conduite des gouvernemens. Jusque-là, il y aura deux courans dans l'opinion : les actes officiels, développement logique d'une politique raisonnable et correcte, soutiendront sans doute la confiance des esprits éclairés et réfléchis; mais au-dessous des apparences officielles continueront à circuler les rumeurs infatigables qui depuis trois mois interprètent obstinément dans le

sens de la guerre tous les faits qui se déroulent. C'est le malheur de notre situation et la conséquence des obscurités qui enveloppent l'opinion. Quant à nous, déclinant le rôle de prophètes, répugnant à cette puérilité qui érige des vœux en prédictions, nous avons adopté le seul parti qui nous paraisse à la fois honnête et sensé. Nous prenons au mot, et dans leur acception simple, droite et naturelle, les paroles et les mesures des gouvernemens. Nous croyons que les gouvernemens sont sérieux dans leurs actes. Nous sommes donc convaincus que la France et l'Autriche, en adhérant à la réunion d'un congrès, y apporteront, non des réticences de guerre, mais une volonté efficace de paix. A quelles conditions pourra s'accomplir l'accord si désirable et tant désiré? C'est l'affaire même du congrès de le rechercher; si nous ne croyons point devoir taire nos vœux pour une solution pacifique, nous pensons remplir un devoir de discrétion patriotique en nous abstenant de discuter le détail des questions sur lesquelles le congrès va délibérer. Nous demanderons seulement la permission de signaler quelques indices qu'une publicité antérieure a laissé entrevoir. Si nous ne nous trompons, vers la fin du mois dernier, un des gouvernemens qui sont le plus intéressés dans la question italienne fut interrogé par le cabinet anglais sur les mesures qui devaient, à son avis, pacifier l'Italie. Il aurait été répondu à lord Malmesbury qu'il y avait deux façons de régler les affaires italiennes : que la bonne et la seule efficace serait l'évacuation totale de la péninsule par l'Autriche et la révision des traités de 1815; que, si une telle entreprise paraissait trop grosse dans la situation actuelle, il fallait que l'Autriche, par l'abandon de ses traités particuliers, rendît leur indépendance véritable aux petits états italiens, et qu'elle accomplît de sérieuses réformes dans l'administration de la Lombardie et de la Vénétie. Naturellement le cabinet anglais n'a pas dû tenir compte de la solution absolue, de celle qui équivaudrait à la guerre, qu'il fait tant d'efforts pour prévenir; mais les conseils que lord Cowley a donnés à Vienne ont dû rouler sur la seconde. Il serait de la part de l'Autriche souverainement habile de faire dans cette limite de très larges concessions, et de surprendre l'Europe par quelque combinaison inattendue qui pût répondre aux vœux de la nationalité italienne. Lord Clarendon vient de donner dans ce sens un conseil opportun à l'Autriche : il est clair que la force qu'elle puise dans les sympathies de l'Allemagne lui permet de céder beaucoup avec bonne grâce et sans aucun sacrifice de dignité. La satisfaction avec laquelle lord Clarendon et lord Malmesbury ont parlé du résultat de la mission de lord Cowley, les éloges qu'ils ont donnés à la franchise et à la cordialité qui ont distingué ses relations avec la cour de Vienne permettent de bien augurer des dispositions de l'Autriche. Nous rapprochons involontairement de ces symptômes l'incident qu'a soulevé un membre de l'administration anglaise, M. Whiteside, dans le débat sur le bill de réforme. Pourquoi M. Whiteside a-t-il rappelé qu'en 1848 l'Autriche avait offert à lord Palmerston de régler les affaires d'Italie sur la base de l'indépendance de la Lombardie avec un archiduc à la tête? Quel rapport ce souvenir a-t-il avec le bill de réforme? N'est-il point inspiré par les perspectives de la situation, par les préoccupations actuelles? Ne semble-t-il pas que le cabinet anglais, se voyant menacé dans son existence par lord Palmerston,

veut mettre l'opinion en garde contre un nouvel avortement de la combinaison qui a une première fois échoué par la faute du noble lord? Mais nous n'insisterons pas davantage sur ces symptômes, ces indices, ces rapprochemens, et nous n'avons pas la prétention d'en tirer une conclusion téméraire et en tout cas prématurée.

Si, sur les assurances de lord Malmesbury, nous croyons volontiers aux dispositions conciliantes de l'Autriche, à plus forte raison avons-nous foi dans les intentions pacifiques du gouvernement français, malgré les insinuations contraires qui nous arrivent d'au-delà des Alpes, et que mettent en avant les partisans impatiens de l'émancipation de l'Italie par la guerre. Nous ne voulons en avoir pour garans, nous le répétons, que les actes et les paroles officielles du gouvernement de l'empereur, et la présence au ministère des affaires étrangères de M. le comte Walewski, qui a acquis des titres si légitimes à la confiance des amis éclairés d'une paix honorable. Quant aux insinuations qui arrivent d'Italie, si elles nous inquiètent sur les éventualités dont la péninsule peut être le théâtre, nous ne leur accordons pas la puissance de compromettre la France et son gouvernement. La France est unanime, nous ne craignons pas de le dire, dans ses sympathies pour la liberté et l'indépendance de l'Italie. C'est en vain que de tristes rancunes ont voulu contester cette unanimité. Nous avions été contraints, il y a quelque temps, de protester contre une de ces calomnies de l'esprit de parti. L'auteur de la fameuse brochure *Napoléon III et l'Italie* n'avait pas craint d'écrire que la diplomatie du roi Louis-Philippe avait en 1847 soutenu dans la péninsule la pensée autrichienne; nous nous étions contentés de répondre à cette ignorante accusation par un seul nom, celui de Rossi, qui était en 1847 le représentant le plus éminent de notre diplomatie en Italie. La réponse, nous le savons, n'était pas suffisante. Il fallait joindre à M. Rossi tous les hommes illustres qui ont éclairé ou conduit la politique de la France sous la monarchie de juillet. Un journal s'est chargé de compléter notre réfutation en citant les discours mêmes prononcés en 1847 par tous ceux qui étaient alors la gloire de la tribune française. M. Cousin, M. Thiers, M. de Montalembert, M. de Lamartine, M. Barrot, M. Guizot, sont venus tour à tour, avec une éloquence dont la France est sevrée depuis si longtemps, témoigner de la sympathie élevée et de l'appui moral que la cause italienne rencontrait dans les rangs du libéralisme français parmi ces belles perspectives de 1847, qui furent si tôt, et si malheureusement pour l'Europe entière, obscurcies et confondues par la révolution. Nous avons eu la bonne fortune de provoquer nous-mêmes cette réhabilitation éclatante en exprimant le légitime regret que la France fût privée, dans la crise actuelle, des lumières et des conseils que répandent sur la politique d'un grand pays les nobles discussions du parlement et de la presse. Ce qui achève notre satisfaction, c'est que l'écrivain qui a ressuscité les discours de nos illustres amis touche de bien près assurément à l'auteur de *Napoléon III et l'Italie,* c'est que les extraits reproduits par le journal ont fort l'air d'un dossier préparé pour ce fameux manifeste de la question italienne, si bien qu'il ne nous est pas défendu de croire que nous avons réussi à faire réfuter et réparer par l'auteur même l'imputation portée par la brochure contre la politique italienne du roi Louis-Philippe

en 1847. L'unanimité des sentimens qui animent les hommes politiques de la France envers l'Italie n'est donc plus contestée; mais l'unanimité des sentimens laisse place à toutes les libertés et à toutes les diversités d'appréciation sur les questions de conduite. Or c'est précisément sur la question de conduite que l'immense majorité de la France se sépare aujourd'hui de ceux qui, soit au dedans par leurs menées, soit en Italie par leurs excitations, chercheraient à l'entraîner aveuglément et immédiatement dans la guerre.

Nous souhaiterions ardemment que nos amis d'Italie, dont le patriotisme nous paraît si admirable, voulussent bien réfléchir de sang-froid et avec une bienveillante impartialité sur les considérations qui doivent diriger la France dans l'appréciation de cette question de conduite. La France ne peut pas envisager la guerre du même point de vue que l'Italie. La portion de l'Italie qui est exaspérée par ses souffrances, celle qu'un de nos amis, M. John Lemoinne, qui vient de réimprimer ses lettres spirituelles et éloquentes sur *les affaires de Rome,* appelait un jour l'Irlande de l'Europe, ne croit avoir rien à perdre dans de nouvelles convulsions où s'étourdiraient ses douleurs. La portion indépendante de l'Italie, celle que lord Derby appelait récemment une oasis de liberté, le Piémont, n'expose dans une guerre où elle serait soutenue par la France qu'un médiocre enjeu contre la chance d'un immense profit. Le Piémont est bien sûr, sous la protection de l'Europe, de survivre, comme en 1849, à une défaite. La France, avant de tenter de tels hasards, doit, au dedans comme au dehors, aviser à d'autres chances, pourvoir à des intérêts bien plus vastes et bien plus complexes. La guerre surtout ne lui étant point imposée par une nécessité qui lui soit en quelque sorte personnelle, elle doit avant tout en peser la moralité. La morale politique de notre temps permet-elle par exemple de faire la guerre par choix, même sous les prétextes les plus chevaleresques? L'histoire des régimes anciens abonde en guerres de ce genre : en cite-t-on qui, même au point de vue militaire, aient eu une fin heureuse? Supposons ce doute tranché, une question de philosophie politique s'élève à propos de l'Italie : le concours armé d'une nation étrangère est-il le moyen naturel, sain, efficace de créer et d'organiser une nationalité? Passons encore, arrivons aux problèmes pratiques que suscite une telle entreprise. C'est en vain que les Italiens disent, comme nous le voyons à regret par le récent *discorso* de M. Salvagnoli, *della Indipendenza d'Italia,* que l'Italie fait passer aujourd'hui l'indépendance avant la liberté. Nous croyons qu'ils se trompent, et que pour arriver plus sûrement à l'indépendance, c'est-à-dire à l'expulsion de l'Autriche du Lombard-Vénitien, il vaudrait mieux pour eux passer par la liberté, c'est-à-dire par l'autonomie réelle des états déjà indépendans, et qui, par une solution diplomatique et par conséquent pacifique, peuvent être affranchis de l'influence autrichienne. Mais soit, commençons par l'indépendance. Il n'y aura pas d'indépendance assurée pour l'Italie sans l'organisation immédiate de la liberté, sans l'établissement du *self-government,* car des gouvernemens absolus seraient soumis à des influences étrangères, ou par leurs luttes et leurs alliances pourraient ramener à chaque instant, comme en témoigne toute l'histoire de la péninsule, l'étranger en Italie. Ainsi, nous, France, quand nous parlons de

conquérir l'indépendance pour l'Italie, nous ne pouvons ignorer qu'il s'agit d'y établir et d'y fonder de nos propres mains ces institutions libérales que nous avons perdues, ou que nous ne possédons point encore. Œuvre étrange et contradictoire : s'imagine-t-on, par exemple, la liberté de la presse fondée par nous en Italie et les journaux italiens arrêtés à la frontière, si chez nous la presse n'était pas rentrée dans le régime du droit commun? Tout le monde sent cette anomalie. Nous lisons par exemple dans une brochure (*la Prusse et la Question italienne*) publiée à Berlin, traduite à Paris, et qui a fait un certain bruit, car elle est l'écho des aspirations guerrières éveillées par la question d'Italie, ce curieux passage : « L'empereur laissera pleine liberté aux idées libérales de son cousin aussi bien que de la maison de Savoie, et il provoquera même en Italie l'établissement d'institutions constitutionnelles. Cette réorganisation de l'Italie sera pour lui, selon toute probabilité, l'occasion la plus favorable pour relâcher un peu les rênes de son pouvoir en France, sans avoir l'air de céder à une pression intérieure. Tout porte à croire que l'empereur cherche cette occasion, et que cette pensée n'est pas tout à fait étrangère à sa politique italienne. » Nous ne prendrions pas sur nous la licence d'émettre de telles hypothèses; mais puisque l'honnête écrivain allemand est si bien instruit des douceurs que nous réserve l'avenir, nous nous permettrons de lui demander s'il ne serait pas plus logique et plus honorable pour la France de lui accorder avant la guerre les institutions qu'on l'invite à aller fonder à ses risques et périls en Italie. Ces institutions ne sont point une récompense qui se gagne sur les champs de bataille; elles ont toujours été considérées comme de précieuses garanties pour les peuples et pour les gouvernemens. Elles associent franchement en effet les peuples aux entreprises de leurs gouvernemens, et permettent aux nations d'éclairer le pouvoir et de prévenir ses erreurs. Si donc elles sont aussi utiles que nous le croyons, d'accord avec le bon publiciste allemand, c'est bien plus à la veille qu'au lendemain d'une guerre.

Nous avons certes le triste droit de donner aux Italiens le conseil de ne point faire passer dans leur impatience belliqueuse l'indépendance avant la liberté, car si les orages de la liberté nous ont cruellement éprouvés dans nos révolutions intérieures, jamais du moins ils n'ont compromis notre indépendance nationale, laquelle deux fois a été atteinte dans ce siècle à la suite des guerres du grand général qui avait fait accepter par la France l'échange trompeur de la liberté contre la gloire des armes. Si nous étions en effet réduits à discuter ce dilemme de paix ou de guerre, les écrivains italiens qui l'agitent devant nous ne devraient-ils pas être pénétrés de l'avantage qu'aurait la France à pratiquer dès à présent en une telle conjoncture les institutions qu'on lui montre comme un appât dans l'avenir? Le jour où la France, après des discussions approfondies, se déciderait à prêter son épée à l'Italie, les patriotes italiens pourraient être certains que la nation tout entière entrerait dans la lutte non pas seulement avec cette martiale ardeur qui mène au combat nos soldats fidèles au drapeau, mais aussi avec cette parfaite confraternité de pensées et de sentimens qui est nécessaire au triomphe d'une cause commune. C'est qu'en effet ce jour-là la France aurait pris son irrévocable parti, après avoir regardé patiemment, profondément,

virilement, toutes les difficultés de l'entreprise, et les avoir méprisées par une détermination raisonnée. Elle se serait rendu compte des sacrifices financiers que la guerre devrait lui imposer; elle aurait pesé les charges infligées au travail par la stagnation des capitaux, par le ralentissement de l'industrie et du commerce, par l'augmentation des taxes et la négociation des emprunts; elle aurait apprécié elle-même les alliances ou les hostilités avec lesquelles ou contre lesquelles elle devrait agir; elle aurait choisi elle-même, après le débat et sous le contrôle de toutes les opinions, le système politique qu'elle entendrait servir, et de concert avec ses alliés faire prévaloir en Europe. Ces libres délibérations ne seraient pas seulement utiles au choix d'une bonne conduite nationale, elles affaibliraient aussi ou feraient tomber un des obstacles les plus graves que rencontre l'action extérieure de la France. Il existe en Europe contre la France un préjugé et un malentendu qu'ont suscités à nos dépens nos anciens gouvernemens despotiques. Les gouvernemens et les peuples étrangers croient aisément que la France, dans ses entreprises extérieures, a toujours ces visées de prépondérance usurpatrice et ces projets de monarchie universelle dont Louis XIV et Napoléon ont épouvanté le monde. Cette méprise est la grande difficulté de notre politique extérieure. Nous étions frappés de la vivacité avec laquelle elle s'est perpétuée en lisant récemment le livre fort intéressant que M. Jules Bastide a publié l'année dernière sur *la République française et l'Italie en* 1848. M. Jules Bastide est un des vétérans les plus fermes et les plus honnêtes du parti radical; il fut le ministre des affaires étrangères d'un patriote illustre et non moins consciencieux, le général Cavaignac, et il est sorti du pouvoir accompagné de l'estime publique. M. Bastide raconte avec douleur et montre dans les pièces diplomatiques de l'époque comment, au lendemain de février, se dressèrent contre nous, chez les peuples comme chez les gouvernemens, les vieilles frayeurs de la première révolution et du premier empire. Partout en effet on s'attendait alors à voir la république française devenir, comme au début de ce siècle, l'héritage d'un gouvernement militaire. Les révolutionnaires allemands, les Italiens eux-mêmes étaient dupes de ce malentendu, et cette fatale erreur compromit les projets généreux du gouvernement républicain en faveur de l'Italie. Nous ne pouvons nous dissimuler que la même difficulté se présente aujourd'hui : l'état de l'Allemagne le prouve. Les libéraux allemands se mêlent sans doute, dans une pensée de réforme politique, au mouvement national que les gouvernemens et l'Autriche surtout ont excité ou encouragé. Ce n'en est pas moins un embarras pour la France de voir se lever contre elle une question allemande très grave dès qu'elle touche à la question italienne; les libéraux italiens ne seraient que justes en le reconnaissant.

Pour peu que l'on ait étudié la politique de l'Europe, l'on sait que si l'Allemagne, grâce à sa division en états confédérés, n'a point elle-même l'initiative de la prépondérance continentale, c'est en elle cependant que les deux autres grandes puissances du continent, la France et la Russie, sont forcées de chercher les ressorts de cette influence. Telle fut, chez nous, la politique de Richelieu, de Mazarin, de Louis XIV, reprise avec plus de violence que d'habileté par l'empereur Napoléon. Après 1815, la Russie, par ses al-

liances de famille et son attentive diplomatie, s'assura l'influence sur l'Allemagne. Il y avait quelque motif d'espérer que la guerre d'Orient affaiblirait pour longtemps ce grand crédit de la Russie dans la confédération; mais il y a encore plus de raisons de craindre que l'agitation de l'Allemagne, surexcitée par les éventualités italiennes, ne rende au cabinet de Pétersbourg l'occasion de ressaisir son ancien ascendant. Déjà, en proposant des congrès et en les présidant, la Russie commence habilement la restauration de la politique à laquelle elle a dû de faire en Europe une si grande figure pendant quarante ans. Voilà des choses auxquelles les Italiens n'ont pas l'air de se douter que nous ayons à songer sérieusement avant de prendre des partis extrêmes. Dans tous les cas, pour que ce malentendu des défiances qui séparent les peuples s'efface enfin, il faut que les peuples soient vraiment libres, car les gouvernemens libres ne suscitent point de tels ombrages. Que la liberté s'établisse donc partout, si l'on ne veut pas s'exposer à voir les questions d'indépendance nationale dévier par des fautes de conduite, et devenir des causes de luttes ruineuses entre les gouvernemens, et des fermens d'animosité perpétuelle entre les peuples.

Les libéraux et les patriotes italiens, dans leur intérêt comme dans le nôtre, nous pardonneront si, sans rien abandonner du sincère et raisonnable attachement que nous leur portons, nous discutons et nous conduisons, non en Italiens, mais en Français, la question italienne, car dès qu'elle engage notre liberté, notre sang, nos finances, notre industrie, notre crédit dans le monde et cette partie de notre indépendance qu'un peuple expose toujours dans une entreprise de guerre, la question italienne n'est plus naturellement pour nous qu'une question française. Ce n'est point sans motif que nous faisons cette réserve. Nous avons sous les yeux bien des lettres écrites d'Italie et plusieurs écrits remarquables qui viennent d'y être publiés et d'y produire une sensation profonde. Ces lettres et ces écrits, nous le disons à regret, ne nous semblent point ménager assez la liberté d'action de la France. Certes les émotions et l'enthousiasme résolu qui semblent s'être emparés des Italiens ont quelque chose de noble à la fois et de touchant, et nous sommes habitués à comprendre et à respecter de si généreux sentimens. Comment refuserions-nous notre admiration au brave peuple piémontais, qui, docile au devoir, sobre, ferme, sans exaltation factice, sans charlatanisme, supporte les lourdes charges qu'on lui a peut-être témérairement imposées? Comment ne pas applaudir à ces volontaires, à cette fleur de noblesse italienne dont Turin est le rendez-vous, et qui s'impose les devoirs les plus pénibles de la vie militaire dans l'espoir d'être bientôt conduite sur les champs de bataille où l'on pourra mourir pour la patrie italienne? Comment rester insensible aux accens de cette brochure *Toscana e Austria*, où des hommes éminens, le marquis Cosimo Ridolfi, le baron Bettino Ricasoli, le chevalier Ubaldino Peruzzi, ont inscrit leurs noms, et où semble revivre dans sa patrie la ferme, élégante et chaude éloquence de Machiavel? Quand M. Farini à Turin, dans une brochure dédiée à lord John Russell, M. Salvagnoli et les signataires de *Toscana e Austria* énumèrent les longs et oppressifs empiétemens de l'Autriche, depuis 1815, sur l'autonomie des petits états italiens, il nous serait impossible de ne point nous unir de toute notre âme à des

protestations si justes; mais lorsque ces nobles écrivains abandonnent cette invincible défensive, et dans leur impatience veulent pousser leur pays, et la France surtout, dans une guerre agressive; lorsque, dans leurs excitations, nous les voyons oublier qu'il n'y a pas seulement en France un gouvernement investi d'une initiative puissante, mais qu'il y existe aussi une nation bien digne assurément d'un régime libre, et qui compte au moins autant dans le monde par son intelligence et sa raison que par le nombre de ses baïonnettes; lorsque enfin nous voyons méconnaître, dans la ferveur d'amitiés nouvelles, les services rendus par le libéralisme français à la cause morale de l'Italie, et qu'on nous menace presque d'explosions révolutionnaires, s'il ne nous convient pas de nous laisser emporter à l'élan italien, nous gémissons de cet esprit d'imprudence, d'imprévoyance et peut-être d'injustice, et nous dirions volontiers à ces enthousiastes que, s'il est beau d'être le martyr d'une noble cause, il est plus beau encore de la faire réussir par la prudence et la patience. Tous les Italiens heureusement ne s'abandonnent point à cette fougue périlleuse. L'on nous envoie de Toscane même une adresse que l'on y signe en ce moment, et où sont résumés les vrais principes de la solution pacifique que comporte aujourd'hui la question italienne. Indépendance de tous les états de l'Italie garantie collectivement par les puissances européennes, renonciation de l'Autriche aux traités particuliers qui entravent cette indépendance et à l'occupation des forteresses de Commacchio, Ferrare et Plaisance, — remaniement territorial pour donner plus d'homogénéité et de consistance aux petits états de l'Italie centrale, exclusion de toute force armée qui ne serait point indigène, institutions représentatives fondées sur les lois municipales et sur la liberté de la presse, tels sont les principes énumérés dans cette adresse que d'illustres Toscans se proposent de placer sous les yeux du congrès. Ces principes sont manifestement compatibles avec la paix, et ce serait l'Autriche qui encourrait la responsabilité morale de la guerre, si elle refusait de porter jusqu'à ce point les concessions que l'on attend d'elle.

En présence des préoccupations qui agitent le continent, et dont elle ressent cependant, elle aussi, le contre-coup douloureux, l'Angleterre donne en ce moment aux amis des libres institutions un spectacle attachant et fortifiant. Nous voulons parler de la grande discussion à laquelle donne lieu la seconde lecture du bill de réforme, et qui n'est point terminée encore, quoique la chambre des communes y ait déjà consacré cinq longues séances. Il y a longtemps qu'un débat parlementaire n'avait été nourri de discours aussi substantiels, aussi nerveux, aussi éloquens. Nous nous proposons de revenir en détail sur cette vaste instruction, où le régime parlementaire anglais a été si sérieusement analysé. Il y a de grandes leçons politiques à recueillir pour tout le monde dans cette large et virile discussion, et nous ne ferons point défaut à cette tâche, lorsque le vote final aura clos la controverse; mais une éventualité politique très grave est mêlée à l'issue du débat. Lord Stanley a, dès le début, annoncé que de l'adoption ou du rejet de la motion de lord John Russell dépendaient le sort du bill et la conduite que le sentiment de sa dignité dicterait au ministère. Y avait-il dans cette déclaration la menace de la démission du cabinet ou d'une disso-

lution de la chambre? La question reste douteuse jusqu'à présent. Il a semblé, pendant une partie de la discussion, que le ministère serait battu par une forte majorité; les chances du cabinet ont ensuite paru s'améliorer. Le sentiment qui semble dominer dans la chambre, c'est que la question de la réforme soit résolue cette année; comme une crise ministérielle compromettrait ou ajournerait indéfiniment cette solution, il ne serait pas impossible que le ministère sortît vainqueur de l'épreuve. Lord Palmerston s'est fait l'organe ironique du sentiment de la chambre en invitant le ministère à rester au pouvoir sans dissoudre le parlement et à accepter avec docilité les amendemens qu'il plairait à la chambre de faire subir au bill. Le gouvernement, par la bouche de M. Whiteside, attorney-général, et de sir John Packington, a repoussé avec fierté cet injurieux conseil, et, nous le répétons, il n'est point invraisemblable que sa fermeté ne lui porte bonheur.

Au milieu de toutes les affaires qui s'agitent en Europe, qu'est devenue une question qui a certes enflammé bien des passions au-delà du Rhin, qui implique même d'assez grands intérêts, mais qui heureusement a duré assez longtemps pour pouvoir durer encore sans aboutir à un conflit? Nous voulons parler du laborieux différend entre le Danemark et l'Allemagne au sujet de la situation du Holstein. Le cabinet de Copenhague, cédant à la pression des pouvoirs allemands, a de nouveau appelé en consultation les états provinciaux du Holstein. Cette session des états holsteinois a commencé le 4 janvier, elle vient de finir, et elle ne laisse pas d'être digne d'attention, ne fût-ce que comme spécimen des inextricables difficultés que soulève cette question. Il est bien certain d'abord que ce n'est ni par l'esprit de conciliation ni par le libéralisme qu'a brillé cette session. Une multitude de propositions et de pétitions ont été adressées aux états. Le gouvernement demandait l'abolition de pénalités vieillies et devenues inapplicables, l'admission d'administrateurs laïques dans la distribution des dons de charité; il proposait d'enlever aux pasteurs de diverses contrées du Holstein le droit de rédiger les testamens. Les particuliers à leur tour ont adressé nombre de pétitions aux états. Les catholiques du Holstein réclamaient la liberté du culte, les Juifs sollicitaient non-seulement la même liberté en leur faveur, mais encore le simple droit de bourgeoisie, dont ils ne jouissent pas, leur condition étant demeurée exceptionnelle dans le pays. On demandait aussi des améliorations d'un ordre matériel, une répartition plus équitable des impôts. Il faut bien le dire, toutes ces propositions et ces pétitions, si sensées, si modérées qu'elles fussent, choquaient l'esprit et les intérêts de l'aristocratie et du clergé holsteinois, et ont été repoussées comme des innovations dangereuses. A tout prendre, ce ne sont là encore que des épisodes uniquement propres à mettre en lumière les tendances de cette assemblée, dont une raison politique d'un autre ordre avait déterminé la réunion.

Le motif réel de la convocation des états provinciaux du Holstein en session extraordinaire, le sujet principal de leurs délibérations, c'est la position constitutionnelle du duché dans la monarchie danoise. On l'a sans doute oublié, et nous ne faisons que le rappeler : le Danemark était engagé, il y a quelques mois à peine, dans une sorte de conflit diplomatique avec la diète de Francfort au sujet de la position du Holstein. On exigeait avant tout du

cabinet de Copenhague l'abolition de la constitution commune de la monarchie, qui portait atteinte, disait-on, à la nationalité allemande du Holstein, qui violait les priviléges du duché. Le Danemark a résisté d'abord, puis il a fini par céder à la nécessité : il a aboli la constitution du 2 octobre 1855, du moins en ce qui concerne le Holstein et le Lauenbourg, et il a convoqué les états provinciaux pour avoir leur avis sur l'organisation de la monarchie. C'était faire preuve de déférence envers la confédération germanique, et sous ce rapport le Danemark n'a point eu tort de se prêter à cette expérience nouvelle. Ce n'était pas assurément rendre la question plus facile à résoudre. Qu'est-il arrivé en effet? Les états provinciaux se sont assemblés, ils ont nommé un comité, et tout aussitôt dans le travail de ce comité on a vu percer les idées de séparation du parti aristocratique holsteinois, cette pensée obstinée de détacher le Slesvig lui-même du Danemark pour le rattacher au Holstein et à l'Allemagne. Le fond des opinions de ce parti, c'est toujours le démembrement plus ou moins déguisé de la monarchie danoise. Au demeurant, quelles sont les propositions du comité des états provinciaux pour l'organisation constitutionnelle de la monarchie? L'église luthérienne évangélique doit demeurer église d'état officielle, sans liberté de culte pour les autres religions!... Le Danemark, le Slesvig, le Holstein et le Lauenbourg formeront dans la monarchie quatre provinces tout à fait égales en droit et indépendantes l'une de l'autre : point d'organe commun représentatif et législatif, mais quatre assemblées provinciales pour les lois communes de l'ensemble aussi bien que pour les intérêts particuliers à chaque province. Pour les lois d'ensemble, le gouvernement seul aura l'initiative. Les élections se feront par classes, et suivant un cens proportionnellement assez élevé. Les députés de l'ordre équestre, des grands terriens, du clergé, seront presque aussi nombreux que ceux des petits propriétaires des villes et de la campagne réunis. Il n'y aura point d'*indigénat* valable dans la monarchie entière. Nul ne pourra être fonctionnaire public ailleurs que dans la province où il est indigène, sauf les habitans du Slesvig et du Holstein, qui pourront acquérir l'indigénat dans les deux duchés ensemble, en faisant deux années d'études à l'université holsteinoise de Kiel.

Cette dernière combinaison révèle assez naïvement la pensée de la majorité aristocratique des états provinciaux du Holstein. Le rapport et les conclusions du comité ont été adoptés sans discussion; mais ici est intervenu le commissaire royal représentant le cabinet de Copenhague, qui a protesté contre le rapport du comité aussi bien que contre le vote de l'assemblée, en rappelant notamment que les états provinciaux du Holstein dépassaient leurs droits quand ils prenaient des résolutions sur l'organisation générale de la monarchie, et qu'ils n'avaient aucun titre à formuler des délibérations relatives au Slesvig. Deux faits, ce nous semble, ressortent de tout ce qui s'est passé dans cette session : le premier, c'est que le projet de constitution élaboré par les états provinciaux du Holstein est aussi impraticable, bien moins libéral et plus contraire que tous les autres essais de ce genre à l'intégrité de la monarchie; le second fait, c'est que le parti holsteinois n'a répondu aux dernières concessions du cabinet de Copenhague que par les témoignages multipliés d'une animosité malheureusement persistante. Au fond,

c'est toujours la lutte entre la partie allemande du Danemark au sud de l'Eider et la partie danoise au nord de cette rivière frontière, et maintenant la question est de savoir si, le Holstein consulté, il devient plus facile de concilier les prétentions de l'esprit germanique et l'indépendance du Danemark, depuis si longtemps en présence. E. FORCADE.

THÉATRES.

UN BEAU MARIAGE,

comédie en cinq actes et en prose, par MM. Émile Augier et Éd. Foussier.

Lorsqu'il y a un peu plus d'un an je parlai de M. Augier devant les lecteurs de la *Revue,* quelques personnes trop sévères me reprochèrent mon indulgence; je répondis que le reproche était mal fondé, et qu'il fallait dire sympathie et non indulgence. J'ai du goût, je l'avoue, pour cet aimable et judicieux esprit. Si le talent littéraire de M. Augier manque d'élévation, il a de la finesse et de la fermeté. Chez la plupart de nos jeunes auteurs dramatiques, la nature est infiniment supérieure à l'art; M. Augier est peut-être le seul chez lequel il existe un équilibre raisonnable entre la nature et l'art. Il sait composer ses pièces, distribuer ses scènes, combiner ses effets; tant d'autres ne savent rien de tout cela. Il sait qu'une pièce de théâtre doit avoir une exposition et un dénoûment, qu'elle doit être le développement logique d'une idée première, et que chaque scène par conséquent doit être un des termes de ce développement. Ce sont là des qualités assez peu communes, et qu'on rencontre rarement aujourd'hui. Ses pièces sont donc littérairement mieux construites et mieux composées que la plupart des pièces du théâtre contemporain. L'art chez lui est sensé comme la nature est judicieuse. Romantiques et réalistes se sont donné le mot pour le dénigrer à l'envi. Franchement ils ont tort, et je ne sais ce qu'ils lui reprochent. M. Augier a tout autant de verve brutale qu'un réaliste, et il a tout le sens commun que n'a pas un romantique. A l'exception du *Demi-Monde,* le théâtre réaliste n'a rien produit qui vaille *le Mariage d'Olympe* et *les Lionnes pauvres.* Quant aux romantiques, on pourrait leur recommander la modestie. *La Ciguë, l'Aventurière, la Jeunesse,* sans être des chefs-d'œuvre, sont des pièces fort supérieures aux productions saugrenues que vociférent les traînards attardés du drame historique, et aux enfantines élégies que les jeunes recrues du romantisme qualifient du nom de comédie. Résumons les qualités de M. Augier : il sait composer, il a un vif sentiment de la réalité, beaucoup d'esprit, de l'habileté et le sens commun. Je connais plus d'un de ses détracteurs qui n'a aucune de ces qualités.

Je suis donc parfaitement à mon aise pour déclarer à M. Augier que j'ai

à lui faire quelques querelles. J'avais cru jusqu'à ce jour qu'Académie oblige comme noblesse, et que le temps de la production précipitée était passé pour un écrivain, dès qu'il avait franchi le seuil de l'Académie. La production précipitée! cela est bon pour un jeune homme qui a besoin d'arriver à conquérir l'attention d'un public distrait et prompt à oublier. M. Augier n'est pas précisément un jeune homme, et il n'en est plus à se faire connaître. Son nom a conquis toute la renommée qu'il pouvait légitimement espérer; son talent n'est plus contesté par la critique. L'Académie française, dont le rôle est de sanctionner la faveur publique, lorsqu'elle pense que cette faveur est méritée et n'a pas été conquise par des moyens illégitimes, lui a ouvert ses portes avec empressement, sans le faire attendre comme tant d'autres. Tout lui a souri, succès, fortune, faveur publique. En vérité, il ne lui reste rien à désirer, et il devrait se tenir pour satisfait. S'il a encore une ambition, il semble que ce devrait être celle de mieux faire que par le passé. Il devrait se montrer reconnaissant envers ces dons naturels qui lui ont rapporté de si beaux bénéfices. J'ai regret de dire que M. Augier suit exactement la voie contraire à celle que nous voudrions lui voir suivre. Loin de la modérer et de la ralentir, le titre d'académicien semble au contraire enflammer davantage son ardeur. Il produit avec l'empressement d'un jeune homme qui a besoin de faire ses preuves. Dans l'année qui vient de s'écouler, il a fait représenter trois pièces nouvelles sur trois théâtres différens. Trois pièces nouvelles, c'est au moins une de trop. Certes je ne veux pas contester le mérite qui distingue les deux dernières pièces qu'il a données au théâtre. Il y a dans *les Lionnes pauvres* une remarquable veine d'ironie cruelle et froide, et quelques coups de fouet sanglans donnés d'une main ferme, qui vont droit à leur adresse. Grâce à cet esprit judicieux qui le recommande particulièrement, il ressort d'*un Beau Mariage* plus d'une leçon morale qu'il était bon de faire entendre au public. Cependant je ne puis m'empêcher de croire que si M. Augier eût modéré son empressement à produire ces deux pièces sur la scène, il n'eût rien perdu pour attendre.

Il avait trouvé dans *les Lionnes pauvres* un admirable sujet de tragi-comédie. Ce n'était pas une aventure individuelle, un récit de la *Gazette des Tribunaux*, une anecdote dialoguée, qu'il pouvait mettre sur la scène; c'était toute une partie de la société moderne, tout un côté de la nature humaine à notre époque, tout un ordre de vices essentiellement contemporains. C'était un sujet malpropre, il est vrai, mais réellement neuf, que celui du crime qu'il a voulu représenter : l'adultère salarié, commis froidement, au sein de l'aisance, sans avoir aucune des excuses de l'entraînement, de l'imprudence, de la passion, du besoin, ni même de la simple fantaisie, et dans l'unique pensée de satisfaire des caprices de vanité. Si M. Augier eût médité plus longtemps son sujet, il nous aurait donné une comédie de mœurs véritable, au lieu de nous donner une anecdote dialoguée. La pièce des *Lionnes pauvres* en effet n'est pas autre chose. C'est une aventure prise dans le monde parisien, et très habilement racontée par un bel esprit railleur. C'est un récit fidèle et exact, un calque adroit de la réalité. M. Augier, dans cette pièce, a été narrateur plutôt que dramaturge. Il a raconté ce qu'il avait vu

ou entendu sans en rien retrancher, sans y rien ajouter. Il n'a pas essayé de combler les lacunes que lui présentait la réalité. Aussi n'y a-t-il dans cette pièce que des détails de caractères. Si M. Augier avait pris le temps nécessaire pour coordonner les élémens qu'il avait sous la main, Séraphine Pommeau serait un caractère bien nettement accusé, au lieu d'être ce qu'elle est, un personnage d'apparence insignifiante, qu'on surprend seulement à la dérobée, et la belle scène du quatrième acte, où son exécrable nature se révèle brusquement, serait d'un effet bien plus dramatique encore qu'elle ne l'est. J'en dirai autant d'*un Beau Mariage*. La donnée de cette pièce est vraie, morale, féconde en situations dramatiques; mais M. Augier n'a pas donné à son esprit le temps de la *digérer*. L'originalité de la pièce a souffert de cet empressement. Quoique ce soit pour la première fois qu'on ait mis au théâtre cette situation, le spectateur reste longtemps froid et distrait. La nouveauté de cette donnée ne frappe pas : il semble qu'on l'ait déjà rencontrée ailleurs. On fouille ses souvenirs pour tâcher de se rappeler dans quel livre on a rencontré ces incidens et ces personnages; on se sent embarrassé comme devant d'anciennes connaissances depuis longtemps oubliées, et dont on ne se rappelle plus le nom. Une certaine inquiétude vous saisit dès la fin du premier acte, et vous accompagne jusqu'au milieu du quatrième. Il ne tenait qu'à l'auteur de nous éviter ces tourmens; pour cela, il lui suffisait de quelques mois de réflexions qui lui auraient permis de transformer sa donnée de manière à laisser dormir au fond de notre mémoire les souvenirs de nos lectures plus ou moins frivoles des dernières années.

Sans doute, comme disait Alceste, le temps ne fait rien à l'affaire, et la critique ne peut avoir la prétention de mesurer les heures aux poètes. Oui, le temps ne fait rien à l'affaire, si l'œuvre produite est un chef-d'œuvre : nous n'avons plus alors qu'à nous incliner et à admirer, sans nous inquiéter de connaître la quantité d'heures et de jours que le poète a employés à enfanter cette œuvre qui excite notre enthousiasme; mais si au contraire l'œuvre est médiocre, mauvaise, incomplète ou mal venue, la critique a parfaitement le droit de reprocher à l'auteur sa précipitation. Qui sait si avec un peu plus de patience et de réflexion cette œuvre n'aurait pas été supérieure à ce qu'elle est? Lorsqu'on prétend se passer du secours du temps, il n'est pas permis de faire autre chose qu'un chef-d'œuvre. Et puis, s'il faut tout dire, cette question du temps n'est pas seulement pour l'artiste une affaire de conscience, c'est aussi une affaire d'habileté. Il ne faut pas abuser de la faveur publique, ni fatiguer trop souvent de son nom les oreilles de la renommée. Quiconque aime la gloire désirera l'épouser en légitime mariage : il aura donc pour elle ces ménagemens et cette réserve qu'inspirent toujours les choses et les personnes que nous estimons. Les brusqueries et les violences ne réussissent pas avec elle, et quelquefois même elles la font repentir d'avoir montré trop de complaisance pour celui qui s'en rend coupable. M. Augier est un esprit droit, habile, pratique; il comprendra la vérité de ces observations.

Seconde querelle. Je regrette que M. Augier n'ait pas pris en sérieuse considération les remarques aussi fines que sensées de l'honorable M. Lebrun sur les dangers et les inconvéniens de la collaboration. Je suis aussi embar-

rassé que M. Lebrun, et j'ai envie de demander comme lui auquel des deux je dois offrir mes félicitations et sur lequel des deux je dois faire tomber mes critiques. M. Augier, dans la préface des *Lionnes pauvres*, en reconnaissant la justesse de cette observation, a présenté la spirituelle excuse que voici : « Nous serions bien embarrassés nous-mêmes de lui répondre, tant notre pièce a été écrite dans une parfaite cohabitation d'esprit. Pour être sûrs de ne pas nous tromper, nous ferons comme ces époux qui se disent l'un à l'autre : *Ton fils.* » Fort bien, mais ces deux époux appartiennent à des sexes différens, et il n'est pas difficile de leur assigner leur part dans l'œuvre commune. L'explication de M. Augier ne me satisfait donc pas, et maintenant je demande lequel est le père et lequel la mère. Est-ce M. Augier qui représente le sexe mâle? est-ce M. Foussier qui représente le sexe femelle? Lequel appellerai-je monsieur, et auquel faudra-t-il dire madame? Si le public est embarrassé, le critique l'est bien davantage. Comment répartir sans injustice la louange ou le blâme? Comment distribuer les couronnes et les réprimandes? Si cette comédie contient quelques beautés, est-ce M. Augier que je dois féliciter? Et quant aux défauts qui la déparent, est-ce à M. Foussier que je dois les attribuer? Il y a dans toute collaboration une sorte d'exploitation de l'homme par l'homme, qui est fatale, inévitable, même entre amis et entre personnes qui s'estiment et se respectent. Involontairement il y en a un qui absorbe l'autre à son profit. C'est à celui qui jouit de la plus grande renommée que le public rapporte invariablement tout l'honneur du succès. La collaboration, loin d'être une gloire pour l'auteur inconnu, est donc une véritable humiliation; son nom obscur ne sert qu'à mieux faire ressortir le nom célèbre de son collaborateur. Jadis, lorsque le dauphin commettait une faute, on fouettait un de ses pages; mais le collaborateur inconnu ne jouit même pas de ce singulier privilége.

Troisième querelle. J'avais cru jusqu'à présent que M. Augier était assez riche de son propre fonds, et qu'il n'avait pas besoin d'emprunter les idées d'autrui. Il paraît que je m'étais trompé : M. Augier emprunte, à des intérêts modérés il est vrai; mais qu'il prenne garde, ces sortes d'imprudences sont terribles, et offrent encore plus de dangers que la collaboration. M. Augier n'ignore pas probablement que, pendant la première représentation de sa nouvelle comédie, tous les spectateurs lettrés se chuchotaient à l'oreille le titre d'un roman contemporain que nos lecteurs n'ont sans doute pas oublié. La donnée d'*un Beau Mariage* est évidemment tirée du roman de M. Amédée Achard intitulé *Maurice de Treuil*. Les idées, je le sais bien, appartiennent à tout le monde; mais leurs divers portraits appartiennent aux artistes qui les ont créés. L'idée est le modèle qui pose devant vous : essayez de comprendre et de saisir ce modèle; mais n'ayez pas recours aux interprétations qui en ont été déjà données. Je ne reproche donc pas à M. Augier d'avoir repris une idée déjà traitée par M. Achard, car cette idée appartient à tout poète ou à tout romancier qui saura s'en emparer; je lui reproche de n'avoir pas su la transformer de manière à la présenter sous une forme originale. Sans doute M. Achard n'est pas le seul qui ait été à même d'observer les conséquences funestes de ce qu'on appelle *un beau mariage*, et M. Augier peut les avoir observées aussi bien que lui; mais si l'œuvre de M. Augier rap-

pelle trop fréquemment celle de son prédécesseur, M. Achard aura le droit de se dire spolié. Les modifications que M. Augier a fait subir à l'idée première de *Maurice de Treuil* l'altèrent sans doute, mais ne la transforment pas. L'imitation qu'on soupçonne dès la fin du premier acte devient flagrante aux deux actes suivans, et ce n'est qu'au quatrième que le dramaturge s'écarte de la situation choisie par le romancier.

Nous sommes à la campagne, chez Mme Bernier, une veuve riche et jeune encore, sur laquelle deux singulières variétés de gentilshommes, un vieux dandy sur le retour, M. de Laroche-Pingoley, et un vieux chimiste trop mondain pour être réellement savant, ont placé leurs espérances matrimoniales. Pourquoi M. de Pingoley aspire à la main de la veuve, on le comprend : les *rats* ont miné les fondemens de sa fortune, et il n'a pas impunément mené pendant trente ans la vie d'oisif et de dandy; mais pourquoi le vieux baron de La Palude, faux savant dont l'unique ambition est d'entrer par intrigue à l'Institut, importune la veuve de ses poursuites amoureuses, on le comprend beaucoup moins. Est-ce par ambition, par cupidité, par affection sénile? Quels que soient les motifs de ce ridicule amour, il nous importe après tout fort peu de les connaître. Ce qu'il est plus important de savoir, c'est que Mme Bernier possède une fille, et que le vieux La Palude entretient auprès de lui, en qualité de préparateur, un jeune chimiste qu'il exploite indignement. Le jeune chimiste est amoureux de Mlle Clémentine : amour sans espoir en apparence, tant les distances sont grandes entre eux.

Le caractère de la jeune fille se présente d'une manière assez originale dans ce premier acte, et a été finement esquissé par M. Augier. C'est une jeune fille ni trop romanesque ni trop positive; c'est, qu'on nous permette ce jargon, un caractère d'une bonne *moyenne*. Ses nombreuses lectures romanesques, la fréquentation du monde, l'expérience précoce que donne l'éducation moderne, loin d'exalter et d'échauffer sa nature sensée, n'ont fait au contraire que la refroidir. Elle est blasée sur tous les sentimens faux grâce à ses lectures romanesques, défiante et sceptique à l'endroit des sentimens vrais grâce à sa précoce expérience. Donc pas de vains rêves et pas d'entraînemens; son cœur n'a pas d'ambition. Elle ne s'attend pas à être aimée pour elle-même, cependant elle voudrait bien que sa personne fût prise *un peu* en considération par son futur mari. Elle ne compte pas aimer avec passion, cependant elle voudrait bien que son mari ne lui déplût pas. On n'est pas moins exigeant. Dans de pareilles conditions d'esprit et de cœur, il est évident qu'elle appartiendra à l'homme qui l'aimera *un peu*, quel que soit cet homme. Aussi, lorsqu'elle s'aperçoit de l'amour du jeune chimiste Pierre Chambeau, elle n'en est ni étonnée ni scandalisée. Pourquoi pas lui aussi bien qu'un autre? Elle ne l'aime pas beaucoup, beaucoup; mais il ne lui déplaît pas. Bref, lorsque M. de Laroche-Pingoley prononce le mot de mariage devant Mme Bernier et sa fille, il est écouté sans étonnement et sans colère. Lorsque la toile se relève au second acte, Pierre et Clémentine sont unis, et nous sommes à Paris, dans l'hôtel de Mme Bernier.

Cependant la situation est mauvaise pour Pierre Chambeau. Lui seul en définitive dans ce mariage a agi avec entraînement, chaleur et désintéres-

sement sincère. Il s'est marié par amour, comme un aveugle, sans calculer, sans prévoir, acceptant toutes les conditions qu'on lui faisait, de peur que la sincérité de sa passion ne fût soupçonnée. Mme Bernier l'a accepté pour gendre en partant de ce principe, qu'elle était assez riche pour se passer la fantaisie d'un gendre pauvre. Elle l'a accepté aussi par égoïsme, afin de ne pas se séparer de sa fille et de rester veuve plus aisément. Pour mieux garder sa fille, elle l'a mariée sans lui constituer de dot, de sorte que Pierre Chambeau appartient en réalité non-seulement à sa femme, mais à sa belle-mère. Quant à Clémentine, elle s'est mariée sans entraînement, sans songer une minute qu'elle dût faire acte de dévouement. Bref, Mme Bernier et sa fille pensent qu'après le mariage il n'y a rien de changé dans leur ménage, et qu'il n'y a qu'un mari de plus. Il faut que le malheureux Pierre Chambeau se conforme aux exigences de sa nouvelle situation, et quelles exigences! Si Pierre Chambeau a caressé l'espoir d'être un jour célèbre, il fera bien d'abandonner ce rêve. Une tyrannie de tous les instans pèse sur lui. S'il veut sortir, on le trouve capricieux; s'il veut rester, on le trouve sauvage. S'est-il enfermé pour travailler, on vient l'avertir que sa belle-mère désire qu'il l'accompagne. S'est-il promis de passer la soirée dans les douceurs de l'intimité, sa femme détruit son rêve en le prévenant qu'elle passera la soirée au bal, et qu'il doit se tenir prêt pour telle heure. On part donc, on arrive dans quelque salon où tous les sourires sont pour Mme Bernier et Mme Chambeau; quant au mari, on le regarde comme un intrus qui a gagné un gros lot à la loterie de la vie. Par quels moyens l'a-t-il gagné? C'est là la question, et les commentaires vont leur train. Si au moins Pierre trouvait dans l'affection de sa femme une compensation à tant d'amertumes; mais non, sa femme ne l'aime pas, ou, pour mieux dire, elle ne se donne pas la peine de l'aimer, et elle ne se doute même pas des souffrances qu'endure son mari. Voilà donc où en est Pierre Chambeau en pleine lune de miel, après quatre mois de mariage. Ici je ferai une petite chicane à M. Augier : la situation qu'il a présentée dans le second et le troisième acte a besoin d'un laps de temps suffisant pour se développer. Ce n'est pas au bout de quatre mois qu'elle peut s'être développée de manière à rendre une crise imminente. Le jeune homme n'a pu encore assez souffrir pour sentir sa chaîne, et quelles que soient les blessures qu'il a déjà reçues, les premières joies de la possession l'ont évidemment trop aidé à les supporter pour qu'il en ait beaucoup de douleur. Entre le premier et le second acte, il devait s'écouler au moins une année.

Et maintenant, pendant deux actes, l'histoire de Pierre Chambeau va répéter l'histoire de Maurice de Treuil. Comme Maurice de Treuil, Pierre a fait un beau mariage; comme Maurice de Treuil, il doit ce malheureux bonheur à l'entremise d'un tiers, dont la sympathie cache des desseins secrets; comme Maurice de Treuil, il possède une femme un peu froide, qui aime médiocrement son mari, qui est incapable de résister pour lui plaire à un caprice ou à une boutade injuste de sa mère. Les frivoles occupations de la vie mondaine le forcent à négliger ses cornues et ses alambics, comme Maurice de Treuil ses pinceaux. Dès qu'il ouvre la bouche pour se plaindre, on lui répond, toujours comme à Maurice de Treuil, qu'on ne le comprend

pas, et qu'il doit s'estimer trop heureux d'être entré dans une aussi bonne maison. De quoi se plaint-il? et que lui manque-t-il? Il se plaint des frivoles occupations qu'on lui impose, et qui l'empêchent de travailler; mais pense-t-il par hasard qu'il s'est marié pour être libre, comme lorsqu'il était le préparateur du vieux La Palude? Il se plaint des impertinences du monde; mais pensait-il que sa fortune soudaine ne ferait pas d'envieux? Il faut qu'il se fasse pardonner sa fortune. Ces insolences sont sa rançon. Mme Bernier prend parti, instinctivement et sans se rendre compte de l'injustice qu'elle commet, pour tous ceux qui insultent son gendre, tout simplement parce qu'ils sont de son monde. Elle n'admet pas que Pierre se défende et relève les impertinences qu'on lui adresse; elle n'admet pas davantage qu'il veille sur son honneur. Dans le monde, on va partout disant que M. de Pingoley n'a *placé* Pierre Chambeau auprès de Mme Bernier que pour mieux cacher ses manœuvres. Les assiduités de M. de Pingoley sont compromettantes pour Mme Bernier. Le susceptible Pierre Chambeau commet par dignité bévue sur bévue. Il déclare à M. de Pingoley qu'il devra cesser ses visites ou épouser Mme Bernier, à laquelle il fait une querelle aussi maladroite que déplacée en présence du susdit Pingoley. Franchement je conçois l'irritation de Mme Bernier devant la dignité emphatique de son gendre. Les scrupules de Pierre sont fort honorables, mais ils ont un double tort, celui de revêtir une forme malséante et celui de s'exprimer devant témoins. M. Chambeau aurait bien pu attendre le départ de M. de Pingoley pour faire ces remontrances offensantes à sa belle-mère; il y a des choses qu'on ne doit dire que dans l'intimité, et qui demandent pour être dites autant de ménagemens que de fermeté. L'air solennel, la raideur dramatique, l'emphase morale de Pierre sont de trop ici. Je m'étonne que M. Augier ait commis une scène aussi maladroite. Cette scène n'émeut pas, elle choque au contraire, et pendant tout le temps qu'elle dure, l'esprit du spectateur est préoccupé, non de la situation de Pierre, mais de la faute de tact qu'il commet.

M. de Pingoley se révolte de se voir inviter ainsi à cesser ses visites, et considère, non sans raison, cette invitation comme une insulte. Mme Bernier, s'indignant que son gendre prenne plus de souci qu'il ne convient de sa dignité, répond qu'elle pense être la maîtresse chez elle, et qu'elle se croit le droit de recevoir qui bon lui semble. Après la scène qui vient d'avoir lieu, il ne reste plus à Pierre qu'à se retirer, et à sortir de cette maison où, comme on vient de le lui faire entendre clairement, il n'est pas chez lui. Il quitte sa belle-mère et sa femme, toujours comme Maurice de Treuil, en disant à peu près comme lui : « Maintenant, si ma femme a quelque affection pour moi et connaît ses devoirs, elle sait ce qui lui reste à faire. » Ce départ clôt le troisième acte, et met un terme aux emprunts trop peu dissimulés que M. Augier a faits au roman de M. Achard. Jusque-là, la comédie n'offre rien de très caractéristique, et ne se sépare pas d'une manière bien saisissante de la plupart des productions dramatiques que chaque hiver voit éclore. Le dialogue est un peu plus vif que le dialogue habituel des pièces en vogue; les mots heureux sont un peu plus fins, encore en est-il de singulièrement grossiers. L'exposition est longue, lente, un peu pénible, semée de conversations fort spirituelles sans doute, mais par trop prolongées. Le

second et le troisième acte se ressemblent beaucoup, et pourraient sans peine être fondus en un seul. Une des premières lois de l'art dramatique, c'est que chaque acte doit contenir une action particulière, distincte de la précédente. Le sens du mot *acte* proclame assez clairement l'importance de ce principe élémentaire. Si ce principe n'est pas observé, la division du drame en parties est inutile, et on peut se contenter de la division par scènes. Or le troisième acte d'*un Beau Mariage* continue la situation du second, ou pour mieux dire la répète si bien, que, n'ayant d'autre secours que notre mémoire, nous ne pouvons parvenir à nous rappeler si tel ou tel incident fait partie du second ou du troisième acte. Les caractères n'éveillent pas très fortement l'intérêt. Mme Bernier est un composé assez inexplicable, ou plutôt assez mal expliqué, d'étourderie et d'égoïsme. Pendant le premier acte, Pierre ressemble à tous les amoureux de convention qu'on voit au théâtre; il n'y a que le costume de changé. Au second et au troisième acte, il est indécis, irrésolu, sans ressources morales, et, comme on dit, sans défense, jusqu'au moment où sa colère éclate, et où il prend la détermination de quitter la maison de sa belle-mère. Le caractère de Clémentine ne se soutient pas, et se dénature subitement entre deux actes, sous l'effet du mariage. Nous avons vu ce qu'elle était au premier acte, sensée, peu exigeante, dépourvue de passion, mais sans trop de sécheresse, — une femme qui ressemble à bien d'autres, incapable d'aimer beaucoup et très capable d'aimer un peu. Au second acte, il ne reste rien de cette première Clémentine : elle est froide, sèche, taquine, impérieuse, inintelligente. Le mariage ne lui a rien révélé, et semble au contraire lui avoir fait oublier tout ce qu'elle savait. Quant aux caractères tranchés de la pièce, ce sont des caractères à outrance, et qui touchent à la charge et à la caricature, La Palude et Pingoley.

Le quatrième acte est la partie vraiment originale et neuve de la pièce. L'intérêt qu'il éveille n'est pas précisément obtenu par des moyens littéraires et poétiques. Sans doute plus d'un défenseur des saines traditions aura déclaré de très mauvais aloi l'émotion brutale qu'il a ressentie, et je n'oserais pas dire qu'il a tort. Il est trop facile vraiment d'exciter l'émotion par de tels moyens. Et même est-ce le nom d'émotion qu'il faut donner à la sensation toute physique qu'éprouve le spectateur, ou bien celui d'ébranlement nerveux? Cependant je n'ai pas le courage de blâmer la tentative de M. Augier, et je crois que le public pensera comme moi. Le public moderne, positif, affairé, besoigneux, semble avoir de lui-même la meilleure opinion; il aime à se contempler sur la scène avec ses préoccupations, ses travaux, ses habitudes, son costume; il aime à trouver au théâtre non-seulement ses passions, mais jusqu'aux objets qui lui sont familiers, les outils, les instrumens scientifiques, les machines. Dans cette salle du Gymnase, des centaines de jeunes gens pauvres et laborieux, étudians en médecine, élèves en pharmacie, apprentis chimistes, jeunes mécaniciens, bondissent de joie, soyez-en sûrs, chaque soir, en voyant employés comme moyens d'émotion les occupations qui leur sont habituelles et les spectacles avec lesquels ils sont familiers. Il y a quelque chose de très légitime dans cette exigence, je n'en disconviens pas. Si le théâtre moderne a la prétention de nous intéresser, qu'il nous représente la vie dont nous vivons, les épreuves

que nous subissons, les déboires que nous rencontrons. Sans doute le poète ferait mieux de ne représenter que notre vie morale, nos sentimens, nos pensées. Cependant, s'il est assez malhabile pour ne pas savoir saisir toutes ces parties impalpables de nous-mêmes, il semble qu'il nous offrira une sorte de compensation, s'il transporte sur la scène les incidens de notre vie journalière et matérielle, notre industrie et notre métier. Ainsi a sans doute pensé M. Augier lorsqu'il a placé son quatrième acte dans un laboratoire de chimie. Toutefois un scrupule me saisit; il a ouvert une certaine voie, et Dieu sait maintenant où les imitateurs s'arrêteront. Verrons-nous fonctionner sur la scène des machines à vapeur pour plaire aux mécaniciens, et assisterons-nous à une séance de dissection pour plaire aux jeunes médecins? On pourrait aller loin en suivant cette route. Quoi qu'il en soit, la scène à laquelle nous faisons allusion est belle, bien que brutale, et elle nous a réellement ému, bien qu'elle s'adressât à la partie physique de notre être. Pierre Chambeau s'est retiré dans un grenier où il a repris ses études de chimie en compagnie d'un jeune ami, publiciste scientifique de grand avenir. Pierre a trouvé un secret plus sérieux que la pierre philosophale, la liquéfaction du gaz carbonique. Pour arriver au résultat qu'il désire, il faut passer par plus d'une épreuve périlleuse. Déjà la machine qu'ils ont employée a fait explosion, ce qui leur a valu un congé du propriétaire, ami de la science silencieuse. On renouvelle l'expérience au moyen d'un appareil perfectionné qui fonctionne sous les yeux du spectateur. Pendant que Pierre Chambeau travaille à la périlleuse expérience, son ami, Michel Ducaisne, imperturbable comme un soldat placé à un poste d'honneur, la montre en main, compte les minutes. En même temps Clémentine, avertie du danger que court son mari, est cachée, à l'insu des deux amis, derrière un paravent, ayant fait d'avance le sacrifice de sa vie. Rien n'est plus émouvant que cette pantomime, je l'accorde; mais ce n'est malgré tout qu'une pantomime, que M. Augier y songe. L'action dépasse ici le discours, et les gestes tiennent la place des paroles.

Clémentine est vaincue maintenant, car elle a trouvé dans Pierre Chambeau non un mari, mais un maître, non un objet d'affection, mais un objet d'admiration : elle renonce bravement à sa vie luxueuse, et vient habiter sous l'humble toit de son mari. Le cinquième acte contient une morale excellente, et pourtant je ne l'aime pas. Le ménage des deux époux me rappelle, je ne sais pourquoi, les ménages d'étudiant rangé et de grisette honnête. Lorsque le rideau se lève, Clémentine chante une chanson de grisette en belle humeur, et bientôt on voit apparaître son mari armé du studieux portefeuille d'étudiant et du démocratique parapluie. Cependant, puisque les époux sont heureux, je n'ai aucune objection à faire. J'ai regret seulement de voir que Pierre Chambeau soit assez imprudent pour lâcher des paroles qui peuvent éveiller chez sa femme le regret de la vie passée. Qu'a-t-il besoin, le jour de la fête de Clémentine, de faire allusion à la modicité du cadeau qu'il lui présente et de s'excuser de n'avoir eu que cent cinquante francs à mettre à l'achat d'un coffret? S'il tient à conserver sa femme, il doit travailler à éteindre ses souvenirs, afin qu'elle soit tout entière et sans regrets à sa nouvelle existence. Tout se termine comme dans les contes de fée. Mme Ber-

nier, qui ne peut se passer de sa fille, achète à son gendre sa découverte, et Pierre Chambeau, après beaucoup de déceptions, se trouve en réalité avoir fait un *beau mariage*.

Cette pièce, qui, comme on voit, est loin d'être une œuvre hors ligne, se laisse écouter cependant, et compose un spectacle agréable. Elle languit et se traîne souvent, mais soudain le bon mot éclate, le trait brille, le dialogue s'anime, et l'on oublie ces lenteurs et ces défaillances. M. Augier a prouvé une fois encore que l'esprit fait excuser bien des défauts; cependant je n'oserais pas l'encourager à renouveler trop souvent l'expérience. L'esprit tient lieu de bien des choses, mais il ne peut pas remplacer la vérité et l'intérêt dramatique, et de jolis mots ne peuvent pas remplacer les caractères. Une scène adroite suffit pour sauver une pièce, je le veux bien; encore ne faut-il pas employer des moyens de contrebande. Or supprimez la grande scène du quatrième acte, qui n'est autre chose qu'une très dramatique pantomime, et la pièce n'a aucun caractère original; supprimez quelques jolis mots et quelques traits heureux, et le dialogue vous apparaîtra terne et traînant. Cette comédie contient plus d'une excellente leçon morale, dont le jeune public de notre temps pourra faire son profit : elle enseigne la dignité personnelle, le respect de la conscience, et peut faire réfléchir plus d'un envieux ou d'un ambitieux; mais combien plus frappante serait la leçon, si l'auteur, au lieu d'être avant tout préoccupé de briller et d'amuser, avait voulu toucher et émouvoir! M. Augier est spirituel, et réussira toujours à plaire : amuser est donc pour lui une tâche trop facile, et nous voudrions le voir poursuivre une ambition qui lui demandât de plus grands et de plus sérieux efforts.

ÉMILE MONTÉGUT.

REVUE MUSICALE.

Il s'est passé au Théâtre-Italien depuis quinze jours un de ces événemens qui donnent la mesure du goût d'une époque : on a livré à la risée publique une des merveilles de l'esprit humain, le *Don Juan* de Mozart. De mémoire d'amateur, et j'en connais de très anciens, on ne se rappelle pas avoir vu sur le Théâtre-Italien de Paris quelque chose d'aussi scandaleux que les cinq représentations qui ont été données du chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre de la musique dramatique. Qu'on s'imagine deux femmes vieillies et sans voix chargées de rendre, l'une le rôle de Zerlina, l'autre celui de dona Anna; un don Juan ridicule, obligé de changer tous les passages caractéristiques de son rôle mâle et terrible; un Leporello qui n'a que de la bonne volonté, des chœurs comme il n'en existe plus nulle part, un chef d'orchestre inintelligent qui n'a pas la première notion du style de Mozart, et on aura à peine une idée du spectacle dont nous avons été le témoin attristé. Que dirait-on d'un directeur du Musée qui s'aviserait d'habiller la Vénus de Milo d'une robe à crinoline, de couvrir la *Sainte Famille* de Raphaël d'une couche de vermillon? Que dirait-on d'un directeur du Théâtre-Français qui ferait

réciter un chef-d'œuvre de Corneille ou de Racine par des Auvergnats purs et sans mélange? Eh bien! le crime commis par la direction du Théâtre-Italien n'est pas moins grand, et c'est pour cela sans doute qu'on lui donne cent mille francs de subvention par an! Ah!

Peuple français, peuple de braves,

tu n'auras donc jamais d'oreilles que pour applaudir *la Marseillaise* ou les insignes bouffonneries de M. Offenbach! Il y eut presque une émeute au foyer du Théâtre-Italien à la seconde soirée de cette triste parodie du *Don Juan*. Je fus littéralement assailli par un groupe d'amateurs indignés qui, ne sachant à qui s'en prendre de leur mécompte, me faisaient l'honneur de m'interpeller sur la cause d'un mal qui vient de haut. L'un de ces amateurs irrités creva son chapeau d'un grand coup de poing en disant : « Je veux qu'il me reste un souvenir durable de cette soirée, » et il quitta la salle à la fin du premier acte. Je m'empressai de suivre un si bel exemple, mais en épargnant mon chapeau, qui n'en pouvait mais.

Le Théâtre-Lyrique avait grand besoin de réparer le dam que lui a fait la belle trouvaille de *la Fée Carabosse*. C'est pourquoi il préparait depuis longtemps la mise en scène d'un ouvrage considérable, sur lequel, comme on dit, il fondait les plus grandes espérances. C'est le *Faust* de M. Gounod, opéra en cinq actes, qui a été représenté pour la première fois le 19 mars, devant une nombreuse et sympathique assemblée. C'est toujours une grande témérité à un artiste de s'attaquer à un sujet connu, et d'avoir à répondre aux exigences de l'imagination publique, surtout quand ce sujet est, comme celui de *Faust*, une conception vaste et de l'ordre le plus élevé. Chacun semble autorisé alors à demander au peintre ou au musicien qui traduit dans son art l'idée du poète créateur une ressemblance, une fidélité d'impression qui le rend souvent injuste pour l'œuvre nouvelle qui se produit devant lui. D'autre part, il peut y avoir quelques avantages pour le compositeur dramatique à s'inspirer d'une donnée populaire qui s'impose à l'attention du public, et le tranquillise au moins sur l'issue de la fable que doit illustrer le musicien. Tout bien compensé cependant, le danger me semble plus grand que les avantages dans cette lutte contre un sujet qui, depuis cinquante ans, est devenu un thème fécond pour tous les arts.

Faust, qui a coûté à Goethe trente ans de labeur et de méditations, et dont la donnée lui a été fournie par une vieille légende populaire du XVIe siècle, est moins une pièce de théâtre qu'un poème, l'épopée de l'esprit germanique, mélange curieux de sentimentalité et d'abstraction, de lyrisme naïf et de profondeur métaphysique. Ces deux grandes tendances de la race allemande sont représentées par le caractère tourmenté de Faust et la figure touchante de Marguerite. Les autres personnages tels que Valentin, la vieille Marthe, Wagner, l'étudiant, etc., sont mis là pour compléter la peinture de la vie commune et bourgeoise, au-dessus de laquelle s'élève Méphistophélès avec le merveilleux terrible qui répond à l'imagination du peuple; car c'est une loi de l'épopée que le merveilleux corresponde aux mœurs de la nation à qui on la destine, que la peinture du monde surnaturel soit en harmonie avec les croyances de la foule. De tous les arts qui se sont inspirés de *la*

divine comédie du poète allemand et qui en ont vulgarisé les types sous toutes les formes, la musique seule n'a pas été heureuse jusqu'ici. Il a été fait pourtant un grand nombre de tentatives ou d'essais plus ou moins réussis pour traduire dans la langue des sons la sublime conception de Goethe. Spohr d'abord a composé vers 1810, sur le sujet de *Faust*, un opéra estimable qui a obtenu un succès relatif. Un amateur distingué, le prince polonais Antoine Radziwill, aidé, je crois bien, par le maître de chapelle Guillaume Schneider, a écrit aussi sur le poème de Goethe une œuvre musicale dont quelques morceaux sont restés célèbres et s'exécutent encore en Allemagne, surtout à Berlin. Mlle Louise Bertin, une femme d'élite, a fait représenter sur le Théâtre-Italien de Paris, le 8 mars 1831, un opéra de *Faust* dont nous ne connaissons que le titre. MM. Berlioz, Liszt, une foule de compositeurs ont également été attirés par cette donnée épique de Faust, et de tous ces essais il n'est resté de vivant dans la mémoire de tout le monde que l'admirable ballade de Schubert :

Meine Ruh ist hin,
Mein Herz ist schwer.

On sait que Beethoven voulait terminer sa glorieuse carrière par une composition sur le même sujet, dont il n'a pas laissé deviner le caractère. Le génie de Beethoven était seul de taille à se mesurer avec celui de son immortel contemporain, et la postérité doit amèrement regretter que l'auteur de la *neuvième Symphonie avec chœurs*, de la musique d'*Egmont*, des *Ruines d'Athènes* et de *Fidelio* n'ait pas eu le temps d'accomplir son dernier rêve. Rossini lui-même a caressé l'idée d'écrire un opéra sur le *Faust* que devait lui préparer M. Alexandre Dumas, si je ne me trompe, et il eût été au moins curieux de voir un génie de la lumière et de la passion extérieure aux prises avec la poésie sombre, chaste et naïve d'une race si différente de celle qui a donné le jour à l'auteur de *Guillaume Tell*. Il nous reste à examiner maintenant comment M. Gounod a envisagé son sujet et quelle est la valeur de son entreprise.

Le livret de MM. Jules Barbier et Michel Carré reproduisant avec adresse les principales scènes du poème original, qui est suffisamment connu, nous suivrons immédiatement les traces du musicien qui nous conduit *nella città dolente*.

Une sorte de récitatif symphonique, car décidément on n'écrit plus d'ouverture, un peu sombre d'abord, et qui va s'éclaircissant jusqu'à l'adjonction des harpes par une progression modérée, précède le lever du rideau, qui laisse voir la chambre d'étude du docteur Faust, vieux, courbé et méditant sur un grand in-folio. Il y cherche la solution du grand mystère, et, comme on l'a dit des psychologues de nos jours, il s'empêche de vivre pour avoir le loisir d'analyser la vie. Une petite symphonie pastorale qui annonce l'arrivée du jour, un chœur matinal qui se chante derrière la coulisse et quelques détails d'orchestre pendant la vision de Marguerite sont les seules choses remarquables de ce premier acte, qui n'est guère qu'un prologue. Ni les récitatifs que chante Faust, ni l'apparition de Méphistophélès évoqué par

le docteur, n'ont rien inspiré à M. Gounod qui mérite d'être signalé. Le pacte conclu entre les deux puissances, le fini et une moitié de l'infini, Faust et Méphistophélès se mettent à voyager, et le second acte transporte la scène dans la fameuse cave d'Auerbach, à Leipzig. Un beau chœur syllabique et à l'unisson, chanté par de vieux Juifs à la tête branlante, est parfaitement réussi, et le public l'a justement fait répéter. Les couplets à boire de Méphistophélès, avec l'accompagnement du chœur, n'ont pas assez de relief pour un personnage aussi étrange, et l'on songe involontairement à la vigoureuse conception du caractère de Gaspard dans le *Freyschütz* et de Bertram dans le chef-d'œuvre de Meyerbeer. Le récitatif de Valentin, ainsi que le chœur qui en forme la conclusion, est de ce style solennel et court qui rappelle les *oratorios* de Haendel, dont M. Gounod s'est plusieurs fois inspiré à bon droit; mais ce qui est charmant et délicieusement instrumenté, c'est la valse avec le chœur qui en est pour ainsi dire l'accompagnement. Ce morceau, d'une rare élégance et parfumé de poésie allemande, forme, avec le chœur des vieillards que nous avons mentionné, les deux parties saillantes du second acte, dont la supériorité sur le premier n'est pas contestable. Le troisième acte, qui à notre avis est le plus important de tous, présente la rencontre de Faust et de Marguerite sortant de l'église, dont le tableau bien connu d'Ary Scheffer a popularisé en France le type touchant, mais d'un caractère un peu trop mystique. L'air dans lequel Faust s'efforce d'exprimer le ravissement où l'a mis la vue de la jeune fille dont il va briser la destinée n'a de remarquable qu'un accompagnement discret et délicat, où l'on distingue un violon solo qui en suit les contours; mais le dessin de l'idée est vague, et flotte incessamment entre la mélopée et la mélodie proprement dite. C'est le défaut constant de M. Gounod. Tel est aussi le défaut qu'on peut reprocher à tout ce que chante Marguerite, lorsque, rentrée dans sa petite maison, elle trouve la fatale cassette remplie des bijoux précieux dont elle se pare avec tant de bonheur. Ce récit, car je ne puis pas lui donner une autre qualification, renferme de charmans détails soit dans la partie vocale, soit dans l'accompagnement; mais il n'y a pas de morceau proprement dit, c'est-à-dire il n'y a pas une idée simple qui se limite et s'impose à la mémoire. Mme Miolan-Carvalho est ravissante dans cette scène de joie enfantine. La vieille Marthe arrive sur ces entrefaites, et bientôt après les deux femmes sont surprises par Faust et son inséparable compagnon, et il en résulte la scène de la promenade carrée dans le jardin, qui, dans le poème de Goethe, est un chef-d'œuvre de raillerie profonde et de sentiment. Comment M. Gounod a-t-il traité cette situation unique? Comment a-t-il fait parler ces quatre personnages divisés en deux groupes, l'un composé de Marthe et Méphistophélès, exprimant le désabusement et la moquerie de la vie, l'autre de Marguerite et de Faust, effeuillant la fleur de l'idéal et s'enivrant de ses parfums? Le musicien a-t-il trouvé un thème saillant sur lequel il ait pu jeter toutes les fleurs de sa fantaisie, tous les cris de son cœur sans interrompre le fil du discours commencé? A-t-il fait un de ces morceaux savans dont l'unité de conception n'empêche pas la variété des modes, un morceau d'ensemble comme le trio du *Pré aux Clercs*, le quatuor de *Zampa*, et tant d'autres que je pourrais citer? Non, ce n'est pas ainsi que procède

M. Gounod, et dans toute la scène dont nous venons de parler, on ne remarque guère qu'une harmonie fine et choisie, et parfois des bouffées d'accens et d'accords d'une suavité pénétrante qui rappelle le style de Mozart, particulièrement l'admirable quatuor du premier acte de *Don Juan, — non ti fidar o misera,* — si indignement chanté au Théâtre-Italien. Oui, je ne crains pas de le dire, dans les premiers accords de cette scène, dans le récit que fait Marguerite à Faust de sa modeste existence, dans les dernières mesures, où les quatre voix se réunissent et se fondent, on sent comme un parfum de la musique de Mozart sans imitation servile; mais il n'y a pas de morceau à proprement parler. Est-ce un système de la part de M. Gounod? est-ce pénurie d'idées? Dans les arts comme dans la politique, nous croyons à des caractères, à des tempéramens, et non pas à des théories édifiées *à priori*. Les mêmes qualités gracieuses et le même défaut d'unité se retrouvent dans la scène d'amour qui suit entre Faust et Marguerite, qui se retire dans sa chambrette. Ce n'est pas un duo, c'est un dialogue libre et passionné dont l'accompagnement surtout renferme des harmonies et des sonorités ravissantes. Je recommande tout cela aux amateurs.

La ballade au rouet que chante au commencement du quatrième acte la pauvre Marguerite délaissée, — *Il ne revient pas,* — n'a pas non plus de caractère mélodique, et l'on y regrette la touchante inspiration de Schubert, dont M. Gounod a pourtant essayé d'imiter une certaine progression ascendante et chromatique, qui est d'un si bel effet dans la ballade du compositeur allemand; mais le chœur de soldats qui accompagnent Valentin, et qu'annonce une belle marche militaire, est un chef-d'œuvre du genre. J'aime surtout la seconde phrase complémentaire qui sert de transition au retour du premier motif, ravivé alors par une instrumentation plus chaude et plus abondante. Ce chœur est redemandé tous les soirs par le public charmé. Il n'en advient pas autant à la sérénade que Méphistophélès vient ricaner à la porte de Marguerite, car c'est un morceau insignifiant, qui prouve décidément que le diable ne porte pas bonheur à M. Gounod. Le trio du duel entre Valentin et Faust, aidé sournoisement de Méphistophélès, aurait pu être d'une couleur plus franche et plus satanique. Je préfère la scène où Valentin expirant maudit sa sœur en des termes qui bravent l'honnêteté dans le texte allemand, et dont on n'a pu donner au Théâtre-Lyrique qu'une traduction libre. Ce récitatif haletant de Valentin avec les murmures du chœur qui en absorbe les éclats est d'un bel effet sans doute, mais trop écourté et laissant à désirer un développement plus grandiose. A ce tableau pathétique en succède un autre qui est la contre-partie : je veux parler de l'admirable scène qui représente Marguerite priant dans l'église, et qui, dans le poème de Goethe, est d'une beauté sublime. Il ne nous semble pas que M. Gounod ait tiré tout le parti possible du contraste que lui offrait cette situation unique, dont on a tant abusé depuis. Les reproches amers du mauvais esprit, les sanglots de la pauvre fille repentante et le chœur invisible qui chante la terrible prose du *Dies Iræ* avec l'accompagnement de l'orgue ne forment pas, dans la composition de M. Gounod, un ensemble puissant à la hauteur de la conception du poète. Je louerai cependant le cri de miséricorde que pousse Marguerite éplorée, s'efforçant d'échapper à l'oppression du mauvais esprit, qui se tient derrière elle immobile et invisible comme un remords.

La nuit de Walpurgis, avec le chœur de sorcières qui en exprime l'horreur, n'ajoutera rien à la réputation de M. Gounod, qui a mieux réussi ailleurs dans ce genre fantastique, témoin le morceau symphonique de la scène des ruines dans *la Nonne sanglante*. Je ne trouve à signaler dans tout le cinquième acte que quelques passages du duo de la prison entre Faust et Marguerite, particulièrement la terminaison en trio lorsque Méphistophélès vient presser le départ des deux amans.

Je ne pense pas qu'aucune partie remarquable de la nouvelle partition de M. Gounod, qui est un véritable grand opéra par le développement du style et l'absence presque totale du dialogue, ait été oubliée dans l'énumération soigneuse que je viens d'en donner. J'ai signalé au premier acte la petite symphonie pastorale qui annonce le jour, le chœur qui se chante derrière les coulisses, et certains détails d'orchestre pendant la vision de Marguerite filant à son rouet; au second acte, le chœur des vieillards et toute la scène dont il est un épisode, la valse délicieuse, avec l'accompagnement des voix, et certains accens de Marguerite lorsqu'elle est saluée par Faust; au troisième acte, qui est le plus remarquable de tous, la scène poétique du jardin et le dialogue d'amour entre Faust et Marguerite; au quatrième acte, le chœur des soldats avec la marche militaire, la mort de Valentin et la scène de l'église; au cinquième et dernier acte, quelques élans du duo de la prison. Mais ce qu'on ne saurait trop louer dans l'œuvre de M. Gounod, c'est la distinction constante du style, c'est le goût parfait qui éclate dans les moindres détails de cette longue partition, c'est le coloris, l'élégance suprême et la sobriété discrète de l'instrumentation, où se révèle la main d'un maître, et d'un maître qui s'est abreuvé aux sources pures et sacrées. Nous l'avons déjà remarqué, et il est bon et juste de le redire, dans plusieurs passages de la nouvelle partition de M. Gounod, particulièrement dans le quatuor ou le double dialogue de la promenade au jardin, on sent circuler des harmonies chastes et profondes, des accens et des soupirs contenus qui rappellent la manière de Mozart. Je ne saurais faire un plus grand éloge de l'œuvre d'un compositeur moderne. Voici maintenant quelles sont nos réserves, voici les raisons qui nous forcent à dire que M. Gounod n'a pas atteint entièrement le but qu'il se proposait.

Ce qui fait le mérite du poème de Goethe, et ce sont de bien pauvres esprits, ceux qui n'ont pas vu cela, c'est l'alliance du merveilleux et des sentimens humains, la superposition de l'élément fantastique et terrible sur les caractères et les passions de la vie. Otez Méphistophélès et les événemens surnaturels dont il est l'agent, et vous n'avez plus qu'une fable ordinaire, l'amour d'un pauvre philosophe tout barbouillé de métaphysique pour une jeune fille allemande assez insignifiante. Marguerite n'est plus alors l'image chaste et résignée des vertus domestiques et de la poésie du foyer, ce n'est plus la victime sacrée de l'esprit du mal rachetée à la fin par la sincérité et la profondeur du sentiment, et criant du haut du ciel où l'élève son amour: Henri!... Henri!... On pourrait mettre à la fin du poème de Goethe ce vers qui termine *la Divine Comédie* de Dante Alighieri et qui résume la donnée des deux épopées :

L'amor che muove il sol e l'altre stelle.

Or de l'avis de tous, certes la figure de Méphistophélès n'a aucun relief dans l'œuvre de M. Gounod. Le compositeur n'a pu dessiner en quelques traits vigoureux ce personnage étrange, moitié sophiste et moitié démon, que Spohr lui-même n'a pas mieux réussi. Nous devons en dire autant de toute la partie fantastique et surnaturelle, de la nuit de Walpurgis, de la scène de la prison et de l'apothéose finale, qui nous semblent à peu près manquées et dépourvues de caractère. A vrai dire, M. Gounod a fait une œuvre éminemment distinguée à côté de celle dont il s'est inspiré; mais le musicien ne s'est point emparé de la vaste conception du poète allemand : il n'a point assez réussi à s'approprier la donnée épique de Goethe pour rendre toute tentative nouvelle impossible. Il a fallu une révolution musicale, complément d'une grande révolution politique, pour qu'un génie comme Rossini osât toucher au *Barbier de Séville* et détrôner l'œuvre du vieux Paisiello, qui n'est pas oubliée des amateurs. On ne refera jamais la musique des *Nozze di Figaro* ni le *Don Juan* de Mozart, pas plus que le *Freyschütz* et *Robert le Diable*. On pourra revenir au sujet de Faust, mais en tenant grand compte de la partition de M. Gounod, qui renferme des parties exquises.

L'exécution de l'opéra de *Faust* est assez bonne au Théâtre-Lyrique, surtout les chœurs, qui sont les meilleurs de Paris, et l'orchestre. Mme Miolan-Carvalho a révélé dans le rôle de Marguerite des qualités de comédienne qu'on ne lui connaissait pas jusqu'ici. Elle a composé ce caractère de jeune fille, blonde comme les blés, avec un mélange de grâce, de finesse et de naturel, qualités qui semblent s'exclure. Elle chante à ravir toutes les parties délicates de la musique que lui a confiée M. Gounod, et il n'y a que dans la scène de l'église que l'éminente cantatrice laisse apercevoir un peu de fatigue dans son frêle organe. M. Barbot fait tout ce qu'il peut dans le personnage de Faust pour se faire pardonner sa mauvaise voix de ténor et son accent toulousain. Pourquoi n'avoir pas confié ce rôle à M. Michot, dont la belle voix devrait être depuis longtemps à l'Opéra, ne fût-ce que pour doubler, comme on dit dans les coulisses, M. Gueymard? Quant à M. Balanqué, il supplée par l'intelligence à tout ce qui lui manque pour rendre le personnage complexe et difficile de Méphistophélès. Le spectacle est magnifique, et suffirait seul pour attirer la foule à un théâtre qui mérite les encouragemens de la critique par les efforts qu'il fait depuis huit ans pour populariser les chefs-d'œuvre sans négliger l'art contemporain. Ne doit-on pas quelque reconnaissance à l'administration intelligente et zélée qui a fait entendre successivement à la nouvelle génération *Oberon*, le *Freyschütz*, *Euryanthe*, *Preciosa*, *les Noces de Figaro*, et qui nous fait espérer *le Mariage secret* de Cimarosa, *l'Enlèvement du Sérail* de Mozart?

Quel que soit le succès de l'opéra de *Faust*, cette œuvre, remarquable à plus d'un titre, contribuera à étendre et à consolider la réputation de M. Gounod. S'il n'était pas toujours un peu téméraire de chercher à deviner quel sera l'avenir d'un artiste, nous serions disposé à croire que, par l'élégance et la pureté du style, par la sobriété de coloris et par le goût parfait qu'on remarque dans son instrumentation, par la finesse des détails et le choix heureux de ses harmonies, non moins que par la pénurie et l'effacement des idées fondamentales, c'est-à-dire des mélodies, M. Gounod est peut-

être destiné à remplir dans l'art contemporain le rôle d'un Cherubini, avec des nuances particulières et plus modernes. Ce serait encore une belle carrière à remplir, et dont l'auteur de *Faust* n'aurait pas le droit de se plaindre.

P. SCUDO.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

N'avez-vous jamais parcouru une de ces contrées à demi perdues qui existaient même dans notre vieux monde, il n'y a pas si longtemps encore, que le travail de la civilisation avait à peine effleurées, et où pour se retrouver il fallait s'orienter à tout instant et marcher la boussole à la main? Toutes les routes tracées par la main des hommes s'arrêtaient tout à coup, et on entrait dans une sorte de domaine de l'inconnu, allant à l'aventure entre la halte de la veille et la halte du lendemain. Est-il bien certain que ce ne soit pas là un peu l'image de ce qui se passe aujourd'hui en Europe dans les affaires de la politique et même dans toutes les choses de l'esprit? Nous sommes arrivés, dans la pleine efflorescence de la civilisation, au milieu des chemins de fer et de tous les systèmes de communication, à ce point extrême, à cet espace oublié et inattendu, où finissent toutes les routes tracées, et où l'on est réduit à ressaisir sans cesse une direction qui varie d'heure en heure. Il faut reprendre la boussole pour parcourir ce terrain, où tout est nouveau, où l'inconnu règne sous toutes les formes. Le monde est occupé chaque matin à se demander où il en est et quel chemin il va prendre, ne voyant apparaître aucune lumière nouvelle pour le guider dans l'épais fourré des contradictions du moment. Ce qui est certain, c'est que la politique de l'Europe est engagée dans une redoutable crise, et que le caractère le plus grave de cette crise est une incertitude énervante, une obscurité complète. Ce n'est plus une confusion superficielle et passagère née d'un fait imprévu, c'est une confusion profonde et chronique de toutes les idées, de tous les principes et de toutes les situations.

Et ce qui est vrai en politique ne l'est-il donc pas également, peut-être depuis plus longtemps encore, dans les lettres et dans les arts? Car enfin voici bien des années déjà que la littérature et les arts souffrent d'un mal inconnu qui se révèle par mille symptômes, dont le plus évident est une sorte de languissante incertitude. Ce n'est point assurément que la littérature cesse de produire, et que chaque jour n'ait sa moisson d'œuvres nouvelles. Le roman et l'histoire, la poésie et le théâtre, tout vit de cette vie habituelle qui semble l'accomplissement d'une loi de la nature. Seulement, quand les écrivains auront écrit et quand les livres auront paru, il restera toujours à se demander quelle est la raison morale de cette activité, de quel côté de l'horizon se tourne l'esprit littéraire, sur la foi de quels astres il marche, quels sont ses mobiles et ses aspirations. Ce n'est point le talent qui manque aujourd'hui, c'est une direction, et ici encore n'est-il point vrai que nous cheminons dans l'inconnu, cherchant vainement un courant d'idées, un but précis, une force véritable ayant conscience d'elle-même? Pourquoi s'en étonner d'ailleurs? C'est le caractère essentiel et inévitable de

tous les momens de transition, et quelle époque fut plus que la nôtre une époque de transition? — Littérairement aussi, les vieilles combinaisons sont à bout, l'idéal de toute une période intellectuelle s'est éclipsé; les groupes accoutumés à marcher du même pas et à se serrer dans la mêlée se décomposent visiblement, et les genres littéraires eux-mêmes semblent par moment épuisés. Que reste-t-il? Un grand nombre de talens dispersés et faisant pour ainsi dire la guerre de partisans, des efforts individuels multipliés et confus. Sous cette apparence d'activité incohérente se cache sans doute une fermentation secrète d'où nous verrons éclore des germes nouveaux, et en attendant il nous faut bien de temps à autre ensevelir nos morts, ces morts qui ont été la force ou la grâce d'une génération, qui s'en vont sans transmettre le secret de leur génie, et dont la disparition est une marque de plus de la fuite des choses.

L'autre jour à l'Académie, tandis qu'une foule empressée remplissait peu à peu l'enceinte, au-dessus des chuchotemens de cette assemblée choisie semblait voltiger une ombre errante et perdue, un revenant de la jeunesse de ce siècle. C'était une image élégante et fière, ironique et attendrie. Elle passait, cette image, et repassait sans cesse comme pour écouter ce qui allait se dire. On ne la voyait pas, et elle était partout, présente à toutes les mémoires. C'était Alfred de Musset lui-même, le poète charmant, l'auteur de *Rolla* et de *la Coupe et les Lèvres,* qui allait recevoir son dernier éloge académique, pour n'être plus ensuite que le poète de tout le monde avec ses quelques vers où vibrent les plus intimes sentimens de l'âme humaine. Alfred de Musset était mort assez obscurément, il y a deux ans, comme un homme qui a mené rapidement la vie, et qui n'a plus rien à faire en ce monde. Il avait disparu, si l'on s'en souvient, sans éclat et sans pompe. L'Académie française, dont il fut l'un des membres, lui devait ces funérailles, qu'elle décerne périodiquement à ceux qu'elle perd, et où les regrets accordés au mort sont d'habitude notablement tempérés par les complimens flatteurs que les survivans échangent entre eux. C'est un usage depuis longtemps consacré à l'Institut que cet échange de flatteuses paroles entre personnes présentes, et qui ne sourcillent plus, tant elles sont accoutumées à tous les procédés de l'admiration réciproque.

Alfred de Musset a donc été, lui le moins académique des hommes, le héros de la dernière séance, et le soin de commenter son génie, ses œuvres et sa vie appartenait à M. de Laprade, qui succédait au charmant poète, aussi bien qu'à M. Vitet, qui recevait l'auteur de *Psyché*. L'un et l'autre, M. Vitet et M. de Laprade, ont parlé d'Alfred de Musset comme ils le devaient, comme on en pouvait parler à l'Académie; ils ont mis tout leur zèle à faire revivre cette figure, à qui il suffit de reparaître dans sa franche et étincelante originalité pour séduire tous ceux qui aiment la poésie. M. de Laprade s'est exprimé en poète qui a un sentiment élevé de l'art littéraire, M. Vitet a parlé en critique habile et ingénieusement éloquent. Les discours des deux académiciens contiennent certes plus d'une partie supérieure, surtout dans les aperçus généraux, et si l'auteur de *Rolla* tel qu'ils nous l'ont montré n'était pas toujours le vrai de Musset que chacun entrevoyait dans sa pensée, c'est qu'il est sans doute des traits, des nuances, des éclairs de vérité, ou un degré

d'exactitude dans les détails, dont on ne se préoccupe pas absolument à l'Académie. L'œuvre était peut-être difficile d'ailleurs pour un esprit comme M. de Laprade. S'il est vrai, comme l'a dit spirituellement M. Vitet, que l'Académie française soit une galerie vivante de quarante portraits, et que toutes les fois qu'elle est obligée de remplacer un de ces portraits, elle mette tous ses soins à n'en pas acquérir la copie, à chercher plutôt qui ressemble le moins à celui qu'elle a perdu, il est certain qu'elle ne pouvait mieux réussir. M. de Laprade est de la race des poètes, il n'est pas de la famille d'Alfred de Musset. M. de Laprade est une intelligence sérieuse et sincère, tout éprise de symboles et de hautes spéculations idéales. Il se crée volontiers une humanité un peu abstraite, de même qu'il se complaît à tous les spectacles d'une nature grandiose. Il aime à noter les symphonies des torrens et des vallées, même à faire parler les chênes, et c'est à ce point qu'on pourrait s'y méprendre, comme l'a dit M. Vitet d'une façon piquante : on croirait presque à une transfiguration des arbres et des montagnes. Ce que la poésie de M. de Laprade gagne en élévation et en sérénité, elle le perd peut-être en puissance communicative et émouvante. Quant à Alfred de Musset, dont le génie se plaisait beaucoup moins aux rendez-vous nocturnes sur les cimes alpestres, il fut avant tout le poète de la vie, de la jeunesse, de la passion, de tout ce qui se remue et palpite dans un cœur.

Il y a trente ans maintenant qu'Alfred de Musset entrait dans la carrière; il était à peine adolescent alors, et touchait à sa vingtième année. Il était le plus jeune d'une génération qui arrivait sur la scène du monde, et de cette génération il n'avait ni les mélancolies, ni le penchant à la méditation rêveuse, ni le goût des spéculations philosophiques, bien qu'il eût obtenu un prix de philosophie au collége, ainsi que nous l'apprend M. de Laprade. Il paraissait au contraire avec toute la turbulence de la jeunesse, avec la grâce d'un page qui se moquait de tout, même de l'amour. Alfred de Musset se moquait en effet dans les *Contes d'Espagne et d'Italie*, et pourtant ce n'était pas seulement un moqueur qui se révélait en certaines pages de *Portia*. Il y avait jusque dans l'ironie et dans l'enjouement de ce scepticisme exubérant je ne sais quelle puissance d'émotion et quelle ardeur frémissante tout près d'éclater. Laissez passer un peu de temps, ces accens indistincts se dégageront et deviendront l'invocation au Tyrol dans *la Coupe et les Lèvres*, ou les merveilleuses strophes sur don Juan dans *Namouna*. Que quelques années encore s'écoulent, le poète aura vécu; à ce désabusement de fantaisie et à cette expérience prématurée dont il prenait les dehors, il aura ajouté l'expérience vraie et réelle; il aura senti le poids de la vie et le prix des larmes; il aura usé et abusé peut-être, et alors de cette imagination ou de ce cœur de poète jailliront *les Nuits* et ce chant presque religieux de *l'Espoir en Dieu*. On a presque dit à l'Académie qu'il y avait eu deux hommes en ce gracieux génie, qu'entre les inspirations de la première jeunesse d'Alfred de Musset et les inspirations de sa jeunesse plus virile, il y avait comme un parfait contraste. Le contraste est plus apparent que réel. Ces deux hommes qu'on croit distinguer n'en faisaient qu'un; c'était une même nature développée et fécondée par la vie, passée au brûlant creuset et façonnée par ce mystérieux travail d'où sort un poète attendri et

ironique, spirituel et tendre, un poète condensant dans une expression étincelante le feu le plus subtil et le plus intense de la passion, et unissant à la fraîcheur toujours survivante de la jeunesse une ardeur plus sérieuse et plus virile. Une des premières qualités d'Alfred de Musset, c'est la spontanéité, c'est une souplesse colorée et nerveuse qui laisse apercevoir tout le mouvement de la pensée. Chez d'autres poètes d'un vol en apparence plus large, et dont il fut le contemporain, l'émule de génie et de gloire, on distingue en quelque sorte la limite entre le sentiment vrai, réellement éprouvé, et ce qui n'est plus qu'un développement poétique. Il y a un point où ce n'est plus le cœur, c'est l'imagination seule qui parle, prolongeant le thème. Presque jamais il n'en est ainsi chez de Musset, sauf en quelques fragmens où l'esprit seul se joue. Quand la passion parle, tout jaillit de source, tout est spontané, et c'est à ce point que là où l'homme cesse de sentir, le poète cesse de chanter. C'est ce qui explique comment tous ses vers tiennent en deux petits volumes, et c'est ce qui fait aussi que cette poésie, réduite à son essence la plus énergique, a un tel accent de vérité et un charme si vivant.

La popularité d'Alfred de Musset est un des phénomènes littéraires les plus curieux de notre temps, et par ce mot je n'entends pas le banal retentissement d'un nom dans une foule vulgaire. La popularité de l'auteur de *Rolla* est d'une autre nature: elle est moins étendue, et d'un ordre plus choisi. Elle a eu de la peine à se faire jour tout d'abord, puis elle a éclaté tout à coup à un certain moment, et chose étrange, tandis que d'autres popularités poétiques ont diminué, celle-ci a grandi par les sympathies de la jeunesse surtout. C'est un phénomène littéraire universellement constaté. Je crains cependant qu'il n'y ait eu l'autre jour quelque erreur d'optique à l'Académie, une erreur qui n'intéresse pas seulement le poète, mais encore tous ceux qui lui ont fait cette fortune nouvelle. Est-il donc vrai qu'il y ait une méprise dans la popularité d'Alfred de Musset, que la floraison printanière de son génie continue à éclipser les inspirations supérieures de sa maturité, et que pour tous, en un mot, le poète soit encore le Chérubin souriant et moqueur d'autrefois, le railleur impitoyable, le rossignol sceptique et licencieux, le rimeur révolté de la *Ballade à la Lune?* C'est là sans doute une délicate manière de relever le prix de quelques-unes des plus belles œuvres d'Alfred de Musset, en demandant pour elles un peu de ce soleil qui va s'égarer sur des œuvres moins pures; mais alors le reproche va droit au temps où nous vivons, à tous ceux qui font la popularité du poète. Je crains, dis-je, que l'Académie, en jugeant ainsi, ne soit encore sous des impressions anciennes, et peut-être ne serait-il pas impossible de rassurer le goût si éclairé et si fin de M. Vitet en lui affirmant que les *Nuits* et l'*Espoir en Dieu* ne sont pas seulement du domaine de quelques érudits à la recherche de beaux vers. Seulement il se peut que, lorsque ces merveilleux fragmens venaient au jour pour la première fois ici même, bien des esprits fussent tournés d'un autre côté et peu occupés de poésie. Si la jeunesse s'est éprise d'Alfred de Musset, ce n'est pas l'auteur de *Mardoche* et de *l'Andalouse* qu'elle s'est plu à voir uniquement en lui; elle connaît les *Nuits*, et l'*Épître à Lamartine*, et le beau morceau du *Souvenir*. Elle a aimé Alfred de Musset, parce qu'elle a trouvé en lui le chantre ému de toutes les émotions les

plus vives du cœur, et c'est ainsi que cette popularité n'a rien d'éphémère ni de capricieux; elle a pour complices invariables toutes les âmes naturellement ouvertes au sentiment d'une poésie passionnée et sincère.

De la vie d'Alfred de Musset, on n'a rien dit l'autre jour à l'Académie; on n'en pouvait guère parler, car l'auteur de *Namouna* ne fut rien, ni député, ni ministre, ni ambassadeur; il n'eut rien de l'homme public. Il fut tout au plus bibliothécaire, et la république de 1848 lui prit libéralement son titre; il ne fut en un mot que simple académicien. Quant au reste, il n'est pas aisé de pénétrer dans le mystère d'une vie. Il ne faudrait pas cependant que le silence ressemblât à une trop grande sévérité. Qu'aurait-on pu dire d'Alfred de Musset après tout? Qu'il régla mal sa vie, qu'il céda trop souvent aux entraînemens de son imagination et de sa nature. M. Vitet l'avait dit déjà sur le tombeau du poète avec une parfaite bonne grâce : il fut de ceux qui viennent au monde moins pour se gouverner eux-mêmes que pour charmer les hommes. Hélas! quand on relit aujourd'hui la *Confession d'un Enfant du siècle,* on n'a pas de peine à voir combien de traits personnels et familiers au poète ont dû passer sur le visage de ce héros du temps, de ce jeune homme qui tombe à chaque instant et se relève pour retomber encore, qui croit se sauver des orages du cœur dans l'ivresse des sens, et éprouve aussitôt le dégoût de ces plaisirs malsains, qui badine avec la souffrance, joue avec tout, et à travers tout garde une âme supérieure à tous les désordres vulgaires, une âme toujours capable de sentir et de souffrir. Ainsi va Octave jusqu'au bout du livre. Que le poète eût quelque prédilection pour cette figure de don Juan qu'il compare à un guerrier, cela est possible. Dans tous les cas, ce qu'il faudra ajouter, c'est que s'il eut des faiblesses, ces faiblesses n'ont nui qu'à lui-même; il ne s'en faisait pas un piédestal. Il n'était pas de ceux qui ont des théories de réhabilitation toutes prêtes, qui savent toujours abriter leurs passions sous des sophismes, et à la bien prendre, cette *Confession d'un Enfant du siècle* est elle-même un livre de morale plus éloquent que le traité le plus complet. Ce qui ressemble à de la licence chez Alfred de Musset est quelque chose qui effleure sans laisser de traces, parce que c'est aussitôt épuré comme par une flamme invisible. Il en est de ce libertinage du poète comme de son ironie, qui finit toujours par une larme, quelquefois par un appel à la prière errante, inquiète et désolée. Il n'est plus aujourd'hui, le charmant poète, il a eu l'autre jour ses dernières funérailles, et de longtemps sans doute on n'entendra, même à l'Académie, des accens comparables à ceux de ce jeune et fier génie.

CH. DE MAZADE.

V. DE MARS.